



# PROGRAMME LEADER DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE



*Un Pays attractif par ses vallées  
qui relie et permettent de bien vivre ensemble*

octobre 2015







**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
et du Pays de Châlons-en-Champagne**

Châlons, le 29 octobre 2015

AUDC.SCOT/JMC.SM.KK/2015  
Affaire suivie par Hélène Pauly  
Tél : 03 26 64 78 53  
Fax : 03 26 65 96 71  
Mail : h.pauly@audc51.org

**Monsieur le Président de la Région  
Champagne Ardenne  
5 rue de Jéricho  
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX**

**OBJET : Lettre de présentation et de motivation de la candidature au programme  
LEADER du Pays de Châlons-en-Champagne**

Monsieur le Président,

Par l'appel à manifestation d'intérêt du 30 avril 2014 puis par l'appel à candidatures LEADER du mois de décembre 2014, vous avez proposé aux territoires de projets de Champagne-Ardenne d'élaborer un programme européen LEADER. Le Pays de Châlons-en-Champagne s'est pleinement engagé dans cette démarche. Je suis très heureux de vous proposer aujourd'hui le dossier de candidature de notre territoire, qui je l'espère, satisfait aux clauses de recevabilité que vous avez fixées.

La concertation que nous avons mise en place sur le Pays, mobilisant des membres du Conseil de Développement Local, de nombreux élus des communes, des représentants associatifs et même des habitants qui se sont joints spontanément aux travaux, a été très productive et m'amène à vous présenter un projet de développement local intitulé :

« Un Pays attractif par ses vallées qui relient et permettent de bien vivre ensemble »

Le Syndicat Mixte du SCOT et du Pays de Châlons-en-Champagne s'engage ainsi à créer et à porter le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Châlons-en-Champagne, sur son périmètre (cf. liste des 90 communes du Pays jointe au dossier).

Le partenariat, dont vous trouverez la description détaillée dans le dossier de candidature, a élaboré une stratégie large et intégrée, ciblée sur une méthode de décloisonnement des acteurs, visant à favoriser la coopération, la coordination et la mutualisation sur le territoire. Les porteurs de projets identifiés, grâce aux moyens organisationnels, financiers et humains apportés par le programme Leader, devraient faire émerger des opérations innovantes, multisectorielles et structurantes sur le Pays de Châlons-en-Champagne.

L'enveloppe de fonds FEADER sollicitée par le GAL s'élève à 2 000 000 € (deux millions d'euros).

Je vous laisse prendre connaissance du détail de notre dossier de candidature et espère que vous y trouverez, à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, les réponses que nous devons tous collectivement apporter pour renforcer l'attractivité, la cohésion sociale et la qualité de vie sur notre beau territoire de Champagne Ardenne.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Le Président du Syndicat Mixte

Jacques JESSON





# SOMMAIRE

## PARTIE 1 DIAGNOSTIC

<b>I. COMPOSITION DU TERRITOIRE ET ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES.....</b>	<b>1</b>
A. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.....	1
B. L'ARMATURE URBAINE : UNE VILLE-CENTRE ET DES PÔLES SECONDAIRES.....	2
C. UNE STABILITÉ DÉMOGRAPHIQUE ET UNE TENDANCE AU DÉCLIN À L'HORIZON 2030.....	2
D. UNE OCCUPATION CONTRASTÉE DU TERRITOIRE.....	3
E. UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE HÉTÉROGÈNE ET UNE TENDANCE À LA PÉRIURBANISATION.....	3
F. UN TERRITOIRE ENCORE JEUNE MAIS DONT LE VIEILLISSEMENT S'ACCÉLÈRE.....	3
G. DES MÉNAGES PLUS NOMBREUX MAIS PLUS PETITS.....	3
H. DES DISPARITÉS DE REVENUS.....	4
<b>II. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES.....</b>	<b>5</b>
A. UN PAYSAGE TRÈS OUVERT OÙ LES ÉCOSYSTÈMES DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉS.....	5
B. UNE RESSOURCE EN EAU PRÉCIEUSE, IMPACTÉE PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES.....	5
C. DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE IMPORTANTES.....	6
<b>III. DYNAMIQUES SOCIALES.....</b>	<b>8</b>
A. UNE IMPORTANTE OFFRE CULTURELLE DANS LA VILLE-CENTRE QUI SE TOURNE VERS LES TERRITOIRES ALENTOUR.....	8
B. UNE OFFRE EN ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DIVERSIFIÉE MAIS INSUFFISANTE EN MATIÈRE DE LOISIRS DE NATURE.....	9
C. UNE OFFRE DE SERVICE À L'ENFANCE À OPTIMISER.....	9
D. UN BESOIN D'INNOVATION ET DE COORDINATION DANS LES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES, ISOLÉES OU DÉPENDANTES.....	9
E. MOBILITÉ : UNE DÉPENDANCE À LA VOITURE INDIVIDUELLE.....	10
F. UNE FRACTURE NUMÉRIQUE AU SEIN DU TERRITOIRE.....	11
<b>IV. STRUCTURATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE.....</b>	<b>12</b>
A. ÉCONOMIE ET EMPLOI.....	12
B. UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	14
C. UNE ACTIVITÉ AGRICOLE TRÈS STRUCTURANTE.....	15
D. COMMERCE ET ARTISANAT.....	16
<b>V. AFOM.....</b>	<b>19</b>
<b>VI. ORGANISATION TERRITORIALE DE PROJET.....</b>	<b>20</b>
A. LE SYNDICAT MIXTE DU SCoT ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.....	20
B. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.....	20
<b>VII. BILAN DES ACTIONS MENÉES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE CHÂLONS.....</b>	<b>21</b>

## PARTIE 2 STRATEGIE

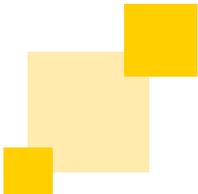
<b>I L'ORIENTATION DE LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE CHÂLONS.....</b>	<b>25</b>
A. LES ENJEUX TRANSVERSAUX DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET LA VALEUR AJOUTÉE ATTENDUE DE LEADER.....	25
B. DU DIAGNOSTIC AU FIL CONDUCTEUR DE LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT.....	27
C. OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT.....	28
D. ARTICULATION DE LA STRATÉGIE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES.....	30
<b>II. LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME LEADER DU PAYS DE CHÂLONS.....</b>	<b>31</b>
A. CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D' ACTIONS.....	31
B. LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES, LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET DE SÉLECTION DÉCLINANT LE FIL CONDUCTEUR.....	32
C. LE PLAN DE FINANCEMENT LEADER.....	36

## PARTIE 3 GOUVERNANCE

<b>I. PROCESSUS DE CONCERTATION ET D'ÉLABORATION DE LA CANDIDATURE.....</b>	<b>41</b>
A. PLANIFICATION ET COMMUNICATION.....	41
B. MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX POUR ÉLABORER LA STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT.....	42
C. UNE IMPLICATION DES INSTANCES DÉCISIONNELLES.....	42
<b>II. COMPOSITION ET ORGANISATION DU GAL.....</b>	<b>43</b>
A. ARTICULATION AVEC LA STRUCTURE PORTEUSE.....	43
B. LE COMITÉ DE PROGRAMMATION.....	43
C. LE COMITÉ TECHNIQUE D'ANIMATION.....	45
D. LA CELLULE TECHNIQUE DU GAL.....	45
E. INFORMATION ET MOBILISATION DES PORTEURS DE PROJETS.....	46
F. MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS.....	46
<b>III. SUIVI / EVALUATION.....</b>	<b>47</b>
A. SUIVI DES OPÉRATIONS ET PILOTAGE DE LA STRATÉGIE.....	47
B. L'ÉVALUATION DU PROGRAMME LEADER.....	48
C. LA CAPITALISATION DU PROGRAMME LEADER DU PAYS CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE.....	48

## ANNEXES

*Les données présentées dans le diagnostic sont issues du rapport de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Châlons-en-Champagne et des travaux de l'Observatoire de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne, sauf indication contraire.*



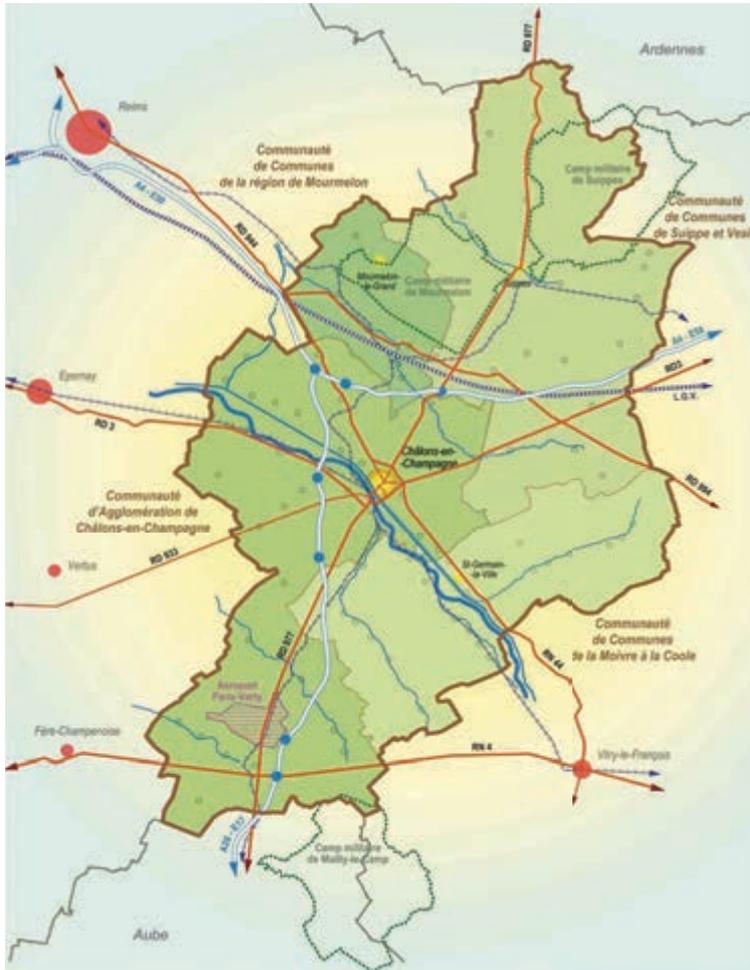
# PARTIE 1 DIAGNOSTIC





## I. Composition du territoire et enjeux démographiques

### A. Présentation du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne



Localisation du Pays de Châlons dans le quart nord-est de la France

Desserte du Pays de Châlons et ses quatre intercommunalités

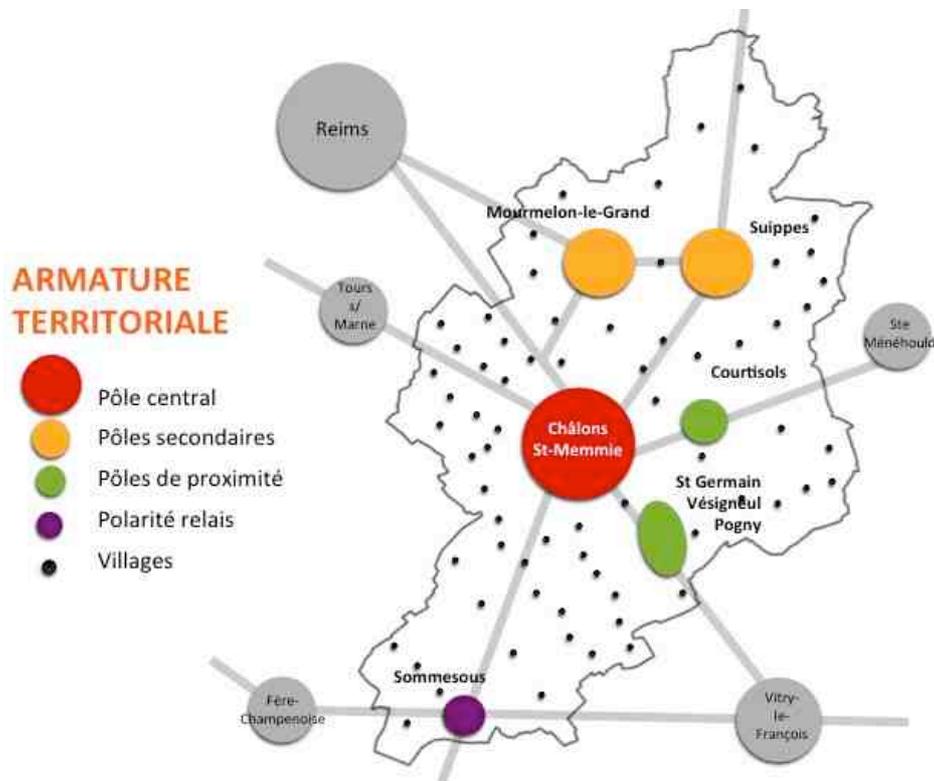
Au nord-est de la France, le Pays de Châlons-en-Champagne réunit 90 communes au cœur de la Région Champagne-Ardenne dans le Département de la Marne. Le territoire représente près d'un quart du département et s'étend sur 75 km du nord au sud et 45 km de l'est à l'ouest. Ce vaste bassin de vie compte 96 757 habitants (population municipale en 2011) dont environ les deux tiers habitent dans la communauté d'agglomération de Châlons : Cités en Champagne. Le Pays de Châlons-en-Champagne présente une grande homogénéité paysagère avec des spécificités liées aux activités et aux occupations humaines :

- Un territoire maillé par 21 cours d'eau qui forment autant de vallées,
- Un cœur d'agglomération proposant une grande diversité de services et d'équipements, avec le pôle urbain<sup>1</sup> de Châlons-en-Champagne qui compte 57 032 habitants en 2011,
- Les deux petites villes Mourmelon-le-Grand et Suippes qui disposent d'une offre en équipements et services répondant aux besoins de la population de leurs bassins de vie,
- Les deux grands camps militaires de Mourmelon-le-Grand et Suippes au nord du territoire,
- Un axe vallée de Marne concentrant une grande part des activités et des flux de circulation,
- Un vaste espace rural composé de grandes plaines agricoles dans lequel les villages, souvent organisés autour des cours d'eau, font figure "d'oasis".
- Le sud du territoire qui accueille les installations de l'Aéroport Paris-Vatry.

<sup>1</sup> Le pôle urbain de Châlons-en-Champagne se compose de la ville-centre et des communes de Saint-Memmie, Fagnières, Compertrix et Saint-Martin-sur-le-Pré (INSEE)

Lieu de convergence des grands axes de circulation, Châlons-en-Champagne, capitale administrative régionale de la Région Champagne-Ardenne jusque fin 2015 et chef-lieu du Département de la Marne, constitue un centre de services pour un vaste territoire.

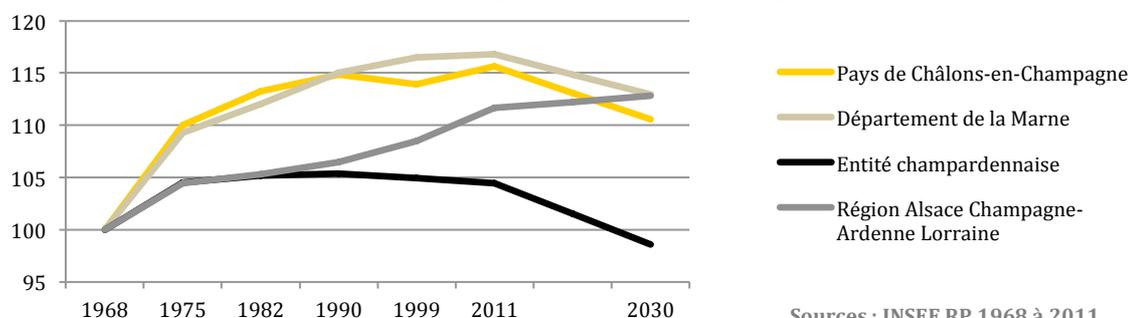
### B. L'armature urbaine : une ville-centre et des pôles secondaires



L'offre globale de commerces, services et équipements est essentiellement concentrée sur le pôle urbain de Châlons-en-Champagne. Le faible taux d'équipement des communes rurales induit une forte dépendance soit aux pôles intermédiaires les plus proches pour les services et équipements d'usage courant, soit à l'agglomération pour des usages plus occasionnels. Dans les deux cas, l'usage de la voiture s'impose pour la grande majorité des déplacements, l'offre en transports collectifs en dehors de l'agglomération étant restreinte et peu adaptée aux déplacements non liés à l'emploi.

### C. Une stabilité démographique et une tendance au déclin à l'horizon 2030

Evolution comparée de la population du Pays de Châlons-en-Champagne de 1968 à 2030 avec la nouvelle Région élargie et le Département (graphique en base 100)



La population du Pays de Châlons-en-Champagne représente 17 % de la population marnaise et 7 % de la population champardennaise. Après une période de croissance dans les années 1960 et 1970, puis une amorce de décroissance à partir de 1990 contrebalancée par un léger regain depuis 1999, la tendance est à la stabilisation démographique. Au total, entre 1990 et 2011, le

territoire s'est enrichi d'un peu moins de 700 habitants. A l'image du département dont la légère croissance est essentiellement portée par les communes périurbaines ou rurales, la stabilisation de la population du Pays de Châlons s'explique aujourd'hui par la croissance enregistrée dans les trois communautés de communes rurales.

La variation annuelle moyenne de la population est passée de 1,4 % entre 1968-1975 à 0,1 % sur la dernière décennie, sous l'effet de la baisse continue du solde naturel (passant de 1,3 % en 1968 à 0,6 % depuis 1990) combiné à un solde migratoire négatif. Si les tendances actuelles devaient se poursuivre, les projections de l'INSEE à l'horizon 2030 alertent sur un prochain déclin démographique tant pour le département que le Pays de Châlons.

### **D. Une occupation contrastée du territoire**

Cités en Champagne concentre environ les trois quarts de la population du Pays de Châlons, dont près de la moitié habite la ville-centre qui compte un peu plus de 45 000 habitants en 2011.

Avec une densité moyenne de 55,3 habitants/km<sup>2</sup>, le Pays de Châlons-en-Champagne est légèrement plus dense que la Région Champagne-Ardenne, mais moins dense que le département de la Marne. Cette densité masque de fortes disparités et contrastes entre le noyau urbain qui constitue un îlot de fortes densités (300 habitants/km<sup>2</sup> dans le pôle urbain) et le territoire rural marqué par des espaces de très faibles densités de population, en particulier dans le Sud (moins de 10 habitants/km<sup>2</sup>).

### **E. Une attractivité résidentielle hétérogène et une tendance à la périurbanisation**

La très faible croissance de population depuis les années 1990 dissimule des contrastes d'évolution démographique au sein du territoire : les secteurs les plus peuplés et les plus denses ne sont pas proportionnellement ceux qui connaissent une croissance démographique la plus importante. Le Pays de Châlons est de plus en plus marqué par le phénomène de périurbanisation : la ville centre et son agglomération perdent des habitants au profit des communes périurbaines et rurales du territoire qui en gagnent.

### **F. Un territoire encore jeune mais dont le vieillissement s'accélère**

La population du Pays de Châlons est relativement jeune par rapport à la moyenne nationale : la part des personnes de 65 ans et plus est d'environ 15 % contre près de 17 % dans la population française. Cependant le Pays de Châlons est marqué par le phénomène de vieillissement de sa population, avec une augmentation d'environ 30 % des personnes de 60 ans et plus entre 1999 et 2009 liée au vieillissement de la génération des "baby-boomers".

Le caractère relativement jeune de la population du Pays de Châlons est également le fait d'une surreprésentation des 20-24 ans notamment chez les hommes. Cela s'explique par la présence de l'armée qui attire beaucoup de jeunes actifs sur le territoire.

### **G. Des ménages plus nombreux mais plus petits**

Alors que la population tend à se stabiliser, le nombre de ménages ne cesse d'augmenter. En 2011 près de 41 000 ménages ont été recensés dans le Pays de Châlons, soit une hausse de plus de 12 % par rapport à 1999 (contre une croissance démographique de 1,5 %). Cette augmentation est corrélée à la diminution de leur taille, puisque le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 2,53 en 1999 à 2,26 en 2011.

Ce phénomène dit de "dessalement" des ménages résulte de plusieurs paramètres conjugués :

- une évolution des modes de vie caractérisée par une tendance à la décohabitation des ménages, en lien avec l'augmentation du nombre de divorces.
- l'évolution de la structure par âge de la population qui implique que les enfants arrivant à l'âge adulte quittent le foyer familial pour former un nouveau ménage, composé souvent dans un premier temps d'une seule ou deux personnes.

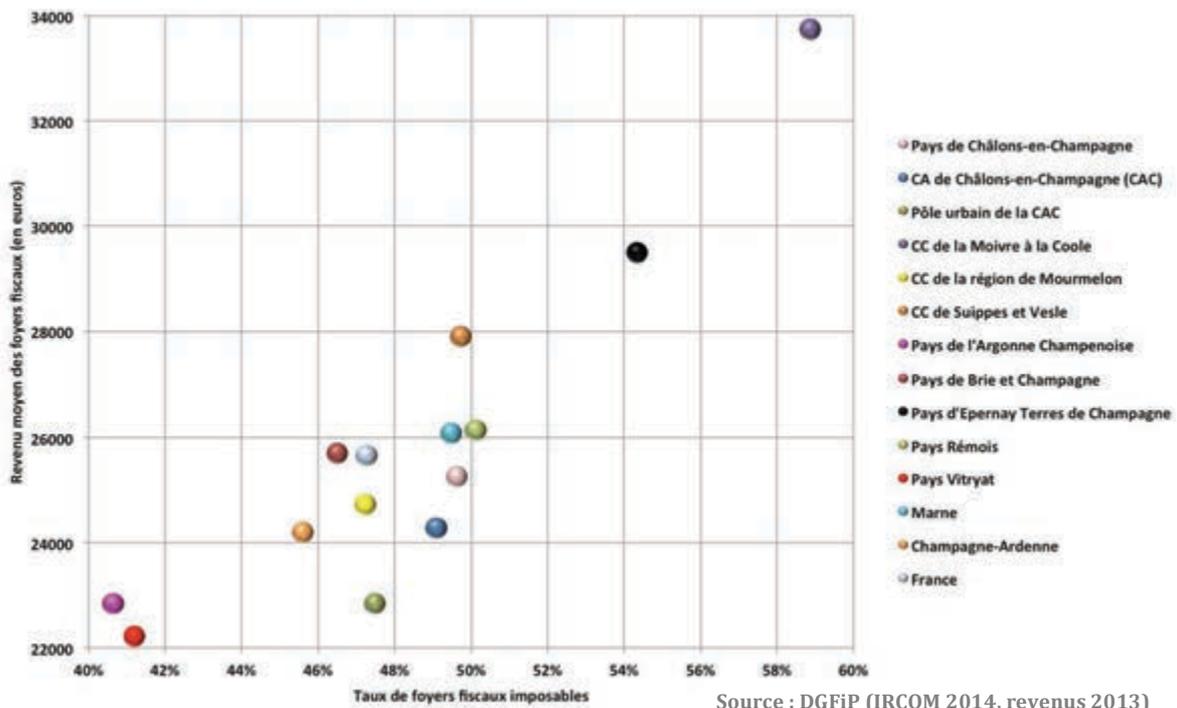
Le vieillissement de la population contribue également à la diminution de la taille des ménages.

## H. Des disparités de revenus

En 2013 le territoire compte 51 513 foyers fiscaux. Le revenu fiscal moyen du Pays de Châlons (25 254 €) reste en deçà des moyennes départementales et nationales.

Des disparités importantes de revenus existent au sein du territoire. La communauté de communes de la Moivre à la Coole concentre les foyers fiscaux aux revenus les plus élevés. A l'inverse le pôle urbain de Châlons-en-Champagne présente les revenus fiscaux moyens les plus faibles du territoire, de même que les communes de Mourmelon-le-Grand et Suippes.

### Répartition des revenus des ménages du Pays de Châlons-en-Champagne dans son contexte régional en 2013



### Enjeux et perspectives en matière de démographie

- **Inverser la tendance au déclin démographique**, en agissant principalement sur les migrations, particulièrement des ménages actifs en âge d'avoir des enfants. Leur maintien voire leur accueil sur le territoire permettrait non seulement d'assurer la stabilité démographique mais aussi potentiellement d'accroître la population en redynamisant le solde naturel.

- **Maîtriser le flux des migrations périurbaines en vue de renforcer l'armature territoriale.** Il en va de la capacité de l'ensemble des communes (urbaines comme rurales) à répondre aux besoins de la population dans tous les domaines, des services et équipements aux logements et à l'emploi, mais aussi à protéger l'environnement, les ressources et les paysages du Pays.

- **Anticiper et accompagner les évolutions de la population dont le vieillissement**

Le développement du territoire doit se penser avant tout pour et par sa population. Il ne doit pas composer *a minima* avec les évolutions structurelles de sa population mais réinventer un nouveau modèle de développement de l'habitat, des services et équipements, de l'emploi et des transports tirant parti de ces évolutions pour maintenir voire accroître la qualité de vie de tous.

Le programme Leader du Pays de Châlons devra contribuer à renforcer l'attractivité du territoire dans ces objectifs et permettre aux porteurs de projet d'apporter les réponses innovantes et adaptées localement à ces problématiques. (cf. comptes-rendus des ateliers en Annexe 1).

## II. Environnement et ressources naturelles

### A. Un paysage très ouvert où les écosystèmes doivent être préservés

Le paysage du Pays de Châlons-en-Champagne est fortement marqué par la plaine crayeuse, témoin de l'évolution des pratiques agricoles du XX<sup>e</sup> siècle. L'agriculture intensive occupe 80 % du territoire. Le taux de boisement est très faible : 10,5 %<sup>2</sup> (4,7 % sans les camps militaires) contre 16,6 % dans la Marne. Ne subsistent que les camps militaires et les reliquats de boisements comme derniers éléments de naturalité de la plaine. Le réseau hydrographique et les vallées alluviales associées constituent le principal élément de nuance et sont le support du réseau d'espaces naturels du territoire.

D'importantes surfaces de pelouses calcaires d'une grande richesse écologique sont conservées dans les camps militaires. Cette valeur écologique a été intégré au réseau Natura 2000.

Le territoire compte également de nombreux sites remarquables dont la vallée de la Marne d'une façon générale, les marais d'Athis-Cherville et de la Somme-Soude, les prairies d'Aigny, le Bois de la Bardolle à Coolus. Malheureusement ces espaces restent isolés les uns des autres et sont victimes, pour certains, d'un déficit de gestion adaptée qui risque d'altérer la richesse écologique des sites (embroussaillage). Le Pays s'est donc doté d'une Trame Verte et Bleue, assortie d'orientations et d'actions afin de restaurer les continuités écologiques du territoire et de sa plaine agricole.

Dans ce contexte, la nature en ville et au sein des espaces bâtis représente une contribution à la fonctionnalité écologique du territoire.

### B. Une ressource en eau précieuse, impactée par les activités humaines

Le territoire recoupe le bassin de la Marne avec sa large vallée éponyme qui se distingue des autres cours d'eau de la plaine champenoise par son régime et son importance, et le bassin de l'Aisne avec deux grands affluents, la Vesle et la Suippe. A ce système naturel s'ajoutent le canal latéral à la Marne et le canal de la Marne à l'Aisne, au gabarit Freycinet.

La géologie locale est le support de deux nappes souterraines importantes, en continuité hydraulique : la nappe de la craie et la nappe des alluvions de la Marne. Ces aquifères sont stratégiques pour l'approvisionnement en eau potable. La nappe de craie constitue un aquifère productif très vulnérable aux pollutions. Les problématiques principales résident dans :

- la sollicitation importante de la ressource, cause d'un équilibre quantitatif fragile,
- une dégradation générale de la qualité des eaux souterraines par les nitrates et localement par les produits phytosanitaires,
- l'atteinte du bon état des eaux souterraines reportée à 2021 au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du fait de la dégradation de leur qualité chimique,
- des dispositifs d'assainissement collectifs et individuels généralisés, dont les performances sont à conforter pour contribuer à la préservation de la ressource.

L'approvisionnement en eau potable est fragilisé par la vulnérabilité de la qualité de cette ressource stratégique.



La Suippe



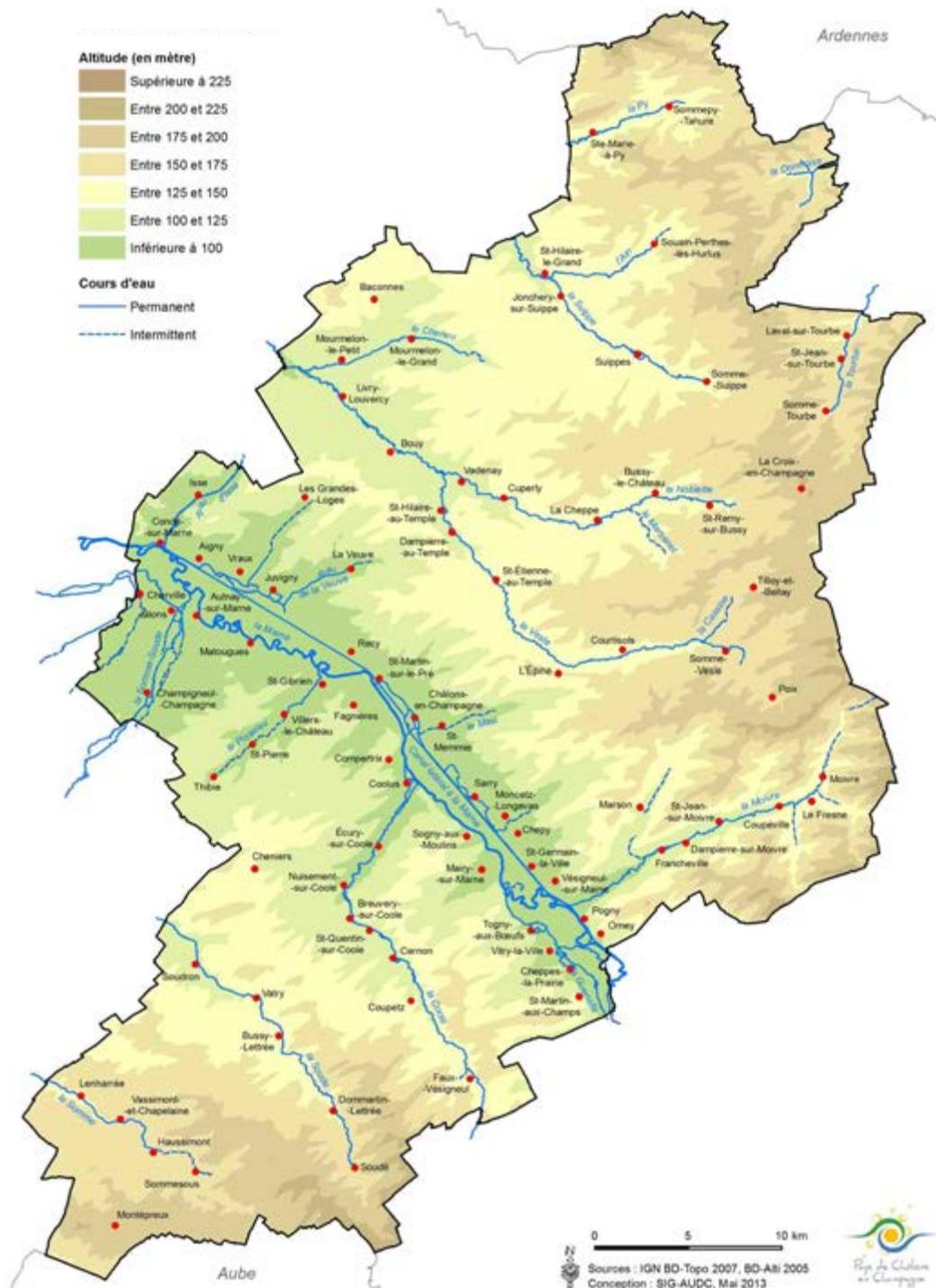
Rôle des genêts



Prairie du clos et du grand accru  
(Vésigneul s/ Marne)

<sup>2</sup> Source : Inventaire Forestier National

## Relief et hydrographie du Pays de Châlons



## C. Des émissions de gaz à effet de serre importantes

En 2007, les consommations énergétiques ont été estimées à 4 500 ktep (énergie finale). A l'échelle du Pays de Châlons, le montant d'émission se situe dans la moyenne nationale avec environ 10  $\text{teqCO}_2$  par habitant et par an, les émissions globales étant de 971 074  $\text{teqCO}_2/\text{an}$ .

**Le secteur des transports est le 1<sup>er</sup> émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES)** (44 % sur le territoire contre 30 % sur la région). Le trafic routier est le principal émetteur (transport de marchandises, hausse des déplacements dus à la périurbanisation, transport autoroutier).

Le deuxième poste le plus émetteur de GES est le bâtiment (23 % des émissions totales), dont **78 % des émissions concernent l'habitat résidentiel**. Le chauffage est le 1<sup>er</sup> poste d'émission dans l'habitat (67 %). Si des efforts en matière d'isolation ont été réalisés par les bailleurs sociaux, les parcs collectifs privé et individuel restent anciens et souvent mal isolés. La faible densité de logements et la prépondérance des maisons individuelles, souvent chauffées au fioul, contribuent fortement aux émissions de GES. Un important gisement d'économie d'énergie existe via la réhabilitation (isolation et chauffage) des logements et une éco-responsabilisation des acteurs du bâtiment, notamment sur les chantiers de construction et de rénovation. Le manque de retour d'expérience sur le caractère isolant des matériaux typiques du bâti ancien (craie, briques, carreaux de terre, pan de bois, appareillage champenois), et le manque de savoir-faire des artisans locaux pose question.

Toutefois, des initiatives existent :

- L'ARCAD (Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durable), fondée par le Conseil régional, l'ADEME, la fédération française du bâtiment et l'ordre des architectes, est un véritable pôle de compétence en construction durable à l'échelle régionale.
- La ville de Châlons-en-Champagne compte un Espace Info Energie au sein du COMAL-SOLIHA, qui sensibilise les particuliers aux questions énergétiques, mais l'accompagnement n'est pas suffisant pour garantir le résultat thermique des travaux.

Des plans climat énergie locaux pourraient être engagés à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne et de l'agglomération châlonnaise. Ils permettraient de construire une politique transversale en matière de limitation des GES et d'économie d'énergie.

L'importance du gisement de biomasse (bois, paille, effluents d'élevage, déchets verts des collectivités et biodéchets des ménages) permettrait un développement des énergies renouvelables dans la région. Ce gisement est mal connu à l'échelle du Pays de Châlons. La présence du pôle de compétitivité "Industries Agro-Ressources" (IAR) à proximité du territoire devrait être un atout pour créer une dynamique autour de ces nouvelles formes d'énergie. Il existe un besoin important de structuration, d'approche prospective et de mise en cohérence des filières en vue d'un développement fort des énergies liées à la biomasse. Parallèlement, il serait nécessaire d'affiner les connaissances relatives aux émissions atmosphériques générées par ces énergies biomasse afin de bien évaluer l'impact sur la qualité de l'air.

### Enjeux et perspectives en matière d'environnement

Les réunions de concertation pour élaborer le programme Leader du Pays de Châlons, lors desquelles les éléments de diagnostic ont été présentés, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- **Pérenniser les milieux, les espèces, la biodiversité, les ressources naturelles et les espaces agricoles, et les valoriser** en termes d'attractivité du territoire, en menant un important travail de pédagogie et de sensibilisation.
- **Faire vivre et animer localement les outils disponibles pour une meilleure prise en compte des ressources naturelles.** Les enjeux environnementaux rejoignent ceux d'un développement économique local à travers la valorisation des ressources naturelles, notamment énergétique, pour un emploi non délocalisable.
- **Reconquérir l'habitat existant** pour répondre à la fois à des critères de sobriété énergétique, de préservation du patrimoine bâti et architectural, et à des besoins spécifiques des populations (vieillesse, décohabitation, etc.).

Il ressort du diagnostic environnemental un vrai potentiel de valorisation du Pays de Châlons dont les richesses naturelles restent méconnues, mais aussi la nécessité de mieux coordonner, piloter et dimensionner les interventions des opérateurs trop isolés et d'adopter des démarches transversales : le programme Leader devra être mobilisé en ce sens. (cf. comptes-rendus des ateliers en Annexe 1).

### III. Dynamiques sociales

#### A. Une importante offre culturelle dans la ville-centre qui se tourne vers les territoires alentour

##### *Accès à la lecture*

La ville de Châlons-en-Champagne dispose d'une médiathèque, d'une bibliothèque de quartier et d'une bibliothèque municipale à vocation régionale. Mourmelon-le-Grand et Suippes disposent d'une médiathèque et 16 autres communes du Pays ont une bibliothèque ou un point relais lecture du réseau de la Bibliothèque Départementale de Prêt du Conseil Général. Ce maillage est complété par un bibliobus qui dessert 3 communes du Pays de Châlons-en-Champagne. 77 % de la population dispose ainsi d'un service lié à la lecture dans sa commune.

##### *Diffusion de spectacles vivants*

L'agglomération châlonnaise bénéficie d'équipements structurants et d'acteurs socio-culturels qui organisent des manifestations culturelles d'ampleur. La ville-centre compte notamment :

**La scène nationale "La Comète"**, qui accueille chaque année plus de 30 000 spectateurs. Son rayonnement dépasse Châlons : un quart des abonnés habite le département hors agglomération. Elle organise également le festival "Itinéraires" en dehors de Châlons. La Comète porte depuis 2013 un festival international de cinéma, **War on Screen**, projet artistique et culturel unique qui traite des liens entre guerre et cinéma, en s'appuyant sur l'identité et l'histoire du territoire notamment des trois communes partenaires Châlons-en-Champagne, Mourmelon-le-Grand et Suippes qui accueillent une importante activité militaire. Ce festival s'inscrit dans une solidarité entre collectivités urbaines et rurales et a vocation à être diffusé sur l'ensemble du territoire voire au-delà via des actions culturelles et d'éducation artistique.

**L'association "Furies"** axée sur le théâtre, le cirque et les arts de rue, qui propose des événements culturels à Châlons et dans le milieu rural. Son action s'articule autour du festival de cirque et de théâtre de rue *Furies*, de l'organisation de week-ends *Entre-Sort*, de l'accueil d'artistes en résidence et du *Théâtre des Routes*.

**Le Centre National des Art du Cirque (CNAC)**, lieu d'enseignement de la pratique des arts du cirque, qui permet aussi la diffusion culturelle, avec des présentations régulières des étudiants du CNAC et des spectacles en partenariat avec la Comète ou Furies.

**L'association "Musiques sur la ville"** qui organise tous les ans le *Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs* réunissant jusqu'à 70 000 spectateurs, propose des résidences de créations d'artistes.

**Le "Capitole en Champagne"**, parc des expositions proposant une salle de spectacle modulable allant jusqu'à



Médiathèque de Mourmelon-le-Grand



Spectacle du CNAC

12 000 places et de multiples salles de congrès. Il accueille la foire agricole de Châlons-en-Champagne tous les ans en septembre.

En dehors de Châlons-en-Champagne, l'association "**Les Moissons Rock**" est un acteur majeur dans le domaine de la musique sur le Pays de Châlons, en organisant chaque année au mois de mai un festival de musique à Juvigny, réunissant plusieurs milliers de spectateurs.

En complément, d'autres événements culturels plus locaux sont organisés à Châlons : *Festival des Musiques du Dimanche*, *Entrez dans la danse*, *Printemps du Jazz* et sur le reste du territoire *Musiques en Mourmelonnie*, *Festival du Triangle d'Orgue de Champagne*, etc.

### *Musées et cinémas*

Le territoire comptabilise 11 musées dont 3 à Châlons-en-Champagne. Le **Centre d'Interprétation Marne 1914-1918** à Suippes, ouvert en 2006, accueille plus de 6 000 visiteurs par an. Les cinémas du Pays sont tous implantés à Châlons, avec un complexe cinématographique récent de 9 salles en périphérie et une salle de cinéma d'Art et Essai de 150 places à la Comète.

### **B. Une offre en équipements sportifs diversifiée mais insuffisante en matière de loisirs de nature**

Le Pays de Châlons compte des infrastructures de grande qualité permettant l'accès à des disciplines telles que le vol à voile à Ecury-sur-Coole, le tir à Châlons-en-Champagne, le golf à Courtisols et Mourmelon-le-Grand, l'escalade, le tir à l'arc et le tennis à Haussimont. La quasi-totalité des communes dispose d'au moins un équipement sportif (souvent un terrain de grands jeux permettant a minima la pratique du football). Le nord du territoire bénéficie d'un haut niveau d'équipement du fait de la présence de l'armée avec par exemple des piscines à Mourmelon-le-Grand et à Suippes.

En revanche en matière de pratiques récréatives de nature aujourd'hui en plein développement en France, les aménagements restent rares sur le Pays de Châlons qui n'est pourtant pas dépourvu d'atouts. La vallée de la Marne pourrait être mieux valorisée pour les activités aquatiques (canoë-kayak, pêche, etc.) et le faible relief pour la randonnée pédestre et cycliste.

### **C. Une offre de service à l'enfance à optimiser**

En 2009 le Pays de Châlons comptait 3 347 enfants âgés de 0 à 4 ans, dont 65 % résident dans l'agglomération châlonnaise. L'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance couvre 800 enfants âgés de 0 à 4 ans. Plus de 90 % de cette capacité d'accueil est concentrée dans l'agglomération. Mourmelon-le-Grand, Suippes, Sommepey-Tahure, Saint-Germain-la-Ville et Juvigny sont également équipées de structures d'accueil.

En 2009 le territoire comptait environ 900 assistantes maternelles pour un total de plus de 2 300 places. Leur répartition sur le territoire est corrélée à celle de la population et permet globalement de répondre aux besoins des ménages. Cependant un déficit d'organisation est à relever en milieu rural. L'échelle du Relais Assistantes Maternelles de Châlons est trop limitée. L'offre de garde proposée pour la petite enfance est suffisante à l'échelle du Pays de Châlons mais elle est inégalement répartie et insuffisamment lisible.

Il faut travailler également sur la problématique « enfance » au delà de « petite enfance ». Avec la réorganisation des rythmes scolaires, des garderies sont mises en place mais le service reste insatisfaisant, tant au niveau de la qualité des animations apportées que des horaires. Il faut veiller à gérer l'offre qualitativement par rapport aux besoins réels sur le territoire, selon les tranches d'âge des enfants et en tenant compte de la stabilisation démographique du Pays de Châlons.

### **D. Un besoin d'innovation et de coordination dans les services aux personnes âgées, isolées ou dépendantes**

Comme au niveau national, le Pays de Châlons est marqué par le phénomène de vieillissement de sa population : les personnes âgées de plus de 60 ans représentent en 2011 près de 22 % de la population contre seulement 17 % 1999.

En 2013 le territoire comptait 12 établissements spécifiques d'hébergement répartis sur 5 communes, pour un total de 951 places dont 719 à Châlons-en-Champagne. L'offre est considérée comme quantitativement suffisante par les instances médico-sociales pour répondre aux besoins actuels. Toutefois la moitié de ces établissements date des années 1970 et n'a pas été conçue pour accueillir les personnes très âgées ni prendre en charge la grande dépendance.

Par ailleurs les personnes âgées vivant de plus en plus longtemps à leur domicile, des services ont été développés sur le territoire par de nombreuses structures locales telles que les associations Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), Familles Rurales, Maison Départementale de la Famille, etc. (portage des repas, soins infirmiers, soins d'auxiliaire de vie, aide ménagère).

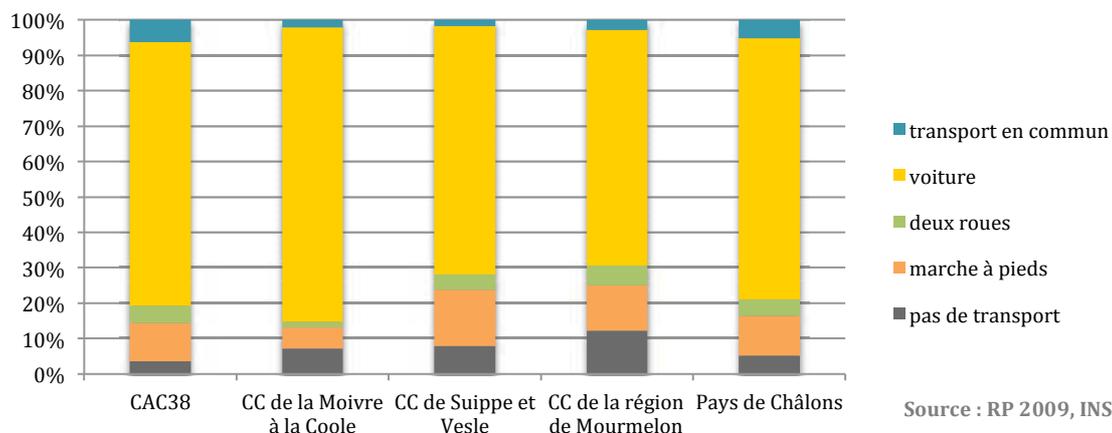
Au delà de l'adaptation des structures d'accueil, il faut développer de nouveaux modes d'accompagnement pour mieux prendre en charge les besoins liés au vieillissement.

### E. Mobilité : une dépendance à la voiture individuelle

Le Pays de Châlons-en-Champagne est traversé par d'importants flux, du fait d'un réseau routier et ferré renforcé au cours des dernières décennies et conforté par l'Aéroport International Paris-Vatry pour les échanges internationaux et nationaux.

La voiture reste le moyen de transport le plus utilisé, d'une part parce que son usage est facilité par un réseau routier bien développé, non saturé et par un parc de stationnement non contraignant, d'autre part parce que soit l'offre alternative en transports en commun est inexistante, soit elle n'est pas ou peu compétitive face à l'usage de la voiture.

#### Répartition des actifs par mode de transport utilisé pour les déplacements domicile-travail par intercommunalité en 2009



#### Des solutions alternatives à imaginer et à organiser

La faible densité de population de certains secteurs notamment du nord-est du territoire ne permet pas d'assurer leur desserte par les transports collectifs publics. Les ménages n'ont d'autres choix pour se déplacer que de posséder un véhicule. Le coût du transport automobile pour les ménages en situation financière fragile représente un risque de vulnérabilité et de précarité énergétique. S'il n'est pas envisageable de développer une offre de transports publics régulière, des solutions alternatives doivent être recherchées, en particulier pour :

- les personnes âgées, qui souhaitent accéder aux pôles urbains concentrant commerces, services de santé et loisirs,
- les jeunes dont les besoins de déplacements pour les loisirs sont souvent assurés par les parents. C'est un véritable enjeu sur le territoire, d'autant plus avec la réforme des rythmes scolaires développant les activités périscolaires,
- les demandeurs d'emploi qui doivent pouvoir accéder aux structures d'accompagnement et se rendre aux formations ou entretiens professionnels,
- les ménages modestes, souvent isolés.

### *Un réseau cyclable à améliorer pour encourager la pratique des modes doux*

A l'échelle du Pays de Châlons, le seul axe cyclable aménagé permettant de relier plusieurs communes entre elles est l'itinéraire longeant le canal latéral à la Marne, de Recy à Moncetz-Longevas, dont la vocation est plus orientée vers le tourisme et le loisirs que vers une utilisation quotidienne. Pourtant la topographie du territoire se prête à l'usage du vélo, en termes de mobilité et de loisirs actifs. Sur l'agglomération châlonnaise un réseau cyclable est progressivement mis en place, cependant il est encore très discontinu et manque de lisibilité dans son ensemble.

Le potentiel de développement de l'utilisation du vélo est important, mais conditionné à la mise en cohérence des aménagements existants. Il s'agit de créer un véritable réseau continu et sécurisé d'itinéraires cyclables en site propre, le partage de la voirie en zone urbaine, l'aménagement d'aires de stationnement sécurisées pour les deux roues et la mise en place d'une signalétique adaptée.

### **F. Une fracture numérique au sein du territoire**

Ces dix dernières années les usages numériques se sont imposés auprès du grand public, des entreprises, des administrations et grands équipements publics (hôpitaux, écoles, etc.). Or la desserte numérique du territoire n'est donc pas adaptée, y compris dans le pôle urbain châlonnais, aux nouveaux et futurs usages des technologies. La desserte en haut débit, voire en très haut débit, est un enjeu fort pour le développement économique, l'attractivité, l'aménagement du territoire et le maintien de la cohésion sociale.

Une fracture numérique se dessine au sein du Pays de Châlons, créant des inégalités d'accès à Internet et à tous les services associés, entre les communes rurales notamment du sud mal desservies et les communes de la Vallée de la Marne, Mourmelon-le-Grand, Suippes et Courtisols qui sont mieux desservies. Or le milieu rural, et notamment la profession agricole, a des besoins au même titre que les populations urbaines.

Au delà de l'enjeu de montée en débit sur l'ensemble du territoire, il existe un véritable enjeu de réduction de la fracture numérique auquel le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du département de la Marne ne répond pas suffisamment.

#### **Enjeux et perspectives en matière de dynamiques sociales**

Les réunions de concertation pour élaborer le programme Leader du Pays de Châlons, lors desquelles les éléments de diagnostic ont été présentés, ont mis en évidence de très nombreux enjeux (cf. comptes-rendus des ateliers en Annexe 1). En cohérence avec sa stratégie locale de développement et au regard des moyens financiers mobilisables, le programme Leader du Pays de Châlons se concentrera sur certains enjeux, renforçant le lien social et garantissant la juste proximité des services sur l'ensemble du territoire dont :

- le positionnement de l'**action culturelle** comme facteur de lien et d'identité,
- la capacité des habitants et des élus locaux à assumer l'**histoire du territoire** pour capitaliser sur ses atouts, en être fiers et devenir des ambassadeurs,
- la mobilisation, la mise en réseau, la coordination et la montée en compétences des structures de **services à la population**,
- l'**innovation** et la **capitalisation** dans les services et activités proposées,
- la diversification de l'offre d'accompagnement et d'hébergement des **personnes âgées**,
- la prise en compte du **numérique** en tant que support dans toutes les opérations de développement du territoire,
- l'amélioration des **déplacements** en s'appuyant sur les moyens existants.

## IV. Structuration économique du territoire

### A. Economie et emploi

#### *Un emploi concentré dans l'agglomération de Châlons-en-Champagne*

En 2011 le Pays de Châlons-en-Champagne compte plus de 44 100 emplois (salariés et non-salariés) pour près de 46 500 actifs résidents. Près de 80 % des emplois sont concentrés dans la communauté d'agglomération dont 50 % dans la seule ville de Châlons-en-Champagne. Le pôle urbain constitue le 4<sup>e</sup> pôle d'emploi régional (comprenant la ville-centre et les communes de Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie, Compertrix et Fagnières) après ceux de Reims, Troyes et Charleville-Mézières.

#### Evolution de l'emploi total dans le Pays de Châlons-en-Champagne entre 1999 et 2011

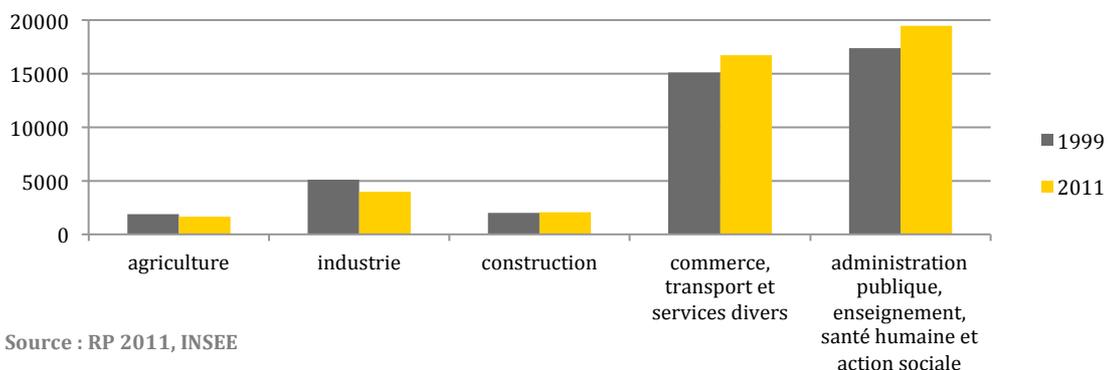
	Répartition de l'emploi en 2011		Evolution de l'emploi	
	Nombre	%	1999 - 2011	2006 - 2011
Cités en Champagne	34 687	79 %	+ 4,1 %	- 2,7 %
CC de la Moivre à la Coole	1 405	3 %	- 1 %	+ 0,5 %
CC de Suipe et Vesle	4 174	9 %	+ 14,6 %	+ 3,5 %
CC de la région de Mourmelon	3 851	9 %	+ 29,4 %	- 4,4 %
Pays de Châlons	<b>44 118</b>	<b>100 %</b>	<b>+ 6,7 %</b>	<b>- 2,2 %</b>

Source : RP 2011, INSEE

#### *Une tertiarisation de l'emploi*

Si les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, qui ne représentent à eux deux que 13 % des emplois du territoire en 2011, connaissent une perte d'emplois relativement importante entre 1999 et 2011 (respectivement - 14 % et - 22 %), celle-ci est compensée par la progression du nombre d'emplois enregistrée dans le secteur tertiaire (+ 10,7 % pour les secteurs du commerce, du transport et des services et 12 % pour l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale). Ces évolutions traduisent la poursuite de la tertiarisation du tissu économique local, caractérisé par l'importance des emplois publics (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale), qui représentent à eux seuls 43 % des emplois du Pays de Châlons, alors qu'ils représentent à peine 30 % des emplois en France.

#### Evolution du nombre d'emplois total par secteur d'activité entre 1999 et 2011



Source : RP 2011, INSEE

Les établissements économiques du territoire sont globalement peu pourvoyeurs d'emplois : près de 60 % d'entre eux n'emploient aucun salarié et près d'un tiers en emploient moins de 10. On dénombre moins d'une vingtaine d'établissements employant plus de 100 salariés, toutes localisées dans l'agglomération châlonnaise à l'exception du Bronze industriel à Suipe.

### *Typologie du secteur industriel*

En lien avec la mutation du tissu industriel du nord-est de la France le secteur industriel ne représente que 16% des emplois salariés du Pays de Châlons en 2010 et enregistre une diminution de 28% de ses emplois entre 1999 et 2010. Il demeure sous-représenté par rapport aux échelles nationale et régionale.

### *Une économie dépendante de l'administration publique et de la défense*

De par le statut de capitale administrative régionale de Châlons-en-Champagne et la présence de l'Armée dans la ville-centre et à Mourmelon-le-Grand et Suippes, le poids de l'emploi public dans l'économie locale est l'une des principales caractéristiques du territoire. La présence de nombreux fonctionnaires a longtemps constitué une base économique rassurante pour le territoire, désormais fragilisée par les bouleversements territoriaux récents. Les dissolutions du premier régiment d'artillerie de marine et de la première brigade mécanisée entraînent courant 2015 le départ de 1003 emplois d'agents civils et militaires du site de défense de Châlons-en-Champagne. La réforme territoriale qui modifie les chefs-lieux de région peut potentiellement impacter davantage cette base économique.

"Conscient de l'importance des conséquences des réorganisations militaires, le gouvernement accompagne la redynamisation économique du territoire au moyen de deux contractualisations : le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) et le Contrat d'Accompagnement aux Restructurations (CAR) de Châlons-en-Champagne, avec une enveloppe de 30 millions d'euros. Signés le 28 août 2015 ils permettent la mise en œuvre d'actions découlant du projet stratégique défini par l'agglomération, bâti autour de quatre axes d'intervention :

- accompagner la redynamisation globale du centre-ville, faire de Châlons-en-Champagne un exemple de réussite économique et résidentielle
- développer le tissu économique local par une politique de soutien des pouvoirs publics favorable à l'investissement des entrepreneurs et à la transformation des opportunités économiques
- structurer les filières de croissance
- promouvoir l'ambition internationale de l'agglomération".

*SGAR de la préfecture de Champagne-Ardenne*

### *La logistique, une activité structurante pour l'économie du territoire*

Le secteur des transports et de la logistique constitue une part notable (5 % des emplois salariés du territoire en 2009 soit 2 033 emplois) de l'économie locale, en pleine croissance (+ 46 % de depuis 2000).

L'Aéroport de Paris-Vatry et l'agglomération de Châlons-en-Champagne constituent les locomotives du développement logistique du territoire. Au total, près de 90 établissements logistiques sont implantés sur l'ensemble du Pays de Châlons en 2009, répartis sur une dizaine de zones d'activités et représentant près de 500 000 m<sup>2</sup> d'entrepôts et plates-formes logistiques.

### *Une offre d'enseignement supérieure diversifiée et de qualité*

Le territoire du Pays compte une trentaine de diplômes de niveau supérieur, concentrés dans les établissements de Châlons-en-Champagne. A la rentrée 2012, les établissements d'enseignement supérieur de la ville-centre ont accueilli 2170 étudiants, effectif en augmentation de 67 % par rapport à 1991.

L'offre est riche, avec la présence notamment de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers Paris Tech (ENSAM), l'Institut de Promotion Industrielle (IPI), l'Institut de Formation des Personnels de Santé (IFPS) et le Centre National des Arts du Cirque (CNAC). Le Centre ALFOR, installé à Châlons, regroupe le Centre de Formation des Apprentis de la Marne, une Ecole de la 2<sup>e</sup> chance et l'ingénierie de formation Logistère. Il intervient sur de nombreux domaines dont les métiers de maintenance, de bouche, de services, de la logistique. Plusieurs lycées proposent également des formations supérieures, de type classes préparatoires, BTS et des formations professionnelles dans différents domaines. Les lycées agricoles de Somme-Suippe et de Somme-Vesle proposent des formations professionnelles en lien avec les métiers du développement agricole ou diversifiées autour de l'élevage canin et félin, des services aux personnes, de l'environnement.

## B. Un potentiel de développement touristique

### *Des atouts à exploiter dont un produit d'appel régional : le Champagne*

Le Pays de Châlons-en-Champagne ne constitue pas une destination touristique de premier rang. Pourtant il dispose d'atouts indéniables, notamment sa proximité avec des grands bassins de population (Ile-de-France, nord-est de la France et de l'Europe) et son accessibilité aisée par les autoroutes, les routes, la voie ferrée et par l'Aéroport de Vatry.

Les équipements touristiques profitent aux touristes comme aux habitants et contribuent à l'animation et à la vie du territoire. Ils peuvent également être mobilisés pour compléter l'offre qui devrait se développer grâce au Contrat de destination La Champagne et à l'inscription des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

### *Hébergement touristique, restauration et tourisme d'affaires*

L'hôtellerie et la restauration sont les deux principales activités touristiques du territoire, avec 5 % des emplois salariés en 2010 soit environ 1 000 emplois. L'offre d'hébergement représente 13 % du nombre de lits touristiques de la Marne avec environ 2 200 lits pour 60 établissements. Au total 34 communes disposent d'au moins une offre d'hébergement touristique.

Cette offre pourrait être consolidée avec le développement du tourisme d'affaires, qui s'appuie sur de grands événements dont la Foire de Châlons, la convention d'affaires Signal et le Festival War On Screen. L'offre hôtelière est constituée à parts égales d'établissements classés et non classés. On constate une saturation des capacités d'accueil lors des grandes manifestations, mais également une saisonnalité marquée, un hébergement rural déficitaire, un manque d'équipements d'accueil de type camping-cars et camping "nature", et des faiblesses en hébergement haut de gamme et insolite.

Par ailleurs, 120 points de restauration sont recensés sur l'ensemble du Pays de Châlons, dont les deux tiers dans le pôle urbain.

### *Le patrimoine*

Près de 90 monuments historiques, inscrits ou classés sont recensés sur l'ensemble du territoire dont des édifices religieux, du patrimoine institutionnel, civil et militaire. La Ville de Châlons-en-Champagne appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire depuis 2007 et a ouvert en 2012 un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Le Pays de Châlons est également riche d'un patrimoine vernaculaire, témoignage de l'activité humaine, qui mérite d'être recensé et valorisé de même que le patrimoine naturel des communes de la Vallée de la Marne et des petites vallées boisées de la plaine agricole.

### *Tourisme de loisirs, tourisme de mémoire*

En complément des grands sites touristiques du département comme le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, le Lac du Der ou le massif argonnais, l'offre du Pays de Châlons s'appuie sur la présence de l'eau, sur les parcs et jardins, l'attrait des villes et villages fleuris et les itinéraires de randonnées. L'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne a développé un parcours original de ballades en barque agrémenté d'un spectacle de lumière itinérant qui a attiré en 2015 de nombreux visiteurs.

Plusieurs sites en lien avec la Grande Guerre sont particulièrement intéressants et attirent des visiteurs à l'international dont le Centre d'Interprétation Marne 14-18 à Suippes et le site de la Main de Massige. Les acteurs locaux sont d'ailleurs engagés dans un contrat cadre de destination Centenaire de la Grande Guerre 2013-2015.

Des partenariats pourraient être développés avec les territoires voisins de l'Argonne et de la Brie Champenoise.



Ballade en barque sur le Mau



Centre d'Interprétation Marne 14-18 à Suippes

## C. Une activité agricole très structurante

### *Occupation du sol*

Avec une surface agricole utile (SAU) qui couvre près de 80 % de la superficie du territoire, l'agriculture contribue fortement à la production de ressources et de richesses et marque l'identité du Pays de Châlons. Sa SAU représente 25 % de la surface départementale, occupe 139 700 ha et est stable depuis l'an 2000.

### *Une taille moyenne des exploitations corrélée à une diminution du nombre d'emplois*

Le territoire compte un millier d'exploitations agricoles. Comme dans le reste de la France, la tendance est à l'agrandissement et à la concentration des exploitations. Cela entraîne une augmentation de la SAU moyenne par exploitation qui est passée de 118 à 128 ha soit une progression de près de 8 % entre 2000 et 2010.

Le Pays de Châlons se caractérise par une nette domination des exploitations de moyenne ou grande dimension économique, plus encore qu'à l'échelle régionale. Le secteur agricole ne représente que 3,7 % des emplois salariés et non salariés du territoire en 2009, en baisse de 14,4 % entre 1999 et 2011 (- 270 emplois).

### *Un territoire tourné vers les grandes cultures*

En 2010, les productions phares du territoire combinent les céréales, les oléagineux et les protéagineux ainsi que des cultures industrielles, dont la betterave et les pommes de terre de féculé. 57 % des exploitations du Pays de Châlons sont orientés vers ce type de cultures alors que cette part n'est que de 11 % au niveau régional.

En termes de surfaces, les céréales représentent près de 70 000 ha soit la moitié de la SAU. Les oléagineux couvrent 24 500 ha, puis viennent les cultures industrielles avec 21 700 ha. Les cultures fourragères, dont la luzerne et les surfaces toujours en herbe, couvrent 16 200 ha. Les surfaces en fourrage baissent depuis 2000 (particulièrement en luzerne - 14,4%).

Contrairement au Département, le territoire compte peu de viticulteurs. Il n'existe pas d'aire parcellaire délimitée en zone de production de l'Appellation d'Origine Contrôlée "Champagne" et "Coteaux champenois" dans le périmètre du Pays. Mais 78 communes sont comprises dans la zone d'élaboration de l'appellation où sont autorisées toutes opérations de vinification, d'élevage et de conditionnement des vins avec des implantations emblématiques dans les caves de la rive gauche de Châlons-en-Champagne.

Une centaine d'exploitations pratique le maraîchage sur près de 1 100 hectares, en général en diversification de la grande culture. La sylviculture est peu représentée compte tenu des conditions de milieu difficiles pour la forêt (sols calcaires peu profonds) et du contexte agroindustriel. Une trentaine d'exploitations est orientée vers l'élevage dont un tiers en aviculture.

Les **filères courtes de produits alimentaires locaux de proximité** sont peu développées sur le territoire par rapport à la place occupée par les grandes cultures, pourtant leurs avantages seraient très intéressants :

- diversification économique des exploitations, avec la proximité d'un bassin de consommation important et d'un potentiel de développement touristique
- développement d'un emploi non délocalisable, y compris grâce à la transformation et à la distribution des produits
- positionnement d'une agriculture locale qui répond à la demande sociétale de traçabilité, de qualité et de proximité des produits alimentaires

### *Des filières d'excellence entraînées par des organisations coopératives de premier rang*

Les performances élevées en matière de productions agricoles de la Champagne crayeuse ont contribué au développement de filières agro-industrielles régionales qui se classent aujourd'hui parmi les plus performantes d'Europe. La collecte céréalière est majoritairement assurée par la coopération. Parmi les deux coopératives céréalières du territoire, l'une est aujourd'hui la

première en France mais aussi l'un des leaders européens de la meunerie et l'un des leaders mondiaux du malt. Elles ont développé une compétence importante en recherche et développement avec la création d'un **Pôle de compétitivité à vocation mondiale « Industrie et Agro-Ressources »** situé à la périphérie du Pays de Châlons. Ce pôle créé en partenariat avec la Région Picardie, rassemble les acteurs de la recherche, l'enseignement et l'industrie dans le domaine des valorisations non alimentaires du végétal, autour du concept de bioraffinerie.

Les acteurs locaux capitalisent sur le potentiel de développement non alimentaire des productions végétales et ont lancé un outil événementiel pour y travailler : le **pari du végétal**.

#### *Un important secteur agro-alimentaire*

Le territoire compte une vingtaine d'établissements agroalimentaires (hors artisanat commercial), employant plus de 800 personnes en 2010. Ceci représente à peine 6 % de l'emploi régional de ce secteur mais sa présence est importante dans l'économie du département. Un emploi sur cinq de l'agro-industriel marnais est localisé sur le Pays avec :

- la transformation de la production locale de pommes de terre féculières à Haussimont
- la fabrication de frites surgelées et de flocons de pomme de terre à Matougues, établissement du groupe canadien Mc Cain qui emploie la quasi-totalité des effectifs champardennais de ce type d'activité,
- la déshydratation de la luzerne et la fabrication d'aliments pour animaux qui emploie l'essentiel des effectifs. Le Pays de Châlons-en-Champagne concentre plus de la moitié des emplois de ce secteur.



Usine Mc Cain à Matougues

#### *Une prise de conscience des enjeux du développement durable*

L'agriculture est fortement concernée par les enjeux du développement durable. Les agriculteurs et leurs organisations connexes sont engagés dans des démarches vertueuses pour améliorer leurs pratiques, en particulier concernant la protection de la ressource en eau, compte tenu de la vulnérabilité des aquifères aux pollutions de surface, et la préservation de la biodiversité. Des réseaux très actifs sur le territoire les animent, notamment les Groupes d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA), l'association Symbiose et le CIVAM de l'Oasis (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural).



Expérimentation de Symbiose

### **D. Commerce et artisanat**

#### *Une concentration de l'offre commerciale en cœur d'agglomération*

L'armature commerciale du territoire s'articule naturellement avec son armature urbaine et repose sur la réalité des bassins de vie. Mais cette organisation territoriale induit aussi une accessibilité inégale des ménages aux équipements commerciaux.

L'offre se concentre surtout dans le pôle urbain et plus précisément à Châlons, Saint-Memmie et Fagnières, représentant 96,2 % des surfaces commerciales de plus de 300 m<sup>2</sup> du Pays de Châlons et près de 17 % de l'activité commerciale de la Marne en 2011.

### *Un maillage commercial de proximité ...*

Avec une densité de 7 commerces pour 1 000 habitants, le territoire suit la moyenne nationale. Les communes de Suippes et Mourmelon-le-Grand, puis celles de Courtisols et Pogny, constituent des polarités commerciales secondaires. Ces communes disposent d'une offre alimentaire (supermarché) complétée par des commerces de proximité (boulangerie, boucherie, pharmacie, fleuriste, etc.). Quelques communes comme Sommepy-Tahure, Jâlons, Juvigny, Condé-sur-Marne, viennent compléter plus finement le maillage commercial du Pays de Châlons avec une offre de base permettant de répondre aux besoins de consommation courante des habitants (épicerie, boulangerie, etc).

### *... mais une majorité de communes du territoire dépourvues de commerces*

Plus de la moitié des communes du Pays de Châlons ne dispose d'aucun commerce de proximité, compte tenu du faible poids démographique des communes rurales (les deux tiers comptent moins de 500 habitants) et de la forte attraction de l'équipement commercial des agglomérations châlonnaise et rémoise qui limitent les possibilités de structuration d'une offre en milieu rural. Pourtant les territoires ruraux sont aujourd'hui les plus dynamiques en terme de croissance démographique dans un contexte global de quasi stagnation démographique à l'échelle du Pays. L'installation de nouveaux ménages dans ces territoires, motivée par un coût du foncier et de l'immobilier plus attractif qu'en milieu urbain, accentue le phénomène de dissociation entre les lieux de vie et les lieux de consommation, induisant un accroissement des déplacements pour le motif d'achat.

Une offre de marchés forains complète l'appareil commercial du territoire, à Châlons-en-Champagne, Suippes, Mourmelon-le-Grand ainsi que des marchés de producteurs locaux, notamment à Sarry, Matougues et Vésigneul-sur-Marne.

### *Un poids de l'activité commerciale réduit en centre-ville de Châlons-en-Champagne*

Les pôles commerciaux périphériques de Saint-Memmie et Fagnières représentent 74 % du chiffre d'affaire réalisé par les commerces du pôle urbain et captent 50 % de la dépense des ménages du Pays de Châlons. Le centre-ville, s'il concentre le plus grand nombre de commerces (plus de 300 cellules commerciales recensées en novembre 2012), ne représente que 12,5 % du chiffre d'affaire produit par l'activité commerciale de l'agglomération. En comparaison avec d'autres villes moyennes à l'échelle nationale, le poids du centre-ville châlonnais en termes d'activité commerciale est très réduit par rapport au poids des secteurs périphériques.

La difficulté rencontrée par le centre-ville à maintenir et développer une offre commerciale de proximité et rayonnant sur son bassin de vie a des impacts négatifs sur son attractivité, son animation et sa vitalité. Mais le fort développement commercial de la périphérie n'explique pas à lui seul le faible dynamisme commercial du centre-ville : d'autres facteurs comme la diversité et la qualité de l'offre, l'accessibilité au centre-ville, la qualité des aménagements urbains et l'esprit "shopping" des rues peuvent également contribuer à cette fragilité.

### *Un poids important de l'artisanat dans l'économie du territoire*

En 2008, le Pays de Châlons comptabilise 1 066 établissements artisanaux, soit plus de 14 % du total départemental et 2 425 salariés dans ce secteur. En nombre d'établissements, l'artisanat représente près de 30 % de l'économie locale. La construction est la catégorie d'activité artisanale la mieux représentée dans le Pays de Châlons, avec 423 établissements soit 40 % des établissements totaux. Il faut toutefois souligner que les biens et services tertiaires sont sous-représentés et que l'une des principales spécialisations artisanales du territoire concerne les activités de soins à la personne et les biens et services agricoles (*source CMA51*).

### *La problématique de la transmission reprise*

En 2008, plus de 17 % des artisans étaient susceptibles de partir en retraite d'ici 2012. Cette proportion, similaire à celle du département, met en avant la problématique de la transmission/reprise. La part des artisans de plus de 56 ans a progressé de 3,1 % entre 2002 et 2008 illustrant ainsi un vieillissement structurel des chefs d'entreprises artisanales. *A contrario*, la part des chefs d'entreprises de moins de 30 ans s'est accrue. Si de plus en plus de jeunes créent ou reprennent une entreprise, cette progression ne semble encore pas suffisamment importante pour absorber les futurs départs en retraite. Au-delà de ces constats, il est important de souligner l'enjeu du maintien de l'artisanat en terme d'attractivité économique et résidentielle du territoire.

### **Enjeux et perspectives pour le développement économique du territoire**

Nonobstant les facteurs liés au contexte international, l'essentiel du développement économique du territoire repose sur le renforcement des filières existantes. Néanmoins les acteurs locaux souhaitent mobiliser les moyens Leader pour répondre à des enjeux de renforcement du lien urbain / rural et d'attractivité du territoire (cf. comptes-rendus des ateliers en Annexe 1) :

- le développement de nouvelles filières pour un emploi non délocalisable, basées sur la valorisation des ressources locales,
- la capacité à faire déboucher les activités de valorisation de la biomasse et de R&D des sites à proximité du Pays de Châlons sur des emplois locaux,
- le développement des interactions entre l'enseignement supérieur, la recherche et les opérateurs du potentiel économique territorial (entreprises, consulaires, collectivités...)
- le soutien aux commerces de proximité et leur capacité à évoluer pour mieux répondre aux besoins sociétaux actuels en milieu rural,
- l'accessibilité des commerces par les transports collectifs et modes doux,
- la pérennisation des nouvelles entreprises, le soutien aux entreprises existantes,
- le positionnement du tourisme en tant qu'outil de développement local, permettant des retombées économiques, pour les collectivités et pour les commerçants,
- la mise en tourisme du territoire, l'organisation des moyens pour y parvenir (coordination et pilotage),
- la capacité à coopérer avec les territoires voisins et faire émerger des projets touristiques,
- la valorisation du patrimoine en lien avec des activités sportives et de loisirs.



Baconnes, village fleuri

## V. AFOM

Le tableau des Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces (AFOM) présenté ci-dessous est la synthèse des nombreuses AFOM discutées par les participants aux ateliers de concertation pour élaborer le programme Leader du Pays de Châlons. Les comptes-rendus de ces ateliers sont disponibles en annexe 1.

	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Composition du territoire et enjeux démographiques	<p>Une offre d'équipements, de services et de commerces de qualité dans le pôle urbain de Châlons</p> <p>Une population relativement jeune et un solde naturel positif</p>	<p>Une baisse continue du solde naturel et un solde migratoire négatif</p> <p>De fortes disparités de densité de population</p>		<p>La perte de lisibilité des parties rurales du territoire</p>
Environnement et ressources naturelles	<p>La richesse, la qualité et la diversité des ressources naturelles du territoire</p> <p>La sensibilité individuelle des personnes à la biodiversité et à l'environnement</p>	<p>Une grande dépendance au « tout voiture »</p> <p>Une méconnaissance globale de la qualité des ressources</p> <p>Un manque de mobilisation collective dans la société en faveur de l'environnement et de la biodiversité</p> <p>Un aquifère très vulnérable aux pollutions superficielles</p> <p>Un déficit de coordination des filières pour développer les énergies renouvelables</p>	<p>L'amélioration de l'attractivité résidentielle grâce à un renouvellement qualitatif de l'habitat existant</p> <p>La mise en œuvre de stratégies transversales et intégrées de développement durable à une échelle collective</p> <p>Un fort potentiel de valorisation du territoire grâce à son milieu naturel</p>	<p>L'impact du changement climatique sur les milieux naturels et les ressources</p> <p>La « dégradation » progressive du cadre de vie</p>
Dynamiques sociales	<p>Des structures locales de grande qualité, reconnues, dans tous les secteurs des services et du lien social (culture, service à la personne, organismes de formation)</p>	<p>Un déficit de coordination entre les différents acteurs, un manque de stratégie intégrée</p>	<p>Le potentiel d'innovation qui pourrait naître d'un pilotage et d'une mise en réseau efficace des acteurs</p>	<p>La perte d'autonomie pour l'accès aux services</p> <p>Un vieillissement de la population pas suffisamment anticipé</p> <p>La raréfaction de l'argent public</p>
Structuration économique du territoire	<p>Un territoire bien situé par rapport aux bassins de populations, aux migrations touristiques, bien desservi et accessible</p> <p>La grande qualité des infrastructures de l'Aéroport de Paris-Vatry</p> <p>La proximité du vignoble champenois</p> <p>Les forces économiques que sont l'armée et l'agriculture</p> <p>Des pôles de compétitivité à vocation mondiale relativement proches</p> <p>La capacité d'entreprendre des porteurs de projet locaux</p>	<p>Un déficit de notoriété en partie lié à un problème d'identité et d'image</p> <p>La rentabilité fragile des commerces locaux</p> <p>Le vieillissement des chefs d'entreprises</p> <p>Le manque de coopération pour faire émerger des activités de recherche et développement créatrices d'emploi local</p>	<p>La coopération avec les territoires Leader voisins pour développer des offres touristiques</p> <p>La création en cours d'une destination Champagne</p> <p>La source d'attractivité et le gisement d'emplois locaux que sont les services aux personnes âgées</p> <p>La notion de responsabilité du consommateur</p>	<p>Une absence de stratégie touristique</p> <p>L'affaiblissement de la fonction administrative de la ville-centre dans le cadre des réformes territoriales</p> <p>Le manque de diversification économique du territoire</p>

## VI. Organisation territoriale de projet

### A. Le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne

Reconnu officiellement depuis le 20 septembre 2010 par le Préfet de Région, le Pays de Châlons-en-Champagne est le plus "jeune" Pays de Champagne-Ardenne. Il est porté par le Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne qui est également compétent pour l'élaboration, l'animation, l'évaluation et le suivi du projet de territoire inscrit dans la Charte de développement durable du Pays. (cf. statuts du Syndicat Mixte en Annexe 2)

C'est un établissement public de coopération intercommunale qui compte 90 communes et fédère 4 intercommunalités<sup>3</sup> :

- la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne Cités-en-Champagne : 38 communes pour 70 880 habitants
- la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole : 25 communes pour 6 519 habitants
- la Communauté de communes de la Région de Mourmelon : 8 communes pour 8 593 habitants
- la Communauté de communes de Suipe et Vesle : 19 communes pour 10 765 habitants.

La liste des communes du Pays est détaillée en Annexe 3.

Le Pays de Châlons mène depuis 2008 une élaboration de Schéma de Cohérence Territoriale sur son périmètre, qui devrait être approuvé d'ici fin 2016.

Le Syndicat mixte s'appuie sur l'ingénierie de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne (AUDC) pour assurer la mise en œuvre et l'animation de la démarche de Pays. Néanmoins afin de répondre aux exigences réglementaires du Programme de Développement Rural de la Région Champagne-Ardenne, le Syndicat mixte a prévu de recruter en propre l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre du programme Leader (animation et gestion) à compter du conventionnement avec l'Autorité de Gestion (sous réserve de la sélection de sa candidature).

### B. Le Conseil de développement du Pays de Châlons-en-Champagne

Créé en 2009 pour accompagner l'émergence du Pays, l'élaboration de la Charte de Pays, puis la mise en œuvre du plan d'actions, le Conseil de Développement du Pays de Châlons-en-Champagne compte 70 membres, répartis en 3 commissions : Services à la population, Attractivité & Animation, Développement durable.

Il a apporté de nombreuses contributions dont :

- la proposition d'actions concrètes de préservation de la biodiversité dans le cadre de la Trame Verte et Bleue du Pays ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial et d'un plan d'actions pour le développement d'un approvisionnement de produits locaux en circuits courts ;
- un plan d'actions pour le développement du tourisme sur le territoire.

Actuellement en refonte conformément à la loi NOTRe, il s'articulera avec les autres instances de démocratie participative du territoire, notamment avec les conseils de quartier, des sages et des jeunes de la Ville de Châlons et le CESER au niveau régional.

Il sera mobilisé comme force de proposition pour faire émerger des opérations éligibles au programme Leader du Pays de Châlons.

<sup>3</sup> Les nombres d'habitants sont donnés en population municipale 2011 sans double compte.

## VII. Bilan des actions menées sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne

Plusieurs démarches structurantes ont été mises en œuvre ou sont encore en cours de réalisation :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée en 2012 sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (à l'échelle de 14 communes), qui a soutenu plus de 300 propriétaires, pour plus de 3 250 000 €, reconduite en 2016 sur 38 communes.
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), portée par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole pour le compte des trois autres intercommunalités. L'étude pré-opérationnelle a été finalisée en 2015, les premières demandes de subvention pourront être déposées début 2016
- Une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), portée par le Pays de Châlons, qui a soutenu 135 projets pour 1 950 478,41 € (Etat/Région) entre 2010 et 2014 (hors pôle urbain)
- La Convention d'Aménagement 2009-2011 soutenue par la Région Champagne-Ardenne et animée par le Pays de Châlons, qui a subventionné 21 projets d'équipements de proximité communaux et intercommunaux pour l'accueil et le maintien de la population, pour une enveloppe de 2 430 000 €.
- Le Contrat de Développement Territorial 2012-2014 (CDT), mis en œuvre par le Pays de Châlons avec des crédits de la Région Champagne-Ardenne, qui a soutenu 10 opérations des intercommunalités locales hors pôle urbain (groupes scolaires, micro-crèche, maison de santé, gymnase, médiathèque) pour 1 822 500 €
- Le festival international de cinéma War On Screen à Châlons-en-Champagne, créé en 2013 et qui mobilise maintenant près de 10 000 visiteurs.

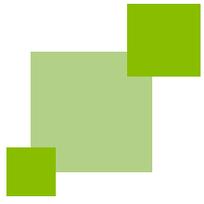
Des accompagnements financiers significatifs ont été mobilisés sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, mais ils sont très sectorisés en termes d'échelle territoriale ou de domaines d'intervention.

On note un réel besoin de mise en réseau de réseau de l'ingénierie des collectivités à l'échelle du Pays de Châlons, pour renforcer l'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques et renforcer le lien urbain-rural. Il est également nécessaire d'accroître la coopération avec les agents des territoires de projet voisins (Pays Rémois, Pays Vitryat, PNR de la Montagne de Reims, Pays d'Epervay, Pays de Brie et Champagne, etc.), dans le contexte de réforme des collectivités territoriales, d'aménagement du territoire et de raréfaction de l'argent public.



Les animateurs LEADER de la Marne en séance de travail Coopération





# PARTIE 2

# STRATEGIE



Parc Massez, Courtisols



*La stratégie Leader ici présentée est issue de l'analyse du diagnostic de territoire du Pays de Châlons, de la concertation menée avec tous les partenaires locaux, en tenant compte des attendus Leader et du champ d'intervention des autres dispositifs à l'œuvre sur le territoire.*

# I. L'orientation de la stratégie locale de développement du Pays de Châlons-en-Champagne

## A. Les enjeux transversaux du développement du territoire et la valeur ajoutée attendue de Leader

Au-delà des enjeux thématiques qui ont émergé de l'état des lieux partagé du territoire et qui ont été mis en évidence dans la partie précédente de ce dossier, les travaux et la concertation menés durant la phase de diagnostic préalable à l'élaboration de la stratégie Leader du Pays de Châlons ont mis en exergue les grands enjeux transversaux suivants, qui croisent quelques-uns des fondamentaux de l'approche Leader.

### *Un territoire de projet en manque de liens*

Le Pays de Châlons compte de grands atouts, qui ont été rappelés dans le diagnostic (qualité des équipements, force des acteurs économiques, richesse des milieux naturels encore présents, etc.), mais ils sont isolés et insuffisamment coordonnés pour en faire une force de frappe en termes d'attractivité du territoire.

Ceci est dû notamment au manque de coopération, de coordination entre les acteurs locaux et au cloisonnement des structures et parfois des personnes, que la concertation menée sur le territoire pendant 6 mois pour élaborer le programme Leader a fait ressortir. Par ailleurs, à part le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Châlons, en cours d'élaboration depuis 8 ans, il n'existe pas d'outil stratégique et transversal de développement à l'échelle du Pays. Il faut aussi rappeler que le territoire n'a pas bénéficié des programmations précédentes de Leader en France.

D'autres dispositifs d'accompagnement financiers sont actuellement à l'œuvre sur le territoire notamment la mise en œuvre d'OPAH (*cf.* Partie Diagnostic, paragraphe VII) ou le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense mais ce sont des dispositifs ciblés d'un point de vue territorial ou sectoriel. La valeur ajoutée de Leader sera d'innover dans le mode de production des projets en poussant à créer du lien, de la coordination, à se coordonner et à mutualiser. Les fonds Leader pourront donc être mobilisés en complément d'autres fonds publics disponibles localement, à condition que les opérations soutenues répondent à cette exigence de décroisement.

### **Valeur ajoutée attendue de Leader :**

Leader est apparu aux partenaires du Pays de Châlons comme l'opportunité à saisir pour renforcer la coordination, la coopération et le décroisement entre les acteurs du territoire et leurs domaines d'intervention.

### *Dépasser l'opposition urbain/rural*

Plus précisément, la concertation a fait ressortir la problématique évidente de la structuration du territoire sur les questions de relation urbain/rural : comment dimensionner les services, comment prendre en compte la représentativité des zones moins densément peuplées, comment les secteurs ruraux peuvent-ils contribuer au développement économique, etc. Si cette problématique se ressent déjà sur la seule intercommunalité de Cités en Champagne, elle résonne d'autant plus à l'échelle du Pays de Châlons avec un tiraillement supplémentaire par rapport à la ville de Reims.

Il s'agit de dépasser les oppositions simplistes de territoire, accrues par le contexte de métropolisation, pour initier des partenariats territoriaux, possibles dans de nombreux domaines. Citons à titre indicatif deux cas concrets proposés par des porteurs de projet :

- la structuration d'une filière de produits locaux de proximité : elle permettrait à tous (habitants des villes comme des campagnes, scolaires comme personnes âgées) d'accéder à des produits alimentaires avec une vraie traçabilité, à des coûts supportables grâce à la suppression des intermédiaires, consolidant l'emploi local pour la production et la transformation et permettant la diversification des exploitations agricoles, ce qui serait raisonnable dans le contexte de volatilité des prix des matières agricoles.
- la valorisation de sites naturels dans des produits touristiques : un jardin biodiversité, un aménagement de zone humide peuvent apporter un service récréatif à la population sur place, mais aussi à d'autres publics des zones urbaines (scolaires, touristes, personnes handicapées, etc.) à condition d'avoir anticipé les besoins de ces publics, d'apporter de la valeur ajoutée, d'être référencés par les bons organismes et d'être accessibles.

**Valeur ajoutée attendue de Leader :**

En plus d'encourager la coopération entre acteurs, Leader doit permettre de renforcer l'articulation et la coordination entre les différents espaces qui constituent le territoire de projet du Pays de Châlons, à travers le soutien à l'émergence et à la mise en œuvre de partenariats territoriaux renouvelés.

*Un territoire qui vivait sur des acquis, qui doit anticiper et s'adapter*

Le diagnostic a fait apparaître des menaces en termes de développement :

- un équilibre territorial fragilisé par les évolutions démographiques
- une crise économique et une déprise de l'emploi
- un repositionnement des équilibres territoriaux avec les réformes administratives
- un changement climatique qui oblige à s'adapter
- une perte d'attractivité

**Valeur ajoutée attendue de Leader :**

Face à ces menaces, LEADER est un outil particulièrement approprié pour soutenir l'émergence et l'expérimentation de solutions nouvelles sur le territoire en matière de développement local.

*Un fort besoin d'approche ascendante*

Les réformes successives des intercommunalités, la réforme de l'administration territoriale de l'Etat, qui sont inéluctables dans un contexte de raréfaction de l'argent public, peuvent désorienter les élus locaux avec des changements répétés de périmètres de territoire, de compétences, d'équipes. Dans ce contexte, ils doivent pouvoir mobiliser encore plus la société civile pour contribuer à maintenir une cohésion sociale : il faut pouvoir proposer un projet de territoire et des perspectives qui s'appuient sur une approche ascendante et qui impliquent l'ensemble des forces vives du territoire.

A ce titre, le Conseil de Développement Local du Pays de Châlons a joué son rôle de force de proposition, mais il manque de moyens et de reconnaissance pour passer à l'action et faire émerger des opérations concrètes (cf. Annexe 4 Actes des Assises de la Coordination Régionale des Conseils de Développement Local).

**Valeur ajoutée attendue de Leader :**

En cohérence avec l'un de ses principes fondamentaux et comme l'a déjà démontré la forte participation d'acteurs locaux à la concertation qui a accompagné l'élaboration de la présente candidature, Leader est perçu par le partenariat du territoire comme un levier pour renforcer et formaliser davantage l'implication de l'ensemble des forces vives dans la définition et dans la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement.

### B. Du diagnostic au fil conducteur de la stratégie locale de développement

A la suite du diagnostic, il est clairement apparu aux partenaires que le Pays de Châlons a besoin d'appliquer les fondamentaux de Leader pour renouveler et améliorer les réponses apportées à ses enjeux de développement, dans tous les domaines. C'est pourquoi ils ont fait le choix :

- d'une stratégie Leader large et intégrée d'un point de vue thématique,
- mais organisée autour d'un fil conducteur conduisant à cibler, au sein de cette stratégie, les initiatives permettant de concrétiser la valeur ajoutée attendue de Leader traduite dans le triptyque « coordination, décloisonnement, coopération ».

#### *Une stratégie large et intégrée*

Lors de la concertation, aucun secteur d'activité n'est ressorti de façon prioritaire à la demande des acteurs locaux, mais vraiment le besoin de changer de logiciel dans la méthode de développement : tout simplement faire du développement local à l'échelle du territoire de projet.

Il s'agit de repartir des besoins du territoire et des acteurs locaux pour les choix de développement et de permettre à tous de mieux se connaître, de mieux travailler ensemble, de (ré)apprendre à coopérer, de se décloisonner, de mutualiser les moyens et les idées. En effet au vu de la qualité, du nombre et de la diversité des acteurs locaux en place, il est possible de faire un développement local durable, et à haute performance. Le Pays de Châlons a la chance de pouvoir compter sur une ressource humaine mobilisable, capable d'innover et en quête de sens territorial. Les partenaires souhaitent donc que Leader s'attaque à l'acculturation de chacun au développement local et à la méthode de développement de projet, pour équiper les acteurs locaux et les aider à faire face aux crises systémiques.

#### *Le fil conducteur de la stratégie locale de développement du Pays de Châlons*

Pour répondre à cette ambition, les partenaires ont défini le fil conducteur suivant pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie Leader :

**"un Pays attractif par ses vallées qui relie et permettent de bien vivre ensemble"**

#### **Les vallées**

La stratégie reposera sur le fonctionnement du territoire autour de ses vallées. Comme l'a montré le diagnostic, le Pays de Châlons est traversé par plus de 20 cours d'eau qui maillent le territoire. Les participants à la concertation ont souvent évoqué leur appartenance à telle ou telle vallée (en indiquant parfois qu'on connaît mal ceux de la vallée d'à côté). Les intercommunalités y font d'ailleurs référence dans leur nom : Vallée de la Moivre à la Coole, de Suipe et Vesle, etc. C'est un élément identitaire du territoire et différenciant par rapport à l'image de plaine crayeuse sans fin qui vient habituellement à l'esprit quand on parle du Pays de Châlons.

L'enjeu pour le programme Leader sera de permettre une valorisation et un développement de chacune de ces vallées, mais surtout une mise en synergie de leurs atouts, qu'il s'agisse de leurs milieux naturels, de leurs habitants, de leur potentiel économique. Il s'agira bien sûr de favoriser la mobilité physique d'une vallée à l'autre mais aussi la mobilité d'esprit de chaque force vive du Pays, pour redécouvrir les richesses de l'ensemble du territoire : ce qui relie, qui se ressemble et qui rassemble.

#### **Relier et bien vivre ensemble**

Les actions soutenues et leurs modes de production permettront de **décloisonner** les acteurs locaux, de renforcer les **coopérations** entre les organisations et entre les personnes, de favoriser la **mutualisation** des moyens et la **coordination** des démarches.

#### **L'attractivité grâce à une stratégie intégrée et multisectorielle**

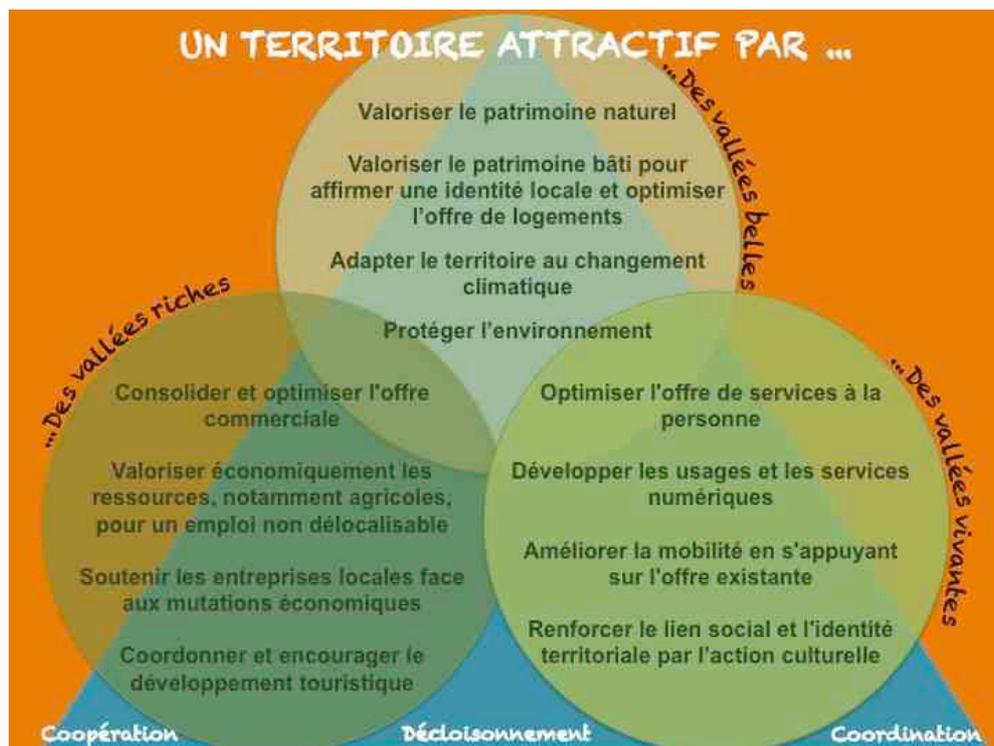
L'ambition globale d'attractivité déclinée à travers le prisme des vallées permet d'exprimer tour à tour des objectifs fondamentaux en matière d'environnement et de patrimoine, de vie sociale et de culture, et d'emploi, d'économie et de tourisme.

Les projets qui répondront à cette stratégie devront être exemplaires et innovants, ne pas profiter qu'à eux-mêmes mais au contraire diffuser et entraîner une dynamique globale de développement local qui dépasse la simple sphère de leur activité.

*Pour concrétiser ce fil conducteur dans la mise en œuvre de la stratégie, les partenaires ont défini un certain nombre de critères transversaux d'éligibilité et de sélection des projets qui bénéficieront d'un soutien Leader (cf. Partie 2 Stratégie paragraphe III. B.).*

### C. Objectifs et mise en œuvre de la stratégie locale de développement

A partir du fil conducteur ainsi défini, le partenariat local a décliné sa stratégie Leader autour de 3 objectifs stratégiques et 12 objectifs opérationnels, illustrés par le schéma ci-après.



Concrètement, à travers la définition de cette stratégie globale et en cohérence avec les valeurs ajoutées attendues de Leader, l'ambition des partenaires est d'appliquer le fil conducteur Leader et son triptyque « coopération-déclouisonnement-coordination » à tous les aspects du développement local durable du territoire, dans une logique d'approche pleinement intégrée, avec les effets attendus suivants :

Concernant les vallées belles :

- le développement des pôles de ressources existants et l'émergence de nouveaux services dans le domaine de l'habitat, de l'urbanisme et du patrimoine bâti, pour un rayonnement sur l'ensemble du territoire
- l'augmentation de l'intérêt et de la sensibilité du grand public et des décideurs locaux (élus, entrepreneurs, agriculteurs, etc.) à la question du bâti
- une prise de conscience renforcée des enjeux environnementaux par les habitants du Pays et les acteurs locaux (élus, chefs d'entreprises, agriculteurs, consommateurs etc.)
- une dimension intégrée dans toutes les opérations d'aménagement de sites : éco-responsabilité et éco-conception des aménagements, multiplicité et complémentarité des usages, contribution à un objectif de marketing territorial
- l'amélioration et le retour de la biodiversité sur des zones précises du territoire du Pays
- la mise en réseau, la coordination et le déclouisonnement des acteurs
- l'amélioration de l'attractivité du territoire

Concernant les vallées vivantes :

- une offre culturelle élargie, accessible et présente sur tout le Pays de Châlons
- le développement de politiques culturelles locales, irriguant d'autres secteurs du développement local, tels que les services à la personne ou l'offre d'activité extra-scolaires
- l'amélioration de la qualité de vie et de la prise en charge des personnes âgées et des personnes dépendantes sur l'ensemble du territoire
- la montée en qualité et en diversité de l'offre de services à l'enfance et à la petite enfance, en s'appuyant sur des ressources locales, mobilisables notamment dans les domaines culturel, touristique, patrimonial et environnemental
- la mise en réseau, la coordination et le décroisement des acteurs
- l'amélioration de l'attractivité du territoire

Concernant les vallées riches :

- la structuration et le renforcement de nouvelles filières sur le territoire, en particulier dans le domaine de la valorisation de la biomasse locale
- la participation et l'implication des acteurs locaux du Pays de Châlons au développement de ces filières
- la production d'outils d'aide à la décision, de modélisations, de références et de guides de bonnes pratiques transférables dans d'autres territoires similaires
- le développement de l'emploi local
- la montée en compétence des acteurs locaux
- le maintien et l'attractivité des commerces et pôles relais de proximité
- la structuration de l'ingénierie touristique en coopération avec les territoires voisins
- l'inscription des prestataires touristiques du Pays dans une dynamique inter-territoriale
- l'augmentation de l'offre d'hébergement, des prestations touristiques, de la fréquentation touristique avec un impact positif sur l'emploi local
- la mise en réseau, la coordination et le décroisement des acteurs
- l'amélioration de l'attractivité du territoire



Passerelle du canal latéral à la Marne reliant le Grand Jard au Jard anglais, à Châlons-en-Champagne

## D. Articulation de la stratégie avec les autres politiques publiques locales

### *La Charte de développement durable*

Le programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne répond à l'ensemble des enjeux identifiés dans la **charte de développement durable du Pays**, qui constitue la feuille de route du projet de territoire. Par son caractère transversal, la stratégie locale de développement du Pays de Châlons va compléter la gouvernance de la structure porteuse, apporter les moyens humains, financiers et la visibilité nécessaire à la concrétisation des actions structurantes que le partenariat avait imaginé en 2009 et répondre aux enjeux d'attraction, de croissance, d'équité territoriale, de qualité environnementale, urbaine et culturelle identifiés dans la charte.

Il fait en cela partie intégrante du projet fondateur du Pays de Châlons-en-Champagne.

### *Le SCOT*

Le programme Leader s'inscrit dans l'ambition d'aménagement durable du territoire visé par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Châlons-en-Champagne, notamment par sa prise en compte de la préservation des ressources naturelles, par les moyens mis en œuvre pour adapter le territoire au changement climatique, par l'incitation à la mise en œuvre d'outils de planification à une échelle collective et par la prise en compte de l'armature territoriale du Pays dans les projets d'équipements.

### *Le CRSD de Châlons-en-Champagne*

Le programme Leader du Pays de Châlons s'articule en complémentarité avec le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Châlons-en-Champagne pour toutes les opérations situées sur l'agglomération de Cités en Champagne et dans sa ville-centre. Il s'agit de renforcer les synergies entre les programmes en offrant aux acteurs du territoire la plus large gamme possible d'appuis techniques et financiers, dans le respect des réglementations propres à chaque dispositif financier. Les fonds Leader pourront ainsi être mobilisés en complément, en amont ou en aval des soutiens financiers fléchés dans le CRSD, en particulier sur les fiches actions suivantes :

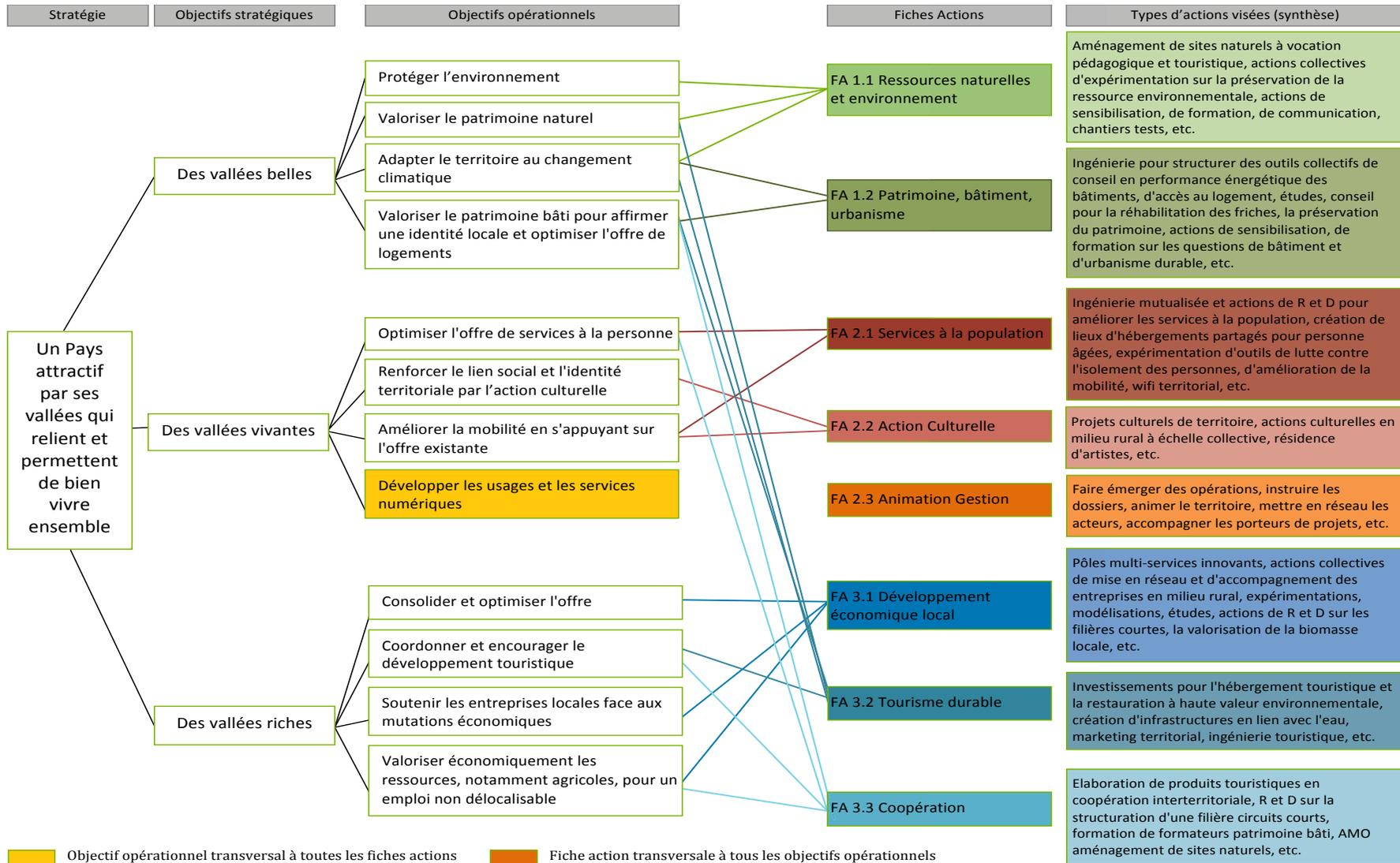
- Fiche action 1-2 : Soutien à l'innovation commerciale et artisanale et aide à la modernisation de l'outil commercial
- Fiche action 2-1 : Optimiser l'accueil et l'accompagnement des investisseurs
- Fiche action 3-2 : Reconversion de friches militaires ou industrielles à vocation économique, aménagement de zones d'activité, accueil de nouveaux services publics
- Fiche action 3-4 : Se positionner sur les filières d'avenir en mettant en place des démonstrateurs
- Fiche action 4-1 : Accueil d'événementiel professionnel en particulier sur les secteurs d'avenir et développement du tourisme d'affaires
- Fiche action 4-2 : Renforcer l'attractivité en valorisant l'image du territoire par la mise en place d'une stratégie de marketing territorial

### *Contribution au cadre régional et européen*

Enfin le programme Leader du Pays de Châlons contribue aux objectifs du Plan de Développement Rural de la Région Champagne Ardenne et aux objectifs régionaux notamment à la stratégie Champagne-Ardenne 2020, au Plan Climat Air Energie, au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et plus localement aux Contrat cadre de Destination « La Champagne », et « Centenaire de la Grande Guerre 2013-2014-2015 ». Ces contributions sont détaillées dans les fiches actions disponibles en Annexe 5.

## II. Le plan de développement du programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne

### A. Cadre logique du programme d'actions



## B. Les opérations éligibles, les critères d'éligibilité et de sélection déclinant le fil conducteur

Les opérations éligibles ont été identifiées lors des ateliers de concertation par les acteurs locaux et sont détaillées en 8 fiches actions, consultables en Annexe 5.

### *Critères d'éligibilité*

La première exigence du partenariat est de s'assurer que les opérations qui seront financées par le programme Leader du Pays de Châlons permettent le décloisonnement, la coopération, la coordination des acteurs et des organisations, sur le territoire du Pays *a minima* voire au-delà lorsque c'est pertinent. La mise en œuvre de ce triptyque « décloisonnement-coopération-coordination » est donc un critère d'éligibilité obligatoire pour toutes les opérations soutenues par Leader, présent dans l'ensemble des fiches actions.

Lors des réunions d'élaboration des fiches actions, les acteurs locaux ont souhaité que le porteur de projet soit libre de donner sa propre réponse à cette exigence et d'indiquer en quoi son opération y répond, de la façon la plus pertinente par rapport aux enjeux. Les techniciens des collectivités, des associations et des chambres consulaires, préfigurant en cela le Comité technique du GAL, ont proposé spontanément des illustrations de la mise en œuvre de ce critère. Elles sont consignées dans les fiches actions à titre indicatif, ce qui permettra au porteur de projet de comprendre comment bien répondre à cette exigence fondamentale de la stratégie locale de développement du Pays de Châlons.

Ce travail technique sera poursuivi d'ici au conventionnement afin de fournir au porteur de projet un « mode d'emploi Leader » pour l'aider au mieux dans sa demande de subvention Leader, en complément du conseil apporté par le chargé de mission Leader. Ce mode d'emploi comprendra aussi des outils administratifs pour aider au dépôt de dossier Leader (procédure, courrier type, barème des impôts, etc.)

D'autres critères d'éligibilité thématiques propres à chaque fiche action ont été formalisés par les acteurs locaux, souvent à l'initiative des techniciens des collectivités, des associations, des services de l'Etat et des organismes consulaires : ils permettent de garantir la qualité des opérations et leur cohérence avec les autres politiques publiques sectorielles (règlement d'intervention régional, départemental notamment).

### *Critères de sélection*

Les acteurs locaux ont souhaité que la stratégie locale de développement du Pays de Châlons accompagne des opérations innovantes, exemplaires et durables. Les porteurs de projets ne pourront pas forcément répondre à l'ensemble de ces exigences. Néanmoins le programme Leader du Pays de Châlons se veut incitatif. Des critères de sélection sont donc proposés pour permettre au Comité de programmation de choisir le cas échéant la meilleure opération entre deux similaires ou de distinguer une opération en modulant son intervention financière dans le respect de la réglementation européenne.

Les critères retenus répondent à deux objectifs opérationnels identifiés par le partenariat :

- protéger l'environnement
- développer les usages et les services numériques

Toutes les opérations Leader pourront ainsi concourir à atteindre ces deux objectifs, qui ne font pas l'objet d'une fiche action dédiée. C'est une façon de s'habituer à avoir une approche intégrée dans le développement de projet, d'une part en anticipant, en atténuant ou en compensant l'impact que l'on peut avoir sur l'environnement et d'autre part en faisant preuve de créativité et d'innovation pour intégrer une dimension numérique dans la conception de l'opération. Les porteurs de projet seront bien sûr, si nécessaire, accompagnés par le chargé de mission Leader et le Comité technique pour répondre à ces critères.

Les tableaux ci-après synthétisent l'ensemble des opérations et des critères d'éligibilité du programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne.

Intitulé du programme	Objectifs stratégiques	Fiches actions et montant FEADER	Types d'opérations <b>investissement / dépenses immatérielles</b>	Fil conducteur : Coordination / Coopération / Mutualisation / Décloisonnement	Autres critères d'éligibilité et de mise en œuvre
<p><b>Un Pays attractif par ses vallées, qui relie et permettent de bien vivre ensemble</b></p>	<p>1. Des vallées belles</p>	<p>FA 1.1 Ressources naturelles et environnement : 220 000 €</p>	<p>Aménagement et mise en valeur de sites naturels (zones humides, piscicultures désaffectées, zones forestières, etc.), intégrant une approche pédagogique d'éducation à l'environnement et accueillant divers publics : habitants, enfants, scolaires, touristes, handicapés</p> <p>Organisation de chantiers tests pour valoriser la biomasse et reconquérir la biodiversité</p> <p>Sensibilisation, communication, expérimentation, équipement et échanges de bonnes pratiques sur la préservation et la valorisation des paysages ainsi que sur les services rendus par les écosystèmes (protection de l'habitat, zones tampons, agrément, etc.)</p> <p>Actions collectives d'échange et de diffusion des bonnes pratiques, communication, animation et sensibilisation sur la préservation et la gestion de la ressource environnementale : gestion des déchets, biodiversité, recyclage, analyse de cycle de vie de produits, autonomie des systèmes de production, modes de consommation, économies d'énergie, suppression des produits phytosanitaires, gestion de l'eau, gestion des risques naturels, gestion de la biomasse, etc.</p> <p>Soutien à l'expérimentation sur la préservation, le renouvellement et la production de la ressource environnementale : études, diagnostics, inventaires, modélisation, acquisition de références, assistance à maîtrise d'ouvrage, visites de démonstration, etc.</p> <p>Animation, sensibilisation, formation, voyages d'études sur les questions de préservation et de valorisation des ressources naturelles.</p>	<p>Pour l'aménagement de sites naturels, les porteurs de projets devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- associer toutes les parties prenantes à la conception de l'opération, dont des personnes ressources environnementalistes</li> <li>- démontrer comment le site sera utilisé, par quels usagers/bénéficiaires et comment ceux-ci seront incités à utiliser le site</li> <li>- imaginer des moyens de mise à disposition/utilisation du site par d'autres partenaires locaux</li> </ul> <p>Pour les chantiers tests, l'opération devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- impliquer au moins un partenaire privé (forestier, agriculteur, entreprise de travaux agricole, CUMA, fabricant de plaquettes, etc.)</li> <li>- associer des bénéficiaires de plusieurs secteurs d'activité : collectivité territoriale ou commune forestière, organisme de recherche, syndicat forestier, etc.</li> </ul>	<p>Le porteur de projet devra prévoir, dès la conception de l'opération, l'évaluation de la satisfaction des parties prenantes associées et des bénéficiaires finaux, au moyen d'un questionnaire-type fourni par le GAL. Les résultats devront être transmis au GAL dans les 24 mois après le démarrage de l'opération.</p>
		<p>FA 1.2 Patrimoine bâtiment urbanisme : 210 000 €</p>	<p>Accompagnement à la création d'une plate-forme de rénovation énergétique à l'échelle du Pays permettant la montée en compétence des artisans locaux et l'information du grand public</p> <p>Accompagnement à la réhabilitation de friches industrielles, militaires et de bâtiments agricoles : ingénierie de projet, mise en réseau des parties prenantes, études, assistance à maîtrise d'ouvrage, communication, sensibilisation, animation</p> <p>Accompagnement à la réalisation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat</p> <p>Sensibilisation et formation des artisans et entreprises locales aux techniques de rénovation du bâti ancien, de performance thermique et à l'utilisation des éco-matériaux</p> <p>Opérations d'animation, de sensibilisation, d'événementiels, de visites de bonnes pratiques appliquant un principe d'éco-responsabilité, sur la préservation et l'entretien du patrimoine, sur les questions d'urbanisme durable et d'architecture</p> <p>Conception, édition, communication et diffusion de supports de communication pour sensibiliser les propriétaires et le grand public au patrimoine bâti</p> <p>Accompagnement à la création d'une maison de l'habitat ou d'une Agence Départementale d'Information pour le Logement à l'échelle du Pays</p> <p>Accompagnement à la réalisation de documents de planification liés à l'urbanisme à une échelle collective dont PLUI, SADD, Plan de référence, étude préalable cœur de village, Règlements Locaux de Publicité, Cahiers de Recommandations Architecturales Urbaines et Paysagères.</p> <p>Sensibilisation et formation des élus locaux et techniciens des intercommunalités à l'urbanisme durable et à la planification à une échelle collective</p>		<p>Reconquête du bâti existant : les opérations soutenues devront justifier d'une dimension qualitative, notamment par la implication d'un intervenant ressource (Arcad Champagne Ardenne, Maison de l'Architecture, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, Ordre des Architectes, Espace Info Energie, COMAL-SOLIHA, etc.) ou par d'autres critères qui seront définis ultérieurement par le Groupe d'Action Locale.</p> <p>Pour les document stratégiques de planification de l'urbanisme à une échelle collective, les porteurs de projets devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- démontrer en quoi le document d'urbanisme favorisera l'attractivité du territoire, et ce dès le règlement de consultation – l'amélioration de l'attractivité devra être problématisée et justifiée à toutes les étapes d'élaboration du document</li> <li>- démontrer en quoi le document d'urbanisme permettra d'atteindre des objectifs opérationnels, et ce dès le règlement de consultation</li> <li>- démontrer en quoi le projet de planification contribuera à l'adaptation du territoire du Pays au changement climatique</li> <li>- faire état d'une réflexion avérée entre plusieurs communes intégrées au sein d'un même bassin de vie ou à l'échelle intercommunale ou à l'échelle Pays, autour du besoin en logement</li> <li>- mettre en œuvre une analyse croisée avec l'ensemble des thématiques abordées au sein de l'article L.121-1 du Code de l'urbanisme (protection du paysage, de la biodiversité, des ressources, de la consommation de l'espace, des risques, de la mixité sociale, de la mixité fonctionnelle, ...)</li> </ul>

Critères de sélection : usage numérique /préservation de l'environnement

## PARTIE 2 : STRATEGIE

Intitulé du programme	Objectifs stratégiques	Fiches actions et montant FEADER	Types d'opérations <b>investissement / dépenses immatérielles</b>	Fil conducteur : Coordination / Coopération / Mutualisation / Décloisonnement	Autres critères d'éligibilité et de mise en œuvre
<p style="text-align: center;"><b>Un Pays attractif par ses vallées, qui relie et permettent de bien vivre ensemble</b></p>	<p style="text-align: center;">2. Des vallées vivantes</p>	<p>FA 2.1 Services à la population : 300 000 €</p>	<p>Développement de systèmes d'échange de services / de savoir</p> <p>Optimisation de l'offre de services enfance/petite enfance/périscolaire/extrascolaire, dont création d'outils numériques pour améliorer la visibilité de l'offre de garde, opérations test d'élargissement des services existants tels que le Relai d'Assistantes Maternelles de Châlons-en-Champagne</p> <p>Missions d'ingénierie pour l'amélioration des services aux personnes en perte d'autonomie et à leur entourage, portant notamment sur la coordination des personnes ressources, la préfiguration et l'expérimentation d'actions de R&amp;D appliquée, la réalisation d'états de l'art et de recueil de bonnes pratiques, le développement de solutions nouvelles et locales pour améliorer la vie des aidants</p> <p><b>Création de lieux d'hébergement innovants pour personnes âgées, type maisons en partage, cohérents avec le volet service/équipement du SCOT. EHPAD et maisons de retraite inéligibles.</b></p> <p><b>Installation de WIFI territorial sur les zones mal desservies du Pays</b></p> <p><b>Mutualisation de moyens de transports dans un objectif de services à la personne et/ou d'accès à un événement culturel pour des déplacements collectifs : entre structures d'aide à la personne, collectivités, privés, Relai de Services Publics, etc.</b></p> <p>Opérations d'échange et de visites de bonnes pratiques sur les services innovants à la population</p> <p>Accompagnement à la création de jardins partagés et jardins collectifs (hors quartiers de Châlons-en-Champagne éligibles à la politique de la ville)</p> <p>Lutte contre l'isolement et maintien du lien social pour les personnes en perte d'autonomie ou non mobiles par des actions d'expérimentation d'un système de chèque mobilité, <b>d'amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité des lieux conviviaux permettant le rapprochement des personnes</b>, de repérage et de recrutement des personnes isolées, de sensibilisation et d'information à la population, d'auto-écoles associatives</p>	<p>Pour les opérations de création de lieux d'hébergements, les porteurs de projet devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- associer toutes les parties prenantes à la conception de l'opération, dont des utilisateurs, les services de l'intercommunalité concernée, des représentants professionnels locaux et régionaux du secteur des services à la personne</li> <li>- informer et impliquer les commerces et services existants sur la commune afin de faciliter les interactions avec les futurs locataires</li> <li>- intégrer une dimension intergénérationnelle dans l'opération : par exemple : prévoir un espace de convivialité fonctionnel adapté aussi pour recevoir des scolaires / possibilité de loger des familles en visite à proximité, etc.</li> </ul>	
		<p>FA 2.2 Action culturelle : 200 000 €</p>	<p>Action culturelle dans les communes du Pays dont l'accueil mutualisé de spectacles entre plusieurs communes, projets participatifs, ateliers, échanges avec les artistes, découverte des métiers artistiques, dans l'objectif de créer du lien social entre les personnes et de favoriser la mixité sociale</p> <p>Mise en valeur de sites remarquables (naturels, patrimoniaux ou insolites) par l'accueil d'événements culturels, tels que des spectacles, randonnées-spectacles, ateliers culturels, expositions, festivals appliquant un principe d'éco-responsabilité</p> <p>Développement de résidences artistiques ou d'architecture associées à des temps de restitution, de discussion avec les artistes ou les architectes/étudiants en architecture et d'ateliers</p> <p>Organisation de temps de rencontre, de voyages d'étude et d'échange de bonnes pratiques, de conseils sur l'accueil de manifestations artistiques et culturelles dans l'espace public</p> <p>Elaboration de projets culturels de territoire, à l'échelle d'une intercommunalité et/ou du Pays et mise en œuvre d'opérations culturelles (spectacles, ateliers culturels, expositions, festivals, etc.) qui alimentent les projets préfigurés</p>	<p>Le porteur de projet devra démontrer comment son opération permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à des acteurs issus de secteurs différents de se connaître et de travailler ensemble</li> <li>- de croiser des publics ou des pratiques culturelles différentes pour favoriser l'enrichissement mutuel</li> </ul>	<p>Les opérations soutenues devront justifier d'une dimension qualitative, notamment par la participation d'un intervenant professionnel ou par d'autres critères qui seront définis ultérieurement par le Groupe d'Action Locale.</p>
		<p>FA 2.3 Animation Gestion : 410 000 €</p>	<p>Accompagnement et conseil au porteur de projet : appui technique pour respecter les critères d'éligibilité, ingénierie financière, aide au montage de budget, assistance administrative, appui à la communication et à la valorisation des actions, mise en réseau à l'échelle Pays et Région</p> <p>Animation et organisation des comités techniques, comités de programmation et groupes de travail du GAL</p> <p>Communication vers les instances du GAL, du Syndicat Mixte et du Conseil de Développement de Pays, vers les porteurs de projet, la presse et les médias, les partenaires institutionnels et financiers, les collectivités territoriales et toutes les parties prenantes du programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne</p> <p>Préparation et suivi de la programmation et des paiements du GAL, saisie OSIRIS</p> <p>Gestion administrative et financière du programme, en lien avec l'Autorité de gestion et l'ASP</p> <p>Suivi des opérations programmées, contrôle de la réalisation et valorisation des résultats</p> <p>Evaluation du programme</p> <p>Participation aux réseaux de développement rural, aux niveaux régional, national et européen</p>		

Critères de sélection : usage numérique /préservation de l'environnement

Intitulé du programme	Objectifs stratégiques	Fiches actions et montant FEADER	Types d'opérations investissement / dépenses immatérielles	Fil conducteur : Coordination / Coopération / Mutualisation / Décloisonnement	Autres critères d'éligibilité et de mise en œuvre
<p><b>Un Pays attractif par ses vallées, qui relie et permettent de bien vivre ensemble</b></p>	<p><b>3. Des vallées riches</b></p>	<p>FA 3.1 Développement économique local : 250 000 €</p>	<p>Installation de pôles multi-services innovants                      Accompagnement au maintien / reprise des commerces de proximité                      Sensibilisation des consommateurs et décideurs locaux aux problématiques des commerces de proximité                      Elaboration d'outils d'aide à la décision pour étudier la rentabilité des commerces en milieu rural                      Evénementiels éco-responsables pour animer les centres-villes, centres-bourgs et valoriser les commerces locaux                      Animation et mise en réseau des entreprises du Pays                      Elaboration de démarches de développement durable des organisations : RSE, ISO 26000, Agenda21, PCET, etc.                      Développement de filières courtes de valorisation des produits du terroir par : études, équipement de points de vente et de lieux de transformation, promotion, sensibilisation, communication en réseau, animation de marchés locaux et d'événementiels, de formation des acteurs concernés, ingénierie et conseil (juridique, technique, logistique, etc.), développement des points de vente directe et des méthodes de vente, plate-forme d'approvisionnement des collectivités locales, outils logistiques pour la distribution                      Développement de filières courtes de valorisation de la biomasse locale, du bois-énergie et des déchets ménagers et agricoles à des fins de production d'agro-combustibles, éco-matériaux, agro-carburants et mise en œuvre de systèmes de production d'énergies solaires, micro-hydrauliques et micro-éoliennes, au moyen d'études technico-économiques, diagnostics d'identification de gisements, études de dispositifs de collecte, de débouchés locaux, mise en réseau, formation des acteurs concernés, ingénierie, acquisition de références, assistance à maîtrise d'ouvrage, outils de communication, sensibilisation, démonstration et pédagogiques                      Opérations de formation, de sensibilisation, d'information, de visites de bonnes pratiques sur le développement économique local en milieu rural et la valorisation économique des ressources locales</p>		<p>le porteur de projet devra démontrer la viabilité économique de son opération (prévoir les moyens de fonctionnement, joindre un plan d'affaires, évaluer la rentabilité, etc.)</p>
		<p>FA 3.2 Tourisme durable : 250 000 €</p>	<p>Aménagement, conception et promotion de cheminements doux, à vocation touristique et facilitant la mobilité des habitants dont des sentiers en bord de rivière, boucles de randonnées locales, chemins équestres, cyclo, pédestres                      Evénementiels en lien avec le tourisme de mémoire, tourisme d'entreprises et industriel appliquant un principe d'éco-responsabilité                      Soutien à l'investissement pour la création / reprise de lieux de restauration et d'hébergement touristique (dont hôtels, gîtes et chambres d'hôtes) passant par l'amélioration du bâtiment                      Création, amélioration de haltes nautiques et de structures de loisirs en rapport avec l'eau                      Création d'aires d'accueil des campings-cars                      Mise en place d'une ingénierie touristique à l'échelle du Pays : création d'un Office de Tourisme de Pays                      Opérations d'animation, de sensibilisation, de visites de bonnes pratiques, de formation, de voyages d'études sur le tourisme durable                      Opérations de communication, de promotion, de sensibilisation, de mise en réseau et de marketing sur l'identité territoriale du Pays, dont une signalétique d'information sur Châlons-en-Champagne et l'UNESCO sur les autoroutes, sorties d'autoroute, RN4 et aires locales, un bureau d'accueil touristique dans les locaux de l'aéroport de Vatry</p>	<p>Pour l'aménagement de sentiers en bord de rivière : l'opération devra être conçue à l'échelle de plusieurs communes                      le porteur de projet devra associer des usagers à la définition du projet                      le porteur de projet devra envisager comment le sentier peut s'intégrer à l'offre touristique locale : favoriser la desserte de lieux touristiques existants quand c'est possible (centre équestre ou halte nautique à proximité par exemple)                      l'opération devra être conçue à l'échelle de plusieurs communes                      le porteur de projet devra associer l'ensemble des parties prenantes à la conception du projet (élus, habitants des communes concernées, techniciens de l'intercommunalité, du CDT, etc.)</p>	<p>Le porteur de projet devra démontrer la viabilité économique de son opération (prévoir les moyens de fonctionnement, joindre un plan d'affaires, évaluer la rentabilité, etc.)                      Les infrastructures touristiques soutenues devront intégrer une démarche qualité ou de labellisation (Qualité Tourisme, Gîtes de France, CleVacances, Clef Verte, etc.)                      l'aide Leader pour les actions touchant à la rénovation du bâti sera conditionnée à :                      Réalisation d'un diagnostic d'état des lieux thermique du bâtiment                      Préconisation de travaux pour une amélioration thermique du bâtiment                      Coordination de chantier (avant, après, pendant)                      Evaluation après travaux                      L'aide Leader pour les actions d'hébergement touristique sera conditionnée à l'engagement du maître d'ouvrage à développer un projet touristique autour de son hébergement, soit en proposant des loisirs actifs et / ou de la restauration sur place soit en informant le touriste sur les prestations existantes : commerces et restaurants à proximité, points de vente de produits du terroir, etc.</p>
		<p>FA 3.3 Coopération : 160 000 €</p>	<p>Elaboration de produits touristiques en coopération avec les territoires voisins dans la Marne                      Aménagement, signalétique et animation du chemin de halage/vélo route voie verte de Dormans au lac du Der en coopération avec les Pays d'Epemay, PNR de la Montagne de Reims et Pays Vitryat                      Formation de formateurs pour la mise en œuvre d'actions pédagogiques sur le patrimoine local des Pays situés dans la Marne à destination du public enfance jeunesse.                      Mise en place d'une ingénierie mutualisée d'éducation à l'environnement pour la mise en réseau et l'animation des projets locaux de sensibilisation à l'environnement, en lien avec du potentiel touristique – Partenaire : Pays d'Epemay PNR Montagne de Reims                      Coopération GAL Champagne Ardenne évaluation Leader 2014-2020                      Projet de coopération porté par le CCAS de Châlons-en-Champagne dans le cadre du réseau Villes Amies des Aînés                      Projet le bien-être dans l'assiette avec des partenaires locaux au Canada</p>		
<p>les opérations d'information, de sensibilisation et de communication, ainsi que les actions liées à l'organisation d'actions collectives devront se traduire par un livrable, dont la diffusion sera intégrée à l'opération.</p>					

Critères de sélection : usage numérique / préservation de l'environnement

### C. Le plan de financement LEADER

La maquette financière du programme Leader du Pays de Châlons s'établit comme suit :

	Total général des dépenses éligibles	Taux maximum d'aides publiques	Total aide publique	Taux fixe Contre-partie nationale	Montant contre-partie nationale	Taux fixe FEADER	Montant FEADER	Autofinancement privé/public	Taux minimum d'auto-financement
FA 1-1 Environnement	343 750 €	80%	275 000 €	16%	55 000 €	64%	220 000 €	68 750 €	20%
FA 1-2 Bâtiment	328 125 €	80%	262 500 €	16%	52 500 €	64%	210 000 €	65 625 €	20%
FA 2-1 Services	468 750 €	80%	375 000 €	16%	75 000 €	64%	300 000 €	93 750 €	20%
FA 2-2 Action culturelle	312 500 €	80%	250 000 €	16%	50 000 €	64%	200 000 €	62 500 €	20%
FA 2-3 Animation Gestion	512 500 €	100%	512 500 €	0%	0 €	80%	410 000 €	102 500 €	20%
FA 3-1 Développement économique	390 625 €	80%	312 500 €	16%	62 500 €	64%	250 000 €	78 125 €	20%
FA 3-2 Tourisme	390 625 €	80%	312 500 €	16%	62 500 €	64%	250 000 €	78 125 €	20%
FA 3-3 Coopération	250 000 €	80%	200 000 €	16%	40 000 €	64%	160 000 €	50 000 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>2 996 875 €</b>	<b>80%</b>	<b>2 500 000 €</b>	<b>16%</b>	<b>397 500 €</b>	<b>64%</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>599 375 €</b>	<b>20%</b>

Le taux d'aides publiques pourra être moindre en fonction de la nature des bénéficiaires et de l'application des aides d'Etat

Le partenariat sollicite une enveloppe de fonds Leader de 2 000 000 €. La ventilation par fiche action est le résultat d'une estimation prévisionnelle, basée sur la typologie et le nombre d'opérations potentielles, proposés par les porteurs de projets rencontrés pendant la concertation.

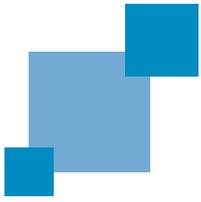
La stratégie locale de développement du Pays de Châlons est large et concerne donc un grand nombre de secteurs d'activité, pouvant donner lieu à de nombreuses opérations éligibles et renforçant ainsi les chances d'améliorer l'attractivité des vallées par une approche systémique. Néanmoins les acteurs locaux ont fait le choix de limiter les dépenses d'investissement éligibles pour plusieurs raisons :

- rester cohérent avec la stratégie locale de développement qui vise à faire évoluer la méthode de développement du territoire et donc concentrer les interventions sur des leviers immatériels (animation, ingénierie, étude, sensibilisation, benchmarking, etc.) ce qui n'empêche pas l'innovation sociale et organisationnelle
- ne pas intervenir sur des dépenses prises en charge par les cofinanceurs traditionnels, notamment pour les investissements des collectivités locales (FNADT, DGD, etc.)
- s'articuler avec les fonds issus du CRSD qui interviennent fortement sur l'investissement sur le territoire de Cités en Champagne.

Les dépenses d'investissement éligibles au programme Leader du Pays de Châlons correspondent donc à des besoins réels et ciblés, soit sur des secteurs particuliers, soit parce que l'investissement Leader est l'unique levier pour obtenir la qualité d'opération souhaitée, soit parce qu'aucun co-financeur ne couvre ce type de dépenses.

A noter que la Région Champagne Ardenne s'est engagée en tant que contre-partie nationale des fonds Leader, ce qui permettra de mobiliser les fonds publics nécessaires appelant le FEADER si besoin.





# PARTIE 3

# GOUVERNANCE



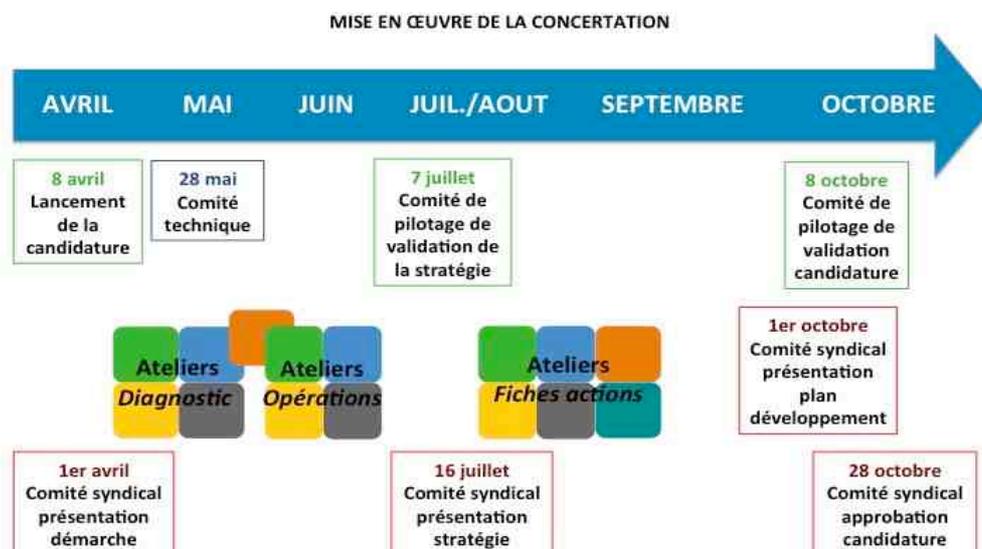
Des membres du Conseil de Développement Local en visite de terrain



## I. Processus de concertation et d'élaboration de la candidature

### A. Planification et communication

Le Pays de Châlons-en-Champagne a débuté l'élaboration de sa candidature en février 2015, avec le recrutement par l'Agence d'urbanisme d'une chargée de mission dédiée. Une planification a été validée par les élus du territoire afin de mettre en œuvre une large concertation.



Cette concertation s'est appuyée sur les membres du Conseil de Développement Local (CDL) du Pays de Châlons et du Conseil Economique Environnemental et Social (CESE) de la Ville de Châlons, élargie à tous les élus locaux des communes et intercommunalités, aux structures locales de la société civile et aux citoyens. Une plaquette de présentation de l'outil Leader a été éditée à 2500 exemplaires et envoyée notamment à tous les maires. Des informations ont été diffusées dans la presse locale, sur le site Web et dans le journal du Pays de Châlons *Horizons Communs*, sur les réseaux sociaux et dans les journaux des partenaires institutionnels tout au long de l'élaboration de la candidature (cf. Annexe 6).

Une réunion de lancement de la candidature Leader s'est tenue le 8 avril 2015 à Châlons-en-Champagne devant une centaine de personnes.

Des présentations de la démarche Leader ont été faites aux élus, à la demande de la Communauté de communes de Suipe et Vesle, de la Ville de Châlons et de Cités en Champagne (cf. Annexe 7).



Lancement de la candidature à Châlons-en-Champagne

## B. Mobilisation des acteurs locaux pour élaborer la stratégie locale de développement

A l'issue de la plénière du 8 avril les participants se sont inscrits à quatre ateliers thématiques.

Les ateliers Leader se sont basés sur l'articulation des trois commissions du Conseil de développement : *services à la population, attractivité et animation, développement durable* auxquelles ont été ajoutés un atelier sur l'économie et la formation et un autre sur l'agriculture. Ces groupes ont été ouverts à toute personne intéressée, au travers d'invitations transmises par divers mailings, avec l'appui des agents des intercommunalités.

Trois séries d'ateliers, soit 15 réunions, organisées sur tout le territoire ont porté sur :

- la contribution au diagnostic de territoire et la définition des enjeux de développement local du Pays de Châlons,
- l'identification d'opérations, de porteurs de projets susceptibles de répondre à ces enjeux et la définition du champ d'action de Leader,
- la transcription en fiches actions, les modalités d'application des critères d'éligibilité et de sélection.

Les réunions portant sur le diagnostic et la définition des enjeux ont donné à des comptes rendus détaillés (cf. Annexe 1), diffusés notamment sur [www.paysdechalonsenchampagne.com](http://www.paysdechalonsenchampagne.com). Ces temps d'échange ont permis aux participants de mieux se connaître et de (re)découvrir les différents secteurs du Pays de Châlons-en-Champagne.

En parallèle, une trentaine de porteurs de projets a contacté la chargée de mission, pour faire remonter des opérations qui ont alimenté l'élaboration de la stratégie locale de développement. Enfin la chargée de mission a effectué 50 rendez-vous avec divers partenaires locaux pour faire connaître la démarche Leader et mobiliser le plus possible sur le territoire.

### C. Une implication des instances décisionnelles

Quatre présentations ont été faites en Comité Syndical du Pays de Châlons (ainsi que trois interventions en bureau syndical) afin de tenir informés les délégués syndicaux du processus d'élaboration, de recueillir leurs avis sur la stratégie locale de développement envisagée et d'approuver la candidature (cf. Annexe 7).

Le Comité de pilotage de l'élaboration de la candidature Leader s'est réuni deux fois : en juillet pour viser les travaux produits en ateliers et définir les bases de la stratégie locale de développement et en octobre pour arrêter le plan de développement, les fiches actions, la maquette financière et les modalités de gouvernance. Ont été invités à participer : les quatre intercommunalités du Pays, la ville de Châlons, les organisations de la société civile identifiées pour le lancement de la candidature y compris à échelle régionale, les services de l'Etat, de la Région, du Département. (diaporamas et compte-rendus disponibles en Annexe 8.) A noter que plusieurs participants aux ateliers se sont naturellement impliqués dans le Comité de pilotage.

Un Comité technique a été organisé au printemps, mobilisant les agents des intercommunalités et des villes principales du territoire, les techniciens des chambres consulaires et de diverses associations susceptibles d'apporter une expertise technique sur la définition de la stratégie locale de développement envisagée.



COFIL du 6 octobre à Saint-Memmie

#### Un vrai succès pour la concertation

La démarche du Pays de Châlons-en-Champagne s'est voulue la plus ouverte et la plus ascendante possible et cet état d'esprit a été apprécié par les participants. Au total 108 personnes de 67 organisations différentes se sont mobilisées, dont un tiers du secteur privé (entreprises, associations, citoyens, etc.) Toutes les feuilles de présence sont consultables en annexe 9.

## II. Composition et organisation du GAL

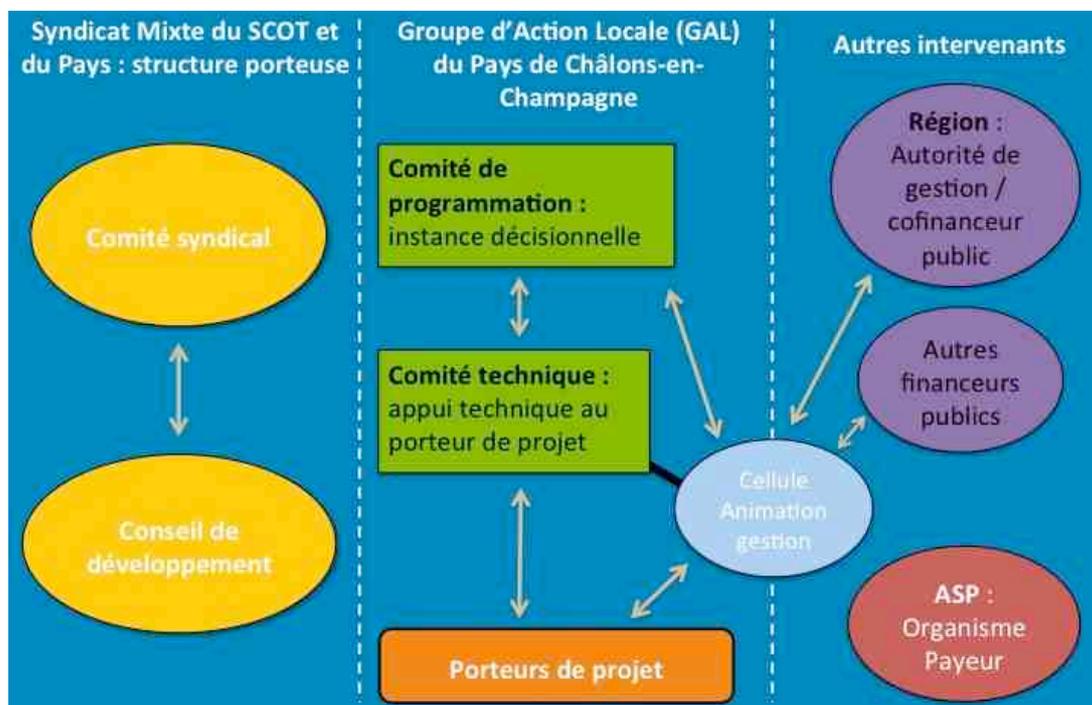
### A. Articulation avec la structure porteuse

Le **Syndicat Mixte du SCOT et du Pays de Châlons-en-Champagne** est la structure porteuse du GAL qu'il s'est engagé à porter par délibération (cf. Annexe 10). Le **Comité Syndical** est son instance décisionnelle. Le **Conseil de Développement Local** est une instance de démocratie participative, un laboratoire d'idées, une force de proposition et d'analyse qui alimente les décisions politiques du Comité Syndical.

Le **Groupe d'Action Locale** est l'instance informelle mais comptable de la gestion des fonds européens Leader auprès de l'Autorité de Gestion. Il est constitué du **Comité de programmation**, du **Comité technique d'animation** et de la **cellule d'animation gestion** : le (la) chargé(e) de mission Leader et le (la) gestionnaire Leader.

Des membres du Comité syndical ou du Conseil de développement peuvent siéger au Comité de programmation ou participer au Comité technique. Néanmoins c'est bien le Comité de programmation qui décide seul de l'opportunité de soutenir telle ou telle opération, dans le respect de la réglementation européenne et de la convention signée avec l'Autorité de Gestion.

Un projet de règlement intérieur du GAL est joint en Annexe 13.



### B. Le Comité de programmation

A l'issue de la concertation, une véritable dynamique s'est formée autour de la candidature Leader du Pays de Châlons-en-Champagne et des personnes fortement impliquées souhaitent faire partie du Comité de programmation (COPROG).

La préfiguration du COPROG, validée en Comité de pilotage le 6 octobre, associe un collègue public à un collègue privé, ce dernier étant majoritaire.

Le collège public est composé d'élus locaux proposés par les quatre intercommunalités du territoire, ainsi que par la ville de Châlons-en-Champagne. Le collège privé mobilise des représentants des citoyens et des consommateurs.

Tous les autres membres, qu'ils soient publics ou privés, sont représentatifs des différents secteurs stratégiques du programme Leader du Pays de Châlons. Y figurent des acteurs du développement économique, touristique, agricole et de la formation, des associations de préservation de l'environnement et du patrimoine, des acteurs culturels et sociaux.

Collège public 10 titulaires et 10 suppléants	Collège privé 12 titulaires et 12 suppléants
Cités en Champagne (x4) CC de la Moivre à la Coole (x4) CC de la Région de Mourmelon (x4) CC de Suipe et Vesle (x4) Ville de Châlons-en-Champagne (x2) Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne (x1) Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région de Mourmelon (x1)	Symbiose (x1) Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural (CIVAM) de l'Oasis (x1) Lycée agricole de Somme-Suipe (x1) Conservatoire des Espaces Naturels de CA (x1) Comité Départemental de Randonnée Pédestre (x1) Maison de l'Architecture de CA (x1) Agence d'Urbanisme (x1) Furies (x1) La Comète (x1) Familles Rurales (x2) Office des Seniors (x1) COMAL-SOLIHA (x1) Comité Départemental du Tourisme (x1) Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne (x1) Centre Alfor (x1) Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne (x1) Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Châlons (x1) Chambre d'Agriculture de la Marne (x1) Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) (x1) Asso. Consommation, Logement, Cadre de Vie (CLCV)(x1) Représentants des citoyens issus du Conseil de Développement Local et du Conseil Economique Social et Environnemental de Châlons (x3)

Cette grande diversité permettra de construire progressivement une approche intégrée dans la gouvernance du programme. Tout l'enjeu sera de faire en sorte que chacun dépasse l'approche sectorielle à laquelle il a pu être habitué pour prendre part à un vrai pilotage transversal. Plusieurs organisations ont d'ores et déjà formalisé leur participation au Comité de programmation (courriers joints en Annexe 11). Le Syndicat Mixte s'engage à fournir à l'Autorité de Gestion l'ensemble des décisions formalisées d'ici au conventionnement. D'autres organismes seront également systématiquement invités au Comité de programmation, afin de faciliter les échanges d'information et l'instruction financière et administrative des dossiers, en particulier :

- la Région, Autorité de Gestion
- le Conseil départemental de la Marne
- l'association Champagne-Ardenne Active
- l'ADEME Champagne-Ardenne

#### **Le Comité de programmation :**

*est composé* d'un collège public et d'un collège privé (majoritaire)

*se réunit* à l'initiative du Président du GAL

*est garant* de la stratégie locale de développement

*examine* les opérations et se prononce sur leur éligibilité

*programme* les opérations, module les subventions

*dispose* des avis techniques recueillis par l'animation

*suit, modifie et contrôle* la maquette financière

*examine* la mise en œuvre du programme, *diligente* les

évaluations, *réoriente* si besoin la stratégie

### C. Le Comité technique d'animation

L'ensemble des acteurs du territoire et particulièrement ceux ayant des compétences en matière de développement local (Communautés de communes, Organismes consulaires, etc.) a été impliqués dans les ateliers de concertation du territoire. Leur implication locale s'est accompagnée de celle des représentants de l'Etat et de la Région Champagne-Ardenne. Cette volonté de partenariat affichée dès l'origine de la démarche Leader sera poursuivie dans le cadre de l'animation et de la gestion tout au long du programme.

La mobilisation et la concertation technique seront formalisées à travers la mise en place d'un Comité Technique d'Animation du programme, piloté par l'animateur Leader. Ce comité aura pour mission d'évaluer la recevabilité des projets (au regard des règlements applicables au programme Leader) et d'émettre un avis en vue du passage des dossiers devant le Comité de programmation du GAL. Il pourra également mobiliser, au besoin, les capacités d'expertise des commissions du Conseil de Développement Local du Pays de Châlons-en-Champagne.

#### **Le Comité technique d'animation :**

*est composé* des techniciens des intercommunalités, des organismes consulaires impliqués, du Conseil départemental, régional et des services de l'Etat, de toute structure compétente suivants les dossiers traités (organismes de formation professionnelle, acteurs du tourisme, associations environnementalistes, ADEME, etc.)  
*se réunit* à l'initiative de la cellule technique du GAL  
*examine* les opérations et *donne* un avis technique sur leur qualité

### D. La cellule technique du GAL

Le Pays de Châlons-en-Champagne envisage, à l'attention du GAL, de mettre en place les moyens humains nécessaire à l'animation, à la gestion et au suivi financier du programme Leader. Comme indiqué dans la fiche action Animation Gestion, la prise en charge des dépenses liées à ces missions (salaire, déplacements, frais de formation, frais de structure intégralement liés à l'opération) sera à 20 % en autofinancement du Syndicat mixte du Pays et 80 % de fonds Leader.

#### *L'animation du programme Leader*

L'animation représentera un équivalent temps plein pour le dispositif d'animation du programme Leader du Pays de Châlons, dont les missions seront les suivantes :

- lancement, suivi du programme dont les aspects institutionnels (conventions, contrôle, etc.)
- animation, communication pour faire connaître Leader et identifier des opérations éligibles
- organisation, animation des Comités techniques et de programmation
- appui technique auprès des porteurs de projets (montage de projets opérationnels, techniques, co-financements, etc.)
- représentation technique du GAL auprès des partenaires locaux, régionaux, nationaux et européens

Le profil pour ce poste, au regard des missions à réaliser, est le suivant :

- Formation supérieure (Bac + 5) en développement local / environnement / aménagement du territoire et gestion de collectivités ou expérience équivalente
- Connaissance des dispositifs de financement du développement local notamment européens (capacité à la recherche de co-financements)
- Capacités d'élaboration, gestion et animation d'un programme de développement pluriannuel
- Capacités à créer et animer un réseau multi partenarial de travail
- Capacités rédactionnelles, pédagogiques, relationnelles, rigueur et disponibilité.

*La gestion et le suivi financier*

0,5 équivalent temps plein seront nécessaires à la gestion financière du programme, ce poste étant placé sous la responsabilité hiérarchique du chargé de mission Leader.

Les missions de ce poste d'assistance administrative et financière seront les suivantes :

- suivi des aspects financiers du programme en liaison étroite avec l'Autorité de Gestion ;
- suivi et accompagnement des maîtres d'ouvrage pour faciliter les procédures administratives et financières ;
- préparation des réunions du Comité de programmation et du Comité Technique en liaison étroite avec le chargé de mission Leader,
- secrétariat du GAL

Le profil retenu pour ce poste, au regard des missions à réaliser :

- Formation supérieure (Bac +2 minimum) en comptabilité privée et publique, gestion PME/PMI, assistant de direction ;
- Connaissance du fonctionnement des finances publiques, associations, entreprises ;
- Connaissances en droit public et en droit européen ;
- Connaissances des financements européens ;
- Capacité à travailler en équipe et à participer à des groupes de travail ;
- Maîtrise de l'outil informatique.

**E. Information et mobilisation des porteurs de projets**

Sous réserve de la sélection de la candidature du Pays de Châlons et du conventionnement avec l'Autorité de Gestion, le GAL mettra en place les moyens nécessaires pour faire émerger des opérations éligibles et atteindre ainsi ses objectifs de développement local.

Toujours dans l'esprit de mobilisation qui a parcouru la période de construction du programme et de constitution de ce dossier, il est envisagé une phase de réunions d'informations en direction des porteurs de projets potentiels (élus et agents des collectivités, têtes de réseaux associatifs locaux, syndicats d'entreprises,...). Un plan de communication sera élaboré, associant plusieurs supports permettant de toucher la plus large cible possible de porteurs de projet (communication presse, radio, réseaux sociaux, site web du Pays et des partenaires).

Le Comité technique du GAL va travailler, d'ici au conventionnement à un « mode d'emploi Leader » pour le porteur de projet, qui explique comment répondre au mieux aux critères de sélection, apporte des exemples et des conseils, en lien avec chaque fiche action.

Des outils pratiques seront élaborés pour faciliter la demande de subvention Leader : dossier simplifié, outil de téléchargement des logos obligatoires de publicité, attestations et courrier types, procédure de circulation du dossier. Les fiches actions seront également rédigées dans un format vulgarisé permettant au porteur de disposer du « règlement d'intervention » du GAL, avec l'ensemble des modalités financières.

**F. Modalités de sélection des projets**

Comme expliqué précédemment dans le dossier (Partie 2 Stratégie paragraphe II.B.), les ateliers d'élaboration de la candidature ont abouti à la définition

- d'un critère systématique et transversal d'éligibilité : le triptyque « coopération-décloisonnement-coordination »
- de critères thématiques d'éligibilité,
- de critères de sélection.

Le respect de ces critères permettra aux membres du Comité de programmation d'évaluer l'opportunité d'apporter des fonds Leader à l'opération soumise. Le Comité de programmation pourra moduler son intervention financière dans le respect de la réglementation européenne et des aides d'Etat.

D'ici au conventionnement avec l'Autorité de Gestion, le Comité technique élaborera une grille type d'analyse de l'opportunité des projets, reprenant les critères d'éligibilité et de sélection de chaque fiche action. Une fois que le GAL sera opérationnel, cette grille renseignée par le Comité

technique sera utilisée pour chaque opération soumise au Comité de programmation, comme outil d'aide à la décision.

Par ailleurs, il est prévu de mettre en place un système de pré-programmation des opérations : cela permettra au Comité de programmation de donner un engagement politique sur les dossiers présentés, avant que l'opération ne soit mise en œuvre. Les délais pour réunir les pièces nécessaires à la programmation et au calcul exact de la subvention possible peuvent être très longs. La pré-programmation évite que le Comité de programmation ait à se prononcer sur une opération terminée et elle permet au porteur de projet de savoir s'il pourra compter sur une aide Leader sur la base du budget prévisionnel qu'il aura présenté.

Concrètement, les opérations pourront être soumises deux fois au Comité de programmation : la première pour avoir un accord de principe (pré-programmation), la seconde, sur la base d'un dossier complet pour avoir une décision formelle d'engagement financier (programmation).

### III. Suivi / Evaluation

Le GAL au-delà de ses fonctions premières de gestion de fonds européens et d'animation, doit être envisagé comme un « Centre de Ressources » pour l'ensemble des acteurs du territoire en matière de développement local rural. Cette fonction se traduira notamment dans le rôle assumé en termes de suivi et d'évaluation du programme.

#### A. Suivi des opérations et pilotage de la stratégie

##### *Le suivi opérationnel*

Il sera réalisé en continu, par le maintien d'un lien étroit entre les porteurs de projets et le GAL, en particulier avec le chargé de mission Leader, qui peut intervenir en partenariat avec des agents du Comité technique (contacts téléphoniques, visites de terrain, réunions de pilotage, ...)

Le GAL effectuera un premier contrôle de l'éligibilité des dépenses. Il mettra en place les moyens humains et les procédures pour effectuer sans faille et dans de bonnes conditions l'ensemble des contrôles nécessaires :

- Contrôle de l'éligibilité par rapport aux orientations du programme et aux fiches actions (nature de l'opération, localisation de l'opération, mise en œuvre des critères d'éligibilité, ...)
- Contrôle de l'éligibilité par rapport aux règles du programme Leader (nature expérimentale, innovante, transférable de l'opération, ...)
- Contrôle de l'éligibilité par rapport aux règles d'utilisation des fonds européens (nature des dépenses, origines et répartition des cofinancements, ...)
- Contrôle du respect des règles de publicité.

Ces contrôles seront faits :

- d'une part, en amont des décisions, avant la mise en place des financements, **au cours de l'instruction du dossier** sous la direction du chargé de mission Leader et lors de sa présentation au Comité de Programmation. Les éléments permettant de vérifier que les règles sont bien respectées seront versés aux dossiers présentés au Comité.
- d'autre part, lors de la mise en paiement, **au moment de la vérification des justificatifs de réalisation présentés**. Le contrôle portera à la fois sur la conformité des dépenses par rapport aux budgets prévisionnels annoncés et sur la vérification des cofinancements mobilisés. Le gestionnaire Leader sera chargé de ce contrôle des réalisations, en relation avec l'Autorité de gestion (outil de gestion utilisé : logiciel Osiris).

##### *Le pilotage du programme*

Au-delà du nécessaire contrôle projet par projet, un contrôle de l'ensemble du programme à partir d'indicateurs financiers sera réalisé. Il s'agira ainsi de mesurer « en temps réel » et pour l'ensemble du programme :

- les paiements réalisés par fiche action,
- l'écart par rapport au prévisionnel du programme,
- la répartition territoriale et par types d'acteurs des financements engagés,

- l'efficacité du circuit de gestion, (délai moyen de retour des pièces, etc.)

Les indicateurs thématiques identifiés dans les fiches action seront également capitalisés au fur et à mesure de la réalisation des opérations. Ils alimenteront de façon qualitative l'analyse sur le niveau de réalisation du programme Leader du Pays de Châlons.

Des informations seront faites sur ces points lors de chaque réunion du Comité de programmation. Il pourra ainsi en tant que de besoin réorienter la stratégie locale de développement afin d'atteindre les objectifs fixés.

### B. L'évaluation du programme Leader

L'évaluation du programme s'entend pour les acteurs du territoire comme un moyen d'améliorer les performances dans le domaine du développement local. Cette phase du programme doit bien entendu être comprise comme une continuité du « suivi du programme ». Une analyse de la capitalisation des indicateurs aux différents moments d'évaluation permettra d'observer :

- l'atteinte des objectifs du programme dans son ensemble et pour chaque action engagée,
- le degré d'articulation entre les différentes actions engagées au titre du programme ;
- le degré d'articulation entre le programme Leader et d'autres programmes mis en œuvre à l'échelle du territoire notamment le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense et le SCOT du Pays de Châlons-en-Champagne.

Le GAL s'orientera préférentiellement vers une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale. En accord avec la plupart des territoires candidats à Leader en Champagne-Ardenne, cette démarche d'évaluation serait menée en coopération inter-territoriale. Les modalités de mise en œuvre restent encore à définir et feront partie intégrante de la démarche de coopération : il faudra notamment définir le champ d'évaluation, les questions évaluatives et les questionnements propres à chaque GAL le cas échéant.

### C. La capitalisation du Programme Leader du Pays Châlons-en-Champagne

**Le dispositif de suivi et d'évaluation** mis en œuvre localement n'est pas une fin en soi. Il est ici envisagé comme un élément moteur de la capitalisation. A l'image du processus d'implication des acteurs mis en œuvre à l'origine du programme, la capitalisation sera participative et informative.

En cours de programme, le dispositif de suivi, les réunions des Comités techniques et de Programmation, ainsi que celles du Conseil de développement local et de toute autre instance qui le souhaiterait, seront des lieux de diffusion d'information et d'échanges d'expériences entre acteurs internes au Pays.

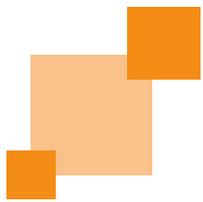
Concernant la capitalisation, le GAL du Pays de Châlons-en-Champagne souhaite s'impliquer dans les réseaux existants, en particulier le réseau rural régional, les lieux d'échange entre Pays (Carrefour des Pays Lorrains et Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) et Leader France. Il s'agit de permettre la circulation de l'information et d'expériences avec d'autres territoires pouvant ainsi améliorer les pratiques locales et parallèlement favoriser le décloisonnement sectoriel. Il s'agit également de faire connaître le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, ses porteurs de projet et réalisations que l'on espère innovantes et renforcer ainsi son attractivité.

En fin de programme la capitalisation passera par la rédaction d'un document présentant les résultats de l'évaluation du programme, sa diffusion et sa présentation lors de réunions publiques.

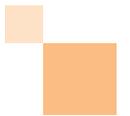
Ce document présentera les impacts quantitatifs (nombre de projets réalisés, financements mobilisés, nombres de porteurs de projets impliqués, évolutions des indicateurs socio-économiques du territoire...) et qualitatifs (partenariats locaux impliqués, ...).

Il devrait ainsi permettre, au terme du programme, de débattre collectivement sur les perspectives de développement local du Pays de Châlons-en-Champagne.

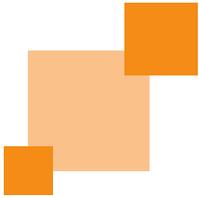




# ANNEXES



Inondation récurrente dans la vallée de la Marne



# **SOMMAIRE**

**Annexe 1 : Comptes-rendus des ateliers**

**Annexe 2 : Statuts du Pays de Châlons-en-Champagne**

**Annexe 3 : Liste des communes**

**Annexe 4 : Actes des assises de la coordination régionale des CDL**

**Annexe 5 : Fiches-Actions**

**Annexe 6 : Articles de presse et outils de communication**

**Annexe 7 : Diaporamas de présentation de la démarche LEADER**

**Annexe 8 : Diaporamas et compte-rendu des Comités de Pilotage**

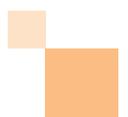
**Annexe 9 : Feuilles de présence**

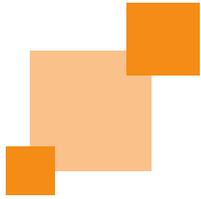
**Annexe 10 : Délibération de la structure porteuse**

**Annexe 11 : Courriers des partenaires**

**Annexe 12 : Projet de règlement intérieur du GAL**

**Annexe 13 : Lettres d'intention de coopération**





# **Annexe 1**

## **Comptes-rendus des ateliers**



**Compte-rendu atelier 1 Leader**  
**Services à la population**  
**mardi 14 avril 2015 – 18h00**  
**Mairie de Saint Martin Sur le Pré**

**Liste des participants**

Nom	Prénom	Fonction	Présence
CHERRIER	Eric	Responsable Pôle Commerce Services – CCI <sup>1</sup> de Châlons	Présent
CHOLLET-KOVACS	Marie-France	CESE <sup>2</sup> Conseillère municipale de Moncetz-Longevas	Présente
CHONÉ	Jean-Marc	Directeur des études - AUDC <sup>3</sup>	Présent
COLPIN	Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint Sommesous	Présent
DEBAR	Gilles	Directeur Office des Seniors – CLIC Cités en Champagne	Excusé
GEORGEL	Martine	CESE – Conseil des Sages	Présente
GERMEMONT	Danielle	CESE – Responsable du Syndicat UNSA Châlons-en-Champagne	Présente
GODART	Pauline	Assistante d'études - AUDC	Présente
HENRY	Catherine	Citoyenne	Excusée
HORY	Jean-Claude	CDL <sup>4</sup> Pays de Châlons	Excusé
JESSON	Jacques	Président du Pays de Châlons	Excusé
LAURIOT	Serge	Traiteur Oh Délices Champenois	Excusé
LEPRETRE	Emilie	Responsable de pôle bassin Châlonnais Fédération Familles Rurales de la Marne	Excusée
OLLIER	Guillaume	Directeur Général Adjoint chargé des Services à la Population – Cités en Champagne	Excusé
PAULY	Hélène	Chargée de mission Leader au Pays de Châlons	Présente
PRIOLLET	Gilles	Président Office des Seniors – CLIC <sup>5</sup> Cités en Champagne	Présent
VERNET	Renaud	CESE Directeur Agence51	Présent

<sup>1</sup> Chambre de Commerce et d'Industrie

<sup>2</sup> Conseil Economique Social et Environnemental

<sup>3</sup> Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne

<sup>4</sup> Conseil de Développement Local

<sup>5</sup> Comité Local d'Information et de Concertation

## Introduction

Hélène Pauly rappelle l'objet de la réunion. Il s'agit de faire le point sur le diagnostic du territoire du Pays de Châlons dans les domaines des services à la population, en particulier sur les services liés

- à la petite enfance,
- aux personnes âgées,
- aux personnes à mobilité réduite,
- à la santé,
- à l'accès aux services publics,
- aux questions de déplacements et mobilité
- aux usages du numériques.

Le diagnostic proposé est issu d'une synthèse des documents stratégiques disponibles actuellement : la charte de développement durable du Pays, le rapport de présentation du SCOT<sup>6</sup> du Pays, le diagnostic Agenda 21 de l'agglomération de Châlons, les travaux du CRSD<sup>7</sup>, l'étude mobilité faite par le Pays. Il est affiné par des entretiens qui ont déjà eu lieu pour certains (Office des Seniors, Cités en Champagne, etc.) et qui se poursuivent tout au long de la démarche d'élaboration de la candidature. De ce diagnostic il faut tirer et hiérarchiser des enjeux, qui permettront d'identifier ensuite des opérations éligibles à Leader. Ce travail d'identification d'opérations fera l'objet d'une autre réunion le 9 juin.

La même méthode est suivie pour les autres groupes de travail : Atelier 2 Attractivité, Atelier 3 Développement durable et Atelier 4 Economie / formation.

La candidature du Pays doit être déposée à la Région avant le 30 octobre 2015.

## Rappel : qu'est-ce que Leader et comment ça marche ?

Leader est un dispositif européen qui associe la gestion de fonds européens issus de la PAC<sup>8</sup> à une méthode de développement local, basée sur une démarche ascendante. L'enveloppe financière est confiée à un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'élus des collectivités et de personnes privées représentatives du territoire et compétentes au regard de la stratégie définie par le territoire.

Le Pays organise actuellement une concertation pour déterminer cette stratégie, en s'appuyant notamment sur les personnes impliquées dans le Conseil de développement du Pays et dans le CESE de la Ville de Châlons-en-Champagne. La démarche est ouverte à toute personne qui souhaite s'impliquer dans le développement de son territoire.

Les opérations qui pourront être éligibles à Leader doivent avoir un caractère innovant, intégré et multipartenarial.

En réponse aux questions posées par les participants il est indiqué que :

- En Champagne 18 territoires sont candidats à Leader, pour une enveloppe globale de 21 000 000 €, qui sera répartie entre les territoires retenus selon des critères qui ne sont pas connus à ce jour.
- Pour l'instant le Pays de Châlons élabore sa candidature au programme. Dans cette démarche il faut évaluer le type d'opérations qui pourraient apporter une réponse aux enjeux de développement du territoire du Pays, ainsi que la capacité de porteurs potentiels de projet à consommer les fonds qui seraient confiés au Pays. C'est le travail de la chargée de mission Leader. Ensuite, si le Pays est retenu par la Région, il y aura un travail d'animation du territoire, pour identifier des opérations éligibles. Une communication sera aussi mise en place, pour identifier des porteurs de projets et les accompagner pour solliciter les fonds Leader.
- il n'y a pas de budget minimum ou maximum pour une opération Leader, toute opération peut être éligible, quel que soit son coût. Il faudra par contre qu'elle

<sup>6</sup> Schéma de COhérence Territoriale

<sup>7</sup> Contrat de Redynamisation des Sites de Défense

<sup>8</sup> Politique Agricole Commune

réponde à la future stratégie du GAL. Dans tous les cas, l'objectif du GAL sera de consommer les fonds Leader, en cohérence avec la stratégie définie.

### **Analyse Petite enfance**

L'analyse par Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) est une méthode de diagnostic de territoire qui est fortement conseillée par l'Europe et donc par la Région pour préparer la stratégie Leader.

En réponse à une question, il est indiqué que le recul démographique indiqué (cf. tableau AFOM ci-dessous) est un scénario de projection de population (Omphale) réalisé par l'INSEE. Ce scénario est extrapolé à partir des tendances récentes sur le territoire, sans même prendre en compte le départ des militaires du 1er RAMA et de l'Etat Major de la 1ère BM de Châlons-en-Champagne. Il est lié au fait tendanciel que le solde naturel n'arrivera pas à compenser le solde migratoire sur le territoire.

Au regard des éléments de diagnostic, les participants indiquent que :

- il y a une carence des services de garde pour les enfants après 3 ans
- il faut travailler également sur la problématique « enfance » au delà de « petite enfance »
- l'offre petite enfance est concentrée sur Châlons, mais ce n'est pas une faiblesse, c'est une conséquence de la part démographique de la ville sur l'ensemble du territoire du Pays
- concernant la petite enfance, l'offre est peut-être suffisante mais elle n'est pas lisible : l'échelle du RAM<sup>9</sup> est insuffisante
- le Conseil Général recense les assistantes maternelles mais on n'a pas leurs disponibilités, il faudrait un service plus précis
- avec la problématique de la réorganisation des rythmes scolaires, des garderies sont mises en place mais c'est globalement insatisfaisant, il y a des activités mais de toute façon ça se termine à 17h
- il faut traiter le problème des personnes qui travaillent avec des horaires décalés et qui ont du mal à trouver des solutions de garde adaptées
- ce serait intéressant de mutualiser des animateurs entre les structures d'accueil périscolaires
- il y a la problématique du transport des enfants, qui induit des coûts qui peuvent freiner pour l'accès aux activités
- il faudrait harmoniser les horaires au niveau des différentes écoles
- il y avait une question de demande insatisfaite de garde d'enfants, à voir si c'est toujours d'actualité :
  - o à Mourmelon de la part des personnels militaires
  - o à Châlons pour le personnel hospitalier
- il faut veiller à gérer l'offre qualitativement : par rapport aux besoins réels sur le territoire, par rapport aux besoins selon les tranches d'âge des enfants, et en tenant compte de la stabilisation démographique de la population du Pays

---

<sup>9</sup> Relais Assistantes Maternelles

Suite aux discussions, voici l'analyse AFOM complétée :

### Analyse AFOM Petite enfance

ATOUTS	FAIBLESSES
Offre quantitativement suffisante entre les places en crèches et les assistantes maternelles	Carence des services de garde pour les enfants après 3 ans Offre petite enfance pas assez lisible
OPPORTUNITES	MENACES
Une offre qualitative et adaptée de services enfance et petite enfance améliorerait l'attractivité du territoire et constitue un potentiel de création / maintien d'emploi	Avec le recul démographique prévu, risque de déséquilibre offre/demande Impact de la problématique transport qui peut freiner l'accès des enfants aux activités

#### ↳ ENJEUX « enfance et petite enfance » validés, suite à la discussion :

- la répartition démographique de l'offre : une offre qui peut être déséquilibrée en fonction des tranches d'âge des enfants avec la difficulté pour l'accueil des enfants scolarisés
- la visibilité de l'offre
- la répartition territoriale de l'offre
- la coordination des structures d'offres et l'organisation face à la demande

### Analyse Personnes âgées

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

#### Hébergement

Concernant l'offre d'hébergement, l'offre est insuffisante pour plusieurs raisons :

- il y a un manque chronique de place dans les EHPAD
- il y a trop peu de places pour les personnes qui sont en grande dépendance (type alzheimer)
- le prix parfois très élevé des loyers fait que tout le monde ne peut pas accéder à une place en maison de retraite
- du fait du vieillissement, les personnes âgées recherchent des places en résidences adaptées, les foyers classiques ont moins de demandes

Il faut que les communes développent la mixité générationnelle dans les projets de création de logement, mais c'est parfois difficile de convaincre les élus.

Le CESE a beaucoup travaillé sur ces questions et envisage plusieurs actions qui pourraient être pilotes. Il faut tirer parti des expériences réussies pour montrer et convaincre : babayagas notamment.

#### Les Aidants et les visites

Un faut faire un travail sur pour améliorer la vie des aidants, le CLIC a lancé un café des aidants, il faut aller plus loin. Voir comment on développe le baluchonnage : « Le baluchonnage est un service de remplacement temporaire d'aidants familiaux vivant avec un proche malade ou handicapé. Un "baluchonneur" prend le relais de l'aidant pendant son absence, à son domicile, 24h/24 et 7j/7. » : <http://www.famidac.fr/?Accueil-familial-et-baluchonnage>

Il y a la question des visites aussi aux personnes âgées, qui mériterait d'être développée et de la lutte contre l'isolement : il y a plus de service en ville qu'en campagne.

## Coordination des structures et des actions

En termes d'actions, ce serait intéressant de créer un poste transversal de coordinateur, à l'échelle du Pays, qui met en liaison, en réseau les différents intervenants autour de la personne âgée, et qui aide les opérateurs à innover dans leurs actions et en s'appuyant sur ce qui existe sur le territoire et en cherchant des bonnes pratiques à l'extérieur.

Au niveau des services d'aides à la personne, il y a le problème d'interventions parfois très sectorisées : telle association intervient pour tel village et pas pour tel autre. Ca fait des problèmes de zones mal couvertes ou incohérentes par rapport aux déplacements des intervenants.

A noter que les ADMR et les associations Familles Rurales sont deux structures différentes qui ne travaillent pas toujours ensemble. Historiquement leurs champs d'actions sont répartis par territoire. Ce n'est pas facile de parler de mutualisation, ça dépend des personnes et des moyens. D'un autre côté on peut considérer que plus il y a d'intervenants, mieux c'est, pour que les personnes qui en ont besoin soient accompagnées.

### Analyse AFOM Personnes âgées – complétée suite aux discussions

ATOUTS	FAIBLESSES
un bon maillage territorial des structures d'accompagnement (ADMR, Familles Rurales, CLIC Châlons) des personnes âgées	un pilotage et une mise en réseau des acteurs à structurer
des structures reconnues et appréciées de leurs utilisateurs et une offre diversifiée (action culturelle, sportive, etc.)	un manque d'innovation dans les services et activités proposées
	une offre d'hébergement insuffisante
	la sectorisation des interventions
OPPORTUNITES	MENACES
Une volonté politique régionale et locale d'accompagner cette cible	Manque d'anticipation de l'impact sur le territoire de l'augmentation des personnes âgées et de la grande dépendance
Les services aux personnes âgées constituent une source d'attractivité du territoire et un gisement d'emplois locaux non délocalisables	
Une réflexion et un plan d'actions proposé par le CESE	

#### 👉 ENJEUX validés, suite à la discussion :

- l'amélioration de la coordination des structures d'accompagnement des personnes âgées à l'échelle du territoire du Pays de Châlons
- l'augmentation de l'offre d'hébergement des personnes âgées, prenant en compte chaque étape de leur parcours résidentiel
- l'innovation dans les services et activités proposées
- la lutte contre l'isolement des personnes âgées
- l'amélioration de l'offre de services aux aidants
- la capitalisation des services proposés par les structures d'accompagnement

## Analyse Personnes à Mobilité Réduite

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

### La mobilisation des opérateurs

Il y a un manque de mobilisation des associations censées accompagner les personnes handicapées, des problèmes de communication, une méconnaissance des structures sur le territoire. Il y a un enjeu sur la sensibilisation des acteurs même du domaine pour améliorer leurs services et faire le travail en réseau.

On ne sait pas par exemple, que la Bibliothèque municipale de Châlons propose de la lecture pour les personnes dans l'incapacité de lire, ni qu'il existe un médiabus qui peut apporter des livres, dvd, etc. à domicile.

On constate aussi des difficultés pour l'accompagnement des personnes handicapées jeunes, car elles n'entrent pas dans les critères financiers d'accompagnement (MDPH, ARS notamment). Du coup elles ne peuvent pas prétendre aux services d'aide à la personne autant qu'elles en auraient besoin.

### La communication et la sensibilisation

Il y a un problème de référencement à l'échelle du Pays, il faut travailler sur le multi-sensoriel et le multi-handicap (sourds, aveugles, handicapés mentaux et moteurs).

Il faut trouver un moyen de mieux informer les personnes concernées, car elles n'utilisent pas ou peu les services existants (penser à la radio aussi comme outil de comm). Faire un livret associatif diffusable sur Internet.

Les personnes handicapées et les personnes âgées utilisent bien Internet, elles ne sont pas en retard sur ces nouveaux outils, en particulier elles utilisent beaucoup Skype. Par contre elles ont des soucis avec les smartphone.

## AFOM Personnes à Mobilité Réduite – complétée suite aux discussions

ATOUTS	FAIBLESSES
des structures d'hébergement de qualité	une capacité d'hébergement qui ne répond pas à la demande du fait d'un faible taux de rotation au sein des établissements
la présence à Châlons d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées	un manque de places en internat dans les établissements d'accueil et en SESSAD
le service Adalogis51	des difficultés dans la prise en charge des enfants présentant des troubles autistiques
le service jaccede.com	un manque d'efficacité des associations et des structures ressources pour les personnes handicapées
une capacité des personnes handicapées à utiliser Internet	un manque de référencement des services disponibles
OPPORTUNITES	MENACES
une réflexion et un plan d'actions proposé par le CESE	

↪ **ENJEUX validés, suite à la discussion :**

- l'amélioration de la prise en charge des personnes handicapées
- la mobilisation et la mise en réseau des opérateurs du domaine
- la sensibilisation du public et des acteurs locaux aux problématiques des personnes à mobilité réduite
- l'amélioration du référencement des services, de la lisibilité de l'offre

### **Analyse Usages du numérique**

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

#### Un équipement inégal

Il faut insister sur le fait qu'il y a un vrai problème de débit, particulièrement sur les zones rurales du Pays.

C'est le Conseil Général avec le SDTAN qui coordonne l'accès à l'ADSL pour tout le territoire départemental. Le problème c'est que ça coûte cher. Le Schéma départemental est trop peu ambitieux par de nombreux acteurs.

Au niveau mobile, il y a encore des zones du territoire qui ne sont pas correctement couvertes

Il faut vraiment sensibiliser le Conseil Général et les collectivités locales qui sont amenées à cofinancer les investissements : à la fois pour l'accès à Internet mais aussi pour la couverture des réseaux mobiles.

Il y a aussi un problème de compréhension : Orange ce n'est plus une entreprise qui amène un service public, c'est une entreprise privée et donc il y a des coûts pour avoir accès au service.

#### Benchmarking

Dans la Marne, l'interlocuteur est un syndicat départemental : le SIEM<sup>10</sup> Il faudrait voir ce qui se fait dans d'autres régions : en Bretagne le syndicat est régional et s'appelle @Megalix. Ailleurs les syndicats sont souvent départementaux (Somme Numérique, Gironde Numérique, etc.) et contrairement au SIEM n'ont pas forcément de compétence « Electricité » et sont clairement orientés sur le numérique.

Des contacts ont été pris par le Conseil de développement du Pays avec le SIEM, mais la coopération ne s'est pas faite à l'échelle du Pays ; le SIEM est intervenu en direct dans chaque intercommunalité du département pour faire un diagnostic et est en cours de discussion avec les élus pour donner suite avec un plan d'actions.

<sup>10</sup> Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne

## AFOM Usages du numérique - complétée suite aux discussions

ATOUTS	FAIBLESSES
Une bonne couverture théorique des réseaux de téléphonie mobile	Une qualité de réception très variable entre les communes de l'agglomération, celles proches des grands axes de circulation et les autres
L'usage des TIC est en constante progression au niveau des entreprises	Plus des deux-tiers du territoire (63 communes) ont un accès ADSL insuffisant voire inexistant
De nombreuses collectivités locales équipées de progiciels, et utilisant des bouquets de services	La faiblesse de la couverture numérique qui empêche les collectivités d'aller plus loin dans leur usage des TIC
	Manque de prise en compte de l'importance des enjeux du développement numérique par le Conseil Général
	Manque de concertation des acteurs sur le numérique
OPPORTUNITES	MENACES
enquête en cours par le SIEM auprès des communes du Pays pour connaître les besoins d'équipement	

### 🔗 ENJEUX validés, suite à la discussion :

- l'équipement de l'ensemble du territoire du Pays pour proposer une qualité d'utilisation d'Internet et des ondes mobiles optimale
- le lobbying à réaliser auprès du Conseil Général et des financeurs potentiels pour que tout le territoire du Pays, en particulier les zones rurales, soit couvert rapidement en très haut débit
- la prise en compte de l'outil TIC en tant que support dans toutes les opérations de développement du territoire
- l'animation d'un lieu de réflexion et de proposition d'actions sur les usages des TIC

### Analyse Transport et mobilité

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

Il faut exploiter la multi-modalité : la gare de triage à Châlons est un atout : si on mettait les camions sur les trains jusqu'à la gare de Châlons avec ensuite la possibilité de fret aérien à Vatry : il y aurait un gros potentiel à exploiter.

Il faut penser qu'il y a 50 % du territoire qui sont en dehors du transport collectif.

Il faut faire attention : ce n'est pas parce qu'un commerce part du centre-ville qu'on le retrouvera en périphérie dans les galeries marchandes : le modèle n'est plus vrai. Le risque de déficit d'attractivité du centre-ville est un risque global pour le commerce à l'échelle de l'agglomération.

Dans les enjeux : la question du coût des infrastructures pour améliorer la mobilité.

Il faut développer des systèmes innovants.

## AFOM Transports et mobilité - complétée suite aux discussions

FORCES	FAIBLESSES
Desserte autoroutière et routière de qualité	L'absence de contournement routier complet de l'agglomération châlonnaise et le retard pris pour achever la mise à 2 x 2 voies de la R.N. 44
De bonnes liaisons ferroviaires vers Paris et un accès au réseau des TGV	Pas de liaison ferroviaire entre Châlons et Troyes pour le trafic passagers (dont Paris-Vatry) et une dégradation des relations avec l'Est de la France suite à la mise en service du TGV Est
	Une dégradation des liaisons TER Vallée de la Marne avec Paris
La grande qualité des infrastructures de l'Aéroport de Paris-Vatry	Un équipement qui peine à s'imposer à proximité des grands aéroports parisiens
Un accès au réseau fluvial européen	Le tonnage limité sur le canal latéral à la Marne et un déficit de cales
5 gares sur le territoire (Châlons, Suipe, Mourmelon-le-Petit, Saint-Hilaire au Temple, Bouy)	Un faible niveau de desserte en transports collectifs des communes rurales
Une topographie favorable aux modes de déplacements doux et une inscription sur de grands itinéraires nationaux, régionaux et départementaux	Des infrastructures cyclables encore trop peu nombreuses pour les liaisons domicile-travail
	Une trop faible utilisation des lignes ferroviaires dans les liaisons domicile-travail
Des réflexions et pistes d'actions étudiées grâce à l'Agenda 21 de l'agglomération de Châlons et à l'étude mobilité durable Chalons/Reims/Epernay	Manque de multi-modalité
	Grande dépendance au « tout voiture »
	L'inertie dans l'optimisation des transports du fait de la complexité du domaine, de la difficulté à apprécier les solutions possibles et du manque de prise en compte de l'utilisateur
OPPORTUNITES	MENACES
Possibilité de créer des plates-formes multimodales	Avec le vieillissement de la population et le renchérissement des coûts de carburants, risque de perte d'autonomie pour l'accès aux services
Un travail de sensibilisation de la population réalisé grâce à l'Agenda 21 aux alternatives au « tout voiture »	

➤ **ENJEUX validés, suite à la discussion :**

- l'amélioration des déplacements sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les moyens existants
- la mise en œuvre d'une offre de déplacement et d'une offre logistique multi-modales
- le coût des infrastructures et des équipements pour améliorer la mobilité des personnes
- l'adoption d'une politique de déplacements à l'échelle du Pays clair et volontariste, respectueuse de l'environnement

**Analyse Santé**

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

Pour le pôle hospitalier, on n'a pas de prise : l'hôpital de Reims rayonne parce que c'est un CHU, c'est lié à la démographie. L'enjeu pour Châlons c'est plutôt de ne pas perdre la maternité par exemple.

Il y a un travail à mener pour garder les spécialistes sur Châlons : ophtalmo, rhumato, urologue, néphrologue.

C'est la même chose dans les villages : nécessité de faire des maisons médicales et de conserver une offre de soins, en lien avec les pôles urbains.

Il faut que le territoire soit attractif (services, emploi, culture, éducation, etc.) pour conserver l'offre de soins.

Il faut créer un pôle qui coordonne tout, avec des maisons très spécialisées, par rapport à Alzheimer notamment (cf. discussion personnes âgées). Il faut bien penser que les jeunes aussi peuvent être touchés par Alzheimer.

**AFOM Santé - complétée suite aux discussions**

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
une offre de santé suffisante quantitativement	une offre de santé inégalement répartie
un pôle hospitalier dans la ville-centre	une moindre attraction des établissements de santé par rapport à ceux de Reims
	des temps d'accès aux soins parfois longs
	un vieillissement du corps médical
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
	augmentation probable du nombre de personnes touchées par des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson, etc) nécessitant des accompagnements spécifiques

➤ **ENJEUX validés, suite à la discussion :**

- l'amélioration de la répartition de l'offre de soins sur l'ensemble du territoire du Pays de Châlons
- le renforcement de l'attractivité de l'ensemble du territoire pour attirer une offre de soins
- la montée en compétence des établissements existants pour accompagner les personnes touchées par des maladies neuro-dégénératives

### **Autres points**

Suite à une question il est indiqué que la question du commerce dont les commerces de proximité sera traitée dans l'atelier sur le développement économique.

A faire : Il faut faire un diagnostic également en questionnant le RSP<sup>11</sup> de Suippes sur la question de l'accès aux services publics (il y en a un aussi à Vertus).

Il est demandé également à ce qu'on traite de la question à l'accès aux services tels que l'emploi : les jeunes demandeurs d'emplois, la question de l'apprentissage. Ce thème sera traité également dans l'atelier 4.

**Prochaine réunion de l'atelier 1 le mardi 9 juin à 18h, à la mairie de Sommesous.**

---

<sup>11</sup> Relai de Services Publics

**Compte-rendu atelier 2 Leader**  
**Attractivité et animation**  
**mardi 21 avril 2015 – 18h00**  
**Complexe sportif d'Haussimont**

**Liste des participants**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présence</b>
CHAUFFERT	Bernard	Conseiller municipal de Saint Memmie	Présent
CHONÉ	Jean-Marc	Directeur des études - AUDC <sup>1</sup>	Présent
GAIGNETTE	Thierry	Membre du CDL <sup>2</sup> du Pays de Châlons	Excusé
GERMEMONT	Danielle	CESE <sup>3</sup> – Responsable du Syndicat UNSA <sup>4</sup> Châlons-en-Champagne	
GODART	Pauline	Assistante d'études - AUDC	Présente
HENRY	Catherine	Citoyenne	Présente
HORY	Jean-Claude	CDL Pays de Châlons	Excusé
HUET	Pierre	Membre du CDL du Pays de Châlons	Excusé
JACQUINET	Benoît	Restaurant l'Auberge des Moissons	
JESSON	Jacques	Président du Pays de Châlons	Excusé
LADOUCETTE	Anne	Membre du CESE	Excusée
MAIRESSE	Marie-Christine	Association de consommateurs CCLV	Présente
OLLIER	Guillaume	Directeur Général Adjoint chargé des Services à la Population – Cités en Champagne	Excusé
PADIOU	Laurence	Directrice de l'Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne	Excusée
PAULY	Hélène	Chargée de mission Leader au Pays de Châlons	Présente
RIOLLET	Bérénice	Chargée de production Association FURIES	Présente
ROULOT	Bruno	Maire d'Haussimont	Présent
SONGY	Nicole	Chambres d'hôtes La Grosse Haie	
SONNET	Jean-Pierre	Comité Départemental de Randonnée Pédestre	Présent
VERNET	Renaud	CESE Directeur Agence51	Présent
VINCENT	Pierre	CDT 51	Présent

<sup>1</sup> Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne

<sup>2</sup> Conseil de Développement Local

<sup>3</sup> Conseil Economique Social et Environnemental

<sup>4</sup> Union Nationale des Syndicats Autonomes

## Introduction

Hélène Pauly rappelle l'objet de la réunion. Il s'agit de faire le point sur le diagnostic du territoire du Pays de Châlons dans les domaines du tourisme, du patrimoine, des loisirs, du sport et de la culture.

Le diagnostic proposé est issu d'une synthèse des documents stratégiques disponibles actuellement : la charte de développement durable du Pays, le rapport de présentation du SCOT<sup>5</sup> du Pays, le diagnostic Agenda 21 de l'agglomération de Châlons, les travaux du CRSD<sup>6</sup>, les travaux faits par la commission 2 du CDL du Pays. Il est affiné par des entretiens qui ont déjà eu lieu pour certains (CDT notamment) et qui se poursuivent tout au long de la démarche d'élaboration de la candidature. De ce diagnostic il faut tirer et hiérarchiser des enjeux, qui permettront d'identifier ensuite des opérations éligibles à Leader.

Ce travail d'identification d'opérations fera l'objet d'une autre réunion le 9 juin.

La même méthode est suivie pour les autres groupes de travail : Atelier 1 Services à la population, Atelier 3 Développement durable et Atelier 4 Economie / formation.

La candidature du Pays doit être déposée à la Région avant le 30 octobre 2015.

## Rappel : qu'est-ce que Leader et comment ça marche ?

Leader est un dispositif européen qui associe la gestion de fonds européens issus de la PAC<sup>7</sup> à une méthode de développement local, basée sur une démarche ascendante. L'enveloppe financière est confiée à un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'élus des collectivités et de personnes privées représentatives du territoire et compétentes au regard de la stratégie définie par le territoire.

Le Pays organise actuellement une concertation pour déterminer cette stratégie, en s'appuyant notamment sur les personnes impliquées dans le Conseil de développement du Pays et dans le CESE de la Ville de Châlons-en-Champagne. La démarche est ouverte à toute personne qui souhaite s'impliquer dans le développement de son territoire.

Les opérations qui pourront être éligibles à Leader doivent avoir un caractère innovant, intégré et multipartenarial.

En Champagne 18 territoires sont candidats à Leader, pour une enveloppe globale de 21 000 000 €, qui sera répartie entre les territoires retenus selon des critères qui ne sont pas connus à ce jour.

## Analyse Tourisme

L'analyse par Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) est une méthode de diagnostic de territoire qui est fortement conseillée par l'Europe et donc par la Région pour préparer la stratégie Leader.

Il est demandé aux participants de questionner les éléments de l'AFOM, de les modifier si nécessaire et de les valider ensuite.

Les participants font un **focus sur l'aéroport Paris-Vatry**. Ils indiquent que :

Vatry est un aéroport émetteur, il faudrait qu'il devienne un aéroport récepteur, pour maintenir les touristes sur le territoire ; sur des lignes depuis Londres ou les Pays de l'Est par exemple.

NB : c'est du ressort de la DGAC<sup>8</sup>, en local on n'a pas la main là-dessus.

Pierre Vincent indique qu'il y a eu des enquêtes sur les voyageurs qui arrivaient à Vatry, à l'époque où il y avait des échanges avec Stockholm : certains touristes restaient sur place car les avions partaient/arrivaient soit tôt soit tard. Actuellement ce n'est plus le cas, les départs se font en journée.

<sup>5</sup> Schéma de COhérence Territoriale

<sup>6</sup> Contrat de Redynamisation des Sites de Défense

<sup>7</sup> Politique Agricole Commune

<sup>8</sup> Direction Générale de l'Aviation Civile

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

#### La mise en avant de l'offre touristique

Il y a de l'offre touristique sur le territoire mais elle n'est pas suffisamment visible en dehors de la ville-centre et trop diffuse sur le reste du Pays. Il est question de l'identification du « Pays de Châlons-en-Champagne », dans l'esprit des gens ça évoquerait surtout la ville de Châlons-en-Champagne. Il y a un travail de ciblage à faire, en fonction des personnes visées (touristes proches ou étrangers, population locale, etc.)

#### Le développement de l'offre et la coopération

Il faut faire un gros coup pour marquer les esprits, le projet d'illumination des ballades en barques va attirer du monde : ça s'inscrit dans la valorisation de l'eau à Châlons avec aussi le relai nautique qui fonctionne très bien.

Il faut créer de l'offre touristique en mobilisant les ressources, avec une demi-journée sur telle commune puis soirée événement à Châlons par exemple.

Les jardins d'Haussimont en sont un exemple, il y a des gens d'Hautvillers qui viennent pique-niquer à Haussimont. Il faudrait organiser des journées sport/nature : il faut faire de la pédagogie autour de ça et aussi organiser le transport.

Il faut coopérer aussi par rapport aux autres manifestations : VITEFF et VITIVINI, pour proposer de l'hébergement par exemple : il faut voir avec les autres territoires Leader.

#### L'animation locale, l'appropriation et la question identitaire

Il faut travailler sur la dimension identitaire, de fierté, d'appartenance à cette ville et d'appropriation de l'offre d'animation : il y a plein de choses à faire à Châlons, (le foisonnement d'animations listées notamment par toutchalons.com en témoigne) mais on entend toujours les gens se plaindre qu'il n'y a rien à faire.

Il y a le problème du manque de « réflexe tourisme » des commerçants, qui ne s'adaptent pas assez pour répondre aux demandes des touristes (horaires d'ouverture, redirection vers des collègues, offres complémentaires type cartes postales, etc.) : il faut faire des formations, créer une prise de conscience

- la population, les commerçants, nous-mêmes, on doit tous devenir des ambassadeurs locaux

L'UCIA<sup>9</sup> pourrait être un relai efficace pour mobiliser les commerçants.

Concernant la communication, il est précisé que la Ville et la CAC harmonisent en ce moment leurs journaux.

Il y a un événement important avec Châlons c'est Végas (même format que Châlons c'est Brazil l'année dernière) pour animer le centre-ville. Il est dommage que cet événement se soit positionné en même temps que le Festival Furies. Manque de lisibilité pour le public.

Il manque des animations solides en juillet/août pour correspondre à la saison touristique, il faudrait un festival début juillet : un grand festival autour des arts du cirque, avec Furies aussi par exemple. Cela dit il existe quand même Le Festival des Musiques D'ici et d'ailleurs, organisé par Musiques sur la ville, qui se déroule tout au long du mois de juillet, en centre ville.

- il faut absolument de la coordination, de l'harmonisation et de la mise en réseau des acteurs

Pour la coordination, il faut travailler à faire évoluer l'office de tourisme de Châlons en Office de tourisme de Pays.

On a un problème d'état d'esprit : en ville place Foch, par exemple, il n'y a pas un banc, ce n'est pas convivial c'est beau mais ça manque de vie – à Reims il n'y a rien de spécial mais il y a du piétonnier et on peut s'asseoir, c'est la base

Que font les étudiants de Châlons ? Ils vont à Reims ou ils vont les uns chez les autres, ils ne sortent pas en ville - il faut dire aussi que c'était avant une politique de la ville qui ne voulait pas trop de fêtes et de la tranquillité –

Pourtant il y a des efforts de faits, avec le fleurissement par exemple à Châlons et alentours.

---

<sup>9</sup> Union Commerciale Industrielle et Artisanale

## Analyse AFOM Tourisme – complétée suite aux discussions

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- un territoire bien situé par rapport aux bassins de populations, aux migrations touristiques, bien desservi et accessible</li> <li>- une région connue mondialement pour le produit Champagne</li> <li>- un territoire chargé d'histoire</li> <li>- un savoir-faire de l'agglomération châlonnaise en matière de foires et salons et un équipement moderne (Capitole)</li> <li>- une clientèle majoritairement française et clientèle étrangère plus élevée que la moyenne nationale</li> <li>- la présence sur le Pays d'atouts (patrimoine, culture, histoire, nature, loisirs, mémoire, etc.) qui peuvent participer à une offre touristique de qualité</li> <li>- la présence de l'eau dans la majorité des communes dont Châlons</li> <li>- de nombreuses communes labellisées "villes et villages fleuris"</li> <li>- de grands paysages ouverts, une densité de population modérée qui peuvent séduire une clientèle en recherche d'espace et loisirs de nature</li> <li>- la proximité du vignoble champenois</li> <li>- des actions réalisées et des acteurs mobilisés pour la valorisation touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un déficit de notoriété en partie lié à un problème d'identité et d'image</li> <li>- un aéroport pas assez récepteur (trop émetteur)</li> <li>- l'absence de « produit Champagne » sur le Pays</li> <li>- un tourisme de passage</li> <li>- un climat qui peut influencer sur la durée des séjours et rebuter les visiteurs</li> <li>- une dispersion des sites touristiques sur le territoire et une mise en réseau insuffisante</li> <li>- des préjugés négatifs de la clientèle française concernant la région</li> <li>- une capacité d'accueil qui peut saturer lors des grandes manifestations et peiner à réunir un taux de fréquentation économiquement viable à d'autres périodes (saisonnalité marquée)</li> <li>- un hébergement rural déficitaire</li> <li>- un déficit pour certains équipements d'accueil (camping-cars, camping "nature")</li> <li>- des faiblesses en hébergement haut de gamme et insolite</li> <li>- des lacunes dans la connaissance de l'offre (activités et loisirs) et des enjeux liés au développement touristique</li> <li>- un manque de lisibilité de l'offre (offre très diffuse sur le territoire)</li> <li>- un patrimoine immatériel perçu comme quasi-inexistant</li> <li>- une accessibilité des sites et équipements à améliorer (horaires d'ouverture, PMR)</li> <li>- une promotion insuffisante, une population, des professionnels peu sensibilisés à Châlons et sur le Pays</li> <li>- un potentiel touristique méconnu, au niveau de la population locale et des touristes</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- un intérêt croissant pour le développement du tourisme en tant qu'activité créatrice de richesses et d'emplois</li> <li>- des filières en développement (fluvial, affaires, événementiel, sport, etc.)</li> <li>- des manifestations et animations en développement</li> <li>- un potentiel de développement agro-touristique</li> <li>- l'intérêt croissant porté au tourisme de mémoire</li> <li>- les possibilités offertes par les technologies numériques</li> <li>- la création en cours d'une destination Champagne</li> <li>- le développement de circuits touristiques avec Reims et Epernay</li> <li>- la coopération avec les territoires Leader voisins (PNR Montage de Reims, Pays d'Epernay, Pays Brie et Champagne) pour développer des offres touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un manque de conviction des élus locaux sur la valeur des atouts touristiques du territoire et une interrogation sur la réalité des retombées locales</li> <li>- un manque de moyens pour l'organisation de visites (peu de guides, érudits, moyens humains, matériels, logistiques, financiers, etc.)</li> <li>- un potentiel d'hébergement/restauration fragile (mise aux normes, viabilité économique tout au long de l'année)</li> <li>- une absence de stratégie touristique</li> </ul>

## ENJEUX « tourisme » validés, suite à la discussion :

- la mise en tourisme du territoire et l'organisation des moyens techniques et humains pour y parvenir (coordination et pilotage)
- l'appropriation des atouts et richesses du territoire, la fierté et la capacité des habitants à devenir des ambassadeurs
- le positionnement du tourisme en tant qu'outil de développement local, permettant des retombées économiques, pour les communes rurales mais aussi pour les acteurs économiques (commerçants)
- la capacité à faire émerger des porteurs de projets touristiques

### Analyse Patrimoine

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

#### Fierté locale

Le manque d'appropriation du territoire et la question de la fierté ressort avec la problématique du patrimoine : à Châlons on n'est pas assez fier de son patrimoine, pourtant il y a une grande richesse et diversité.

Il faudrait faire tomber le crépi des maisons de la rue de Marne, ça lui donnerait une autre allure. Il faudrait créer des récompenses / une charte pour valoriser ceux qui maintiennent, entretiennent le patrimoine bâti.

#### Tourisme de mémoire et d'histoire

Les gens ne sont pas assez conscients du potentiel qu'il y a avec la valorisation des sites liés à la grande guerre, il y a une méconnaissance (cimetière de Souain par exemple)

Par rapport à la foire de Châlons, ce serait intéressant de questionner le côté historique de l'existence de cette foire : origine médiévale, valoriser ça aussi avec par exemple des conteurs costumés, remettre de l'Histoire là-dedans

### Analyse AFOM Patrimoine - complétée suite aux discussions

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>• une grande diversité du patrimoine bâti (vernaculaire, industriel, châteaux, hydraulique, militaire)</li><li>• une grande diversité de matériaux</li><li>• un élément identitaire : la craie</li><li>• Châlons labellisée « Villes d'Art et d'Histoire » depuis 2007</li><li>• une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) sur le centre-ville de Châlons protégeant les bâtiments historiques</li><li>• des paysages préservés des phénomènes de mitage</li><li>• une inscription initiale des villes et villages en harmonie avec l'environnement et un étalement urbain assez contenu</li><li>• la présence remarquable du végétal et de l'eau dans les villages comme dans l'agglomération</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• un patrimoine domestique et un patrimoine industriel dont la valeur est insuffisamment reconnue</li><li>• une méconnaissance globale de la qualité du patrimoine local</li><li>• des matériaux fragiles (craie, carreaux de terre) dont la pérennité est posée à moyen terme</li><li>• des grands paysages agricoles peu reconnus et des pressions nouvelles comme l'éolien</li><li>• des extensions urbaines récentes en rupture avec l'identité des villages dans la forme urbaine et l'architecture</li><li>• des espaces de transition paysagère trop souvent oubliés dans les extensions urbaines récentes</li><li>• pas assez de fierté locale du patrimoine</li></ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>• la présence d'atouts pour un travail identitaire sur le territoire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• un risque de disparition du petit patrimoine faute d'entretien et de connaissance de sa valeur</li><li>• un risque de disparition des savoir-faire liés à l'entretien du patrimoine et des matériaux anciens</li><li>• un risque de « dégradation » progressive du cadre de vie</li></ul>

## ENJEUX validés, suite à la discussion :

- l'affirmation d'une identité Pays de Châlons-en-Champagne
- le maintien du patrimoine et sa valorisation
- la capacité des habitants et des élus locaux à assumer l'histoire du territoire pour capitaliser sur ses atouts, en être fiers et devenir des ambassadeurs

### Analyse Sports et loisirs

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes

#### Répartition et utilisation des équipements sportifs

Globalement le territoire est bien équipé, sur l'agglomération châlonnaise mais aussi plus loin : projet de centre nautique à Fagnières, complexe sportif à Haussimont, golf de la grande Romanie vers Courtisols et golf à Mourmelon, piscine à Suippes

Par contre il faudrait améliorer la coordination de l'occupation des équipements (problèmes de piscines fermées en été, souvent les équipements sportifs sont complets à Châlons), le problème aussi c'est l'échelle de la compétence : compétence municipale et pas interco

- il faudrait un calendrier de l'occupation des gymnases

Il y a beaucoup d'associations sur le territoire mais la question du renouvellement se pose, ainsi que de la perte d'attrait du bénévolat

#### Randonnées pédestre et cyclo

Il faut valoriser les itinéraires de randonnées existants (itinéraires européens) et améliorer la signalétique.

Concernant la vélo-route, ce serait intéressant de la prolonger en amont le tronçon de Châlons à Recy jusqu'à Condé sur Marne, voire d'envisager en aval un parcours jusqu'à Vitry le François, cela pourrait donner lieu à un projet de coopération inter-territoriale avec les GAL leader Pays d'Epervain/Montagne de Reims et Pays Vitryat.

Il y a du potentiel pour une labellisation Accueil Vélo autour de certains sites : Notre Dame en Vaux à Châlons et la basilique Notre Dame de l'Epine, référencées Unesco au titre des chemins de Compostelle. Ce patrimoine UNESCO gagnerait aussi à être valorisé par une bonne signalétique, sur place et sur les routes à proximité (entrées de Châlons, A4, A26, N44).

Au niveau coopération, il pourrait y avoir du développement local avec l'organisation de sessions de géocaching en partenariat avec d'autres Pays européens ou étrangers

### AFOM Sports et loisirs- complétée suite aux discussions

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>• une grande diversité d'équipements en mesure de répondre aux attentes et aux besoins des pratiquants et d'accueillir des manifestations de haut niveau</li><li>• des équipements récents (bowling, patinoire) qui peuvent répondre aux attentes de pratiques plus ludiques</li><li>• un grand nombre d'associations</li><li>• des sites remarquables à proximité de passages de randonnée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• un contexte géographique moins favorable pour les sports de nature</li><li>• un niveau de pratique et des résultats sportifs à améliorer</li><li>• un manque de coordination dans l'utilisation des équipements</li></ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>• la valorisation de l'existant par une signalétique adaptée</li><li>• le développement du cyclo-tourisme</li><li>• un potentiel de coopération (rando, véloroute, géocaching)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• une moindre fréquentation des équipements par les personnes ayant des difficultés de mobilité</li><li>- le risque de désengagement des bénévoles des associations</li></ul>

## ENJEUX validés, suite à la discussion :

- la qualité du fonctionnement des équipements (accès, plannings d'utilisation, moyens humains pour les faire vivre)
- la valorisation du patrimoine naturel et culturel existant en lien avec des activités sportives et de loisir

### Analyse Culture

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

#### War On Screen

Le projet a bien été initié à partir d'une volonté identitaire du territoire, à l'échelle du Pays, mais l'appropriation n'est aujourd'hui pas aussi forte que ce qui avait été envisagé.

Il y a une discussion entre la volonté de faire un projet emblématique et de qualité en terme de contenu culturel et le désir de proposer d'autres événements plus populaires. Il faut de la diversification de l'offre culturelle. Il faut veiller à ne pas opposer les activités de loisirs et distraction aux activités culturelles : ce sont deux canaux qui se complètent et qui peuvent être également facteurs de lien social.

Il faut de l'identité et du liant entre les personnes et les structures : il faut trouver le dénominateur commun, et aussi penser à s'appuyer sur ce qui existe, sur les structures en place sur le territoire, réussir à toucher un public non châlonnais et mieux coordonner l'offre pour toucher le jeune public.

#### Furies

Furies travaille actuellement à l'obtention d'un label de Pôle National des Arts du Cirque, qui conforte son rôle de création et de diffusion artistique des arts du cirque (en complément avec le CNAC qui a une mission de formation, d'insertion professionnelle et de documentation/recherche). Elle est soutenue par l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Châlons dans cette démarche.

En parallèle, Furies porte et anime le théâtre des routes, qui sillonne le territoire. Elle met en relation les partenaires (communes, interco, associations, lycée agricole, etc.) avec des compagnies pour proposer au public des spectacles et des représentations. Elle accompagne ainsi des acteurs locaux dans une démarche de développement culturel afin qu'ils puissent à plus long terme mener des actions artistiques et culturelles de façon autonome. D'avril à septembre, c'est plus d'une quinzaine de rendez-vous proposés en accès libre au détour d'une place, d'un marché, d'une brocante, d'une fête de quartier, alliant découverte de spectacles de cirque et de théâtre de rue et spécialités locales.

Elle anime aussi l'Entre-Sort et accueille des artistes en résidence.

### AFOM Culture- complétée suite aux discussions

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des organisations culturelles structurantes (La Comète, Furies, Musiques sur la ville et le CNAC) qui irriguent l'ensemble du territoire</li><li>• Des équipements et des associations qui apportent une offre locale variée sur l'ensemble du territoire : musées, bibliothèques, animations</li><li>• Des festivals reconnus et attractifs : Furies, War On Screen, Moissons Rock</li><li>• Un nombre important d'initiatives culturelles sur le territoire</li><li>• Le niveau d'équipements et d'actions culturelles important sur le secteur Nord du Pays qui dessert bien les plus petites communes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• la capacité d'accueil presque saturée de certains équipements culturels de l'agglomération</li><li>• un déficit de coordination entre les différents acteurs</li><li>• un secteur rural moins desservi par les transports, moins accessible, ce qui peut freiner le développement de l'activité culturelle dans ce secteur</li><li>• la conservation et la valorisation des coutumes et du folklore qui pose la question du maintien de la mémoire</li></ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"><li>• la présence des atouts nécessaires pour élaborer un (des) projet(s) culturel(s) de territoire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• la baisse des moyens financiers des collectivités locales</li></ul>

↳ **ENJEUX validés, suite à la discussion :**

- le positionnement de l'action culturelle comme facteur de lien, de fierté, d'identité sur le territoire

**Conclusion :**

Suite aux échanges, on voit certaines constantes dans les enjeux (qui apparaissent également lors des travaux de l'Atelier 1 sur les services) : il est question du lien, de la mise en relation/en réseau, de la coopération, de la cohésion, des équilibres particulièrement entre la partie urbaine du Pays et les zones plus rurales du territoire. C'est un fait qui pourra être central dans la définition du fil conducteur du programme Leader du Pays de Châlons.

Pour illustrer ce fait avec un exemple concret, si on reprend War On Screen, dans le futur programme Leader, l'appui financier pourrait être maintenu. Mais pour entrer dans les critères qui se dessinent, il faudrait qu'il y ait plus de coopération dans l'élaboration du festival, pour que les acteurs locaux s'impliquent, à l'échelle de l'ensemble du Pays, qu'il y ait plus de co-production avec les territoires ruraux si possible et plus de lien créé entre les personnes.

Cette problématique de la mise en lien et des échanges urbain/rural a déjà été traitée dans des programmes Leader ailleurs en France (à Périgueux notamment) Un benchmarking sera fait pour comparer ces situations avec celle du Pays de Châlons et voir s'il peut y avoir des éléments de bonnes pratiques à mobiliser dans notre candidature.

**Prochaine réunion de l'atelier 2 le mardi 16 juin à 18h, lieu à définir.**

**Compte-rendu atelier 3 Leader**  
**Développement durable**  
**mardi 19 mai 2015 – 18h00**  
**Complexe sportif d'Haussimont**

**Liste des participants**

Nom	Prénom	Fonction	Présence
CHONÉ	Jean-Marc	Directeur des études - AUDC <sup>1</sup>	Présent
COLLARD	Benoît	Président de Symbiose	Présent
GARNIER	Marc	Chargé de mission développement durable – Cités en Champagne	Présent
GODART	Pauline	Assistante d'études - AUDC	Présente
HENRY	Catherine	Citoyenne	Présente
HORY	Jean-Claude	CDL <sup>2</sup> Pays de Châlons	Excusé
JESSON	Jacques	Président du Pays de Châlons	Excusé
LOPEZ	Margaux	Chargée d'urbanisme et développement économique – CC de Suipe et Vesle	Excusée
MAIRESSE	Marie-Christine	Association de consommateurs CCLV <sup>3</sup>	Présente
MESTRUDE	Laurent	Conseiller communautaire en charge de l'environnement – Cités en Champagne	Présent
PAULY	Hélène	Chargée de mission Leader au Pays de Châlons	Présente
PRIOLLET	Gilles	Président Office des Seniors – CLIC <sup>4</sup> Cités en Champagne	Excusé
ROULOT	Bruno	Maire d'Haussimont	Présent
URTH	Jean-Claude	CDL Pays de Châlons	Excusé
VENAULT	Guy	Vice-Président du Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne	Présent
VERNET	Renaud	CESE <sup>5</sup> Châlons - Directeur Agence51	Excusé

<sup>1</sup> Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne

<sup>2</sup> Conseil de Développement Local

<sup>3</sup> Consommation Logement et Cadre de Vie

<sup>4</sup> Comité Local d'Information et de Concertation

<sup>5</sup> Conseil Economique Social et Environnemental

## Introduction

Hélène Pauly rappelle l'objet de la réunion. Il s'agit de faire le point sur le diagnostic du territoire du Pays de Châlons dans les domaines de l'environnement : ressources naturelles, énergie, climat et de l'habitat.

La question de l'agriculture et des circuits courts alimentaires de proximité, initialement prévue dans cet atelier, sera traitée par un groupe dédié (Atelier 5 Leader Agriculture), du fait des nombreuses données à analyser et de la nécessité de mobiliser un maximum de personnes ressources sur ce thème. La réunion de ce groupe est prévue le lundi 22 juin à 14h, l'organisation se fait à l'initiative du Pays, en collaboration avec Emeline Samy de la Chambre d'agriculture et Julie Portejoie de Symbiose.

Le diagnostic proposé est issu d'une synthèse des documents stratégiques disponibles actuellement : la charte de développement durable du Pays, le rapport de présentation du SCOT<sup>6</sup> du Pays, le SRCE<sup>7</sup>, le diagnostic Agenda 21 de l'agglomération de Châlons, l'étude ENR<sup>8</sup> à l'échelle de l'agglomération de Châlons, les travaux faits par la commission 3 du CDL du Pays, des données fournies par la Chambre d'Agriculture de la Marne.

De ce diagnostic il faut tirer et hiérarchiser des enjeux, qui permettront d'identifier ensuite des opérations éligibles à Leader.

Ce travail d'identification d'opérations fera l'objet d'une autre réunion le 23 juin.

La même méthode est suivie pour les autres groupes de travail : Atelier 1 Services à la population, Atelier 2 Attractivité et Atelier 4 Economie / formation.

La candidature du Pays doit être déposée à la Région avant le 30 octobre 2015.

## Rappel : qu'est-ce que Leader et comment ça marche ?

Leader est un dispositif européen qui associe la gestion de fonds européens issus de la PAC<sup>9</sup> à une méthode de développement local, basée sur une démarche ascendante. L'enveloppe financière est confiée à un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'élus des collectivités et de personnes privées représentatives du territoire et compétentes au regard de la stratégie définie par le territoire.

Le Pays organise actuellement une concertation pour déterminer cette stratégie, en s'appuyant notamment sur les personnes impliquées dans le Conseil de développement du Pays et dans le CESE de la Ville de Châlons-en-Champagne. La démarche est ouverte à toute personne qui souhaite s'impliquer dans le développement de son territoire.

Les opérations qui pourront être éligibles à Leader doivent avoir un caractère innovant, intégré et multipartenarial.

En Champagne 18 territoires sont candidats à Leader, pour une enveloppe globale de 21 000 000 €, qui sera répartie entre les territoires retenus selon des critères qui ne sont pas connus à ce jour.

## Analyse Ressources naturelles, énergie, climat et environnement

L'analyse par Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) est une méthode de diagnostic de territoire qui est fortement conseillée par l'Europe et donc par la Région pour préparer la stratégie Leader.

Il est demandé aux participants de questionner les éléments de l'AFOM, de les modifier si nécessaire et de les valider ensuite.

Au regard du diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

<sup>6</sup> Schéma de COhérence Territoriale

<sup>7</sup> Schéma Régional de Cohérence Ecologique

<sup>8</sup> Énergies Renouvelables

<sup>9</sup> Politique Agricole Commune

### Consommation foncière, friches industrielles et militaires

Jean-Marc Choné remarque la consommation foncière n'est pas en progression, mais en stabilisation voire en diminution : on constate depuis plusieurs années dans les documents d'urbanisme le déclassement de zones qui étaient prévues à urbaniser en zones naturelles ou zones agricoles. Cela représente comptablement, en termes de planification territoriale, une restitution de surface à l'agriculture ou à la nature (même si dans les faits ces zones pouvaient être encore naturelles ou cultivées).

Il manque au diagnostic le fait qu'il n'y a pas de politique de gestion des friches industrielles sur le Pays de Châlons. Plus largement, le territoire ne peut pas s'appuyer sur un Etablissement Public Foncier qui serait mieux à même d'assurer le partage et le recyclage des sites « hors marché » (où le coût d'installation de n'importe quel usage est supérieur à la valeur de cet usage). Cette question est compliquée à traiter pour plusieurs raisons :

- Les opérateurs publics propriétaires des sites en friches ont des exigences souvent difficiles à gérer : RFF, SNCF, Armée, etc.
- Les coûts de réhabilitation des friches sont très lourds : dépollution (hydrocarbures par exemple), rénovation, etc. Les entreprises préfèrent investir dans de nouveaux sites plutôt que remettre à niveau leur site historique, en y gardant un minimum d'activité.

Pourtant, il y a des expériences réussies de réemploi de friches, notamment pour faire des jardins ouvriers, familiaux (même si ce sont plutôt des problématiques de milieux urbains denses où il y a peu d'espace).

Il y peut y avoir aussi la mise à disposition des locaux ou des surfaces des friches à des associations, en attendant d'initier et de développer des projets d'occupation des sites. Des exemples existent à proximité, notamment en Lorraine : [www.ecureypoledavenir.fr](http://www.ecureypoledavenir.fr), [www.ciav-meisenthal.fr](http://www.ciav-meisenthal.fr).

### Biodiversité

En réponse à une question, il est indiqué que la majeure partie des zones naturelles (ZNIEFF, Natura 2000) se trouve dans les camps militaires : c'est là notamment que la qualité de l'eau y est la meilleure sur le territoire. Il y a aussi le marais d'Athis et d'autres zones : [http://www.paysdechalonenchampagne.com/wp-content/uploads/downloads/2012/03/Atlas-cartographique\\_Environnement.pdf](http://www.paysdechalonenchampagne.com/wp-content/uploads/downloads/2012/03/Atlas-cartographique_Environnement.pdf)

A Haussimont, il y a eu un inventaire de la biodiversité locale, c'est étonnant de voir la richesse qui existe, d'espèces qui sont venues s'installer alors que ce n'était pas leur milieu d'origine : il est possible de reconquérir la biodiversité.

S'agissant des pratiques agricoles qui peuvent nuire à la biodiversité, les participants remarquent qu'il est possible d'agir en préservant les lisières des bois par rapport aux cultures, en gardant un espace non labouré.

### Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Suite à une question, il est rappelé ce qu'est le SRCE : un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) et visant à garantir les continuités écologiques sous l'appellation Trame verte et bleue. Le document est élaboré par la DREAL<sup>10</sup> et la Région Champagne-Ardenne, l'enquête publique est en cours et se termine le 20 mai 2015.

De nombreuses pistes de travail sont dégagées par le SRCE, il faut maintenant mobiliser les acteurs, notamment les propriétaires privés. Il faut faire de la pédagogie, valoriser les bonnes pratiques.

En particulier, sur le SRCE, Laurent Mestrude indique que la rigole de Condé ainsi que le Canal latéral à la Marne n'apparaissent pas dans le document, alors qu'ils représentent un linéaire associant des milieux humides et boisés long de 14 km.

De même, la route insubmersible entre Juvigny et Matougues n'apparaît pas non plus alors que, du fait de son infrastructure, cette route présente un intérêt écologique certain. Il regrette le manque de pédagogie envers les élus locaux. Jean-Marc Choné indique que la

<sup>10</sup> Direction Régionale de L'Environnement de l'Aménagement et du Logement

Région et la DREAL ont fait le travail d'association des acteurs locaux, peut-être que les gens ne sont pas venus aux réunions de présentation.

Guy Venault précise que l'enquête publique sert aussi à ça : c'est le moment pour faire remonter des remarques et des réflexions qui seront prises en compte par le commissaire enquêteur et pourront éventuellement amender le projet de SRCE.

Jean-Marc Choné précise également que le SRCE n'a pas forcément vocation à répertorier de façon exhaustive l'ensemble des continuités écologiques : c'est une question d'échelle : le document se fait à l'échelle de la Champagne-Ardenne, il recense les données qui sont impactantes pour le territoire régional. Par contre ça peut être pertinent de bien l'identifier dans le SCOT<sup>11</sup>, parce que ce sera nécessaire ensuite pour élaborer les PLU ou PLUI<sup>12</sup>. Enfin Jean-Marc Choné indique que de nombreux sites naturels ont été inventoriés, ce serait bien de centraliser toutes les informations dans une base de données et d'impliquer les acteurs locaux dans son enrichissement.

- Les participants s'accordent sur le fait qu'il y a nécessité de mettre les acteurs en réseau sur ces sujets, de faire de l'animation, d'avoir une personne dédiée.

### Biodiversité et agriculture

On peut rendre la population actrice de la protection, mais aussi les agriculteurs.

Individuellement chacun est sensible à la question de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, y compris l'agriculteur : il y a des exemples de bonnes pratiques à l'échelle de l'une ou l'autre exploitation. C'est collectivement que c'est plus difficile à approcher.

L'association Symbiose, créée en 2012, travaille sur cette démarche collective, avec des partenaires tels que la LPO<sup>13</sup>, la fédération de Chasse ou le RBA<sup>14</sup>. Pour que les résultats soient pérennes, il faut faire adhérer un maximum d'acteurs et aller au-delà d'une dimension de parcelle agricole en les faisant travailler à l'échelle d'un territoire, en prenant en compte les spécificités de ce territoire, contraintes et paysages. Symbiose met en place des plans d'actions issus de ces travaux collectifs, organise des sorties de sensibilisation pour les agriculteurs, viticulteurs, collectivités, scolaires etc. Elle crée aussi des fiches d'aménagement, des méthodes d'inventaire, de diagnostic, d'auto-diagnostic, etc. <http://www.symbiose-biodiversite.com>

Le Pays de Châlons est adhérent de l'association et travaille avec elle au confortement des notions de trame verte et bleue dans l'espace agricole. Une démarche expérimentale conduite par Symbiose est en cours sur la commune de Tilloy-Bellay.

### La réglementation, la complexité administrative et les paiements

Les participants font état des difficultés rencontrées par les agriculteurs qui s'engagent dans la protection de l'environnement et de la biodiversité du fait des changements de réglementation récurrents, qui peuvent mettre en péril leurs choix d'aménagement, et aussi de l'extrême lenteur des paiements.

Que ce soit sur le SRCE, pour faire un dossier PAC<sup>15</sup>, pour mettre en œuvre des MAE<sup>16</sup> : tout est très complexe : on demande aux agriculteurs de devenir les gendarmes de la nature mais on ne leur donne pas les moyens pour y arriver. « Au pays des promesses, on y meure un peu de faim. »

Benoît Collard indique pour info que Symbiose travaille sur un projet innovant pour mettre en œuvre des SIE<sup>17</sup> territoriales, à l'échelle d'un territoire donné, co-conçue par les parties prenantes (dont les agriculteurs) plutôt que des SIE individuelles<sup>18</sup>.

### La diffusion, la sensibilisation, l'appropriation

<sup>11</sup> Schéma de COhérence Territoriale

<sup>12</sup> Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

<sup>13</sup> Ligue de Protection des Oiseaux

<sup>14</sup> Réseau Biodiversité pour les Abeilles

<sup>15</sup> Politique Agricole Commune

<sup>16</sup> Mesure Agro-Environnementale

<sup>17</sup> Surfaces d'Intérêt Ecologique

<sup>18</sup> Les SIE (Surfaces d'Intérêt Écologique) doivent représenter au moins 5 % de la surface arable d'une exploitation agricole - Surface arable = Surface Agricole Utile – (prairies permanentes + prairies temporaires de plus de 5 ans + cultures pérennes).

Les participants remarquent qu'il y a un manque de communication de la part des instances qui travaillent sur la biodiversité.

A l'inverse ils font état également d'un manque de curiosité des cibles (grand public, agriculteurs, entrepreneurs, opérateurs du tourisme, etc.) sur ces questions : il manque une culture environnementale sur ce territoire.

Il se passe pourtant plein de choses, mais les locaux n'en sont pas ambassadeurs. Le domaine de Coolus à proximité immédiate de Châlons propose une salle d'exposition et des parcours pédagogiques sur l'environnement, mais il n'est pas encore suffisamment connu.

La fête de la nature n'attire pas les foules. Le salon de l'habitat et du développement durable ressemble désormais plus à une manifestation commerciale pour l'équipement des personnes qu'à un lieu d'éducation à l'environnement.

Cependant, il faut dire qu'on n'attrape pas les gens avec la biodiversité. Benoît Collard explique qu'il faut leur parler de ce qu'ils aiment : en agriculture, on peut citer l'exemple du tour de plaine classique, auquel participe un technicien, qui au bon moment va illustrer la question agronomique ou de machinisme avec une bonne pratique en terme d'environnement ou de biodiversité. Il faut s'adapter au public et être attractif.

Il faut que les gens s'approprient leur espace de vie : la biodiversité, ça participe à l'attractivité d'un territoire : c'est comme les jardins à Châlons.

Bruno Roulot rappelle aussi que sans eau et biodiversité, il n'y a plus rien, plus de vie : c'est donc une priorité. On a vraiment du retard en France dans ce domaine.

La question dans tout ça c'est la cohérence : la cohérence des actions, des intervenants, des politiques, des réglementations, des échelles d'intervention, etc.

### L'eau

Pour préciser l'AFOM, il est indiqué que l'eau est bien présente en abondance sur le territoire, mais qu'il faut prendre en compte les pressions de plus en plus nombreuses sur cette ressource. Ces pressions induisent une moindre disponibilité de l'eau à certains moments, avec une menace de perte de biodiversité du milieu due aux assecs, ou un risque de moindre qualité de l'eau avec une éventuelle concentration de pollution : la ressource reste abondante mais elle est sous tension. L'agence de l'eau réglemente mais ce n'est pas suffisant.

Bruno Roulot indique qu'il faut sensibiliser les utilisateurs de l'eau au fonctionnement d'une rivière. Par exemple il faut 250 mm d'eau par hectare pour irriguer des pommes de terres. Soit 2500m<sup>3</sup> par hectare : c'est l'équivalent de la consommation de la commune d'Haussimont à l'année. Alors après on irrigue ou on n'irrigue pas. Le goutte-à-goutte n'est pas pertinent pour des sols tels que ceux du Pays de Châlons. Il faudrait trouver des variétés moins consommatrices d'eau.

### Energies :

Les participants sont réservés sur l'opportunité de développer l'hydro-électricité :

- les gisements sont limités
- les vannages ne sont pas en état,
- il y a un risque de nuire à la libre circulation des poissons (les passes à poissons ne sont pas systématiques et quand elles existent parfois inadaptées)
- le coût de remise en service est trop important par rapport au retour sur investissement
- c'est dur d'avoir les accords des propriétaires, qui souvent ne s'intéressent pas à la question.

### Méthanisation

Les participants sont sceptiques sur la méthanisation : les gisements sont-ils réellement disponibles ? Il y a déjà une plate-forme de compostage à La Veuve qui valorise les bio-déchets ; il ne faudrait pas déstabiliser les amendements au sol en enlevant la matière organique... Pour approfondir, retour d'expérience sur une étude territoriale financée par Leader sur un territoire voisin, en Meuse :

## Risques

Des réglementations sont en cours d'élaboration : TRI<sup>19</sup>, GEMAPI<sup>20</sup>, cavités souterraines. Il faut pouvoir mieux anticiper les risques, mais aussi pouvoir prendre des initiatives hors réglementation.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreux sites d'intérêt écologiques et remarquables (ZNIEFF, zones Natura 2000, milieux patrimoniaux etc.)</li> <li>- Une richesse du patrimoine naturel et de la biodiversité</li> <li>- Des espaces naturels et forestiers stables en superficies</li> <li>- Une richesse faunistique et floristique remarquable</li> <li>- Une nature en ville qui contribue à la préservation de la biodiversité</li> <li>- Une consommation foncière en diminution</li> <li>- Des réponses des acteurs locaux et la mise en place d'outils de préservation</li> <li>- Une réserve de biodiversité qui peut se maintenir voire se déplacer</li> <li>- La sensibilité individuelle des personnes à la biodiversité et à l'environnement</li> <li>- Des réponses d'acteurs locaux et mesures de prévention et de protection (LPO<sup>21</sup>, CRENCA<sup>22</sup>, Fédé chasse, Symbiose, institutions, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine naturel principalement constitué de zones humides, pelouses sèches et quelques boisements : typologie peu diversifiée</li> <li>- Des milieux naturels fragiles et menacés</li> <li>- Une standardisation des milieux</li> <li>- Une érosion de la biodiversité</li> <li>- Des sols soumis aux phénomènes d'érosion</li> <li>- Des infrastructures consommatrices d'espaces agricoles + une artificialisation due aux zones d'activités</li> <li>- Des ressources exposées aux pollutions</li> <li>- Pas de politique de gestion des friches industrielles et militaires</li> <li>- Un manque de culture environnementale</li> <li>- un manque de mobilisation collective dans la société en faveur de l'environnement et de la biodiversité</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La vallée de la Marne, ses affluents qui représentent un potentiel écologique important et qui constituent des éléments structurants essentiels du paysage</li> <li>- Des ressources en eau abondantes</li> <li>- Des mesures de protection de la ressource en eau mises en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une qualité des eaux altérée</li> <li>- Une dépendance des eaux supérieures au niveau de la nappe de la craie</li> <li>- Un aquifère très vulnérable aux pollutions superficielles</li> <li>- De multiples pressions sur la ressource</li> <li>- Des besoins accrus en eau potable</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un climat favorable pour la production d'énergie solaire et éolienne</li> <li>- Un potentiel avéré de production d'énergies renouvelables, à l'échelle de l'agglomération de Châlons, en particulier solaire, photovoltaïque, bois énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le peu d'élevage sur le territoire pour alimenter des méthaniseurs</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une bonne gestion des risques</li> <li>- Une situation atmosphérique relativement favorable</li> <li>- Un territoire bien équipé pour la gestion des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présence de risques majeurs</li> <li>- Quelques dépassements des normes réglementaires sur la qualité de l'air</li> <li>- L'existence de nuisances sonores</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'un SRCE et sa déclinaison dans les documents d'urbanisme</li> <li>- La complémentarité entre la technique agricole (agronomie, machinisme) et les questions de biodiversité et d'environnement en agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact du changement climatique sur les milieux naturels et les ressources</li> <li>- Les changements fréquents de réglementation qui déstabilisent les initiatives et les bonnes volontés</li> </ul>

<sup>19</sup> Territoire à Risque d'Inondation

<sup>20</sup> GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

<sup>21</sup> Ligue pour la Protection des Oiseaux

<sup>22</sup> Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

## AFOM Ressources naturelles, énergie, climat et environnement – complétée suite aux discussions

### ↳ ENJEUX validés, suite à la discussion :

- l'exploitation du potentiel de la biodiversité en termes d'attractivité du territoire
- la préservation et la valorisation des milieux naturels, des espèces, de la biodiversité, des ressources naturelles et des espaces agricoles
- la reconquête de la biodiversité notamment dans l'espace agricole
- la capacité à faire vivre et animer localement les outils disponibles pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
- l'anticipation et l'appropriation de la réglementation par les acteurs concernés
- la stabilisation des réglementations

### Analyse Habitat

Au regard des éléments de diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

#### Performance énergétique

La priorité n°1 est à mettre sur l'efficacité énergétique des bâtiments : pour augmenter le pouvoir d'achat des personnes, lutter contre la précarité énergétique. Les logements énergivores ne trouveront plus preneurs, les bailleurs sociaux le savent bien.

Marc Garnier indique que Cités en Champagne projette de créer une plate-forme de rénovation énergétique, avec l'aide de l'Ademe<sup>23</sup> et de la Région. Ce sera un guichet unique pour les particuliers, avec la présence de l'EIE<sup>24</sup> et du COMAL-Pact<sup>25</sup>. Les artisans y seront aussi mobilisés avec le développement de formations adaptées aux problématiques locales (bâti ancien, murs en craie, pans de bois, matériaux locaux) et prenant en compte la question énergétique. Ce serait bien d'utiliser aussi des caméras thermiques, qui sont un bon outil de sensibilisation. Les participants insistent sur l'importance de fournir un conseil neutre et non intéressé à la personne qui veut faire des travaux.

- Il faudrait que le projet se fasse à l'échelle du Pays.

Marc Garnier indique aussi que Cités en Champagne a répondu à l'appel à projet TEPCV<sup>26</sup>, est retenue comme TEPCV en devenir et va bénéficier d'un accompagnement technique pour faire naître des projets, avec un accompagnement financier de la DREAL quand le territoire sera reconnu pleinement TEPCV.

<sup>23</sup> Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

<sup>24</sup> Espace Info Énergie

<sup>25</sup> Comité Marnais d'Amélioration du Logement

<sup>26</sup> Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

## Analyse AFOM Habitat - complétée suite aux discussions

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La croissance du nombre de logements (+70 % entre 1968 et 2009) suit l'évolution du nombre de ménages (+68 %)</li> <li>- Un parc locatif social important (29 % du parc) mais inégalement réparti</li> <li>- Une diversité de logements et de types d'hébergement à l'échelle du Pays pour répondre aux besoins de populations spécifiques (étudiants, militaires, personnes âgées ou dépendantes, personnes défavorisées, gens du voyage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un dynamisme de construction neuve plus important dans le périurbain et le milieu rural que dans les centralités du territoire (rapporté au poids de leur population)</li> <li>- 99 % de la production de logements neufs ne font que permettre le maintien de la population à son niveau : les logements neufs n'accueillent pas ou très peu de population nouvelle</li> <li>- Un parc insuffisamment diversifié en structure comme en statut d'occupation, ne permettant pas de répondre aux besoins de parcours résidentiels</li> <li>- Un taux de vacance de 6 % qui progresse, surtout à Châlons</li> <li>- Une prédominance de l'habitat individuel (58% du parc)</li> <li>- Un parc de logements relativement anciens (65 % des logements construits avant 1975)</li> <li>- Un parc locatif privé relativement faible (18 % du parc)</li> <li>- Un marché foncier et immobilier qui décline (forte diminution des prix et du nombre de transactions depuis 2008)</li> <li>- Un risque de précarité énergétique des ménages lié au logement</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amélioration de l'attractivité résidentielle du territoire du Pays grâce à un renouvellement qualitatif de l'habitat existant</li> <li>- Le potentiel de création/maintien d'emplois que constitue le renouvellement qualitatif de l'habitat existant</li> <li>- La préservation du patrimoine que constitue le renouvellement qualitatif de l'habitat existant</li> <li>- la mise en place d'une OPAH<sup>27</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des surfaces agricoles et des espaces naturels mis en péril ainsi qu'une valeur paysagère dégradée par l'extension du phénomène d'étalement urbain</li> <li>- Le parc actuel de logements risque d'être inadapté aux besoins futurs des ménages</li> <li>- Le parc actuel de logements ne permettra pas d'accueillir la typologie de population assurant le bon fonctionnement des services et des équipements en place</li> </ul>

### ↳ ENJEUX validés, suite à la discussion :

- La reconquête et le renouvellement de l'habitat existant, répondant aux besoins actuels des habitants (parcours résidentiel, décohabitation, vieillissement de la population)
- L'amélioration qualitative du parc existant en termes de sobriété énergétique et de lutte contre l'indignité et l'insalubrité
- Le développement équilibré, solidaire et durable du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, passant par la mise en œuvre de politiques de l'habitat sur l'ensemble des territoires (communes, EPCI, SCOT) du Pays, animées et coordonnées

**Prochaine réunion de l'atelier 3 le mardi 23 juin à 18h, lieu à définir.**

<sup>27</sup> Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**Compte-rendu atelier 4 Leader**  
**Economie et formation**  
**mardi 26 mai 2015 – 18h00**  
**Mairie de Souain Perthes lès Hurlus**

**Liste des participants**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présence</b>
CHARLES PAILLET	Elodie	Stagiaire auprès de la CC de Suippe et Vesle	Présente
CHERRIER	Eric	Chambre de Commerce et d'Industrie de Châlons en Champagne	Présent
CHOLLET- KOVACS	Marie- France	CESE Châlons – Conseillère municipale de Moncetz - Longevas	Excusée
CHONÉ	Jean-Marc	Directeur des études - AUDC <sup>1</sup>	Présent
COURTIN	Christophe	Moulin Courtin	Excusé
DE GRAMMONT	Jean-Marie	Maire de Souain Perthes lès Hurlus	Présent
GODART	Pauline	Assistante d'études - AUDC	Présente
HENRY	Catherine	Citoyenne	Excusée
HORY	Jean- Claude	CDL <sup>2</sup> Pays de Châlons	Excusé
JESSON	Jacques	Président du Pays de Châlons	Excusé
LOPEZ	Margaux	Chargée d'urbanisme et développement économique – CC de Suippe et Vesle	Présente
PAULY	Hélène	Chargée de mission Leader au Pays de Châlons	Présente
PERARD	Nathalie	1ere adjointe de Souain Perthes lès Hurlus	Présente
SAUSSUS	Grégoire	Directeur Général Adjoint à l'Aménagement, au Développement, et à l'Environnement – Ville de Châlons	Excusé
THILLY	Jean-Paul	Maire honoraire de Saint Etienne au Temple	Présent
VERNET	Renaud	CESE <sup>3</sup> Châlons - Directeur Agence51	Excusé

<sup>1</sup> Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne

<sup>2</sup> Conseil de Développement Local

<sup>3</sup> Conseil Economique Social et Environnemental

## Tour de table

Jean-Marie De Grammont présente la commune de Souain Perthes lès Hurlus, qui compte actuellement 220 habitants, en dénombrait 130 vers 1980 et en espère 250 d'ici 5 ans (une zone pavillonnaire est en construction). Le territoire communal compte 1200 hectares en cultivés, par 4 exploitants agricoles de la commune et 35 exploitants agricoles de l'extérieur. Le village compte un café routier, un artisan qui remet en état des véhicules, un artisan spécialisé dans la rénovation de l'habitat, une agence de communication et trois ou quatre auto-entrepreneurs. La zone d'emploi couvre Suippes, Châlons, Reims et Mourmelon. Des familles de militaires reviennent s'installer sur la commune. Il n'y a plus d'école à Souain depuis 1970, le village est servi par un regroupement avec Jonchery-sur-Suippe. Les deux villages de Souain et Perthes les Hurlus furent détruits pendant la guerre 14-18, Souain fut rebâti, Perthes les Hurlus ne le fut pas, son territoire intégré au camp militaire de Suippes.

Jean-Paul Thilly présente la commune de Saint Etienne au Temple, qui compte 820 habitants, 7 exploitations agricoles + deux sites de maraîchage : un site de cueillette et une maraîchère en bio. A noter que la culture et la vente d'asperges sont intégrées à l'une des exploitations. Une des autres exploitations comprend un élevage bovins / vaches laitières et dispose de 3 chambres d'hôtes.

La commune dénombre également des artisans dont un menuisier, un maçon, et des activités de :

- placage (cloison sèche)
- matériel de boulangerie
- machinisme agricole
- coiffure à domicile

Le village a une école avec 135 élèves dont une trentaine vient de Cuperly. Saint Etienne fait partie de la communauté d'agglomération de Chalons depuis 2004.

## Introduction

Hélène Pauly rappelle l'objet de la réunion. Il s'agit de faire le point sur le diagnostic du territoire du Pays de Châlons dans les domaines de l'économie, le commerce, l'artisanat, l'emploi, l'enseignement et la formation.

Le diagnostic proposé est issu d'une synthèse des documents stratégiques disponibles actuellement : la charte de développement durable du Pays, le rapport de présentation du SCOT<sup>4</sup> du Pays, les travaux du CRSD<sup>5</sup>, le diagnostic Agenda 21 de l'agglomération de Châlons.

De ce diagnostic il faut tirer et hiérarchiser des enjeux, qui permettront d'identifier ensuite des opérations éligibles à Leader.

Ce travail d'identification d'opérations fera l'objet d'une autre réunion le 30 juin.

La même méthode est suivie pour les autres groupes de travail : Atelier 1 Services à la population, Atelier 2 Attractivité et Atelier 4 Economie / formation.

La candidature du Pays doit être déposée à la Région avant le 30 octobre 2015.

## Rappel : qu'est-ce que Leader et comment ça marche ?

Leader est un dispositif européen qui associe la gestion de fonds européens issus de la PAC<sup>6</sup> à une méthode de développement local, basée sur une démarche ascendante. L'enveloppe financière est confiée à un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'élus des collectivités et de personnes privées représentatives du territoire et compétentes au regard de la stratégie définie par le territoire.

Le Pays organise actuellement une concertation pour déterminer cette stratégie, en s'appuyant notamment sur les personnes impliquées dans le Conseil de développement du Pays et dans le CESE de la Ville de Châlons-en-Champagne. La démarche est ouverte à toute personne qui souhaite s'impliquer dans le développement de son territoire.

<sup>4</sup> Schéma de COhérence Territoriale

<sup>5</sup> Contrat de Redynamisation des Sites de Défense

<sup>6</sup> Politique Agricole Commune

Les opérations qui pourront être éligibles à Leader doivent avoir un caractère innovant, intégré et multipartenarial.

En Champagne 18 territoires sont candidats à Leader, pour une enveloppe globale de 21 000 000 €, qui sera répartie entre les territoires retenus selon des critères qui ne sont pas connus à ce jour.

### **Analyse Commerce, artisanat et démographie d'entreprises**

L'analyse par Atouts Faiblesses Opportunités Menaces (AFOM) est une méthode de diagnostic de territoire qui est fortement conseillée par l'Europe et donc par la Région pour préparer la stratégie Leader.

Il est demandé aux participants de questionner les éléments de l'AFOM, de les modifier si nécessaire et de les valider ensuite.

Au regard du diagnostic, les participants font les remarques suivantes :

#### Commerces

Il existe encore à Suippes trois commerces alimentaires, une boulangerie à Sommepy.

Le problème se pose pour la restauration et l'hôtellerie : il n'y a pas suffisamment d'offre, notamment pour la clientèle touristique qui vient pour les sites de la grande guerre. Même pour les besoins de la population locale et salariée, l'offre en restauration est trop limitée. La plupart des restaurateurs seraient double-actif. Les propriétaires n'ont pas les moyens de faire les mises aux normes nécessaires pour proposer une restauration plus élaborée.

Il y a le fonds FISAC<sup>7</sup> qui existe, qui est utilisé par les entreprises mais qui ne répond pas à tous les besoins.

Eric Cherrier indique que + de 80% du chiffre d'affaires des ménages est réalisé dans les commerces de + de 300 m<sup>2</sup>. La zone d'activité de la Croix Dampierre est le 2<sup>e</sup> centre-ville de Suippes, en terme d'activité économique.

Le projet de Brico-marché à Suippes n'a pas abouti, du fait de la trop grande proximité avec Châlons.

A côté de cela, l'Intermarché de Courtisols se déplace et s'agrandit (toujours à Courtisols).

Il reste du commerce ambulant : un boulanger passe encore à Souain ainsi que l'épicerie Weber. Un Boulanger passe également à Saint-Etienne-Au-Temple, il vient de Vadenay où il a sa boulangerie, de même qu'un pizzaiolo toutes les semaines et un fabricant de pâté-croûte tous les quinze jours.

#### Attractivité du territoire et profil des entrepreneurs

Globalement c'est difficile de faire venir des gens de l'extérieur pour développer une entreprise, le territoire n'est pas assez attractif. En même temps, les candidats entrepreneurs n'ont souvent pas le bon profil et ne tiennent pas longtemps. Les porteurs de projets craignent les contraintes administratives, ils peuvent manquer de motivation, les locaux disponibles ne sont pas identifiés, le stationnement est parfois compliqué.

Il n'y a pas sur le territoire du Pays de démarche de GPEC<sup>8</sup> territoriale.

#### Création – reprise - transmission

Les efforts des élus locaux pour accueillir des entreprises restent vains : à Sommepy, la commune avait mis à disposition un bâtiment, ça a déjà changé deux ou trois fois de propriétaire. A Vienne-le-Château, les élus cherchent désespérément un commerçant dans le centre : la mairie est prête à faire les travaux. Idem à Valmy, Givry-en-Argonne. Et puis ce n'est pas la vocation de la collectivité de soutenir un commerce qui risque de fermer.

Pour faciliter la reprise des commerces, il serait utile de faire une information aux propriétaires de commerces de l'intérêt d'une mise aux normes.

<sup>7</sup> Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce

<sup>8</sup> Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

Eric Cherrier précise que la mise aux normes n'est pas forcément synonyme de grosses dépenses ou contraintes, il faut démocratiser la question. Il y a même des possibilités de dérogation pour raisons économiques.

La communauté de communes de Suippe et Vesle travaille sur l'identification de locaux et de parcelles disponibles pour les porteurs de projets. Ce serait utile de créer une base de données. Eric Cherrier nuance : ça peut être un levier mais ce n'est pas l'essentiel : l'essentiel c'est la rentabilité.

La Communauté de communes de Suippe et Vesle apporte un 1er contact au porteur de projet qui veut créer une entreprise, l'aide à identifier un lieu pour s'installer : c'est difficile de trouver des lieux sur Suippes, les locaux ne sont pas assez grands, le stationnement manque.

L'objectif c'est la densification du commerce plus que la création. Il faut voir le contexte actuel : en ce moment ce n'est pas favorable, ni pour la transmission ni pour la reprise. Les zones autour de Châlons sont très concentrées : il ne reste que les miettes pour les bourgs centres et les villages, la rentabilité économique est très aléatoire.

#### Commerce de proximité et multi-service

Il faut travailler sur les niches qui existent sur notre territoire : le commerce de proximité, les services courants dans les bourgs-centres. Il y aura toujours besoin d'un minimum de services, Internet ne fait pas tout, c'est le commerçant qui fera la différence + la volonté de la population locale d'adhérer et de consommer local.

On ne pense pas assez aux personnes âgées qui ont besoin de ce type de services, on ne pense pas au multi-service. Eric Cherrier précise qu'on peut calculer le marché théorique, mais on a des coefficients d'évasion énormes en bourgs-centres. Il faut faire attention quand on parle de consommateur : il n'y a pas de consommateur type, mais plein de consommateurs et ça rajoute à l'évasion commerciale.

Sur ce territoire, on n'est pas suffisamment loin de tout pour que le multi-services fonctionne. C'est une problématique à réfléchir à l'échelle Châlons / Reims / Epernay et là où la densité d'habitants en campagne est très faible.

On peut saisir aussi de nouveaux modes de financement, comme le crowdfunding (financement participatif).

#### Consommateur responsable

Les gens sont les premiers à se plaindre lorsqu'un commerce du village disparaît, alors qu'ils n'y ont jamais mis les pieds. Il faut une prise de conscience de l'intérêt de faire vivre les commerces locaux. Aujourd'hui, en milieu rural, il n'y a pas plus de 10% des habitants qui font du jardinage : et les autres vont tous remplir leurs caddies de fruits et légumes dans les grandes surfaces... il y a un potentiel pour du maraîchage local.

#### Relais de services publics (RSP)

Il faut nuancer quand même : à Suippes il reste la poste et la perception, on n'est pas dans le désert complet.

Il y a une sorte de dérive au niveau du RSP, qui fait beaucoup d'accompagnement social en plus de la fourniture de service public. Mais il est extrêmement utile à la population locale.

## AFOM Commerce, artisanat et démographie d'entreprises – validée suite à la discussion

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le territoire est bien pourvu en commerces, puisqu'il en compte 7 pour 1000 habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de la moitié des communes du SCoT ne dispose d'aucun commerce</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 96 % des surfaces commerciales de plus de 300m<sup>2</sup> sont concentrés dans la CAC, qui regroupe 74 % de la population</li> <li>- Suippes et Mourmelon-le-Grand – et dans une moindre mesure Courtisols et Pogny – constituent des polarités commerciales secondaires</li> <li>- L'amélioration du taux d'encadrement commercial renforce l'attractivité de l'agglomération</li> <li>- La zone de chalandise de l'agglomération et du pays, limitée pour les produits courants s'étend sur les arrondissements voisins pour les produits anomaux</li> <li>- Le niveau d'activité des pôles commerciaux de Mourmelon et Suippes a nettement augmenté entre 2005 et 2008</li> <li>- la volonté des élus et des instances locales d'accompagner les entreprises</li> <li>- le maintien du commerce ambulant et du commerce de proximité en milieu rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aire d'attraction de l'équipement commercial de l'agglomération est étendue mais peu densément peuplée (moins de 810 habitants par communes)</li> <li>- La zone de chalandise a tendance à perdre des habitants</li> <li>- L'offre est inégalement répartie et le secteur Sud comporte peu d'équipements commerciaux</li> <li>- La desserte des zones commerciales repose principalement sur la voiture</li> <li>- La croissance du parc d'établissements sur la période 2004-2006 est faible</li> <li>- la manque d'attractivité de certaines zones du Pays qui n'attirent pas les entrepreneurs</li> <li>- la rentabilité fragile des commerces en dehors du pôle urbain de Châlons</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'artisanat représente près de 30 % de l'économie du pays en nombre d'établissements</li> <li>- Une dynamique de création d'entreprises particulièrement développée existe sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En moyenne, disparition d'un établissement artisanal sur deux avant son 5<sup>e</sup> anniversaire</li> <li>- Le vieillissement des chefs d'entreprises pose la question de la transmission</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La création et le renforcement en milieu rural de lieux multi-services ou Relais de Services Publics sous certaines conditions</li> <li>- le crowdfunding</li> <li>- la notion de responsabilité du consommateur</li> <li>- le potentiel touristique du territoire qui peut contribuer à alimenter les commerces locaux</li> <li>- la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'évasion commerciale dans les bourgs-centres et en milieu rural</li> </ul>

### 🔗 ENJEUX validés, suite à la discussion :

- Le rééquilibrage géographique de l'offre commerciale, en cohérence avec les bassins de vie et l'armature urbaine du territoire
- la capacité à identifier, faire venir et fixer sur le territoire des profils d'entrepreneurs qualifiés, compétents, travailleurs et motivés
- la rentabilité des commerces en milieu rural
- le renforcement des commerces de proximité
- l'attractivité des pôles commerciaux existants
- le renforcement de l'accessibilité des commerces par le développement des transports en commun et modes doux
- L'attractivité résidentielle des zones de chalandise
- La transmission et la reprise des entreprises artisanales et commerces
- La pérennisation des entreprises nouvellement créées et le soutien aux entreprises existantes

### Le potentiel de consommation des militaires et des touristes

Sur place : les militaires, en fait il n'en reste pas tellement : une fois qu'on enlève ceux qui sont là pour Vigie Pirate ou pour des opérations extérieures : le potentiel est théorique, ce ne sont pas forcément des consommateurs présents. Il y a aussi beaucoup de célibataires géographiques, qui partent rejoindre leurs familles (et consommer ailleurs).

En plus il y a déjà eu des études sur le potentiel économique des militaires : ils ont peu de liens avec la production locale, ils ne font pas vivre le tissu local.

Le touriste consommateur : il est présent, il ne faut pas le négliger, mais il est diffus.

Et quid de l'employabilité des militaires en fin de carrière ? Est-ce qu'il y aurait des profils pour la reprise d'entreprise ? Pas sûr, c'est une fausse bonne idée.

Jean-Marc Choné indique qu'il existe une sorte de pôle emploi militaire, il faudrait coopérer.

### Services à l'entreprise

Les participants estiment qu'il n'y a pas de développement à faire là-dessus : le jour où il y a quelqu'un qui se lance, tout le monde est prêt à l'aider, pas besoin de créer autre chose.

M. Thilly explique qu'il existe le Portail Pôle Emploi à destination des Maires. En début de mandat Pôle Emploi communique un Identifiant et un mot de passe provisoire pour pouvoir se connecter tous les mois afin de suivre l'évolution de la situation sur le territoire communal. Auparavant, cette information était transmise sous format papier sous pli « confidentiel » à destination du maire. Il est possible de consulter la liste des demandeurs d'emploi sur la commune, ça peut permettre de repérer des profils et d'aider les demandeurs d'emploi à retrouver du travail.

Il n'y a pas de politique de l'emploi à l'échelle des communes en tant que telle, même si quand il faut choisir entre deux projets à financer sur une commune, le critère « nombre d'emplois créés » est pris en compte. Eric Cherrier rappelle qu'il faut bien avoir toujours à l'esprit la question de la distorsion de concurrence.

Jean-Marc Choné demande aux participants si le Bronze industriel cherche encore du personnel non qualifié, à une époque il y avait une difficulté de recrutement.

A priori non.

### Attractivité

Par rapport à l'attractivité du territoire, la CCI travaille sur une plaquette pour sensibiliser les chefs d'entreprises aux atouts du territoire marnais.

Un moins sur l'attractivité, c'est la question de la mobilité : il y a peu de desserte par les transports en commun du territoire de l'intercommunalité et de Suippes.

Il y a peu de petits logements, type T2 ou T3, peu de locations en général et de location de meublés en particulier : ça n'aide pas à attirer des jeunes qui viennent travailler sur le territoire, ou des médecins par exemple.

En plus les ménages seront tendanciellement de plus en plus petits, donc il va falloir développer ce type de logements + adapter les logements aux personnes âgées.

### Agriculture et logistique et aéroport Paris-Vatry

Ce territoire est venu à la logistique plus tard que les autres, on a vu un transfert de l'emploi de l'industrie à la logistique.

Le travail en agriculture s'est simplifié et mobilise moins de main d'œuvre, des créneaux n'ont pas été pris : l'élevage par exemple n'existe quasiment pas.

Pour que l'aéroport se développe, il faut un intégrateur, qui fasse décoller le frêt, la CCI y travaille. La logistique déjà existante sur le Pays s'est déplacée à Vatry, dans l'espoir d'un développement. Il n'y a pas eu « d'effet Vatry » en termes d'emplois. Au niveau des installations aéroportuaires l'emploi créé dépend essentiellement des activités « passager » et « frêt », même si on peut noter que la zone logistique a été considérablement dopée par la vitrine que représente Vatry et peut-être que toutes les entreprises spécialisées ne seraient

pas forcément venues et auraient installé leur plateforme à l'extérieur du Pays de Châlons voire de la Marne.

Sur la biomasse, tout est concentré sur Bazancourt-Pomacle et Arcis-sur-Aube, en circuit fermé. Il n'y a pas d'application locale sur le Pays de Châlons en termes de recherche et développement. La bio-raffinerie ça ne rayonne pas. Le territoire peut juste fournir la matière première. Ce sera complexe de créer quelque chose sur le territoire du Pays. A une époque Audi faisait des tests, mais ils ont ensuite implanté le démonstrateur en Allemagne.

#### AFOM Economie et emploi – validée suite à la discussion

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'armée : un des 1er employeurs du Pays avec un site opérationnel unique en France à Mourmelon-le-Grand et Suippes</li> <li>une PME « pépite » à Suippes : le Bronze Industriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'affaiblissement de la fonction administrative de la ville-centre dans le cadre des réformes de l'administration</li> <li>Le départ de l'Armée à Châlons</li> <li>La reconnaissance et la valorisation de l'économie de la défense sont insuffisantes</li> <li>Le peu de militaires qui consomment localement par rapport au nombre théorique de militaires présents</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un tissu d'entreprises qui se modernise et s'adapte au contexte de concurrence croissante</li> <li>Une diffusion de l'emploi salarié dans le reste de l'aire urbaine et dans le secteur de Vatry</li> <li>Un accroissement de l'emploi dans les services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'appartenance du Pays à un contexte régional où l'emploi salarié s'est contracté</li> <li>Un emploi plutôt concentré dans l'agglomération</li> <li>Une diminution régulière du nombre d'emplois industriels</li> <li>Un emploi féminin concentré sur un petit nombre de domaines de façon plus importante que nationalement et régionalement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le cœur urbain affiche un bon dynamisme et confirme son rôle de moteur du développement économique du pays</li> <li>La tertiarisation du tissu économique se poursuit et les activités productives se maintiennent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'économie du territoire dominée par le secteur tertiaire et dépendante de la fonction publique</li> <li>Le secteur du transport perd plus d'établissements sur le pays qu'au niveau national</li> <li>L'augmentation des emplois et des établissements économiques concerne principalement le secteur tertiaire et se concentre essentiellement dans la CAC</li> <li>Le Pays connaît un développement économique plus dynamique que son évolution démographique, mais relativement modéré par rapport aux autres échelles de territoire</li> <li>75 % des emplois sont concentrés sur la CAC, qui représente 74 % de la population</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des zones diversifiées et nombreuses dans l'agglomération châlonnaise</li> <li>Le dynamisme de certaines collectivités locales pour développer l'immobilier d'entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'absence de vision globale des zones d'activités à l'échelle du Pays de Châlons</li> <li>Le territoire comporte peu de zones d'intérêt régional sauf dans l'agglomération et dans le Sud du pays autour de l'Aéroport de Paris-Vatry</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>la présence d'écosystèmes potentiels à confirmer et à structurer : transport/logistique/stockage, agriculture, économie de la personne</li> </ul>	

#### ENJEUX **Economie et emploi:**

- L'accompagnement des mutations et des adaptations du tissu industriel pour favoriser sa pérennité
- L'amélioration de l'attractivité du territoire pour attirer et fixer les entrepreneurs
- La création d'emploi en dehors de l'agglomération de Châlons (pôle urbain)
- Le développement de nouvelles filières pour un emploi non délocalisable, basé sur la valorisation des ressources du territoire du Pays
- La capacité à faire déboucher les activités de valorisation de la biomasse et de R&D des sites à proximité du Pays sur des emplois locaux

Elodie Charles-Paillet indique qu'il n'est pas forcément opportun de créer de nouvelles formations vu le contexte de la réforme territoriale et la fusion des Régions. Il est déjà difficile de savoir quelles seront les formations actuelles maintenues à cette échelle et où elles se situeront. Les universités doivent construire une offre cohérente. Le choix de la ville joue beaucoup dans la décision des étudiants de suivre telle ou telle formation.

En même temps il y a des besoins non satisfaits dans certaines entreprises en termes de formation.

Et la question de l'apprentissage : rares sont les entreprises qui acceptent de prendre des jeunes en alternance. Il y a un vrai problème.

Concernant l'installation de la « ferme du futur », en lien avec le pôle IAR de Reims, il est possible qu'elle rejoigne le site de Bazancourt, avec le risque de déstabilisation des actions actuelles de valorisation de la biomasse et de la formation agricole sur le Pays de Châlons : quid du maintien de la foire à Châlons, des formations du lycée de Somme-Vesle ?

Il faudrait avoir l'avis des acteurs économiques sur la question.

<http://cdurable.info/LaSalle-Beauvais-devoile-les-contours-de-La-Ferme-du-Futur-au-Salon-de-l-Agriculture,2391.html>

## AFOM Enseignement et formation – validée suite à la discussion

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un niveau d'équipements d'enseignement élevé, la présence d'établissements de renom (CNAC, ENSAM)</li> <li>• un effort de modernisation des établissements, de communication et de valorisation de l'offre d'enseignement (Campus 3000)</li> <li>• Un développement régulier de l'enseignement supérieur</li> <li>• Des formations nombreuses qui permettent une large couverture des besoins de l'activité économique</li> <li>• Une offre intéressante, qui n'existe pas forcément à Reims dans 4 domaines (enseignement, industrie, santé et arts du cirque)</li> <li>• 2200 étudiants</li> <li>• L'offre de formation en matière agricole est large et bien structurée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une baisse des effectifs dans l'enseignement primaire et secondaire ayant entraîné la fermeture d'établissements notamment dans l'agglomération</li> <li>• Une perception encore insuffisante de la présence étudiante à Châlons-en-Champagne</li> <li>• Une lisibilité insuffisante de l'ensemble de l'offre qui rend difficile l'appréciation de l'adéquation offre/besoins</li> <li>• Les élèves venant de familles d'agriculteurs qui ont un lien avec le territoire sont de moins en moins nombreux</li> <li>• Le départ d'une majorité d'étudiants après leurs études ce qui induit une perte de jeunes talents pour le Pays</li> <li>• Le coût de l'enseignement supérieur par étudiant trop élevé</li> <li>• L'offre LMD peu visible</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre de formation professionnelle et une école de la 2<sup>e</sup> chance via le centre ALFOR</li> <li>• Des pôles de compétitivité à vocation mondiale Industries Agro-ressources et Matériaux, relativement proches</li> <li>• Des pépinières implantées sur le campus de l'ENSAM qui favorisent la recherche, l'innovation et le transfert de technologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le manque de coopération des pôles de compétitivité avec les acteurs locaux du Pays et d'applications locales des activités de recherche et développement</li> <li>• Le manque de débouchés et d'emploi</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur (ex : URCA et ENSAM)</li> <li>• Des mutualisations entre établissements (ex : locaux de l'IUFM)</li> <li>• Le développement de nouvelles formations professionnelles continues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'essoufflement des pépinières</li> <li>• La compétition avec Reims pour la recherche en agro-industrie</li> </ul>

### ↪ ENJEUX Enseignement et formation:

- Le développement des interactions entre l'enseignement supérieur, la recherche et les opérateurs du potentiel économique territorial (entreprises, consulaires, collectivités, etc.)
- Le développement de débouchés locaux en lien avec les formations dispensées sur le territoire
- L'amélioration de l'attractivité du territoire pour fixer les étudiants après leur cursus
- La mutualisation des moyens entre les structures d'enseignement supérieur et les structures de recherche chalonnaises (y compris locaux et enseignants)
- Le maintien des effectifs scolaires du premier et du second degré
- L'amélioration de la cohérence de l'ensemble des formations
- La lisibilité de l'offre de formation de l'agglomération, dans le contexte de la nouvelle région, et par rapport aux autres villes étudiantes locales (Troyes, Reims, etc.), en s'appuyant sur les pôles de formation d'excellence (Arts et Métiers, Arts du cirque, etc.)

**Prochaine réunion de l'atelier 4 le mardi 30 juin à 18h, à la mairie de Saint-Hilaire-au-Temple.**

## Réunion Coopération Vélo Route Voie Verte

### Compte-rendu

jeudi 23 juillet 2015 – 14H30

Mairie de Tours-sur-Marne

### Liste des participants

Nom	Prénom	Fonction	Mail
CARASSAI	Marine	Pays Vitryat	adeva.leader@orange.fr
CHAMPETIER	Séverine	Chargée de mission Leader PNRMR/Pays d'Epernay/SCOTER	s.champetier@parc-montagnedereims.fr
DELESTRADE	Clotilde	Directrice Sports, culture, Tourisme – Cités en Champagne	c.delestrade@citesenchampagne.net
FLEURY	Yannick	Animateur du Pays d'Epernay	fleury@pays-epernay.fr
GALATAUD	Raymond	Association Pays de Champagne à vélo	galataud.raymond@neuf.fr
GARILLON	Audrey	Agent de promotion OTI Hautvillers (excusé)	<a href="mailto:info@tourisme-hautvillers.com">info@tourisme-hautvillers.com</a>
LABADIE	Pierre	Chargé de mission Vélo Route Voie Verte - CRTCA	labadie@tourisme-champagne-ardenne.com
LEFEVRE	Rémi	CC Grande Vallée de la Marne	remi.lefevre@ccgvm.com
MELLIER	André	Maire de Vitry-la-Ville – Vice-Président CC de la Moivre à la Coole	mellier.andre@wanadoo.Fr
MIRBELLE	Déborah	Chargée de mission Tourisme CC Epernay Pays de Champagne – Adjointe de direction Office de Tourisme EPC	mirbelle@ccepc.fr
PARMENTIER	Alice	Département de la Marne	alice.parmentier@marne.fr
PAULY	Hélène	Chargée de mission Leader au Pays de Châlons	h.pauly@audc51.org
PIERLOT	José	vice-président chargé du Tourisme CC Ardre et Châtillonnais, Maire de Châtillon s/Marne (excusé)	<a href="mailto:contact@champagne-pierlot.fr">contact@champagne-pierlot.fr</a>
POTISEK	Annie	Maire de Tours-sur-Marne	maire@tours-sur-marne.fr
PROFIT	Estelle	Chargée de mission Tourisme PNR Montagne de Reims (excusé)	<a href="mailto:e.profit@parc-montagnedereims.fr">e.profit@parc-montagnedereims.fr</a>
SIBILLE	Martine	Présidente OT Châtillon s/Marne (excusé)	<a href="mailto:otchatillon51@orange.fr">otchatillon51@orange.fr</a>
TAILLEFERT	Vincent	Vice-Président Tourisme culture sport - CC Grande Vallée de la Marne	vincent.taillefert@wanadoo.fr
VINCENT	Pierre	Agence de Développement Touristique de la Marne	<a href="mailto:p.vincent@tourisme-en-champagne.com">p.vincent@tourisme-en-champagne.com</a>
WEBER	Thomas	Chargé de mission Tourisme et Développement économique CC Région de Vertus (excusé)	<a href="mailto:thomasweber@ccrvertus.fr">thomasweber@ccrvertus.fr</a>

### **Objet de la réunion :**

à l'initiative des Pays de Châlons-en-Champagne, du PNR de la Montagne de Reims associé avec le Pays d'Épernay et du Pays Vitryat, il s'agit de consulter les collectivités locales et les partenaires sur l'opportunité de coopérer sur le développement de la Vélo Route Voie Verte de la Marne, dans le cadre de l'élaboration de leurs programmes Leader respectifs. Si l'intérêt est avéré, les territoires pourront flécher des fonds Leader et déterminer un plan d'actions pour mener ensemble un projet de coopération.

### **Présentation de la vélo-route de la Marne Paris-Strasbourg par Pierre Labadie : cf. diaporama joint**

### **Présentation des circuits vélo par Pierre Vincent : cf. carte jointe**

### **Présentation du Schéma départemental vélo-route voies vertes par Alice Parmentier : cf. carte jointe**

Pour le Département, l'ordre de priorité de réalisation des itinéraires nationaux est le suivant:

1. Véloroute de la Vallée de la Marne (Condé-sur-Marne - Dormans 45 km) V52
2. Véloroute du Canal de Haute Seine (Clesles - Conflans-sur-Seine 17 km) V16
3. Condé-sur-Marne - Sillery (33km) V30
4. Courcy - Berry-au-Bac (15km) V30
5. Moncetz Longevas - Vitry-le-François (23 km) V52
6. Vitry-le-François - Sermaize (25km) V52
7. Sermaize - Trois Fontaines (15km) V52

Le Département est actuellement engagé sur la réalisation de l'itinéraire 1 et 2. La réalisation comprend l'aménagement, la signalétique directionnelle et d'information sur les équipements qui touchent la voie verte (type aire d'accueil).

### **Signalétique et équipement**

Il faudrait travailler sur une signalétique harmonisée tout au long du tracé.

Le Département réfléchit à cette harmonisation pour les vélos routes tout le long de la vallée de la Marne, sur les Relais d'Information Service en lien avec la vélo-route.

Le Pays Vitryat avait prévu des investissements pour la signalétique touristique, il serait intéressant que le Département communique sur l'harmonisation envisagée pour que les initiatives des collectivités puissent s'y référer.

Au niveau signalétique il faut coupler les labels existants : notamment accueil vélo et vignobles et découverte

L'accueil vélo demande peu d'investissement pour un prestataire touristique, d'autant plus que parfois la collectivité locale aide pour l'achat/aménagement d'un garage à vélo.

### **Remarques des participants :**

- Il faudra considérer également la vélo-route pour son usage par la population locale, en termes de mobilité, et pas seulement d'un point de vue touristique. Il s'agit bien d'amélioration du cadre de vie et le bénéfice peut se chiffrer aussi en termes d'impact économique santé.

- Il faudrait positionner Leader sur la structuration de services le long de l'itinéraire : implantation de locations de vélo, petits points de restauration, aires d'accueil, services pour animer la VRVV et en faire la promotion : faire la mise en tourisme du tracé.

- au niveau financier, il y a une ligne dédiée à la Région pour l'aménagement des VRVV, sur la base du schéma national.

- il existe un outil sur internet qui permet de trouver des circuits de ballade ou de randonnées en vélo ou piétons, par de la géolocalisation : [www.cirkwi.com](http://www.cirkwi.com).

## **Le positionnement a priori des organisations présentes :**

### Communauté d'agglomération de Cités en Champagne :

Il y a un intérêt pour continuer l'aménagement, ça dépendra de l'accompagnement financier possible. L'agglomération seule ne peut pas le porter. Si la démarche conjointe est lancée et que ça mobilise des aides financières, ça pourrait se faire.

### Communauté de communes de la Moivre à la Coole :

Ce projet a beaucoup d'intérêt, mais le même constat est fait sur l'aménagement. Il y a un besoin d'appui technique, d'aide au montage de projet, il serait nécessaire de voir d'autres expériences.

### Communauté de communes de la Grande Vallée de la Marne :

Peu de réflexion sur cette thématique à l'heure actuelle, mais démarche très intéressante qu'il sera nécessaire d'aborder au sein de la Communauté de Communes.

### Pays d'Epernay :

Il faut y réfléchir

### Tours sur Marne :

L'impact de l'aménagement est très positif, la fréquentation de la commune a vraiment augmenté, on voit que ce qui manque c'est du service, du point d'accueil de place en place, notamment de la petite restauration, en saison.

La commune réfléchit à une roulotte restaurant : ça pourrait être un projet Leader. En privé ou en associatif.

### Territoire Leader PNRMR/Pays d'Epernay/SCOTER

La plupart des 9 communautés de communes composant le territoire Leader PNRMR/Pays d'Epernay/SCOTER réfléchissent à des degrés divers au développement de leurs boucles de randonnée sous toutes ses formes (dont cyclo) et à l'harmonisation de la signalétique. D'autant que l'inscription récente du secteur AOC Champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO appelle une modification potentielle de la signalétique de la route du Champagne et autres points. Au-delà de la signalétique, c'est l'interconnexion de la véloroute avec les autres circuits existants qui reste un des enjeux relevés, pour un vrai maillage du territoire.

### Association Pays de Champagne à Vélo :

Les élus d'Epernay sont précurseurs. Il faut irriguer les communes pour mettre en valeur le patrimoine local. Il manque de la signalétique et de la signalisation, sur des sites remarquables et mal connus.

### OT d'Epernay :

Il y a de la demande : les locations de vélo augmentent chaque année : en 2015 : + 40% par rapport à 2014. Leader pourrait aider aussi à l'investissement par de l'aide à l'achat de vélo électrique.

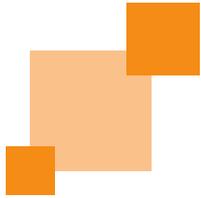
## **Conclusion :**

- L'intérêt de la coopération des GALs de la Marne sur le sujet des véloroutes et voies vertes est avéré → la mise en réseau des acteurs semble nécessaire et on observe un intérêt de tous dans le développement touristique des véloroutes du département.

- Il est proposé d'inscrire cette thématique dans les programmes de coopération de chaque GAL : différentes étapes seront à mettre en œuvre dans le plan d'action, a priori hors infrastructure gérée par des maître d'ouvrage divers avec d'autres fonds que Leader (CD51, Communauté d'agglomération, communautés de communes)

- Un travail sur le long terme peut s'envisager sur des opérations d'animation, de développement des services et d'accueil des usagers ainsi que de la signalétique, sur chacun des territoires.

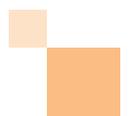
- Il est proposé de creuser l'appui technique possible pour accompagner les collectivités dans les travaux d'infrastructures et de préfiguration de services. La première étape peut être un Eductour dans une région où le cyclotourisme est développé, pour voir comment les collectivités ont procédé.
- un travail commun sur les thématiques précitées le long de l'arrête **Véloroute 52** pourra se faire dans une démarche de coopération entre les territoires, ce qui n'empêche pas que chaque territoire travaille indépendamment pour le développement autour : réflexion sur des boucles pour attirer les touristes plus longtemps, ou financement de services locaux.
- Il est proposé de faire un point d'avancement en automne pour :
  - valider le contenu Vélo Route Voie Verte de la fiche action coopération de chaque GAL
  - réfléchir sur ce que les participants souhaiteraient voir lors de l'EDUCTOUR ainsi que sur le territoire à visiter, pour un départ au printemps 2016.



# **Annexe 2**

## **Statuts du Pays**

### **de Châlons-en-Champagne**



PRÉFET DE LA MARNE

Direction des relations avec  
Les collectivités locales  
Bureau des relations avec  
les collectivités territoriales

**Arrêté préfectoral portant modification des statuts  
du Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territorial  
et du Pays de Châlons-en-Champagne**

Le préfet de la région Champagne-Ardenne,  
préfet de la Marne,

**VU :**

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 30 janvier 2013 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de communes de la région de Suippes et de la Communauté de communes des Sources de la Vesle ;
- L'arrêté préfectoral du 15 mai 2013 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, de la Communauté de communes de l'Europort, de la Communauté de communes de Jalons (à l'exception de la commune de Pocancy) et de la Communauté de communes de la région de Condé-sur-Marne ;
- L'arrêté préfectoral modifié du 29 mai 2013 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de communes de la Guenelle, de la Communauté de communes du Mont de Noix, de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole et de la Communauté de communes de la Vallée de la Craie ;
- L'arrêté préfectoral du 11 décembre 2013 fixant le nom et le siège et désignant le receveur de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, de la Communauté de communes de l'Europort, de la Communauté de communes de Jalons (à l'exception de la commune de Pocancy) et de la Communauté de communes de la région de Condé-sur-Marne ;
- L'arrêté préfectoral du 13 décembre 2013 fixant le nom et le siège et désignant le receveur du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de communes de la Guenelle, de la Communauté de communes du Mont de Noix, de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole et de la Communauté de communes de la Vallée de la Craie ;
- La délibération du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne n° 135 du 30 septembre 2013 ;
- Les délibérations des collectivités suivantes et EPCI suivants membres du Syndicat mixte :
  - La délibération de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne n° 2013-180 du 26 novembre 2013 ;
  - La délibération de la Communauté de communes de l'Europort n° 2013-039 du 22 novembre 2013 ;

- La délibération n° 281/2013 du 14 novembre 2013 de la Communauté de communes de la Guenelle ;
  - La délibération n° 2013 11/06 du 19 novembre 2013 de la Communauté de communes de Jalons ;
  - La délibération n° 2013/11/03 du 12 novembre 2013 de la Communauté de communes du Mont de Noix ;
  - La délibération n° 2013-52 du 16 décembre 2013 de la Communauté de communes de la région de Condé-sur-Marne ;
  - La délibération n° 2013-34 de la séance du 13 novembre 2013 de la Communauté de communes de la région de Mourmelon ;
  - La délibération n° 2013/66 du 14 novembre 2013 de la Communauté de communes de la région de Suippes ;
  - La délibération n° 49-2013 du 12 novembre 2013 de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole ;
  - La délibération n° 616/2013 du 24 octobre 2013 de la Communauté de communes de la Vallée de la Craie ;
  - La délibération n° 2423 du 19 novembre 2013 de la commune d'Athis (séance du 14 novembre 2013) ;
  - La délibération n° 2013.29 du 12 novembre 2013 de la communes des Grandes Loges ;
- favorables aux modifications statutaires du Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne suivantes :

- *« la redéfinition et l'élargissement des compétences prévues à l'article 2 « objet et compétences » par l'ajout à celles déjà précédemment exercées d'une compétence en matière d'environnement. Ainsi le Syndicat mixte interviendra en matière :*
  - *d'aménagement de l'espace (SCOT et Pays ou démarche similaire),*
  - *de politique économique (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce),*
  - *de politique de l'habitat (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat),*
  - *d'environnement avec la coordination et l'animation de la mise en œuvre d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation en réponse à l'interrogation du Préfet sur la question de la gouvernance du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) dit de Châlons.*
- *La modification des dispositions de l'article 5 « composition du comité syndical et répartition des sièges ». La nouvelle rédaction de cet article est la suivante :*  
*« La répartition des sièges au sein du comité syndical est définie selon les principes suivants :*
  - *Le nombre total de délégués est fixé à 58 ;*
  - *Chaque EPCI est représenté par au moins un représentant ;*
  - *Le nombre de représentants de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ne peut dépasser 40 % du nombre total de délégués du comité syndical ;*
  - *Le nombre de délégués de chacun des autres EPCI est obtenu suivant le poids respectif de population à raison d'un délégué pour 750 habitants ;*
  - *La répartition tient compte des résultats de chaque recensement de population, total ou partiel. La population prise en compte est la population totale de chaque collectivité (population municipale + population comptée à part), le réajustement éventuel intervenant lors du renouvellement général du comité syndical.**La répartition est donc la suivante :*

<i>Collectivité</i>	<i>Population</i>	<i>Délégués</i>	<i>%</i>
<i>Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne</i>	<i>72 939</i>	<i>23</i>	<i>39,65</i>
<i>Communauté de communes Suippes/Vesle</i>	<i>11 348</i>	<i>15</i>	<i>25,86</i>
<i>Communauté de communes de la région de Mourmelon</i>	<i>8 535</i>	<i>11</i>	<i>18,97</i>
<i>Communauté de communes du Sud Est Châlonnais</i>	<i>6 676</i>	<i>9</i>	<i>15,52</i>
<b>Total</b>	<b>99 498</b>	<b>58</b>	<b>100,00</b>

*Le nombre de sièges ou leur répartition entre les membres du syndicat mixte peut être révisé sous réserve de remplir les conditions de majorité requise :*

- *soit à la demande du Comité syndical ;*
- *soit à la demande de l'organe délibérant d'un membre du Syndicat à l'occasion d'une modification du périmètre ou des compétences du Syndicat mixte ;*
- *soit à l'occasion de la modification de la composition des membres du syndicat mixte ayant une influence sur les critères de représentativité ».*

*- La modification des dispositions de l'article 9 « composition et rôle du bureau ».*

*La nouvelle rédaction de cet article conduit à retenir un bureau de 12 membres soit un président et onze membres.*

*Profitant des modifications statutaires opérées au titre des compétences et de la composition, il a été décidé de compléter les statuts de certaines mentions utiles figurant notamment dans un Titre VIII « Dispositions diverses ».*

#### **CONSIDERANT :**

que l'ensemble des membres du Syndicat mixte du Schéma de cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne ont délibéré favorablement aux modifications statutaires précitées ;

que la communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de communes de la région de Suippes et de la Communauté de communes des Sources de la Vesle prend la dénomination de « Communauté de communes de Suippe et Vesle » ;

que la communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de communes de la Guenelle, de la Communauté de communes du Mont de Noix, de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole et de la Communauté de communes de la Vallée de la Craie prend la dénomination de « Communauté de communes de la Moivre à la Coole » ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne,

#### **ARRETE**

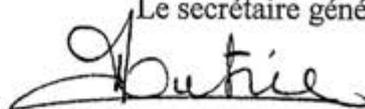
**Article 1<sup>er</sup> :** Les modifications des statuts du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne sont autorisées.

**Article 2 :** Les statuts modifiés du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne sont annexés au présent arrêté.

**Article 3 :** M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne et M. le président du Syndicat Mixte du Schéma de cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 14 JAN. 2014

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Soutric', with a long horizontal flourish extending to the left.

Francis Soutric



**STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU  
SCOT ET DU PAYS  
DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

## SOMMAIRE

<b>TITRE I : MEMBRES, OBJET, SIEGE, DUREE .....</b>	<b>3</b>
ARTICLE 1 <sup>ER</sup> : COMPOSITION ET DENOMINATION .....	3
ARTICLE 2 : OBJET ET COMPETENCES.....	3
ARTICLE 3 : SIEGE .....	4
ARTICLE 4 : DUREE .....	4
<b>TITRE II : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE DELIBERANT .....</b>	<b>5</b>
ARTICLE 5 : COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL ET REPARTITION DES SIEGES.....	5
ARTICLE 6 : DESIGNATION DES DELEGUES.....	5
ARTICLE 7 : CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT DE DELEGUE.....	6
ARTICLE 8 : FONCTIONNEMENT DU COMITE SYNDICAL .....	6
ARTICLE 9 : COMPOSITION ET ROLE DU BUREAU .....	7
ARTICLE 10 : ROLE DU PRESIDENT .....	7
<b>TITRE III : MODIFICATIONS STATUTAIRES .....</b>	<b>8</b>
ARTICLE 11 : MODIFICATIONS RELATIVES A L'ORGANISATION .....	8
ARTICLE 12 : ADMISSION DE NOUVELLES COLLECTIVITES.....	8
ARTICLE 13 : RETRAIT DE COLLECTIVITES MEMBRES .....	8
<b>TITRE IV : DISPOSITIONS FINANCIERES .....</b>	<b>8</b>
ARTICLE 14 : BUDGET DU SYNDICAT MIXTE .....	8
ARTICLE 15 : COMPTABILITE .....	9
ARTICLE 16 : RECEVEUR DU SYNDICAT .....	9
<b>TITRE V : DEMOCRATISATION ET TRANSPARENCE .....</b>	<b>9</b>
ARTICLE 17 : TRANSMISSION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU COMPTE ADMINISTRATIF .....	9
ARTICLE 18 : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – PIECES A ANNEXER AUX DOCUMENTS BUDGETAIRES.....	9
<b>TITRE VI : INFORMATION ET PARTICIPATION DES HABITANTS.....</b>	<b>10</b>
ARTICLE 19 : COMMUNICATION DES DOCUMENTS.....	10
ARTICLE 20 : MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS FINANCIERS.....	10
ARTICLE 21 : TRANSMISSION AUX COLLECTIVITES DES ACTES REGLEMENTAIRES .....	10
<b>TITRE VII : DISSOLUTION .....</b>	<b>10</b>
ARTICLE 22 : DISSOLUTION .....	10
<b>TITRE VIII : DISPOSITIONS DIVERSES .....</b>	<b>11</b>
ARTICLE 23 : DROIT APPLICABLE .....	11
ARTICLE 24 : REGLEMENT INTERIEUR.....	11
ARTICLE 25 : DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES PRESENTS STATUTS.....	11
ARTICLE 26 : DISPOSITIONS APPLICABLES.....	11

## **TITRE I : MEMBRES, OBJET, SIEGE, DUREE**

### **Article 1<sup>er</sup> : Composition et Dénomination**

En application du Code général des collectivités territoriales (articles L.5711-1 et suivants) et du Code de l'urbanisme (articles L.122-1-1 et suivants), il est créé un syndicat mixte fermé entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) suivants :

■ **La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne regroupant, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 38 communes :**

Aigny, Aulnay-sur-Marne, Bussy-Lettrée, Châlons-en-Champagne, Champigneul-Champagne, Cheniers, Cherville, Compertrix, Condé-sur-Marne, Coolus, Dommartin-Lettrée, Fagnières, Haussimont, Isse, Juvigny, Jâlons, La Veuve, L'Epine, Les Grandes-Loges, Lenharrée, Matougues, Moncetz-Longevas, Montépreux, Recy, Saint-Etienne-au-Temple, Saint-Gibrien, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie, Saint-Pierre, Sarry, Sommesous, Soudé, Soudron, Thibie, Vassimont-et-Chapelaine, Vatry, Villers-le-Château, Vraux.

■ **La Communauté de communes de la région de Mourmelon-le-Grand regroupant, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 8 communes :**

Baconnes, Bouy, Dampierre-au-Temple, Livry-Louvercy, Mourmelon-le-Grand, Mourmelon-le-Petit, Saint-Hilaire-au-Temple, Vadenay.

■ **La Communauté de communes de Suippe et Vesle regroupant, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 19 communes :**

Bussy-le-Château, Courtisols, Cuperly, Jonchery-sur-Suippe, La Cheppe, La Croix-en-Champagne, Laval-sur-Tourbe, Poix, Saint-Hilaire-le-Grand, Saint-Jean-sur-Tourbe, Sainte-Marie-à-Py, Saint-Rémy-sur-Bussy, Sommepey-Tahure, Somme-Suippe, Somme-Tourbe, Somme-Vesle, Souain-Perthes-lès-Hurlus, Suippes, Tilloy-et-Bellay.

■ **La Communauté de communes de la Moivre à la Coole regroupant, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 25 communes :**

Breuvry-sur-Coole, Cernon, Cheppes-la-Prairie, Chepy, Coupetz, Coupéville, Dampierre-sur-Moivre, Ecury-sur-Coole, Faux-Vésigneul, Francheville, Le Fresne, Mairy-sur-Marne, Marson, Moivre, Nuisement-sur-Coole, Omev, Pogny, Saint-Germain-la-Ville, Saint-Jean-sur-Moivre, Saint-Martin-aux-Champs, Saint-Quentin-sur-Coole, Sogny-aux-Moulins, Togny-aux-Bœufs, Vésigneul-sur-Marne, Vitry-la-Ville.

**Le syndicat mixte est dénommé "Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons-en-Champagne".**

### **Article 2 : Objet et Compétences**

Le syndicat mixte exerce de plein droit les compétences suivantes en lieu et place des EPCI membres :

#### **2.1. En matière d'aménagement de l'espace**

Cette compétence englobe notamment :

- L'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- L'élaboration, l'animation, l'évaluation et le suivi d'un projet de territoire de type pays ou démarche similaire en concertation avec les acteurs concernés destiné à :
  - valoriser les atouts du territoire et renforcer son attractivité, favoriser le développement des collectivités membres et développer les solidarités réciproques entre l'agglomération, l'espace périurbain et l'espace rural ;
  - traduire les ambitions du projet de territoire par la négociation, l'animation et la coordination de tout dispositif contractuel de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région Champagne-Ardenne ou de toute autre collectivité territoriale ou organisme public ;
  - suivre et évaluer les programmes d'action en liaison avec les maîtres d'ouvrage ;

- contribuer aux actions d'information et de communication sur le territoire du Syndicat mixte.

En dehors des activités d'études, d'ingénierie, d'animation et de coordination nécessaires à la définition et à la conduite du projet de territoire, le Syndicat mixte n'a pas vocation, sauf exception précisée dans ses statuts, à être maître d'ouvrage.

Pour mettre en œuvre le projet de territoire, le Syndicat mixte organise librement un conseil de développement comprenant notamment des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du territoire.

Ce conseil est une instance consultative et une force de proposition. Il doit pouvoir apporter aux élus du syndicat mixte investis du pouvoir de décision l'éclairage et l'avis de la société civile.

La composition et les missions de ce conseil de développement sont précisées par un règlement intérieur.

## **2.2. En matière de politique économique**

Le syndicat mixte pourra participer à la mise en œuvre d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC).

## **2.3. En matière de politique de l'Habitat**

Le syndicat mixte pourra participer à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

## **2.4. En matière d'environnement**

L'animation et l'élaboration, en copilotage avec les services de l'Etat, de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation à l'échelle du Territoire à Risque Important d'inondation dit "TRI de Châlons-en-Champagne".

A ce titre, le syndicat mixte aura pour missions :

- d'animer le processus d'élaboration de la stratégie locale avec l'ensemble des acteurs concernés y compris dans le cadre d'une nécessaire solidarité amont-aval (Etablissement Public Grands Lacs de Seine, Entente Marne, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Marne Moyenne, Voies Navigables de France, Agence de l'Eau, ...);
- de fédérer les acteurs locaux autour de cette dynamique de réduction des conséquences négatives des inondations sur le territoire;
- de coordonner la mise en œuvre des actions qui découlent de la stratégie locale.

La maîtrise d'ouvrage des actions retenues relèvera de la structure la plus pertinente territorialement et en termes de compétences selon le principe de "subsidiarité."

## **Article 3 : Sièges**

Le siège du syndicat et l'adresse administrative sont fixés à l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne sis Place Foch, 51022 Châlons-en-Champagne cedex.

Le comité syndical et le bureau peuvent se réunir non seulement au siège du syndicat, mais également dans l'une des communes de l'aire du syndicat mixte.

## **Article 4 : Durée**

Le siège du syndicat est constitué pour une durée illimitée.

# **TITRE II : COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE DELIBERANT**

## **Article 5 : Composition du comité syndical et répartition des sièges**

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical composé de délégués désignés par chacun des EPCI membres du syndicat.

La répartition des sièges au sein du comité syndical est définie selon les principes suivants :

- le nombre total de délégués est fixé à 58 ;
- chaque EPCI est représenté par au moins un représentant ;
- le nombre de représentants de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ne peut pas dépasser 40 % du nombre total de délégués du comité syndical ;
- le nombre de délégués de chacun des autres EPCI est obtenu suivant leur poids respectif de population à raison d'un délégué pour 750 habitants ;
- la répartition tient compte des résultats de chaque recensement de population, total ou partiel. La population prise en compte est la population totale de chaque collectivité (population municipale + population comptée à part), le réajustement éventuel intervenant lors du renouvellement général du comité syndical.

La répartition est donc la suivante :

Collectivité	Population	Délégués	%
Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne	72 939	23	39,65
Communauté de communes de Suipe et Vesle	11 348	15	25,86
Communauté de communes de la région de Mourmelon	8 535	11	18,97
Communauté de communes de la Moivre à la Coole	6 676	9	15,52
<b>Total</b>	<b>99 498</b>	<b>58</b>	<b>100,00</b>

Le nombre de sièges ou leur répartition entre les membres du syndicat mixte peut être révisé sous réserve de remplir les conditions de majorité requise :

- soit à la demande du Comité syndical ;
- soit à la demande de l'organe délibérant d'un membre du Syndicat à l'occasion d'une modification du périmètre ou des compétences du Syndicat mixte ;
- soit à l'occasion de la modification de la composition des membres du Syndicat mixte ayant une influence sur les critères de représentativité.

#### **Article 6 : Désignation des délégués**

Les délégués des EPCI membres sont désignés par les assemblées délibérantes respectives dans les conditions de droit commun.

Le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée délibérante qui les a désignés. Toutefois, celle-ci :

- peut procéder, à tout moment, au remplacement de ses délégués,
- doit, en cas de nouvelle élection de l'organe exécutif, élire de nouveau ses délégués.

En cas de suspension ou de dissolution de l'assemblée délibérante d'une collectivité associée, ou de démission de tous les membres en exercice, le mandat des délégués est prorogé jusqu'à la désignation des délégués par la nouvelle assemblée.

Le mandat des délégués expire lors de l'installation de l'organe délibérant du syndicat mixte suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités membres.

Après ce renouvellement général, l'organe délibérant du syndicat mixte se réunit au plus tard le vendredi de la 4<sup>e</sup> semaine qui suit l'élection de l'exécutif des collectivités membres.

En cas de vacance parmi les délégués, pour quelque cause que ce soit, l'assemblée délibérante de la collectivité membre pourvoit au remplacement dans un délai d'un mois.

A défaut pour un EPCI d'avoir désigné ses délégués, celui-ci sera représenté au sein du syndicat mixte par son président et son 1<sup>er</sup> vice-président.

#### **Article 7 : Conditions d'exercice du mandat de délégué**

Le président, ainsi que le(s) vice-président(s) ayant reçu délégation(s) de fonction(s), ont droit à des indemnités de fonctions, dont le montant est fixé par l'organe délibérant. Ce montant ne peut toutefois pas dépasser celui des indemnités maximales fixé par décret.

Le syndicat est responsable, dans les conditions prévues aux articles L.2123-31 et 33 du CGCT, des accidents survenus aux membres du comité et au président dans l'exercice de leurs fonctions.

### **Article 8 : Fonctionnement du comité syndical**

Le Comité syndical règle par ses délibérations les affaires de la compétence du Syndicat mixte.

Les conditions de validité des délibérations du comité syndical et, le cas échéant, de celles du bureau procédant par délégation du conseil, les dispositions relatives aux convocations, à l'ordre et à la tenue des séances sont celles que le CGCT fixe pour les conseils municipaux.

Les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes sont également applicables au syndicat mixte.

Le comité se réunit, au moins une fois par trimestre au siège du syndicat mixte ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Il est réuni sur convocation du président. Il se réunit également de plein droit à la demande du président ou du tiers de ses membres.

Le syndicat est notamment soumis aux règles applicables selon les dispositions du CGCT aux communes de 3 500 habitants et plus suivantes :

- article L.2121-8 : établissement d'un règlement intérieur ;
- article L.2121-9 : convocation sur demande du tiers des membres ;
- article L.2121-12 : délai de convocation du comité de 5 jours et établissement d'une note de synthèse sur les affaires soumises à délibération ;
- article L.2121-19 : fixation par le règlement intérieur des règles de présentation et d'examen des questions orales ;
- article L.2121-22 : représentation proportionnelle au sein des commissions.

Les règles relatives à l'élection et à la durée du mandat du président et des membres du bureau sont celles que fixent pour le maire et les adjoints les articles suivants du CGCT :

- article L.2122-4 : élection parmi les membres du conseil (président âgé de plus de 21 ans) ;
- article L.2122-7 : élection au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours, à la majorité relative au troisième tour (candidat le plus âgé déclaré élu en cas d'égalité de suffrage) ;
- article L.2122-10 : élection pour la même durée que le comité, nouvelle élection des vice-présidents en cas de nouvelle élection du président.

Le comité syndical délibère sur toutes les questions qui intéressent le fonctionnement du Syndicat.

Le comité syndical vote le budget, discute et approuve les comptes et décide des éventuelles créations d'emploi.

Le comité syndical peut former, pour l'exercice de ses compétences, des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions.

Le comité syndical élabore et approuve le schéma de cohérence territoriale ; il en assure le suivi et la révision.

### **Article 9 : Composition et rôle du bureau**

Le bureau est composé de 12 membres soit 1 président et 11 membres. Le nombre de vice-présidents ne peut excéder 30 % de l'effectif du bureau.

Le bureau peut recevoir délégation de l'organe délibérant, pour une partie de ses attributions (à l'exception des mêmes attributions que celles qui ne peuvent pas être déléguées au président – citées à l'article 10 des présents statuts – et que celles qui ont été déléguées à celui-ci).

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte, le cas échéant, des travaux du bureau et des attributions que celui-ci a exercées par délégation.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

### **Article 10 : Rôle du Président**

Le président est l'organe exécutif du syndicat mixte. A ce titre :

- il prépare et exécute les délibérations du comité ;
- il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes ;
- il est seul chargé de l'administration ;
- il est le chef des services que le syndicat mixte a créés ;
- il représente en justice le syndicat mixte ;
- il convoque les membres de l'organe délibérant.

Le président peut recevoir délégation de l'organe délibérant, pour une partie de ses attributions, à l'exception :

- du vote du budget ;
- de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire relatives à l'inscription de dépenses obligatoires ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat mixte ;
- de l'adhésion du syndicat à un autre syndicat mixte ;
- de la délégation de la gestion d'un service public.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte, le cas échéant, des attributions qu'il a exercées par délégation.

Le président peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions :

- aux vice-présidents ;
- et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci, à d'autres membres du bureau.

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge.

Le président ne peut être condamné sur le fondement de l'article L.121-3 du nouveau code pénal, pour des faits non intentionnels commis dans l'exercice de ses fonctions, que s'il est établi qu'il n'a pas accompli les diligences normales, compte tenu :

- de ses compétences, du pouvoir et des moyens dont il dispose ;
- des difficultés propres aux missions que la loi lui confie.

## **TITRE III : MODIFICATIONS STATUTAIRES**

### **Article 11 : Modifications relatives à l'organisation**

Les modifications statutaires (autres que la modification de la compétence, que l'admission ou le retrait d'une collectivité et que celles relatives à la répartition des sièges ou à la dissolution du syndicat) sont décidées initialement par le comité syndical, à la majorité absolue.

A compter de la notification de la délibération du comité syndical à l'exécutif des collectivités membres, chaque assemblée délibérante dispose de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'Etat, sous réserve qu'une majorité qualifiée des assemblées délibérantes (la même que celle requise pour la création) ait donné son accord.

## **Article 12 : Admission de nouvelles collectivités**

Le périmètre du syndicat mixte peut être étendu, par arrêté du représentant de l'Etat, sous réserve de l'absence d'opposition de plus du tiers des organes délibérants des collectivités membres :

- soit à la demande des assemblées délibérantes des collectivités nouvelles, l'accord du comité syndical étant nécessaire ;
- soit sur l'initiative du comité syndical, l'accord de la ou des assemblées délibérantes des collectivités concernées étant nécessaire.

A compter de la notification de la délibération du comité syndical à l'exécutif des collectivités membres, chaque assemblée délibérante dispose de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la (des) nouvelle(s) collectivité(s). A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Les mêmes règles s'appliquent aux assemblées délibérantes des collectivités dont l'admission est envisagée, ainsi qu'au comité syndical, lorsqu'il n'est pas à l'origine de l'initiative.

L'admission de nouvelles collectivités entraîne l'extension de droit du périmètre du schéma de cohérence territoriale, conformément à l'article L.122-5 alinéa 1<sup>er</sup> du Code de l'urbanisme.

## **Article 13 : Retrait de collectivités membres**

Une collectivité membre peut se retirer du syndicat mixte avec le consentement de l'organe délibérant de celui-ci. Le retrait ne peut pas intervenir si plus du tiers des collectivités membres s'y opposent.

L'assemblée délibérante de chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical à l'exécutif des collectivités membres pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée défavorable.

Le retrait de collectivités emporte réduction de droit du périmètre du schéma de cohérence territoriale, conformément à l'article L.122-5 alinéa 2 du Code de l'urbanisme.

La décision de retrait est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

## **TITRE IV : DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

### **Article 14 : Budget du syndicat mixte**

Le syndicat mixte pourvoit sur son budget à toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement de sa mission et à celles qui peuvent découler de ses responsabilités ou qui en découleraient.

Les recettes du budget du syndicat mixte comprennent conformément aux dispositions de l'article L.5212-19 du CGCT notamment les contributions financières des EPCI membres.

Le montant des contributions est calculé chaque année au prorata du nombre d'habitants (la population considérée est la population totale des communes selon la définition INSEE au dernier recensement).

Par ailleurs et outre les contributions financières de ses membres, les ressources du syndicat peuvent provenir :

- de subventions de l'Etat, de la Région, des autres collectivités, de l'Union Européenne ;
- des sommes que le syndicat reçoit des collectivités ou EPCI en échange d'un service rendu dans le cadre d'une convention ;
- des produits de dons et legs ;
- du produit des emprunts ;
- de toute autre ressource autorisée par la réglementation.

### **Article 15 : Comptabilité**

La comptabilité du Syndicat mixte est tenue selon les règles déterminées par la comptabilité publique.

Le receveur est un comptable du Trésor Public désigné dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les fonctions du comptable du Syndicat sont exercées par un Trésorier nommé par arrêté préfectoral sur proposition du Trésorier Payeur Général.

### **Article 16 : Receveur du Syndicat**

Les fonctions du receveur du Syndicat mixte sont exercées par le Trésorier Principal de Châlons-en-Champagne.

## **TITRE V : DÉMOCRATISATION ET TRANSPARENCE**

### **Article 17 : transmission du rapport d'activité et du compte administratif**

Le président du syndicat mixte adresse chaque année, avant le 30 septembre, à l'organe exécutif de chaque collectivité membre :

- un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;
- le compte administratif arrêté.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par l'exécutif de chaque collectivité membre à son assemblée délibérante, en séance publique. Au cours de cette réunion, les délégués de la collectivité sont entendus.

Le président du syndicat mixte peut être entendu par l'assemblée délibérante :

- soit à sa demande ;
- soit à la demande de l'assemblée délibérante.

Les délégués de la collectivité rendent compte au moins deux fois par an à l'assemblée délibérante de l'activité du syndicat mixte.

### **Article 18 : Débat sur les orientations budgétaires – Pièces à annexer aux documents budgétaires**

Le syndicat mixte est soumis aux règles applicables aux communes de 3 500 habitants et plus, en ce qui concerne :

- le débat prévu à l'article L.2312-1 du CGCT sur les orientations générales du budget (dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur) ;
- les pièces à annexer aux documents budgétaires, dont la liste est fixée par l'article L.2313-1 du CGCT.

## **TITRE VI : INFORMATION ET PARTICIPATION DES HABITANTS**

### **Article 19 : Communication des documents**

Toute personne a le droit de demander communication, sans déplacement, et de prendre copie :

- des procès-verbaux des organes délibérants ;
- des budgets et des comptes ;
- des arrêtés du président.

La copie des budgets et des comptes peut être obtenue, aux frais du demandeur, soit auprès du président, soit auprès des services déconcentrés de l'Etat.

### **Article 20 : Mise à disposition des documents financiers**

Les dispositions des articles L.2311-1 à 2343-2 du CGCT, relatives aux budgets et comptes, aux dépenses et recettes et à la comptabilité, s'appliquent au syndicat mixte.

### **Article 21 : Transmission aux collectivités des actes réglementaires**

Le dispositif des actes réglementaires pris par les organes délibérants ou exécutifs est :

- transmis dans le mois, pour affichage, aux collectivités membres ;
- ou publié dans un recueil des actes administratifs, d'une périodicité au moins semestrielle, mis à la disposition du public au siège du syndicat mixte.

## **TITRE VII : DISSOLUTION**

### **Article 22 : Dissolution**

Le syndicat mixte peut être dissout :

- soit sur la demande motivée de la majorité des assemblées délibérantes et l'avis (simple) de la commission permanente du conseil général,
- soit d'office, par un décret rendu sur l'avis conforme du conseil général et du Conseil d'Etat.

Un syndicat mixte qui n'exerce aucune activité depuis deux ans au moins peut être dissout, après avis des assemblées délibérantes des collectivités membres, par arrêté du représentant de l'Etat.

L'arrêté ou le décret de dissolution détermine, dans le respect des droits des tiers, les conditions dans lesquelles le syndicat mixte est liquidé.

La répartition des personnels concernés entre les collectivités est soumise, pour avis, aux commissions administratives paritaires compétentes.

Elle ne peut donner lieu à dégageant des cadres.

Les personnels sont nommés dans un emploi de même niveau, en tenant compte de leurs droits acquis.

Les collectivités attributaires supportent les charges financières correspondantes.

## **TITRE VIII : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Article 23 : Droit applicable**

Sauf dispositions contraires contenues dans les statuts, le Syndicat mixte est soumis, conformément à l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales, aux dispositions communes régissant les EPCI ainsi qu'aux règles applicables aux syndicats de communes.

### **Article 24 : Règlement intérieur**

Le Syndicat mixte adopte un règlement intérieur soumis à l'approbation du Comité syndical statuant à la majorité de ses membres.

Ce règlement intérieur est destiné à préciser les modalités de fonctionnement du Comité syndical.

Le Syndicat mixte établit le règlement intérieur dès son installation.

**Article 25 – Date d’entrée en vigueur des présents statuts**

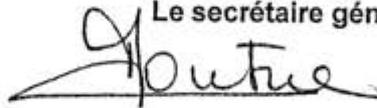
Les présents statuts prennent effet à compter de la date de l’arrêté préfectoral approuvant leur modification, pris après la procédure de consultation des membres.

**Article 26 – Dispositions applicables**

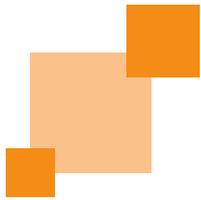
Pour toutes dispositions non précisées aux présents statuts, le Comité Syndical se réfère aux dispositions du CGCT et à la législation et à la réglementation en vigueur.

Vu pour être annexe à l’arrêté préfectoral du 14 JAN. 2014

Pour le Préfet,  
Le secrétaire général,

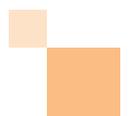


Francis Soutric



# **Annexe 3**

## **Liste des communes**



## Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2015

Mise à jour : décembre 2014

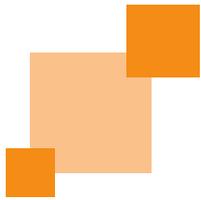
Champ : Département de la Marne, limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2014

Date de référence statistique : 1er janvier 2012

Source : *Insee, Recensement de la population 2012*

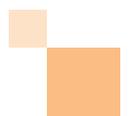
Code commune	Codegeo	Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
003	51003	Aigny	253	6	259
023	51023	Aulnay-sur-Marne	238	1	239
031	51031	Baconnes	293	7	300
078	51078	Bouy	530	12	542
087	51087	Breuvy-sur-Coole	211	7	218
097	51097	Bussy-le-Château	167	8	175
099	51099	Bussy-Lettrée	328	4	332
106	51106	Cernon	133	3	136
108	51108	Châlons-en-Champagne	45 225	1 304	46 529
117	51117	Champigneul-Champagne	313	7	320
146	51146	Cheniers	118	0	118
147	51147	La Cheppe	330	15	345
148	51148	Cheppes-la-Prairie	173	2	175
149	51149	Chepy	422	7	429
150	51150	Cherville	84	2	86
160	51160	Compertrix	1 416	27	1 443
161	51161	Condé-sur-Marne	735	10	745
168	51168	Coolus	201	8	209
178	51178	Coupetz	79	3	82
179	51179	Coupéville	199	3	202
193	51193	Courtisols	2 482	106	2 588
197	51197	La Croix-en-Champagne	77	3	80
203	51203	Cuperly	226	5	231
205	51205	Dampierre-au-Temple	258	12	270
208	51208	Dampierre-sur-Moivre	112	2	114
212	51212	Dommartin-Lettrée	152	2	154
227	51227	Écury-sur-Coole	461	13	474
231	51231	L'Épine	593	22	615
242	51242	Fagnières	4 474	103	4 577
244	51244	Faux-Vésigneul	240	6	246
259	51259	Francheville	222	4	226
260	51260	Le Fresne	69	2	71
278	51278	Les Grandes-Loges	281	8	289
285	51285	Haussimont	149	4	153
301	51301	Isse	124	3	127
303	51303	Jâlons	573	10	583
307	51307	Jonchery-sur-Suippe	197	4	201
312	51312	Juvigny	989	26	1 015
317	51317	Laval-sur-Tourbe	55	1	56
319	51319	Lenharrée	100	7	107
326	51326	Livry-Louvercy	1 051	20	1 071
339	51339	Mairy-sur-Marne	557	25	582
354	51354	Marson	296	7	303
357	51357	Matougues	673	16	689
371	51371	Moivre	50	0	50
372	51372	Moncetz-Longevas	543	11	554
377	51377	Montépreux	40	1	41
388	51388	Mourmelon-le-Grand	5 324	77	5 401
389	51389	Mourmelon-le-Petit	760	21	781
409	51409	Nuisement-sur-Coole	336	7	343
415	51415	Omey	231	5	236
436	51436	Pogny	902	21	923
438	51438	Poix	77	3	80
453	51453	Recy	1 043	18	1 061

476	51476	Saint-Étienne-au-Temple	730	10	740
482	51482	Saint-Germain-la-Ville	620	13	633
483	51483	Saint-Gibrien	498	15	513
485	51485	Saint-Hilaire-au-Temple	311	5	316
486	51486	Saint-Hilaire-le-Grand	337	18	355
490	51490	Saint-Jean-sur-Moivre	201	6	207
491	51491	Saint-Jean-sur-Tourbe	103	4	107
502	51502	Saint-Martin-aux-Champs	92	1	93
504	51504	Saint-Martin-sur-le-Pré	741	34	775
506	51506	Saint-Memmie	5 503	116	5 619
509	51509	Saint-Pierre	291	8	299
512	51512	Saint-Quentin-sur-Coole	64	2	66
515	51515	Saint-Remy-sur-Bussy	338	8	346
501	51501	Sainte-Marie-à-Py	189	7	196
525	51525	Sarry	2 064	103	2 167
538	51538	Sogny-aux-Moulins	120	4	124
546	51546	Somme-Suippe	477	177	654
547	51547	Somme-Tourbe	151	4	155
548	51548	Somme-Vesle	440	197	637
544	51544	Sommepy-Tahure	629	19	648
545	51545	Sommesous	525	8	533
553	51553	Souain-Perthes-lès-Hurlus	218	8	226
555	51555	Soudé	171	7	178
556	51556	Soudron	315	3	318
559	51559	Suippes	4 019	58	4 077
566	51566	Thibie	275	3	278
572	51572	Tilloy-et-Bellay	228	4	232
574	51574	Togny-aux-Boeufs	128	5	133
587	51587	Vadenay	267	12	279
594	51594	Vassimont-et-Chapelaine	58	3	61
595	51595	Vatry	119	3	122
616	51616	Vésigneul-sur-Marne	254	7	261
617	51617	La Veuve	625	12	637
634	51634	Villers-le-Château	248	9	257
648	51648	Vitry-la-Ville	360	15	375
656	51656	Vraux	477	11	488
<b>TOTAL du PERIMETRE</b>			<b>97 351</b>		



# **Annexe 4**

## **Actes des assises de la coordination régionale des CDL**



# Coordination régionale des Conseils de développement

Assises du samedi 10 octobre 2015  
au siège du Grand Nancy



Dominique VALCK, Président du C3D du Grand Nancy  
et Coprésident de la Coordination Nationale des CD

Pour accomplir notre mission, pour réussir le fond des messages que nous devons construire à l'intention des élus et tel que nous le demande la loi (la loi Voynet il y a encore peu, et maintenant la loi NOTRe), pour vivre pleinement et faire partager le goût des métamorphoses en cours, nous devons avancer en pleine conscience, en pleine humilité et apprendre.

Entendre, apprendre et comprendre les nouveaux emboitements de nos territoires. Entendre et comprendre l'autre... Apprendre de l'autre.

Alors il nous faut comprendre une réforme territoriale qui n'en finit pas. Et même si nous nous rapprochons du but, c'est dans la douleur. Il nous faut passer ce cap, et nous mettre dans l'action.

Une des origines de cette situation est que cette réforme a eu comme fil conducteur une absence de marque : la démocratie participative... et un absent de marque le citoyen. Cette absence de construction partagée a incontestablement généré des peurs.

Là est tout l'esprit de la rencontre de ce jour, des acteurs de la Coordination Lorraine des CD élargie aux représentants de CD des régions Alsace et Champagne Ardenne qui ont bien voulu se joindre à nous pour, qu'ensemble, nous partagions nos visions d'acteurs de terrain, d'experts d'usages, de citoyens, et agissions de concert lorsque ce sera possible pour prendre part activement au projet de société à construire dans le cadre d'un nouveau périmètre.

Mais quand je parle de démocratie participative, ne soyons pas dupes. La démocratie participative est-elle une réponse suffisante à la crise et à la défiance actuelle ? J'ai un sérieux doute et je vois un danger à cette suffisance.

Je suis persuadé que la nouvelle alliance que j'évoque régulièrement doit permettre d'inventer de nouvelles modalités, peut-être même des ruptures pour imaginer, créer et co-construire avec les élus le projet de société que nous appelons tous.

Alors cette réforme territoriale, à bien l'observer, se singularise par une dichotomie à la fois curieuse et intéressante :

- D'un côté, celle du comptable, qui, muni de ses ciseaux à bouts ronds et de son pot de colle blanche nous redessine une sorte de carte en deux dimensions. Négligeant un tas d'autres aspects déterminants comme le temps, le projet de société, le citoyen, et même les circonstances actuelles provoquées par un modèle à bout de souffle. On est proche d'une forme de déni ;
- De l'autre, celle du visionnaire, des enchanteurs de la République des territoires, celle de l'action et du projet et je ne vous cache pas le plaisir que j'ai à ce que les Conseils de développement en soient de fins représentants... A nous d'assumer cette responsabilité : enchanter le citoyen, libérer le politique pour permettre par l'audace et le courage, à de nouvelles modalités d'émerger pour fabriquer les politiques publiques et le projet de société.





**Jean-Claude HORY**, ancien Président de commission développement durable du CD du Pays de Châlons en Champagne (en cours de restructuration).

Un partage d'expérience du Pays de Châlons, territoire de 90 communes et de moins de 100 000 hab. avec un CD constitué en 2009 et actif à partir de 2011 jusqu'en 2014.

**La figure incarnée d'un Président a manqué, les moyens également...**

Un CD «orphelin» de Président, lequel ne s'est jamais investi dans les travaux. D'où des difficultés pour porter des messages. Une certaine amertume persiste car de nombreuses personnes se sont engagées (séances de travail de 3 heures le soir) et ont produit du travail (circuits courts, trames verte et bleue etc.) accompagné par une chargée de mission, Pauline Godart, affectée 15% de son temps de travail pour l'agence d'urbanisme, qui en définitive en a passé beaucoup plus, pour partie sur son temps libre. Tout cela manque de structuration, de supports techniques et administratifs.

**La question des suites données au travail des CD...**

Cette interrogation s'est posée après un travail conséquent opéré sur les circuits courts alimentaires. Le hasard a fait que les médias se sont emparés de la thématique de l'approvisionnement local. Les actions envisagées par le CD dans sa contribution sont alors revenues au goût du jour, il a été possible de mettre en place deux actions particulières. Par contre, pour ce qui concerne le travail sur les Trames verte et bleue, le CD ne voit pas d'utilité spécifique au document, autre qu'un apport ponctuel pour les techniciens au milieu d'autres rapports, dans la mesure où le grand public supposé un interlocuteur du CD, n'a pas été informé des réflexions menées.

Quelle reconnaissance pour tous les acteurs qui se mettent en mouvement ?

A son avis aucune. C'est le bénévolat le plus «ingrat» qui soit au vu de l'engagement, de l'implication, de la recherche pour alimenter les réflexions de ses membres. Il n'a pas d'idée sur la forme qu'elle pourrait prendre pour être la plus vivifiante, mais à son sens il faut mener une réflexion collective sur comment valoriser, donner l'envie de poursuivre les travaux de toutes ces personnes bénévoles... et surtout, que les élus n'utilisent pas le CD par «bonne conscience», c'est une question de respect de l'autre. Il faut des sécurités, et notamment savoir ce qu'advient des propositions des CD.

**L'avenir du CD du Pays de Châlons...**

Un rapprochement avec Reims rend les choses opaques pour les 6 mois qui viennent. La structure participative qui sera mise en place se fera sous une forme qu'il reste encore à préciser. La question des moyens, en personnel notamment, et de la communication se posera, celle de l'élargissement de la représentativité de ses membres à des catégories auxquelles personne ne pense pas de prime abord aussi.

Lutter contre la «dislocation de la Société» (dixit JP Delevoye), la pertinence de la «représentativité»...

Si la Loi reconnaît que les CD sont des outils, des atouts, alors il faut une reconnaissance du travail des bénévoles. Si on veut reconstituer du lien et permettre à ceux qui ne s'expriment jamais, il faut s'organiser pour les accompagner. Il est également nécessaire d'élargir la «représentativité» au sein des commissions pour que des acteurs qui s'expriment pas ou peu (jeunes, sportifs etc.) puissent ouvrir le champ des réflexions.



Bernard CARRIERE, Président du CD de l'Eurométropole de Strasbourg

Le très jeune conseil de développement de la Communauté urbaine de Strasbourg devenue Métropole au 1er janvier 2015, installé le 29 mai 2015.



Une composition basée sur des appels à candidatures...

114 conseillers dont 57 habitants. Plus de 600 personnes sans autre qualification que d'être habitantes du territoire s'étaient portées candidates. Des critères de sélection attentifs à une distribution équilibrée sur les 28 communes du territoire, le respect de la parité, des critères liés à l'âge et aux catégories socioprofessionnelles... Aucune structuration du CD en collèges. Pour moitié des habitants et pour l'autre moitié des personnes désignées par l'Eurométropole sur leurs compétences, dont une grande part faite aux représentants d'institutions transfrontalières et européennes (17 pers.).

Les travaux...

- Elaboration de l'organisation interne : charte et règlement intérieur validés en septembre 2015.
- Mise en place d'un Comité de coordination de 24 membres sur la base du volontariat.
- 1<sup>ère</sup> lettre de mission date du 28 septembre 2015 : fil rouge d'un exercice prospectif, la place du territoire dans son environnement et les partenariats à établir.
- 2 saisines au printemps et à l'automne : comment construire un territoire numérique métropolitain transfrontalier équilibré ? Comment et avec quels moyens l'Eurométropole peut-elle s'impliquer d'avantage dans les mutations actuelles pour respecter et bénéficier pleinement de ses ressources naturelles ?
- Des discussions en cours sur des autosaisines.

Une question en suspens...

La place du CD par rapport à l'existant (les agences de développement, les services très puissants de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, les conseils de quartier, les conseils citoyens...). Un objectif, franchir une nouvelle étape en termes de démocratie locale. Les CESER, émanation de la Société civile ne peut pas parler structurellement pour les habitants, les CD par construction doivent se structurer pour palier ce manque d'espace où peuvent s'exprimer les citoyens.

La construction de la future région...

Il témoigne de la question devenue centrale dans les travaux inter-Ceser, 3 thématiques ont été retenue : la mobilité et les transports, les leviers de croissance économique et l'emploi, la dimension transfrontalière. Ces thèmes de travail entrent en résonance avec les préoccupations des CD qui se sont exprimées ce matin.

Les moyens...

Une Directrice a été nommée, mais elle est encore seule. Elle ne bénéficie pas des structures administratives qu'il serait nécessaire de disposer pour travailler efficacement.

La reconnaissance du travail des CD...

Le sentiment de manque de reconnaissance est totalement partagé. Le politique est dans son rôle de suivre ou de ne pas suivre les avis et recommandations, mais encore faut-il avoir le sentiment qu'ils ont été considérés et analysés. Cela renforce la nécessité de rencontres entre CD et avec le futur CESER.





**Pierre HENNER**, Vice Président du CD de la Région Mulhousienne.

A titre professionnel, expert consultant spécialisé en stratégie et gestion des entreprises, et à titre bénévole, président de l'association française de l'aéroport international de Bâle Mulhouse. Membre du CD nouvellement remis en place le 2 février 2015.

Un intérêt général voire national des avis des CD...

Qu'en est-il des avis des CD présentant un intérêt national pouvant faire l'objet d'un texte de loi pour une application nationale ?

La réforme territoriale, une chance pour les CD...

500 à 600 CD vont être mis en place en raison de l'abaissement du seuil à 20.000 hab. pour les intercommunalités. La pédagogie va devenir indispensable, tout le monde n'étant pas sensibilisé à la démocratie participative. C'est un beau projet pour lequel il appartient aux CD de faire preuve de créativité.

Des écueils à éviter...

Le risque que certains s'approprient pour un intérêt autre que l'intérêt général des projets ou des idées. Le danger que du point de vue de la perception des élus, les CD soient considérés comme une obligation légale et donc un accessoire à leur mode de fonctionnement, soient instrumentalisés.

Les projets..

Stimuler l'intérêt et la motivation des citoyens engagés au sein du CD, initier une animation pour le bonheur des bénévoles impliqués dans l'intérêt général de par leurs contributions. Créer la confiance entre le CD et les élus au travers de la pertinence des avis émis. Apporter un regard spécifique citoyen. Faire du CD un outil de formation des citoyens à l'action publique, les possibilités et les contraintes.

Un site internet et une communication plus ouverte avec des collaborations avec les conseils de quartier.

Le CD de la Région Mulhousienne...

130 membres mobilisés autour du mieux vivre et la création d'un autre climat que celui que nous vivons actuellement. 70% de renouvellement de ses membres, un Bureau d'une trentaine de membres, dont la motivation de certains les révèle déjà comme moteurs en devenir. Le CD se positionne comme force de proposition : une volonté affichée de travailler en bonne intelligence avec les élus, les services et toutes les forces vives du territoire.

Les travaux...

3 grandes thématiques de travail retenues : le vivre ensemble, le vieillissement de la population, et l'Université et le territoire. Une participation à des ateliers de l'agglomération Mulhousienne (M2A), dans le cadre du programme opérationnel de la transition énergétique. Il est prévu une consultation sur la révision du SCoT. Un travail commun avec le CD de la Vallée Thur Doller.

Des collaborations à mettre en place avec d'autres CD...

Une réflexion à mener sur les aspects transfrontaliers, Mulhouse ayant été pendant plusieurs siècles un canton suisse, jusqu'à décider en 1798 de se «donner librement» à la France.



Hubert ATTENONT, Président du CD de Terres de Lorraine.

La question de la ruralité, un problème complexe loin des préoccupations des métropoles...



### Le CD du Pays de Terres de Lorraine...

Le Pays fonctionne bien puisqu'il a la chance d'avoir à sa tête en temps que Président le Député Potier. Le mode de fonctionnement est assez atypique dans la mesure où le Pays a le statut d'association avec un conseil d'administration au main des élus mais dans lequel siègent les 2 coprésidents du CD. Par contre le petit collège des élus du CD n'est pas décisionnaire, puisque quoi qu'il arrive, les forces économiques et sociales ont la présidence de l'assemblée.

La réalité du monde rural...

Une participation des Pays à la Coordination régionale sporadique, aujourd'hui la transformation en PETR ajoute à la difficulté. Les CD ont de plus en plus de mal à fonctionner.

Les travaux...

Ont travaillé sur vivre et habiter en milieu rural. En effet, situé sur la partie ouest de l'agglomération de Nancy, le territoire absorbe un afflux massif des nancéiens engendré par la pression foncière. Rénovation des villages cotoient la création de lotissements, ce qui crée des tensions énormes entre les populations « locales » et « rapportées ». Une grande enquête a alors été lancée sur les 5 communautés de communes du Pays, un questionnaire a été travaillé avec l'Université. Le CD est allé ensuite présenter l'étude devant toutes les assemblées délibératives des communautés de communes. Cela a eu notamment pour conséquence le changement de pratique des maires concernant la rénovation de leur centre de village ou de leur vision sur les jeunes qui se regroupent le soir sous les abris bus.

Le problème de la mobilité...

Habiter à 30 ou 40 km d'une agglomération entraîne forcément des soucis de mobilité, et plus particulièrement celle des anciens ou des jeunes (aller au Collège, pratiquer un sport etc.). Certaines communautés de communes se sont emparés du sujet et ont mis en place à la suite de l'étude par le CD des lignes de bus ou des services de bus à la demande. Tout un service de covoiturage a été travaillé avec l'association famille rurale, un petit site a été créé. Tout ça participe au fait de ne pas déliter les liens sociaux parmi la population.

Circuits courts et économie solidaire...

Via le programme européen Leader, a été favorisé la création de circuits courts en milieu rural. Certains agriculteurs se sont reconvertis pour alimenter les circuits courts et l'ensemble des cantines scolaires du Pays. Des fermes facilitent l'accueil de personnes handicapées, d'autres fabriquent des produits de consommation qui sont maintenant vendus dans la Maison du tourisme, qui est un « outil » du Pays.

Un territoire à énergie positive...

Un grand projet du Pays aujourd'hui en partenariat avec le CD. Ce projet TEPOS avait besoin d'un relais pour mener la réflexion sur le territoire qu'il a trouvé au travers de son CD.

### 3 outils confiés au Pays par les communautés de communes...

La Maison du tourisme

La Maison de l'emploi

Une agence de développement et d'urbanisme

### Le fonctionnement du Pays...

Un Conseil d'administration du pays

Un CD

Un Comité de suivi qui est le Bureau, qui anime les groupes de travail, ou les instances extérieures.

Les moyens sont faibles, la question se pose effectivement pour faire vivre la démocratie participative dans ces territoires, même si les demandes restent modestes.

La crainte de l'éloignement des centres de décision...

Le monde rural vit des chocs avec la Loi Notre, une 1ère fiscalité a déjà été absorbée à cause des regroupements de communes, et on voit venir avec le deuxième mouvement des choses bouger encore. La situation est tendue au sein des communautés de communes ; une grosse inquiétude quant à l'avenir, quant à l'éloignement des lieux de décisions. Les territoires urbanisés ont cette responsabilité de prendre garde à se soucier des territoires périphériques des grandes agglomérations et les associer dans un rapport d'égal à égal et dans le respect de ce qu'ils sont.



## Que dit la loi NOTRe à l'endroit des Conseils de développement ?

C'est l'article 88 de cette loi qui nous concerne plus particulièrement, et qui apporte des avancées par rapport à l'ancien texte de la loi Voynet ; des avancées sur plusieurs points importants concernant le rôle et la place des Conseils de développement, notamment :

- La diversification de leur composition,
- L'élargissement des missions,
- La reconnaissance des capacités d'auto-saisine,
- Le fait que les conseillers communautaires ou métropolitains ne peuvent être membres du conseil de développement ... La discussion sur la présence d'élus ou pas est maintenant tranchée.
- La clarification des relations avec l'intercommunalité qui «veille aux conditions du bon exercice des missions du Conseil»,
- Et enfin l'examen et mise en débat par l'assemblée intercommunale du rapport d'activité...

Mais il y a des manques :

- Comme la problématique des moyens à laquelle est systématiquement opposé l'article 40 de la Constitution, qui, inchangé depuis 1958, dispose que « les propositions du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit une aggravation d'une charge publique ».
- Et comme la disparition, entre le Sénat et l'Assemblée nationale pour la deuxième lecture du texte de cette recommandation d'une rencontre annuelle entre les Conseils de développement et les CESER.

En outre, et suite à un amendement de la Ministre, adopté par le Parlement, cet article baisse le seuil de mise en place d'un Conseil de développement de 50.000 à 20.000 habitants, introduisant ainsi une meilleure couverture territoriale des processus de démocratie participative. Un « tricoté fin du projet démocratique ».

## Le rôle de la Coordination Nationale des CD

La CNCD va s'attacher à fédérer les partages de savoirs, les retours d'expériences et la solidarité pour que, rapidement, les Conseils de développement consolident leur ambition d'être identifiés comme des facilitateurs de la relation élus-citoyens et renforcent leur rôle de partenaires constants de la construction politique et du projet de société. A ce titre, la Coordination nationale va s'attacher à soutenir vigoureusement les initiatives de coordinations ou de conférences régionales.

Le projet de la CNCD se résume ainsi.

- Une visibilité forte à l'extérieur pour faire des Conseils de développement des partenaires incontournables, véritables outils du maintien de la respiration démocratique dans le cadre de la réforme territoriale. Plate-forme numérique, cycle de conférences, collaboration avec les « enseignes nationales d'élus » : ACUF et AMGVF qui fusionnent, AdCF, mais aussi l'UNADEL, l'ANPP...
- Le déploiement d'une ingénierie pour répondre aux attentes de nos Conseils, et les mettre en capacité, avec une priorisation opérationnelle conformément aux attentes reprises dans un cahier de l'Atelier 5 des 11<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales, que le Conseil du Grand Nancy a animé : « Révolutionner les Conseils de développement : pourquoi, comment et avec qui ? »



Un point de situation mais surtout une infinité de bonnes raisons pour faire émerger ce désir de Grand Est avec les nécessaires et efficaces rôles que doivent jouer nos Conseils ... en prenant toute leur dimension.



## La loi NOTRe et les Conseils de développement

La loi invite ainsi à de nouvelles dynamiques locales dont la réussite passe notamment par : l'écoute, le dialogue avec les élus et représentants de la société civile, la contribution au débat citoyen, le partage d'expériences....

De nombreux territoires vont ainsi pouvoir entrer dans ce mode plus démocratique qui va s'accompagner des traditionnels freins, des rituelles résistances au changement et des incontournables défiances entre les deux démocraties ; bien que certains élus ont adopté ce mode de gouvernance, d'autres ne sont pas encore « prêts » et vont se sentir « bousculés » dans leur légitimité.

Ainsi les Conseils de développement auront à développer leur rôle pédagogique, pour contribuer à la progression de l'exercice de la démocratie locale dans nos territoires.

Il va bien s'agir de stimuler une véritable intelligence collective, pour nourrir une vraie coproduction entre la démocratie représentative et la démocratie participative.

## Des relations avec les autres instances participatives

Elaborer des relations construites et complémentaires avec les CESER, mais avec NOS spécificités.

A ce propos, les CESER vont nécessairement suivre le mouvement des nouveaux périmètres et rejoindre, bon gré mal gré, une organisation quelque peu jacobine qui va éloigner considérablement le citoyen des centres de décision.

S'il va rester 13 CESER dans quelques semaines, ce sont plus de 500 Conseils de développement qui vont sortir de la terre de nos territoires ou être confortés par la loi NOTRe.

Nous devons ensemble réfléchir à la fabrication de l'écoute, de l'analyse et des réponses.

## L'opportunité de former une Conférence régionale des conseils de développement

L'avantage pour chacun des conseils de développement de partager les expériences et pratiques -

### **APPRENDRE DE L'AUTRE.**

Le bénéfice d'une visibilité, d'un poids, démultipliée en portant une parole commune dans le cadre de projets choisis -

### **PARLER D'UNE SEULE VOIX POUR MIEUX SE FAIRE ENTENDRE.**

Un démarrage progressif, une construction collective en plusieurs étapes :

### **LANCEMENT EN LORRAINE, POURSUITE EN ALSACE AVEC UN TRICOTÉ FIN DU PROJET, INAUGURATION EN CHAMPAGNE ARDENNE.**

La mise en place de méthodologies à partager -

### **MANIFESTER DE LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES.**

De l'ambition quant à la capacité citoyenne à apporter de l'expertise aux élus -

### **À TERMES, ET EN LIEN AVEC LA COORDINATION NATIONALE DES CD, METTRE EN PLACE UNE INGÉNIERIE ADAPTÉE AUX PROBLÉMATIQUES DES CD.**



## La question de l'interpellation des édiles à l'occasion des prochains rendez-vous électoraux

Il a été acté ce jour, par les représentants des Conseils de développement présents, de produire une lettre commune qui sera adressée à tous les candidats aux régionales de décembre 2015, et de la même façon à l'attention des candidats aux législatives qui se dérouleront vers le mois de juin 2016.

Une lettre commune comme véritable offre de collaboration, pour mettre en œuvre conjointement de nouvelles modalités de fabrication du projet de Société.

L'objet sera donc d'apporter un éclairage aux candidats sur la structuration, le rôle, l'ambition des Conseils de développement quant à la place et au rôle du citoyen dans la construction du projet de Société, de l'animation, de la dynamique de la vie de la Cité et des Territoires. Il s'agira, également, d'opérer une très amicale pression sur les candidats en leur posant trois questions sur leur vision de la place du Citoyen dans les processus qui mènent aux décisions politiques.

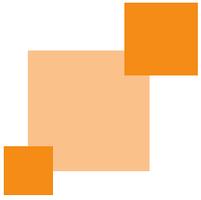
Dans un deuxième temps, et notamment lors de la rencontre prévue en Alsace et plus particulièrement à Mulhouse, il conviendra d'élaborer une stratégie commune d'approche des édiles nouvellement élus pour créer et pérenniser un lien permettant des temps d'échange réguliers et utiles. L'instauration de tels rendez-vous ayant pour objectif un changement de paradigme en matière de gestion de la Cité et des Territoires de manière à enrayer la montée des craintes en cette période de métamorphoses, et ainsi réinventer la démocratie.



## Etaients présents

**Hubert ATTENONT, Pays Terres de Lorraine** - Dominique BESSARD, C3D du Grand Nancy - Olivier BLAISE, C3D du Grand Nancy - Paul BOLOT, C3D du Grand Nancy - **Karl Friedrich BOPP, CD Eurometropole de Strasbourg** - Bernard CARRIERE, Président du CD Eurometropole de Strasbourg - **Pierre Yves CAZIN, C3D du Grand Nancy** - Paul CLOUVEL, CD Eurometropole de Strasbourg - **Marie Jo DAVANZO, C3D du Grand Nancy** - Marie Pierre DEREHEL, C3D du Grand Nancy - **Yves DOUCET, CD territorial du Pays de Langres** - Michel FORTMANN, CD de la Région Mulhousienne - Bruno GAROTTE, C3D du Grand Nancy - Philippe GERARD, C3D du Grand Nancy - **Danielle GERMEMONT, ancien CD Pays de Châlons en Champagne** - GODART Pauline, Agence d'urbanisme de l'agglomération et du Pays de Châlons en Champagne - Denis GRISON, C3D du Grand Nancy - Jean Paul GUERQUIN, CD de l'agglomération du Val de Fensch - **Pierre HENNER, CD de la Région Mulhousienne** - Jean-Claude HORY, Président de commission de l'ancien CD du Pays de Châlons en Champagne - **Jean Pierre HURSON, CD territorial du Pays de Langres** - Christian JACOB, CD Eurometropole de Strasbourg - Michel JEAN, C3D du Grand Nancy - Anne LANDELLE, CD du Pays Rhetélois - **Sandrine LEFEBVRE, ancien CD du Pays de Châlons en Champagne** - Sophie LEHE, Présidente du CD du Pays du Lunévillois - Marie Camille LEVIONNAIS, Chargée de mission auprès du Codev de l'agglomération Metz Métropole - Alain MADELLA, Codev de l'agglomération de Metz Métropole - Jean Yves MAIMBOURG, C3D du Grand Nancy - Marie-Claude MALHOMME, Codev de l'agglomération de Metz Métropole - **Pierre MANGEOLLE, CD du Pays du Lunévillois** - Régine MAS, C3D du Grand Nancy - **François MERCEY, CD territorial du Pays de Langres** - Jean Marc MONTEL, C3D du Grand Nancy - **Claude RICHARD, CD du Pays du Lunévillois** - Jean Marie PERETTE, C3D du Grand Nancy - **Serge PERRINE, Président du Codev de l'agglomération de Metz Métropole** - Martine ROZENFARB, C3d du Grand Nancy - Yvon SCHLERET, Codev de l'agglomération de Metz Métropole - Michèle SZYNKOLEWSKI, C3D du Grand Nancy - **TAMZI Nassera, ancien CD du Pays de Châlons en Champagne** - Michèle THEATE, C3D du Grand Nancy - Catherine THOUVENIN COIGNUS, C3D du Grand Nancy - Dominique VALCK, Président du C3D du Grand Nancy - **Julien VIDAL, groupe Facebook ALCA** - Pierre VIDAL, CD de la Région Mulhousienne - **François VIRIOT, C3D du Grand Nancy** - Raymond ZEKPA, C3D du Grand Nancy.





# **Annexe 5**

## **Fiches-Actions**



## Fiche action n°1 : Ressources naturelles et environnement

### 1 – Références aux orientations stratégiques de la candidature

La stratégie du programme Leader porte sur l'amélioration de l'attractivité du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne par la valorisation, la dynamisation et la mise en lien de ses vallées.

Le Pays compte 21 cours d'eau qui structurent son paysage et représentent une vraie richesse en terme de ressources naturelles et de biodiversité. Les espaces agricoles, consacrés essentiellement aux productions végétales, organisent également le territoire du Pays.

Ces paysages et milieux présentent un potentiel à préserver et à valoriser en terme d'attractivité du territoire.

Les actions soutenues par le programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne permettent aux habitants et aux acteurs locaux de mieux comprendre leur environnement et de reconnaître ses richesses. Elles visent notamment à reconquérir la biodiversité dans l'espace agricole, à expliquer les paysages locaux, à faire vivre et animer localement les outils disponibles pour une meilleure prise en compte de l'environnement par les porteurs de projets. Elles portent également sur l'adaptation du territoire au changement climatique et la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Elles répondent au fil conducteur du programme qui vise à décloisonner les acteurs locaux, favoriser les coopérations et la mutualisation en inscrivant les opérations soutenues dans des dynamiques collectives.

Les effets attendus sont notamment :

- une prise de conscience renforcée des enjeux environnementaux par les habitants du Pays et les acteurs locaux (élus, chefs d'entreprises, agriculteurs, consommateurs etc.)
- une dimension intégrée dans toutes les opérations d'aménagement de sites : éco-responsabilité et éco-conception des aménagements, multiplicité et complémentarité des usages, contribution à un objectif de marketing territorial
- l'amélioration et le retour de la biodiversité sur des zones précises du territoire du Pays
- la mise en réseau des acteurs œuvrant à la préservation de l'environnement sur le territoire du Pays

### 2 – Description des types d'opération

Aménagement et mise en valeur de sites naturels (zones humides, piscicultures désaffectées, zones forestières, etc.), intégrant une approche pédagogique d'éducation à l'environnement et capables d'accueillir divers publics : habitants, enfants, scolaires, touristes, personnes handicapées notamment.

Organisation de chantiers tests pour valoriser la biomasse et reconquérir la biodiversité

Actions de formation, de sensibilisation, d'expérimentation et d'équipement sur la suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts des collectivités, des entreprises et des administrations

Actions de sensibilisation, de communication, d'expérimentation, d'équipement et d'échanges de bonnes pratiques sur la préservation et la valorisation des paysages ainsi que sur les services rendus par les écosystèmes (protection de l'habitat, zones tampons, agrément, etc.)

Appui à l'organisation d'actions collectives d'échange et de diffusion des bonnes pratiques, de communication, d'animation et de sensibilisation sur la préservation et la gestion de la ressource environnementale : gestion des déchets, biodiversité, recyclage, analyse de cycle de vie de produits, autonomie des systèmes de production, modes de consommation, économies d'énergie, suppression des produits phytosanitaires, gestion de l'eau, gestion des risques naturels, gestion de la biomasse, etc.

Soutien à l'expérimentation sur la préservation, le renouvellement et la production de la ressource environnementale :

- études, diagnostics, inventaires
- modélisation, édition et diffusion de références,
- assistance à maîtrise d'ouvrage
- organisation de visites de démonstration

Opérations d'animation, de sensibilisation, de visites de bonnes pratiques, de formation, de voyages d'études sur les questions de préservation et de valorisation des ressources naturelles.

### 3 – Bénéficiaires

- Collectivités, leurs groupements (communes, intercommunalités, Pays, Conseil Départemental) et leurs établissements
- Syndicats mixtes
- Organismes consulaires
- Syndicats et fédérations d'entreprises
- Organismes de formations
- Associations
- Artisans, commerçants, sociétés coopératives, TPE, PME et entreprises individuelles
- Agriculteurs sous réserve des lignes de partage FEADER hors Leader

### 4 – Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

#### 4-1. Contribution aux objectifs du PDR

- *B17 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel et développer concomitamment l'économie touristique* : en préservant et valorisant des sites naturels à potentiel pour des publics diversifiés
- *B19 Favoriser les usages numériques sur les territoires* : en accompagnant les porteurs de projets à intégrer systématiquement une dimension numérique dans l'opération soumise au GAL (applications, sites Internet, SIG, etc.)

#### 4-2. Contribution plus globale à d'autres éléments de stratégie régionale

Les opérations soutenues contribuent aux objectifs du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021** :

- en réduisant les pollutions produites par les produits phytosanitaires,
- en permettant l'entretien et la restauration des milieux naturels,
- en sensibilisant les publics à la gestion, à la préservation et à la valeur de la ressource en eau

Les opérations soutenues s'inscrivent dans le plan d'actions du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** à une échelle locale et peuvent être un relai pour la mise en œuvre territoriale et la mise en réseau des acteurs.

Elles répondent à la stratégie Champagne-Ardenne 2020 en soutenant l'équipement et la préservation des sites naturels locaux à potentiel touristique et en permettant l'acquisition de références locales pour la production d'énergies renouvelables.

### 5 – Dépenses éligibles

Pour toutes les opérations :

Dépenses d'animation, d'ingénierie et de formation : temps passé (salaires et déplacements) directement et intégralement rattachés à l'action sur la base de justificatifs

Frais de prestataires pour les études, diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Conception et réalisation d'outils de communication, de sensibilisation, d'information et pédagogiques

Dépenses de petit équipement et de signalétique

Pour les aménagements de sites naturels :

Dépenses d'équipement, de travaux, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de signalétique

*Les dépenses de renaturation et de restauration de la continuité écologique sont inéligibles.*

Les actions sont reproductibles deux fois maximum, avec une dégressivité de l'aide Leader attribuée.

#### 6 a – Critères d'éligibilité des projets

- le porteur de projet devra démontrer en quoi son opération favorise la coopération, le décloisonnement, la mutualisation et/ou la coordination des acteurs locaux du Pays et des parties prenantes de l'opération, de la façon la plus pertinente par rapport aux enjeux.

##### *EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE DU CRITERE D'ELIGIBILITE*

###### *Pour l'aménagement de sites naturels, les porteurs de projets devront*

- *associer toutes les parties prenantes à la conception de l'opération, dont des personnes ressources environnementalistes*
- *démontrer comment le site sera utilisé, par quels usagers/bénéficiaires et comment ceux-ci seront incités à utiliser le site*
- *imaginer des moyens de mise à disposition/utilisation du site par d'autres partenaires locaux*

###### *Pour les chantiers tests, l'opération devra :*

- *impliquer au moins un partenaire privé (forestier, agriculteur, entreprise de travaux agricole, CUMA, fabricant de plaquettes, etc.)*
- *associer des bénéficiaires de plusieurs secteurs d'activité : collectivité territoriale ou commune forestière, organisme de recherche, syndicat forestier, etc.*
- *etc.*

- Le porteur de projet devra prévoir, dès la conception de l'opération, l'évaluation de la satisfaction des parties prenantes associées et des bénéficiaires finaux, au moyen d'un questionnaire-type fourni par le GAL. Les résultats devront être transmis au GAL dans les 24 mois après le démarrage de l'opération.
- Les opérations d'information, de sensibilisation et de communication, ainsi que les actions liées à l'organisation d'actions collectives devront se traduire par un livrable, dont la diffusion sera intégrée à l'opération.

#### 6 b - Critères de sélection des projets

Afin d'inciter les maîtres d'ouvrages à répondre au mieux à la stratégie du GAL et dans l'optique de faciliter la sélection des opérations, trois critères de sélection sont mis en place, par ordre d'importance :

- les opérations qui permettront de préserver l'environnement seront privilégiées : adaptation du territoire au changement climatique, reconquête de la biodiversité, éducation à l'environnement, etc.
- les opérations qui développeront un usage numérique seront privilégiées : application numérique, dématérialisation, etc.
- les opérations qui permettront un développement économique du territoire et/ou une création directe d'emploi local seront privilégiées

Le respect de ces critères peut entraîner un mécanisme de bonification de subvention, par la levée du plafond de subvention FEADER, dont les modalités sont déterminées et l'application mise en œuvre par le Comité de programmation du GAL.

#### 7 – Prise en compte des priorités transversales européennes

Les opérations soutenues s'inscrivent dans une logique de développement durable et de développement de l'usage des TIC sur la base d'une démarche volontariste du porteur de projet, grâce aux critères de sélection.

Les opérations soutenues répondront au principe horizontal de développement durable, dans le sens où notamment :

- les aménagements de sites naturels seront réalisés dans le respect, le maintien et la valorisation des ressources existantes dont l'eau, la biodiversité et les paysages
- l'approche intégrée sera recherchée systématiquement : multiplicité et complémentarité des usages, viabilité économique des opérations soutenues, contribution des opérations soutenues à une stratégie de marketing territorial

## 8 – Montant de l'enveloppe et modalités d'attribution de l'aide

### **MONTANT GLOBAL DE FEADER : 220 000 €**

80 % d'aide publique maximum avec obligation de 20 % d'auto-financement du maître d'ouvrage sur l'assiette éligible

Taux d'aide Leader fixe à 80 % des dépenses publiques éligibles

Plafond d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 30 000 €

Plancher d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 1 000 €

Co-financements publics identifiés : Région, Département, DREAL, ADEME, Agence de l'Eau Seine Normandie, Collectivités territoriales

Des complémentarités seront recherchées au titre du PO FEDER :

- axe 3 pour l'équipement et les investissements innovants dans le domaine de la production d'énergie renouvelable
- axe 4 pour la préservation des ressources naturelles (espaces naturels remarquables et continuités écologiques)

## 9 – Indicateurs

### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre de personnes mobilisées par opération

Nombre de sites aménagés, superficie concernée par opération

Nombre de visiteurs sur les sites aménagés

Nombre d'outils de sensibilisation / communication créés

Nombre d'opérations collectives menées

### **Indicateurs de résultat :**

Nombre de structures mobilisées par opération

Population desservie par l'opération

Nombre de partenariats initiés suite à l'opération

Nombre de connexion aux outils numériques créés

- Emplois créés par les opérations bénéficiant d'un soutien

## Fiche action n°2: Patrimoine, bâtiment, urbanisme

### 1 – Références aux orientations stratégiques de la candidature

La valorisation et la préservation du patrimoine architectural et bâti sont des éléments forts de l'attractivité d'un territoire. Elles prennent tout leur sens pour construire un territoire qui fixe sa population et en attire de nouvelles, à condition qu'elles soient associées à une planification urbaine fonctionnellement cohérente (qui, en particulier, anticipe les usages, limite les impacts sur l'environnement, organise la mobilité ou l'accès aux services).

Le programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne valorise le patrimoine bâti pour affirmer une identité locale.

Il encourage la qualité dans les constructions neuves et contemporaines.

Il apporte des moyens humains et financiers pour optimiser et améliorer l'offre de logements dans une optique d'aménagement solidaire et équilibré.

Il permet de renouveler, reconquérir et améliorer le bâti existant, notamment en termes de sobriété énergétique et de lutte contre l'indignité et l'insalubrité.

Il amène les acteurs locaux à anticiper, à choisir le développement de leur territoire et à coopérer pour garantir les équilibres territoriaux.

Pour toutes ces raisons, il contribue à faire des vallées du Pays des vallées belles, fières de leur identité patrimoniale et néanmoins tournées vers l'avenir quant à l'utilisation de nouveaux matériaux, à la créativité des ressources locales, à la transmission des savoirs aux nouvelles générations.

Les effets attendus sont notamment :

- la mise en réseau et le décloisonnement des acteurs du bâtiment, du logement et de la performance énergétique, à l'échelle du Pays
- le développement des pôles de ressources existants et l'émergence de nouveaux services dans le domaine de l'habitat, de l'urbanisme et du patrimoine bâti, pour un rayonnement sur l'ensemble du territoire
- l'amélioration de l'attractivité du territoire du Pays
- l'augmentation de l'intérêt et de la sensibilité du grand public et des décideurs locaux (élus, entrepreneurs, agriculteurs, etc.) à la question du bâti

La fiche-action Ressources Naturelles et Environnement répond également de façon intégrée aux enjeux de la présente fiche, concernant la valorisation des paysages.

### 2 – Description des types d'opération

#### Reconquête du bâti existant

- Accompagnement à la création d'une plate-forme de rénovation énergétique à l'échelle du Pays permettant la montée en compétence des artisans locaux et l'information du grand public
- Accompagnement à la réhabilitation de friches industrielles, militaires et de bâtiments agricoles : ingénierie de projet, mise en réseau des parties prenantes, études, assistance à maîtrise d'ouvrage, communication, sensibilisation, animation
- Accompagnement à la réalisation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire du Pays
- Réalisation de Cahiers de Recommandations Architecturales Urbaines et Paysagères
- Sensibilisation et formation des artisans et entreprises locales aux techniques de rénovation du bâti ancien, de performance thermique et à l'utilisation des éco-matériaux
- Opérations d'animation, de sensibilisation, d'événementiels, de visites de bonnes pratiques appliquant un principe d'éco-responsabilité, sur la préservation et l'entretien du patrimoine
- Conception, édition, communication et diffusion de supports de communication pour sensibiliser les propriétaires et le grand public au patrimoine bâti

## Politique de l'habitat et de l'urbanisme

- Accompagnement à la création d'une maison de l'habitat ou d'une Agence Départementale d'Information pour le Logement à l'échelle du Pays
- Accompagnement à la réalisation de documents stratégiques de planification de l'urbanisme à une échelle collective : PLUI, SADD, Plan de référence, étude préalable cœur de village, Règlements Locaux de Publicité, etc.
- Sensibilisation et formation des élus locaux et techniciens des intercommunalités à l'urbanisme durable et à la planification à une échelle collective
- - Opérations d'animation, de sensibilisation, de visites de bonnes pratiques et d'événementiels, appliquant un principe d'éco-responsabilité, sur les questions d'urbanisme durable et d'architecture

### 3 – Bénéficiaires

- Collectivités, leurs groupements (communes, intercommunalités, Pays, Conseil Départemental) et leurs établissements
- Bailleurs sociaux
- Syndicats mixtes
- Organismes consulaires
- Syndicats et fédérations d'entreprises
- Organismes de formations
- Associations
- Artisans, commerçants, TPE, PME, sociétés coopératives et auto-entrepreneurs

### 4 – Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

#### **4-1. Contribution aux objectifs du PDR**

- *B17 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel et développer concomitamment l'économie touristique*  
en préservant et valorisant le bâti existant  
en sensibilisant les artisans, les élus, les scolaires et le grand public en général à la valeur du patrimoine bâti, de l'architecture, de l'urbanisme durable et à l'attractivité qu'ils génèrent

#### **4-2. Contribution plus globale à d'autres éléments de stratégie régionale**

Elles répondent à la **stratégie Champagne-Ardenne 2020** en mobilisant les acteurs locaux du territoire pour favoriser la sobriété énergétique du bâti existant et proposer des outils à destination des artisans, des collectivités territoriales et du grand public

Les opérations soutenues répondent aux objectifs du **Plan Climat Air Energie Régional de Champagne Ardenne** en :

- soutenant des documents de planification qui intègrent l'adaptation du territoire au changement climatique, ainsi que la limitation de l'étalement urbain et la mixité fonctionnelle notamment (orientation 1.1)
- sensibilisant les publics aux vertus de l'aménagement, de l'urbanisme et de la construction durable (orientation 1.3 et 6.3)
- développant la formation des professionnels à la performance énergétique du bâti ancien, aux éco-matériaux et à l'architecture bioclimatique (orientation 6.2)
- améliorant la performance thermique du bâti existant (orientation 6.1)
- sensibilisant les acteurs publics et privés aux principes de l'éco-responsabilité, notamment dans l'organisation d'événementiels (orientation 12.1)

### 5 – Dépenses éligibles

Dépenses d'animation, d'ingénierie et de formation : temps passé (salaires, déplacements, hébergement, restauration) directement et intégralement rattachés à l'action sur la base de justificatifs

Frais de prestataires pour les études, diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage

Conception, réalisation et diffusion d'outils de communication, de sensibilisation, d'information

et pédagogiques

Frais de location (de salle, de matériel, de véhicule)

Petit matériel, fournitures

Dépenses de communication et d'événementiels (séminaires, conférence, etc.), ateliers, visites de terrain

Pour les OPAH, sont éligibles uniquement les dépenses d'ingénierie dans la coordination de l'OPAH par le maître d'ouvrage. *Les dépenses de prestations et de travaux sont inéligibles.*

Les actions sont reconductibles deux fois maximum, avec une dégressivité de l'aide Leader attribuée.

#### 6a - Critères d'éligibilité des projets

Les actions soutenues devront démontrer en quoi elles favorisent la coopération, le décloisonnement, la mutualisation et/ou la coordination des acteurs locaux du Pays et des parties prenantes de l'opération.

Les opérations d'information, de sensibilisation et de communication, ainsi que les actions liées à l'organisation d'actions collectives devront se traduire par un livrable, dont la diffusion sera intégrée à l'opération.

##### Reconquête du bâti existant :

Les opérations soutenues devront justifier d'une dimension qualitative, notamment par la implication d'un intervenant ressource (Arcad Champagne Ardenne, Maison de l'Architecture, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, Ordre des Architectes, Espace Info Energie, COMAL-SOLIHA, etc.) ou par d'autres critères qui seront définis ultérieurement par le Groupe d'Action Locale.

##### Politiques de l'habitat et de l'urbanisme :

Pour les documents stratégiques de planification de l'urbanisme à une échelle collective, les porteurs de projets devront :

- démontrer en quoi le document d'urbanisme favorisera l'attractivité du territoire, et ce dès le règlement de consultation – l'amélioration de l'attractivité devra être problématisée et justifiée à toutes les étapes d'élaboration du document
- démontrer en quoi le document d'urbanisme permettra d'atteindre des objectifs opérationnels, et ce dès le règlement de consultation
- démontrer en quoi le projet de planification contribuera à l'adaptation du territoire du Pays au changement climatique
- faire état d'une réflexion avérée entre plusieurs communes intégrées au sein d'un même bassin de vie ou à l'échelle intercommunale ou à l'échelle Pays, autour du besoin en logement
- mettre en œuvre une analyse croisée avec l'ensemble des thématiques abordées au sein de l'article L.121-1 du Code de l'urbanisme (protection du paysage, de la biodiversité, des ressources, de la consommation de l'espace, des risques, de la mixité sociale, de la mixité fonctionnelle, ...)

#### 6b - Critères de sélection des projets

Afin d'inciter les maîtres d'ouvrages à répondre au mieux à la stratégie du GAL et dans l'optique de faciliter la sélection des opérations, deux critères de sélections sont mis en place :

- les opérations qui permettront de reconquérir, préserver, valoriser la biodiversité ordinaire ou remarquable seront privilégiées
- les opérations qui développeront un usage numérique seront privilégiées : application numérique, dématérialisation, etc.

Le respect de ces deux critères peut entraîner un mécanisme de bonification de subvention, par la levée du plafond de subvention FEADER, dont les modalités sont déterminées et l'application mise en œuvre par le Comité de programmation du GAL.

## 7 – Prise en compte des priorités transversales européennes

Les opérations soutenues s'inscrivent dans une logique de développement durable et de développement de l'usage des TIC sur la base d'une démarche volontariste du porteur de projet, grâce aux critères de sélection.

Les opérations soutenues répondront au principe horizontal de développement durable, dans le sens où notamment :

- elles contribuent à l'adaptation du territoire au changement climatique
- sont appliqués des principes d'éco-responsabilité pour les événementiels

## 8 – Montant de l'enveloppe et modalités d'attribution de l'aide

### **MONTANT GLOBAL DE FEADER : 210 000 €**

80 % d'aide publique maximum avec obligation de 20 % d'auto-financement du maître d'ouvrage sur l'assiette éligible

Taux d'aide Leader fixe à 80 % des dépenses publiques éligibles

Plafond d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 30 000 €

Plancher d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 1 000 €

Co-financements publics identifiés : Région, Département, DRAC, Ademe, Collectivités territoriales, Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de Châlons-en-Champagne

## 9 – Indicateurs

### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre de documents d'urbanisme réalisés

Nombre de bénéficiaires finaux par opération

Nombre d'opérations labellisées

Nombre d'animations / événementiels soutenus

Nombre d'utilisateurs des services soutenus (plate-forme, maison de l'habitat, etc.)

### **Indicateurs de résultat :**

Nombre de personnes mobilisées par opération

Nombre de structures mobilisées par opération

Pourcentage de la population locale couverte par un document d'urbanisme financé par Leader

## Fiche action n° 3 : Services à la population

### 1 – Références aux orientations stratégiques de la candidature

Le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne est marqué par de grandes différences de densité de population. Cela engendre des niveaux de services disparates, entre un pôle urbain fortement équipé et des bourgs-centres, villages et communes rurales moins bien desservis

La "juste proximité" des services pour toute la population est une condition majeure de l'attractivité et de l'attachement au territoire. Elle implique de renforcer les solidarités réciproques entre l'espace urbain et l'espace rural afin de créer un environnement de proximité favorable à la qualité de vie des habitants.

Le programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne accompagne les organismes locaux de services à la population pour optimiser l'offre sur l'ensemble du territoire du Pays.

Les actions soutenues visent à améliorer la coordination de cette offre de services, à innover et à préparer l'avenir, en particulier pour l'accompagnement des personnes âgées et dépendantes.

Les porteurs de projet sont mis en réseau avec les personnes ressources identifiées par le GAL, pour faire évoluer l'offre de services à la population. Par exemple, les projets culturels de territoire peuvent alimenter les services de Nouvelles Activités Périscolaires, les pôles multi-services seront mobilisés pour apporter des réponses adaptées à la population locale, les infrastructures touristiques soutenues par Leader seront incitées à dimensionner leur offre pour les habitants, etc.

La présente fiche action est donc fortement complémentaire de l'ensemble des fiches actions du GAL du Pays de Châlons-en-Champagne.

Les actions soutenues concourent à maintenir des vallées vivantes en fixant la population locale et en attirant les populations extérieures par la qualité des services proposés.

Les effets attendus sont notamment :

- le décloisonnement et la mise en réseau des organisations proposant des services à la population sur le territoire du Pays
- l'amélioration de la qualité de vie et de la prise en charge des personnes âgées et des personnes dépendantes sur l'ensemble du territoire du Pays
- la montée en qualité et en diversité de l'offre de services à l'enfance et à la petite enfance, en s'appuyant sur des ressources locales, mobilisables notamment dans les domaines culturel, touristique, patrimonial et environnemental

### 2 – Description des types d'opération

#### Développement d'une offre innovante

- Développement de systèmes d'échange de services, échanges de savoir
- Optimisation de l'offre de services enfance/petite enfance/périscolaire/extrascolaire, dont :
  - création d'outils numériques pour améliorer la visibilité de l'offre de garde
  - opérations test d'élargissement des services existants tels que le Relai d'Assistants Maternelles de Châlons-en-Champagne
- Missions d'ingénierie pour l'amélioration des services aux personnes en perte d'autonomie et à leur entourage, portant notamment sur :
  - la coordination des personnes ressources, la préfiguration et l'expérimentation d'actions de R&D appliquée
  - la réalisation d'états de l'art et de recueil de bonnes pratiques
  - le développement de solutions nouvelles et locales pour améliorer la vie des aidants
- Création de lieux d'hébergement innovants pour personnes âgées, type maisons en partage, cohérents avec le volet services/équipements de l'armature du SCOT.

*Les EHPAD et de maisons de retraite sont inéligibles.*

- Création d'auto-écoles associatives
- Installation de WIFI territorial sur les zones mal desservies du Pays
- Mutualisation de moyens de transports dans un objectif de services à la personne et/ou d'accès à un événement culturel pour des déplacements collectifs : entre structures d'aide à la personne, collectivités, privés, Relai de Services Publics, etc.
- Opérations d'échange et de visites de bonnes pratiques sur les questions de services innovants à la population
- Accompagnement à la création de jardins partagés et jardins collectifs (hors quartiers de Châlons-en-Champagne éligibles à la politique de la ville, soit Orléans, la Bidée, Mont Saint Michel et Verbeau)
- Lutte contre l'isolement des personnes et maintien du lien social pour les personnes en perte d'autonomie par des actions :
  - d'expérimentation d'un système de chèque mobilité
  - d'amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité des lieux conviviaux permettant le rapprochement des personnes
  - de repérage et de recrutement des personnes isolées
  - de sensibilisation et d'information à la population

#### Animation et coordination de l'offre

- Aide à la formation des personnels existants dans les structures d'aide à la personne pour améliorer la polyvalence dans les interventions (aide à la personne âgée / en perte d'autonomie : gestion des médicaments, aide à la prise de repas, aide à la toilette, à l'habillement etc.)
- Mise en place d'une ingénierie mutualisée, de qualité, pour l'animation des temps périscolaires : animateur théâtre, sportif, en particulier en milieu rural
- Mise en place d'une ingénierie mutualisée, de qualité, pour animer les clubs de personnes âgées et faire émerger de nouveaux types d'activité, diversifier les services proposés

### 3 – Bénéficiaires

- Collectivités, leurs groupements (communes, intercommunalités, Pays, Conseil Départemental) et leurs établissements
- Syndicat mixte de Pays
- Organismes consulaires
- Bailleurs sociaux
- Syndicats et fédérations d'entreprises
- Organismes de formations
- Associations
- Auto-entrepreneurs
- Sociétés coopératives
- PME/PMI (entreprise de moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros et qui ne dépend pas d'un groupe)

### 4 – Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

#### **4-1. Contribution aux objectifs du PDR**

- *B16 : Développer et améliorer les services à la population ouvrant des perspectives de création d'emploi*

en permettant la montée en compétences et le développement des structures existantes d'aide à la personne

en expérimentant et en testant de nouveaux services adaptés aux besoins actuels des populations, dimensionnés pour le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne et intégrant ses spécificités

- *B7 : renforcer la diffusion des nouvelles pratiques*

en donnant la possibilité aux acteurs locaux d'accéder à d'autres expériences par des voyages d'étude, des échanges de bonnes pratiques  
en rendant obligatoire la production de livrables destinés à capitaliser sur les expérimentations soutenues

#### **4-2. Contribution plus globale à d'autres éléments de stratégie régionale**

Les opérations soutenues répondent aux objectifs du Plan Stratégique Régional de Santé de Champagne Ardenne en :

- contribuant à l'amélioration de l'offre locale de services aux personnes âgées et/ou dépendantes (priorité 1)
- développant des outils et services aux aidants (enjeu 4.2)

Elles répondent à l'axe 2 Objectif 1 de la stratégie Champagne-Ardenne 2020 en mettant en réseau les acteurs locaux pour faire évoluer l'offre de services proposée, en particulier dans le domaine de l'accompagnement des personnes vulnérables et seniors

### 5 – Dépenses éligibles

Pour toutes les opérations :

Dépenses d'animation, d'ingénierie et de formation : temps passé (salaires, déplacements, hébergement, restauration) directement et intégralement rattachés à l'action sur la base de justificatifs

Frais de prestataires pour les études, diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage

Conception, réalisation et diffusion d'outils de communication, de sensibilisation, d'information et pédagogiques

Frais de location (de salle, de matériel, de véhicule)

Petit matériel, fournitures

Dépenses de communication et d'événementiels (séminaires, conférence, etc.), ateliers, visites de terrain

Pour la mutualisation de moyens de transport :

Achat de matériel, de véhicule

Pour les opérations de création de lieux d'hébergement innovants pour personnes âgées :

Travaux, équipements, frais de maîtrise d'œuvre

Les dépenses d'acquisition foncière, de terrassement, de mise en sécurité, de réseaux et de mobilier sont inéligibles

Les actions sont reconductibles deux fois maximum, avec une dégressivité de l'aide Leader attribuée.

### 6a - Critères d'éligibilité des projets

Les actions soutenues devront démontrer en quoi elles favorisent la coopération, le décloisonnement, la mutualisation et/ou la coordination des acteurs locaux du Pays et des parties prenantes de l'opération.

#### EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE DU CRITERE D'ELIGIBILITE

Pour les opérations de création de lieux d'hébergements, les porteurs de projet devront :

- associer toutes les parties prenantes à la conception de l'opération, dont des utilisateurs, les services de l'intercommunalité concernée, des représentants professionnels locaux et régionaux du secteur des services à la personne
- informer et impliquer les commerces et services existants sur la commune afin de faciliter les interactions avec les futurs locataires
- intégrer une dimension intergénérationnelle dans l'opération : par exemple : prévoir un espace de convivialité fonctionnel adapté aussi pour recevoir des scolaires / possibilité de loger des familles en visite à proximité, etc.

Les opérations d'information, de sensibilisation et de communication, ainsi que les actions liées à l'organisation d'actions collectives devront se traduire par un livrable, dont la diffusion sera intégrée à l'opération.

#### 6b - Critères de sélection des projets

Afin d'inciter les maîtres d'ouvrages à répondre au mieux à la stratégie du GAL et dans l'optique de faciliter la sélection des opérations, deux critères de sélection sont mis en place :

- les opérations qui permettront de préserver l'environnement seront privilégiées : adaptation du territoire au changement climatique, reconquête de la biodiversité, éducation à l'environnement, etc.
- les opérations qui développeront un usage numérique seront privilégiées : application numérique, dématérialisation, etc.

#### 7 - Prise en compte des priorités transversales européennes

Les opérations soutenues s'inscrivent dans une logique de développement durable et de développement de l'usage des TIC sur la base d'une démarche volontariste du porteur de projet, grâce aux critères de sélection.

Les opérations soutenues répondront au principe horizontal d'innovation, dans le sens où notamment Leader apportera les conditions de mise en réseau et de co-production d'actions nouvelles et adaptées aux besoins spécifiques sur le territoire, mobilisant également des partenaires R&D.

#### 8 - Montant de l'enveloppe et modalités d'attribution de l'aide

##### **MONTANT GLOBAL DE FEADER : 300 000 €**

80 % d'aide publique maximum avec obligation de 20 % d'auto-financement du maître d'ouvrage sur l'assiette éligible

Taux d'aide Leader fixe à 80 % des dépenses publiques éligibles

Plafond d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 3 000 €

Plancher d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 1 000 €

Co-financements publics identifiés : Région (dont Innov'Action), Département, DIRECCTE, Collectivités territoriales, Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de Châlons-en-Champagne

Des complémentarités seront recherchées au titre de l'axe 1 du PO FEDER pour mettre en réseau et en cohérence les innovations développées à l'échelle locale avec la Stratégie de Spécialisation Intelligente, dans le domaine de la santé et de la qualité de vie des personnes dépendantes.

#### 9 - Indicateurs

##### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre de bénéficiaires finaux des services

Nombre de personnes formées

Nombre de services créés

##### **Indicateurs de résultat :**

Nombre de structures mobilisées par opération

Nombre d'emplois créés

Nombre de partenariats initiés suite à l'opération

Nombre d'emplois créés

## Fiche action n° 4 : Action culturelle

### 1 – Références aux orientations stratégiques de la candidature

La culture est un élément fort d'attractivité sur un territoire. Par sa nature transverse elle peut être un formidable moteur pour favoriser la cohésion et le lien social, brasser des publics, faciliter le vivre ensemble et la créativité.

Les publics-cibles du programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne sont nombreux ; l'action culturelle est un outil qui peut les fédérer.

Le diagnostic local a fait ressortir la qualité, la diversité et l'expertise des acteurs culturels en place sur le territoire.

Des marqueurs identitaires existent également, autour de la mémoire liée à la Grande guerre, du cirque et des arts de la rue ainsi que du champagne. Ces marqueurs gagneraient à être renforcés pour répondre à l'enjeu d'attractivité et de rayonnement du territoire.

Les actions soutenues dans le programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne s'inscrivent dans cet enjeu de renforcement du lien social et de l'identité territoriale par l'action culturelle.

Elles concourent à maintenir des vallées vivantes et attractives sur le territoire, avec un maillage qui facilite l'accès de toute la population du Pays aux activités culturelles. Elles attirent les populations nouvelles et touristiques, complètent l'offre de service existante et contribuent au développement économique local.

Elles répondent au fil conducteur du programme qui vise à décloisonner les acteurs locaux, favoriser les coopérations et la mutualisation.

Les effets attendus sont notamment :

- une offre culturelle élargie, accessible et présente sur tout le territoire du Pays
- une mise en réseau des acteurs culturels
- le développement de politiques culturelles locales, irriguant d'autres secteurs du développement local, tel que les services à la personne ou l'offre d'activité extra-scolaires

### 2 – Actions éligibles

- Accueil mutualisé entre plusieurs communes, de spectacles sur le Pays de Châlons : plusieurs communes se regroupent pour accueillir un spectacle pour quelques représentations en un lieu précis et adapté
- Action culturelle dans les communes du Pays: projets participatifs, ateliers, échanges avec les artistes, découverte des métiers artistiques, dans l'objectif de créer du lien social entre les personnes et de favoriser la mixité sociale
- Mise en valeur de sites remarquables (naturels, patrimoniaux ou insolites) par l'accueil d'événements culturels, tels que des spectacles, randonnées-spectacles, ateliers culturels, expositions, festivals appliquant un principe d'éco-responsabilité
- Développement de résidences artistiques et de résidences d'architecture associées à des temps de restitution, de discussion avec les artistes ou les architectes/étudiants en architecture et d'ateliers
- Organisation de temps de rencontre, de voyages d'étude, d'échange de bonnes pratiques, de conseils sur l'accueil de manifestations artistiques et culturelles dans l'espace public
- Elaboration de projets culturels de territoire, à l'échelle d'une intercommunalité et/ou du Pays et mise en œuvre d'opérations culturelles (spectacles, ateliers culturels, expositions, festivals, etc.) qui alimentent les projets préfigurés
- Organisation de transports en commun/mutualisés/covoiturages pour faciliter l'accès aux représentations culturelles (cf. fiche action services)

### 3 – Bénéficiaires

- Collectivités, leurs groupements (communes, intercommunalités, Pays, Conseil Départemental) et leurs établissements
- Associations
- Syndicats Mixtes
- Artisans, commerçants, TPE, PME, sociétés coopératives et entreprises individuelles

### 4 – Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

#### 4-1. Contribution aux objectifs du PDR

*Besoin B17 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel et développer concomitamment l'économie touristique*

en initiant ou en renforçant des opérations culturelles répondant aux besoins des populations locales et touristiques

en renforçant les partenariats entre les acteurs culturels locaux et les échelles communales et intercommunales du Pays

#### 4-2. Contribution plus globale à d'autres éléments de stratégie régionale

*Stratégie Champagne-Ardenne 2020, chantier 2.3 Développer et promouvoir le tourisme en s'appuyant sur l'offre territoriale à forte valeur*

en favorisant la co-production d'opérations culturelles autour de thématiques identitaires, à fort potentiel de rayonnement et d'attractivité touristique : les arts du cirque et de la rue, la Grande Guerre et le champagne.

Elles répondent aux enjeux recensés par l'ADRETS qui identifie la culture comme créatrice de lien social, composante de l'attractivité et vecteur de dynamique des territoires.

### 5 – Dépenses éligibles

Conception, réalisation, fabrication et diffusion d'outils de communication, de sensibilisation, d'information et pédagogiques

Dépenses d'organisation d'événementiels, ateliers, visites de terrain

Frais d'étude, prestations

Temps passé, salaire, déplacements, frais de formation, hébergement, restauration

Frais de location de salle

Fournitures et consommables

Dépenses de cachets d'artistes, droits d'auteur, de diffusion

Dépenses de matériel et d'équipement, sous réserve que cet investissement soit mobile et puisse être mis à disposition d'autres acteurs locaux dans le cadre d'un partenariat.

Les actions sont reconductibles deux fois maximum, avec une dégressivité de l'aide Leader attribuée.

#### Critères d'éligibilité des projets

- Les actions soutenues devront démontrer en quoi elles favorisent la coopération, le décloisonnement, la mutualisation et/ou la coordination des acteurs locaux du Pays et des parties prenantes de l'opération.

#### **EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE DU CRITERE D'ELIGIBILITE**

*Le porteur de projet devra démontrer comment son opération permet :*

- à des acteurs issus de secteurs différents de se connaître et de travailler ensemble
- de croiser des publics ou des pratiques culturelles différentes pour favoriser l'enrichissement mutuel

- Les opérations soutenues devront justifier d'une dimension qualitative, notamment par la participation d'un intervenant professionnel ou par d'autres critères qui seront définis ultérieurement par le Groupe d'Action Locale.

- les opérations d'information, de sensibilisation et de communication, ainsi que les actions liées à l'organisation d'actions collectives devront se traduire par un livrable, dont la diffusion sera intégrée à l'opération.

#### 6 – Critères de sélection des projets

Afin d'inciter les maîtres d'ouvrages à répondre au mieux à la stratégie du GAL et dans l'optique de faire émerger des opérations exemplaires, deux critères de sélections sont mis en place :

- les opérations qui permettront de préserver l'environnement seront privilégiées : adaptation du territoire au changement climatique, reconquête de la biodiversité, éducation à l'environnement, etc.
- les opérations qui développeront un usage numérique seront privilégiées : application numérique, dématérialisation, etc.

Le respect de ces deux critères peut entraîner un mécanisme de bonification de subvention, par la levée du plafond de subvention FEADER, dont les modalités sont déterminées et l'application mise en œuvre par le Comité de programmation du GAL.

#### 7 – Prise en compte des priorités transversales européennes

Les opérations soutenues s'inscrivent dans une logique de développement durable et de développement de l'usage des TIC sur la base d'une démarche volontariste du porteur de projet, grâce aux critères de sélection.

#### 8 – Montant de l'enveloppe et modalités d'attribution de l'aide

##### **MONTANT GLOBAL DE FEADER : 200 000 €**

80 % d'aide publique maximum avec obligation de 20 % d'auto-financement du maître d'ouvrage sur l'assiette éligible

Taux d'aide Leader fixe à 80 % des dépenses publiques éligibles

Plafond d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 30 000 €

Plancher d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 1 000 €

Co-financements publics identifiés : Région, Département, DRAC, Collectivités territoriales, Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de Châlons-en-Champagne

#### 9 – Indicateurs

##### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre de participants/visiteurs aux opérations soutenues

Nombre de résidences accueillies sur le territoire

Nombre d'opérations culturelles soutenues

Nombre de projets culturels de territoire créés

Nombre d'artistes impliqués dans les opérations soutenues

##### **Indicateurs de résultat :**

Origine géographique des publics touchés

Répartition territoriale des opérations soutenues

Nombre de partenariats initiés suite à l'opération

Nombre de structures impliquées par opération soutenue

Emplois créés par les opérations bénéficiant d'un soutien

Pourcentage de la population locale bénéficiant de services/infrastructures nouveaux ou améliorés

## Fiche action n°5 : Animation et gestion

### 1 – Références aux orientations stratégiques de la candidature

L'objectif est de permettre une gestion et une animation optimales du programme Leader sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne, de consommer les fonds confiés par l'Autorité de gestion dans le respect de la stratégie locale de développement fixée par le Groupe d'Action Locale.

Pour les missions d'animation, il s'agit de faire émerger des actions éligibles, d'accompagner les porteurs de projet, de les mettre en réseau, de favoriser les échanges d'expériences, d'assurer la communication et l'évaluation du programme, de piloter la maquette financière et le plan de développement, d'animer les instances du GAL et de représenter les intérêts du GAL et de ses participants au niveau régional, national et européen.

Pour les missions de gestion, il s'agit d'accompagner le porteur de projet dans la constitution des dossiers de demande de subvention et de paiement, de contrôler le budget de l'opération et les pièces constitutives, d'assurer la saisie dans OSIRIS, de mettre à jour la maquette financière et d'assurer le secrétariat du GAL.

Les effets attendus sont notamment :

- la programmation continue de dossiers, ainsi que le paiement régulier des subventions Leader
- la meilleure connaissance des acteurs locaux sur le territoire et le développement de partenariats entre eux
- l'amélioration de l'attractivité du territoire du Pays
- l'émergence d'opérations éligibles à Leader, qualitatives et nombreuses sur le Pays

### 2 – Description des types d'opération

- accompagnement et conseil au porteur de projet : appui technique pour respecter les critères d'éligibilité, ingénierie financière et aide au montage de budget, assistance administrative, appui à la communication et à la valorisation des actions, mise en réseau à l'échelle du territoire et de la Région
- animation et organisation des comités techniques, comités de programmation et groupes de travail du GAL
- communication vers les instances du GAL, du Syndicat Mixte et du Conseil de Développement de Pays, vers les porteurs de projet, la presse et les médias, les partenaires institutionnels et financiers, les collectivités territoriales et toutes les parties prenantes du programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne
- préparation et suivi de la programmation et des paiements du GAL, saisie OSIRIS
- gestion administrative et financière du programme, en lien avec l'Autorité de gestion et l'ASP
- suivi des opérations programmées, contrôle de la réalisation et valorisation des résultats
- évaluation du programme
- participation aux réseaux de développement rural, aux niveaux régional, national et européen

### 3 – Bénéficiaires

Structure porteuse du GAL : Syndicat mixte du SCOT et du Pays de Châlons-en-Champagne

Le Syndicat mixte du SCOT et du Pays de Châlons-en-Champagne s'engage à maintenir sur la durée du programme les moyens humains et techniques dédiés à Leader, tels que définis dans la convention, pour permettre d'assurer les tâches d'animation, de gestion, de suivi et d'évaluation.

#### 4 – Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

##### 4-1. Contribution aux objectifs du PDR

##### 4-2. Contribution plus globale à d'autres éléments de stratégie régionale

#### 5 – Dépenses éligibles

Frais liés au fonctionnement et à la représentation du GAL dont salaires et charges des postes d'animateur et de gestionnaire, frais de déplacement, fournitures, mobilier, équipement informatique

Toutes dépenses liées à la gestion du programme et de la structure GAL du Pays Barrois

Frais liés aux actions d'animation, de communication et la formation de la cellule d'ingénierie

Frais liés à la formation des personnes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement du GAL

#### 6 – Critères d'éligibilité des projets

Seules sont éligibles les opérations spécifiquement dédiées à l'animation, l'ingénierie, la communication, le fonctionnement et l'évaluation du programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne.

#### 7 – Prise en compte des priorités transversales européennes

#### 8 – Montant de l'enveloppe et modalités d'attribution de l'aide

##### **MONTANT GLOBAL DE FEADER : 410 000 €**

100 % d'aide publique avec obligation de 20 % d'auto-financement du maître d'ouvrage

Taux d'aide Leader fixe à 80 % des dépenses publiques éligibles

#### 9 – Indicateurs

##### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre de projets soutenus

Nombre de Comité de programmation et de comités techniques organisés

##### **Indicateurs de résultat :**

Taux de programmation et de paiement des fonds Leader

Nombre de partenariats initiés sur le territoire suite au programme Leader

Nombre de structures mobilisées par le programme Leader

Nombre de bénéficiaires finaux des opérations

Nombre de personnes mobilisées dans la mise en œuvre des opérations soutenues

## Fiche action n°6 : Développement économique local

### 1 – Références aux orientations stratégiques de la candidature

Le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne dispose de forts atouts économiques. Mais les évolutions administratives récentes et les crises économiques récurrentes l'amènent à envisager une diversification du modèle économique actuel et une orientation des opérations de développement à générer une relocalisation de l'emploi.

Il s'agit également de jouer sur l'attractivité du territoire et de favoriser la mise en œuvre d'opérations exemplaires, innovantes qui permettent aux acteurs économiques et aux décideurs locaux de mieux travailler ensemble pour valoriser les ressources locales et maintenir l'activité.

Le programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne crée les conditions nécessaires à l'émergence de ces opérations. Il permet aussi de mobiliser des moyens de qualité pour produire des outils d'aide à la décision pour les élus, les chefs d'entreprises et les autres forces vives du territoire.

En complément, l'objectif est de soutenir les entreprises locales faces aux mutations économiques et de renforcer la rentabilité des commerces en milieu rural, notamment par un accompagnement sur mesure des chefs d'entreprise dans le cadre d'opérations collectives et par la formation des salariés.

Les opérations soutenues s'inscrivent dans la dynamique de faire rayonner les vallées du Pays, des vallées riches par le maintien et le développement d'une offre commerciale, artisanale, économique et agricole de qualité, au service de tous les habitants.

Les effets attendus sont notamment :

- la structuration et le renforcement de nouvelles filières sur le territoire, en particulier dans le domaine de la valorisation de la biomasse locale
- la participation et l'implication des acteurs locaux du Pays de Châlons-en-Champagne au développement de ces filières
- la production d'outils d'aide à la décision, de modélisations, de références et de guides de bonnes pratiques transférables dans d'autres territoires similaires
- le développement de l'emploi local
- la montée en compétence des acteurs locaux
- le maintien et l'attractivité des commerces et pôles relais de proximité

### 2 – Description des types d'opération

#### Consolidation de l'offre commerciale et artisanale, soutien aux entreprises et organisations locales

- installation de pôles multi-services innovants
- accompagnement au maintien et à la reprise des commerces de proximité
- opérations de sensibilisation des consommateurs et des décideurs locaux aux problématiques des commerces de proximité
- élaboration d'outils d'aide à la décision pour étudier la rentabilité des commerces en milieu rural
- événementiels pour animer les centres-villes, centres-bourgs et valoriser les commerces locaux, appliquant un principe d'éco-responsabilité
- opérations d'animation et de mise en réseau des entreprises du Pays
- accompagnement à la mise en œuvre de démarches de développement durable des organisations, dont des outils de Responsabilité Sociétale et Environnementale – ISO 26000, Agenda 21, Plans Climat Energie Territorial

#### Valorisation économique des ressources locales et renouvelables :

- Accompagnement au développement de filières courtes de valorisation des produits du terroir et des produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée par des actions de :
  - études,

- d'équipement de points de vente et de lieux de transformation
- promotion, communication, sensibilisation
- communication en réseau,
- d'animation de marchés locaux et d'événementiels
- mise en réseau, formation des acteurs concernés, impliquant le consommateur
- ingénierie et conseil (juridique, technique, logistique, etc.)
- développement des points de vente directe et des méthodes de vente,
- plate-forme d'approvisionnement des collectivités locales,
- outils logistiques pour la distribution
- Accompagnement au développement de filières courtes de valorisation de la biomasse locale, du bois-énergie et des déchets ménagers et agricoles à des fins de production d'agro-combustibles, éco-matériaux, agro-carburants et mise en œuvre de systèmes de production d'énergies solaires, micro-hydrauliques et micro-éoliennes, le tout au moyen :
  - d'études de faisabilité technico-économiques,
  - d'études et de diagnostics d'identification de gisements,
  - d'études de dispositifs de collecte,
  - d'études de débouchés locaux,
  - de mise en réseau, formation des acteurs concernés, impliquant le consommateur et d'ingénierie,
  - d'acquisition de références techniques et économiques,
  - d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
  - d'édition de moyens de communication, de sensibilisation, de démonstration, et d'outils pédagogiques

Opérations de formation, de sensibilisation, d'information, d'échange et de visites de bonnes pratiques sur les questions de développement économique local en milieu rural et de valorisation économique des ressources locales

### 3 – Bénéficiaires

- Collectivités, leurs groupements (communes, intercommunalités, Pays, Conseil Départemental) et leurs établissements
- Syndicats mixtes
- Organismes consulaires
- Syndicats et fédérations d'entreprises
- Organismes de formations
- Associations
- Artisans, commerçants, TPE, PME, sociétés coopératives et entreprises individuelles
- Agriculteurs sous réserve des lignes de partage FEADER hors Leader

### 4 – Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

#### 4-1. Contribution aux objectifs du PDR

*B15 : maintenir et développer les activités artisanales, commerciales et de service en milieu rural et B19 Favoriser les usages numériques sur les territoires*

en apportant du conseil aux chefs d'entreprises locaux pour s'adapter aux nouveaux besoins des consommateurs, améliorer leur attractivité, maîtriser les nouveaux outils dématérialisés pour la communication et la publicité

en permettant la montée en compétence des acteurs économiques locaux

*B16 : Développer et améliorer les services à la population ouvrant des perspectives de création d'emploi*

en accompagnant le chef d'entreprise à dimensionner son offre pour mieux capter les consommateurs locaux

en expérimentant de nouveaux modèles de pôles multi-services répondant aux besoins locaux permettant d'atteindre une rentabilité

*B8 : renforcer le lien entre les producteurs et les consommateurs*

en favorisant la mise en œuvre de circuits courts de production permettant un accès direct du

consommateur au producteur  
en promouvant et incitant à la création de structures coopératives intégrant le consommateur

#### **4-2. Contribution plus globale à d'autres éléments de stratégie régionale**

Les opérations soutenues répondent aux objectifs du **Plan Climat Air Energie Régional de Champagne Ardenne** en :

- limitant les déplacements dans les zones rurales et péri-urbaine grâce au maintien et à la création de commerces et services de proximité (orientation 1.2)
- permettant la mobilisation des gisements locaux de biomasse et de ressources naturelles pour la production d'énergies renouvelables (orientations 5.3 et 7.3)
- sensibilisant les acteurs locaux et le grand public aux potentiels de valorisation des ressources locales (orientation 7.4)
- sensibilisant les acteurs publics et privés aux principes de l'éco-responsabilité, notamment dans l'organisation d'événementiels (orientation 12.1)

Elles répondent à la **stratégie Champagne-Ardenne 2020** en mobilisant l'échelon local du territoire pour :

- améliorer la connaissance des ressources locales et les techniques de mobilisation
- permettre la modélisation
- mobiliser, mettre en réseau et faire monter en compétence les acteurs et structures locales, en impliquant si possible des ressources extérieures (Pôles de compétitivité, équipes de recherche, etc.)

#### **5 – Dépenses éligibles**

Pour toutes les opérations :

Dépenses d'animation, d'ingénierie et de formation : temps passé (salaires, déplacements, hébergement, restauration) directement et intégralement rattachés à l'action sur la base de justificatifs

Frais de prestataires pour les études, diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage

Conception, réalisation et diffusion d'outils de communication, de sensibilisation, d'information et pédagogiques

Frais de location (de salle, de matériel, de véhicule)

Petit matériel, fournitures

Dépenses de communication et d'événementiels (séminaires, conférence, etc.), ateliers, visites de terrain

Pour l'installation de commerces multi-services innovants en milieu rural et le développement de filières courtes de valorisation des produits du terroir :

Dépenses d'investissement et d'équipement liées à l'opération

Pour l'accompagnement au maintien et à la reprise des commerces de proximité :

Dépenses d'investissement, sous réserve que l'entreprise s'inscrive dans une opération collective animée par une structure consulaire ou une collectivité territoriale.

Les actions sont reconductibles deux fois maximum, avec une dégressivité de l'aide Leader attribuée.

#### **6 a – Critères d'éligibilité des projets**

le porteur de projet devra démontrer en quoi son opération favorise la coopération, le décloisonnement, la mutualisation et/ou la coordination des acteurs locaux du Pays et des parties prenantes de l'opération, de la façon la plus pertinente par rapport aux enjeux.

le porteur de projet devra démontrer la viabilité économique de son opération (prévoir les moyens de fonctionnement, joindre un plan d'affaires, évaluer la rentabilité, etc.)

les opérations d'information, de sensibilisation et de communication, ainsi que les actions liées à l'organisation d'actions collectives devront se traduire par un livrable, dont la diffusion sera intégrée à l'opération.

## 6 b – Critères de sélection des projets

Afin d'inciter les maîtres d'ouvrages à répondre au mieux à la stratégie du GAL et dans l'optique de faciliter la sélection des opérations, deux critères de sélections sont mis en place :

- les opérations qui permettront de préserver l'environnement seront privilégiées : adaptation du territoire au changement climatique, reconquête de la biodiversité, éducation à l'environnement, etc.
- les opérations qui développeront un usage numérique seront privilégiées : application numérique, dématérialisation, etc. Ce critère sera analysé en tenant compte du taux d'équipement du territoire concerné pour ne pas défavoriser les zones actuellement non couvertes.

Le respect de ces deux critères peut entraîner un mécanisme de bonification de subvention, par la levée du plafond de subvention FEADER, dont les modalités sont déterminées et l'application mise en œuvre par le Comité de programmation du GAL.

## 7 – Prise en compte des priorités transversales européennes

Les opérations soutenues s'inscrivent dans une logique de développement durable et de développement de l'usage des TIC sur la base d'une démarche volontariste du porteur de projet, grâce aux critères de sélection.

Les opérations soutenues répondront au principe horizontal de développement durable, dans le sens où notamment :

- seront maintenues des activités commerciales de proximité, favorisant la limitation des déplacements des populations et la valorisation de productions agricoles locales
- seront développées des activités de production d'énergie renouvelables et de valorisation des déchets, limitant les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions
- seront appliqués des principes d'éco-responsabilité pour les événementiels

Les opérations soutenues répondront au principe horizontal d'innovation, dans le sens où notamment les acteurs locaux seront amenés à co-produire des modèles et des outils d'aide à la décision qui n'existent pas actuellement sur le territoire, qui répondent aux besoins spécifiques locaux et qui seront transférables sur d'autres territoires similaires

## 8 – Montant de l'enveloppe et modalités d'attribution de l'aide

### **MONTANT GLOBAL DE FEADER : 250 000 €**

80 % d'aide publique maximum avec obligation de 20 % d'auto-financement du maître d'ouvrage sur l'assiette éligible

Taux d'aide Leader fixe à 80 % des dépenses publiques éligibles

Plafond d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 30 000 €

Plancher d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 1 000 €

Co-financements publics identifiés : Région (dont Innov'Action), Département, Ademe, DIRECCTE, Collectivités territoriales, Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de Châlons-en-Champagne

Des complémentarités seront recherchées au titre de l'axe 3 du PO FEDER notamment pour l'équipement et les investissements innovants dans le domaine de la production d'énergie renouvelable.

## 9 – Indicateurs

### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre d'entreprises soutenues

Nombre d'événements organisés

Nombre d'opérations collectives réalisées

Nombre de commerces multi-services créés

Nombre de filières soutenues

Nombre d'outils d'aide à la décision créés

### **Indicateurs de résultat :**

Nombre de structures mobilisées par opération  
Nombre de personnes mobilisées par opération  
Nombre de secteurs d'activités mobilisés par opération  
Nombre d'emplois créés  
Nombre de partenariats initiés suite à l'opération  
Pourcentage de la population locale bénéficiant de services/infrastructures nouveaux ou améliorés

## Fiche action n°7 : Tourisme durable

### 1 – Références aux orientations stratégiques de la candidature

Le développement touristique durable satisfait les besoins des touristes et des territoires tout en protégeant et en améliorant les perspectives pour l'avenir. Il aborde la gestion des ressources de telle sorte que les besoins économiques, sociaux et esthétiques soient satisfaits en maintenant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la biodiversité et les systèmes vivants. Il mobilise activement tous les acteurs concernés qui s'engagent à respecter la mise en œuvre effective du tourisme durable.

Le programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne coordonne et encourage ce développement touristique durable qui améliore également le cadre de vie, en favorisant des opérations intégrées qui répondent aussi à des enjeux de services à la population, en particulier en milieu rural.

Il positionne le tourisme comme outil de développement local, permettant des retombées économiques pour les collectivités et les commerçants.

Il mobilise des moyens humains et financiers pour mettre en tourisme le territoire, faire émerger des porteurs de projets, les mettre en réseau, dans une dynamique de coopération avec les territoires voisins.

Il contribue à affirmer l'identité du Pays de Châlons-en-Champagne, autour des notions d'eau, d'oasis et de vallées et autour de marqueurs identitaires forts que sont les arts du cirque et de la rue, la grande guerre et le champagne.

Il permet aux habitants et aux élus locaux d'assumer et d'apprécier l'histoire et les caractéristiques du territoire pour capitaliser sur ses atouts, en être fiers et devenir des ambassadeurs.

Pour toutes ces raisons, il contribue à faire des vallées du Pays des vallées riches, porteuses d'histoire et d'activités variées pour les touristes locaux, régionaux ou plus lointains et pour les habitants.

Les effets attendus sont notamment :

- la structuration de l'ingénierie touristique en coopération avec les territoires voisins
- l'augmentation de l'offre d'hébergement, des prestations touristiques, de la fréquentation touristique avec un impact positif sur l'emploi local
- l'amélioration de l'attractivité du territoire du Pays
- l'inscription des prestataires touristiques du Pays dans une dynamique inter-territoriale

Les fiches-action Coopération et Action Culturelle répondent également de façon intégrée à certains enjeux de la présente fiche.

### 2 – Description des types d'opération

#### Développement de l'offre touristique

- Aménagement de sentiers de randonnée (pédestre, cyclo, équestre) en bord de rivière : sentiers des vallées
- Création de petites randonnées locales
- Création de cheminements doux à proximité des cours d'eau, facilitant aussi la mobilité des habitants
- Organisation d'événementiels en lien avec le tourisme de mémoire, tourisme d'entreprises et industriel, appliquant un principe d'éco-responsabilité

#### Développement d'infrastructures touristiques

- Soutien à l'investissement pour la création / reprise de lieux de restauration, passant par l'amélioration du bâtiment :
  - localisation cohérente avec le volet services/équipements de l'armature du SCOT

- en lien avec une infrastructure touristique à proximité (présence préalable de gîtes, hôtel, chambres d'hôtes / proximité d'un centre d'interprétation, etc.)
  - dans le respect des qualités architecturales du bâti
  - avec un objectif d'amélioration de la performance thermique
  - Soutien à l'investissement pour le développement de l'hébergement touristique : hôtels, gîtes et chambres d'hôtes, passant par l'amélioration du bâtiment :
    - dans le respect des qualités architecturales du bâti
    - avec un objectif d'amélioration de la performance thermique
  - Création, amélioration de haltes nautiques et de structures de loisirs en rapport avec l'eau
  - Création d'aires d'accueil des camping-cars
- Définition/développement d'une stratégie touristique
- Mise en place d'une ingénierie touristique à l'échelle du Pays : création d'un Office de Tourisme de Pays
  - Opérations d'animation, de sensibilisation, de visites de bonnes pratiques, de formation, de voyages d'études sur les questions de tourisme durable
  - Opérations de communication, de promotion, de sensibilisation, de mise en réseau et de marketing sur l'identité territoriale du Pays, dont :
    - une signalétique d'information sur Châlons-en-Champagne et l'UNESCO sur les autoroutes, sorties d'autoroute, RN4 et aires locales
    - un bureau d'accueil touristique dans les locaux de l'aéroport de Vatry

### 3 – Bénéficiaires

- Collectivités, leurs groupements (communes, intercommunalités, Pays, Conseil Départemental) et leurs établissements
- Syndicats mixtes
- Organismes consulaires
- Syndicats et fédérations d'entreprises
- Organismes de formations
- Associations
- Artisans, commerçants, TPE, PME et entreprises individuelles
- Agriculteurs sous réserve des lignes de partage FEADER hors Leader

### 4 – Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

#### 4-1. Contribution aux objectifs du PDR

*B17 : Valoriser le patrimoine naturel et culturel et développer concomitamment l'économie touristique*

en valorisant des sites naturels locaux fournissant des services récréatifs et pédagogiques à la population locale et aux touristes

*B15 : maintenir et développer les activités artisanales, commerciales et de service en milieu rural*

en favorisant l'implantation et le renforcement d'infrastructures (lieux de restauration, cheminements doux, etc.) apportant également un service à la population locale en améliorant l'attractivité du territoire, ce qui permet d'augmenter la fréquentation des commerces existants à proximité des sites touristiques

*B19 Favoriser les usages numériques sur les territoires*

en accompagnant les porteurs de projets à intégrer systématiquement une dimension numérique dans l'opération soumise au GAL (application, boutique en ligne, site Internet, réseaux sociaux, etc.)

#### 4-2. Contribution plus globale à d'autres éléments de stratégie régionale

Les opérations soutenues répondent aux objectifs du **Plan Climat Air Energie Régional de Champagne Ardenne** en :

- équipant le territoire pour favoriser les cheminements doux et limiter le recours à la voiture individuelle pour des loisirs de nature (orientation 1.2)

- limitant les émissions de gaz à effet de serre du bâti existant en améliorant la performance énergétique des bâtiments d'hôtels, gîtes, chambres d'hôtes etc. (orientation 6.1)

Les opérations soutenues répondent aux objectifs du **contrat de destination la Champagne** en faisant émerger ou en renforçant sur le territoire les prestations touristiques de qualité.

Elles répondent à la **stratégie Champagne-Ardenne 2020** en :

- soutenant l'implantation d'une offre touristique en secteur rural,
- faisant monter en qualité les infrastructures touristique par des démarches de labellisation
- intégrant les acteurs locaux et touristiques dans une démarche de marketing territorial.

## 5 – Dépenses éligibles

### Pour toutes les opérations :

Dépenses d'animation, d'ingénierie et de formation : temps passé (salaires et déplacements) directement et intégralement rattachés à l'action sur la base de justificatifs

Frais de prestataires pour les études, diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Conception et réalisation d'outils de communication, de sensibilisation, d'information et pédagogiques

### Pour le développement de l'offre touristique

Dépenses de signalétique et d'équipement pédagogique

Les dépenses de gros œuvre, de terrassement, de mise en sécurité, de réseaux et de mobilier sont inéligibles

Dépenses d'organisation d'événements touristiques

### Pour le développement d'infrastructures touristiques

Toutes dépenses liées à l'opération

Les dépenses de gros œuvre, de terrassement, de mise en sécurité, de réseaux et de mobilier sont inéligibles

Les actions sont reconductibles deux fois maximum, avec une dégressivité de l'aide Leader attribuée.

## 6 a – Critères d'éligibilité des projets

- le porteur de projet devra démontrer en quoi son opération favorise la coopération, le décloisonnement, la mutualisation et/ou la coordination des acteurs locaux du Pays et des parties prenantes de l'opération, de la façon la plus pertinente par rapport aux enjeux.

### *EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE DU CRITERE D'ELIGIBILITE*

#### *Pour l'aménagement de sentiers en bord de rivière :*

- *l'opération devra être conçue à l'échelle de plusieurs communes*
- *le porteur de projet devra associer des usagers à la définition du projet*
- *le porteur de projet devra envisager comment le sentier peut s'intégrer à l'offre touristique locale : favoriser la desserte de lieux touristiques existants quand c'est possible (centre équestre ou halte nautique à proximité par exemple)*
- *le porteur de projet devra associer l'ensemble des parties prenantes à la conception du projet (élus, habitants des communes concernées, techniciens de l'intercommunalité, du CDT, etc.)*
- *etc.*

- le porteur de projet devra démontrer la viabilité économique de son opération (prévoir les moyens de fonctionnement, joindre un plan d'affaires, évaluer la rentabilité, etc.)
- les infrastructures touristiques soutenues devront intégrer une démarche qualité ou de labellisation (Qualité Tourisme, Destination pour Tous, Tourisme et Handicap, Gîtes de France, CleVacances, Clef Verte, etc.)
- les opérations d'information, de sensibilisation et de communication, ainsi que les actions liées à l'organisation d'actions collectives devront se traduire par un livrable, dont la

diffusion sera intégrée à l'opération.

- l'aide Leader pour les actions touchant à la rénovation du bâti sera conditionnée à la mise en œuvre par le maître d'ouvrage des opérations suivantes :
  - Réalisation d'un diagnostic d'état des lieux thermique du bâtiment
  - Préconisation de travaux pour une amélioration thermique du bâtiment
  - Coordination de chantier (avant, après, pendant)
  - Evaluation après travaux, au moyen d'un test d'étanchéité à l'air par exemple
- l'aide Leader pour les actions d'hébergement touristique sera conditionnée à l'engagement du maître d'ouvrage à développer un projet touristique autour de son hébergement, soit en proposant des loisirs actifs et / ou de la restauration sur place soit en informant le touriste sur les prestations existantes : commerces et restaurants à proximité, points de vente de produits du terroir, etc.

#### 6 b – Critères de sélection des projets

Afin d'inciter les maîtres d'ouvrages à répondre au mieux à la stratégie du GAL et dans l'optique de faciliter la sélection des opérations, deux critères de sélections sont mis en place :

- les opérations qui permettront de préserver l'environnement seront privilégiées : adaptation du territoire au changement climatique, reconquête de la biodiversité, éducation à l'environnement, etc.
- les opérations qui développeront un usage numérique seront privilégiées : application numérique, dématérialisation, etc.

Le respect de ces deux critères peut entraîner un mécanisme de bonification de subvention, par la levée du plafond de subvention FEADER, dont les modalités sont déterminées et l'application mise en œuvre par le Comité de programmation du GAL.

#### 7 – Prise en compte des priorités transversales européennes

Les opérations soutenues s'inscrivent dans une logique de développement durable et de développement de l'usage des TIC sur la base d'une démarche volontariste du porteur de projet, grâce aux critères de sélection.

Les opérations soutenues répondront au principe horizontal de développement durable, dans le sens où notamment :

- seront appliqués des principes d'éco-responsabilité pour les événementiels
- les rénovations de bâtiments permettront d'améliorer la performance énergétique et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre

#### 8 – Montant de l'enveloppe et modalités d'attribution de l'aide

##### **MONTANT GLOBAL DE FEADER : 250 000 €**

80 % d'aide publique maximum avec obligation de 20 % d'auto-financement du maître d'ouvrage sur l'assiette éligible

Taux d'aide Leader fixe à 80 % des dépenses publiques éligibles

Plafond d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 30 000 €

Plancher d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 1000 €

Co-financements publics identifiés : Région, Département, DIRECCTE, Collectivités territoriales, Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de Châlons-en-Champagne

#### 9 – Indicateurs

##### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre d'aménagements et d'infrastructures créés

Nombre de personnes mobilisées par opération soutenue

Nombre de produits touristiques créés

Nombre de visiteurs sur les sites aménagés

##### **Indicateurs de résultat :**

Nombre de structures mobilisées par opération

Nombre de partenariats initiés suite à l'opération

Nombre de connexion aux outils numériques créés

Nombre d'emplois créés

Pourcentage de la population locale bénéficiant de services/infrastructures nouveaux ou améliorés

## Fiche action n°8 : *Coopération*

### 1 – Références aux orientations stratégiques de la candidature

La stratégie du programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne place la coopération entre les acteurs et les organisations au cœur de son intervention. La coopération inter-territoriale et transnationale donne une portée supplémentaire à ce fil conducteur, qui vise à décloisonner les acteurs et à les coordonner.

Les actions de coopération soutenues devront prolonger la stratégie du GAL, permettre aux acteurs locaux de s'enrichir de l'expérience de partenaires, d'acquérir des compétences, de développer ensemble de nouvelles solutions et de nouveaux produits ou d'accéder à de nouveaux marchés. Les opérations soutenues devront apporter de la valeur ajoutée à chaque partenaire dans une relation gagnant-gagnant.

Les effets attendus sont notamment :

- le renforcement des relations et le développement des interactions entre les territoires de projets à l'échelle de la Champagne Ardenne
- la mise en réseau des opérateurs touristiques du Pays et leur inscription dans une offre élargie
- le développement de partenariats permettant d'apporter de l'innovation sur le territoire du Pays
- l'amélioration de l'attractivité du territoire du Pays

### 2 – Description des types d'opération

#### Coopération inter-territoriale dans le domaine touristique

- élaboration de produits touristiques en coopération avec les territoires voisins (GAL Champs vignes et forêts de Champagne, Pays Brie et Champagne, Pays Rémois, communautés de communes de l'Argonne Ardennaise et de l'Argonne Champenoise, Pays Vitryat)
- Aménagement, signalétique et animation du chemin de halage/vélo route voie verte : de Dormans au lac du Der (partie Pays de Châlons = entre Condé sur Marne et Omey) en coopération interterritoriale avec les Pays d'Epernay, PNR de la Montagne de Reims et Pays Vitryat
- Mise en place d'une ingénierie mutualisée d'éducation à l'environnement pour la mise en réseau et l'animation des projets locaux de sensibilisation à l'environnement, en lien avec du potentiel touristique – Partenaire : Pays d'Epernay PNR Montagne de Reims
- Formation de formateurs pour la mise en œuvre d'actions pédagogiques sur le patrimoine local des Pays situés dans la Marne à destination du public enfance jeunesse.

#### Coopération inter-territoriale pour l'évaluation en commune du programme Leader 2014-2020

#### Coopération nationale ou européenne dans le domaine des services à la personne

- Développement d'un projet de coopération porté par le CCAS de Châlons-en-Champagne avec une ou plusieurs autres villes dans le cadre du réseau Villes Amies des Aînés

#### Coopération transnationale dans le domaine des circuits courts alimentaires de proximité

- Projet le « bien-être dans l'assiette » avec des partenaires locaux au Canada en Gaspésie et en Bretagne avec le GAL Ouest Cornouaille : projet de R&D autour de la structuration d'une filière circuit court, en lien avec l'aéroport de Vatry.

### 3 – Bénéficiaires

- Collectivités, leurs groupements (communes, intercommunalités, Pays, Conseil Départemental) et leurs établissements
- Syndicats mixtes
- Organismes consulaires
- Syndicats et fédérations d'entreprises

- Organismes de formations
- Associations
- Artisans, commerçants, TPE, PME et entreprises individuelles
- Agriculteurs sous réserve des lignes de partage FEADER hors Leader

#### 4 – Contribution aux objectifs du PDR et aux objectifs régionaux

##### 4-1. Contribution aux objectifs du PDR

*B7 : renforcer la diffusion des nouvelles pratiques*

en donnant la possibilité aux acteurs locaux d'accéder à d'autres expériences

en rendant obligatoire la production de livrables destinés à capitaliser sur les expérimentations soutenues

##### 4-2. Contribution plus globale à d'autres éléments de stratégie régionale

Elle répondent à la stratégie Champagne-Ardenne 2020 en favorisant les expérimentations de développement local en transversalité sur des territoires ruraux pilotes.

#### 5 – Dépenses éligibles

Pour toutes les opérations :

Dépenses d'animation, d'ingénierie et de formation : temps passé (salaires et déplacements) directement et intégralement rattachés à l'action sur la base de justificatifs

Frais de prestataires pour les études, diagnostics, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Conception et réalisation d'outils de communication, de sensibilisation, d'information et pédagogiques

Dépenses d'événementiels (séminaires, conférence, etc.), de voyages d'étude, d'ateliers, de visites de terrain (frais de location de véhicule, de salle, transport, hébergement et restauration des participants)

Pour le développement de la voie verte :

Dépenses d'aménagement et de signalétique réalisées sur le périmètre du Pays de Châlons-en-Champagne.

#### 6 a – Critères d'éligibilité des projets

- le porteur de projet devra démontrer en quoi son opération favorise la coopération, le décloisonnement, la mutualisation et/ou la coordination des acteurs locaux du Pays et des parties prenantes de l'opération, de la façon la plus pertinente par rapport aux enjeux.
- Les opérations d'information, de sensibilisation et de communication, ainsi que les actions liées à l'organisation d'actions collectives devront se traduire par un livrable, dont la diffusion sera intégrée à l'opération.

#### 6 b – Critères de sélection des projets

Afin d'inciter les maîtres d'ouvrages à répondre au mieux à la stratégie du GAL et dans l'optique de faciliter la sélection des opérations, deux critères de sélection sont mis en place :

- les opérations qui permettront de préserver l'environnement seront privilégiées : adaptation du territoire au changement climatique, reconquête de la biodiversité, éducation à l'environnement, etc.
- les opérations qui développeront un usage numérique seront privilégiées : application numérique, dématérialisation, etc.

Le respect de ces deux critères peut entraîner un mécanisme de bonification de subvention, par la levée du plafond de subvention FEADER, dont les modalités sont déterminées et l'application mise en œuvre par le Comité de programmation du GAL.

#### 7 – Prise en compte des priorités transversales européennes

Les opérations soutenues répondront au principe horizontal d'innovation, dans le sens où notamment Leader apportera les conditions de mise en réseau et de co-production d'actions nouvelles et adaptées aux besoins spécifiques sur le territoire, mobilisant également des

partenaires R&D

## 8 – Montant de l'enveloppe et modalités d'attribution de l'aide

### **MONTANT GLOBAL DE FEADER : 160 000 €**

80 % d'aide publique maximum avec obligation de 20 % d'auto-financement du maître d'ouvrage sur l'assiette éligible

Taux d'aide Leader fixe à 80 % des dépenses publiques éligibles

Plafond d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 30 000 €

Plancher d'aide Leader par maître d'ouvrage et par projet : 1 000 €

Co-financements publics identifiés : Région, Département, DIRECCTE, Collectivités territoriales, Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de Châlons-en-Champagne

## 9 – Indicateurs

### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre de projets de coopération réalisés

Nombre de personnes mobilisées par opération soutenue

Nombre de produits touristiques créés

Nombre de publications réalisées

Nombre de d'opérations d'aménagement accompagnées

### **Indicateurs de résultat :**

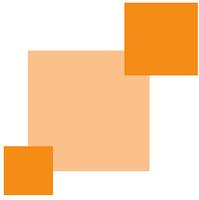
Nombre de structures mobilisées par opération

Nombre de partenariats initiés suite à l'opération

Nombre de connexion aux outils numériques créés

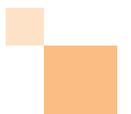
Nombre d'emplois créés

Pourcentage de la population locale bénéficiant de services/infrastructures nouveaux ou améliorés



# **Annexe 6**

## **Articles de presse et outils de communication**



# Programme LEADER

Dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens pour la période 2014-2020, le Conseil régional de Champagne-Ardenne a défini son Programme de Développement Rural qui précise les priorités de la région pour l'attribution des fonds européens FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), dont elle s'est vu confier l'autorité de gestion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Dans ce cadre, une enveloppe de 30 millions d'euros est affectée aux mesures répondant à la priorité 6 du Programme de Développement Rural visant à « promouvoir l'inclusion sociale, diminuer la pauvreté et favoriser le développement économique dans les zones rurales ». Près des trois quarts de cette enveloppe (21,5 millions d'euros) sont plus spécifiquement destinés à développer sur le territoire régional la mise en œuvre du programme LEADER.

## une opportunité à saisir pour soutenir le développement du territoire

### Qu'est-ce que le programme LEADER ?

LEADER est l'acronyme de « Liasons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » correspondant à une méthode de mise en œuvre du développement rural fondée sur :

- une stratégie ciblée de développement de territoires ruraux ou périurbains,
- le développement d'une culture de coopération entre les acteurs locaux,
- la priorité donnée aux projets favorisant la transversalité et l'innovation.

Ce dispositif, déjà mis en œuvre dans les précédentes programmations européennes, est fortement soutenu par l'Union européenne qui impose qu'au moins 5 % des crédits FEADER attribués à chaque Etat soient dédiés à l'approche LEADER. Pour la période 2014-2020, l'Union a également élargi cette approche aux autres fonds (FEDER - Fonds Européen de Développement Régional et FSE - Fonds Social Européen) pour les Etats membres qui le souhaitent. La mise en œuvre de LEADER est encadrée par des règlements européens et par le Programme de Développement Rural.

La grande originalité de ce programme de financement est de s'appuyer sur un partenariat public-privé concrétisé au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL). Ce GAL, réunissant les acteurs représentatifs des enjeux de territoire, assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets, ainsi que l'évaluation du programme.

L'objectif de la région est de susciter la création de 15 GAL d'ici 2020, représentant au total 800 000 habitants, alors que 5 GAL se sont constitués en Champagne-Ardenne sur la période 2007-2013.

### Quels sont les avantages pour le Pays de Châlons de se porter candidat au dispositif LEADER ?

LEADER est une démarche au service du développement rural et les aides du FEADER sont plutôt fléchées vers les communes rurales. Toutefois, en l'absence de définition des zones rurales par l'Europe et par la France, la région a souhaité ne pas exclure les territoires comportant une ville moyenne comme Châlons-en-Champagne.

En s'inscrivant dans ce dispositif, le Pays de Châlons-en-Champagne peut envisager de renforcer les interactions entre communes urbaines, périurbaines et rurales et bénéficier d'aides européennes pour développer des actions innovantes de développement territorial, dans les domaines du développement économique, des services, de la préservation de l'environnement, etc.

Lors de sa candidature, le Pays de Châlons devra identifier, au regard du diagnostic territorial et des enjeux qui le concernent, les thématiques prioritaires de sa stratégie de développement local.

### Quelle est la marche à suivre ?

Le Conseil régional a lancé début mai un Appel à Manifestation d'Intérêt auquel le Pays de Châlons-en-Champagne pourra répondre d'ici le 30 septembre 2014, sous réserve que les membres du comité syndical décident par délibération d'orienter le territoire vers ce dispositif. Le Syndicat mixte disposera ensuite d'une année pour élaborer son dossier de candidature complet (diagnostic, stratégie de développement, programme opérationnel, constitution du GAL), qu'il devra remettre le 30 septembre 2015, en vue d'une sélection en janvier 2016.

Pour l'élaboration de cette candidature, deux types d'accompagnement des territoires sont proposés par la région :

- un accompagnement méthodologique par un consultant spécialisé missionné. Cet accompagnement est financé à 100 % par le conseil régional et le FEADER.
- le recrutement d'un chargé de mission par le territoire candidat pour une durée d'un an. Ce poste est alors financé à 80 % par le programme LEADER au titre de « l'aide préparatoire » et à 20 % par le territoire.

Pour en savoir plus  
[pa.chons.chautclair.org](http://pa.chons.chautclair.org)

**GAL des Collines de Champagne**  
 Mettre en valeur les traditions locales et favoriser le développement de l'économie rurale et touristique.

**GAL Rives de Seine et Champagne**  
 La préservation des sites naturels et culturels est au cœur de son action, à côté de l'agriculture.

**Pays Châtinais**  
 Mettre en valeur les sites et paysages ruraux tout en assurant le développement de l'économie rurale.

**GAL des Vallées**  
 Le tourisme de nature est le moteur de son action.

**GAL des Ardennes**  
 Mettre en valeur les sites et paysages ruraux tout en assurant le développement de l'économie rurale.

© DRAAF Champagne-Ardenne 2013

### Le dispositif LEADER chez nos voisins

Le Pays Virvat (ADEVA) et le Pays Nord Haut-Marnais se sont associés au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL) nommé « Rives de Marne en Champagne » pour évaluer toutes les initiatives publiques et privées autour d'un objectif commun : la valorisation des savoir-faire locaux articulée autour des 4 éléments naturels qui sont l'eau, la terre, l'air et le feu.

Ce GAL s'est vu doter d'une enveloppe financière de 1 700 000 € de FEADER pour la mise en œuvre du programme sur la période 2008-2013.

Ce dispositif a permis de soutenir sur les territoires Virvat et Haut-Marnais divers projets de développement touristique (hébergement), d'activités de loisirs (cane à queue, ferme pédagogique, manifestations, parcours de santé, etc) et de valorisation de productions agricoles (pépinière, mielserie, atelier horticole, etc).

**Faciliter l'accès au logement des jeunes**

En Région Centre, le programme LEADER a financé la création d'un Service Logement Jeune pour mettre en lien facilement les propriétaires de biens à louer avec des jeunes en recherche de logement.

[www.parc-naturel-brenne.fr](http://www.parc-naturel-brenne.fr)

**Auto-école associative**

Le Pôle Formation Haute Vallée de la Marne a créé une auto-école associative qui apporte une pédagogie et un soutien adaptés aux personnes en difficulté, facilitant leur accès à l'emploi.

[www.poinfor.org](http://www.poinfor.org)

**Préserver et redécouvrir la biodiversité**

En Gascogne, la Communauté de communes des Bastides du Val d'Arrats a aménagé un parcours pédagogique autour d'une prairie humide, avec des bornes signalétiques et un livret d'informations.

**Initiation d'une filière chanvre**

Le Pays des Crêtes préardennaises a mené une action de formation des agriculteurs à la culture du chanvre, aux techniques de transformation et aux conditions de mise sur le marché, pour commercialiser de nouveaux produits sur le territoire.

[www.crefespreardennaises.fr](http://www.crefespreardennaises.fr)

**Développer la mobilité**

Le Pays de Chaumont a réalisé un schéma de mobilité pour faciliter les déplacements des personnes en optimisant tous les moyens de transport (voiture, train, transport collectif, etc.)

[www.pays-chaumont.com](http://www.pays-chaumont.com)

**Accès aux soins en milieu rural**

La Maison des réseaux de santé du Pays Lunévillois a créé des séances décentralisées qui permettent aux personnes âgées ou invalides éloignées des centres de soin de mieux vivre avec leurs pathologies.

[www.mrsl.fr](http://www.mrsl.fr)

**Produits locaux**

Le Pays de Haute Mayenne a réalisé une étude pour approvisionner les cantines et restaurants collectifs du territoire en produits agricoles locaux. 12 sites de restauration, représentant 3000 repas par jour, sont engagés dans l'opération.

[www.haute-mayenne.org](http://www.haute-mayenne.org)

**Loisirs verts**

Le Programme LEADER du Pays de Verdun a financé un parc de type accrobranche®, diversifiant l'offre touristique du territoire et créant 5 emplois.

[www.foretfvasion.com](http://www.foretfvasion.com)

**Coopération transnationale pour la forêt**

Des forestiers du Sud de la Meuse se sont engagés grâce au programme LEADER dans un échange de bonnes pratiques pour produire du bois énergie, lutter contre le changement climatique et faire évoluer leurs techniques sylvicoles.

<http://www.forestfire.eu/fr>



# Programme européen LEADER

## un outil pour le développement du Pays de Châlons-en-Champagne



**Le mot du Président Jacques Jesson**

Je suis heureux de vous annoncer que le Syndicat Mixte du SCoT & du Pays de Châlons-en-Champagne est candidat au dispositif européen LEADER, porté par la Région.

C'est l'opportunité pour nous tous de dynamiser les 90 communes de notre territoire et d'obtenir des fonds européens qui seront investis localement, dans des projets innovants.

Le Pays organise une démarche de travail participatif, à laquelle tous les habitants sont chaleureusement conviés.

Nous y déterminerons ensemble les enjeux du territoire et les opérations prioritaires à financer.

N'hésitez pas à nous contacter et à venir aux réunions organisées, dont vous trouverez tous les détails sur notre site :

[www.paysdechalonsenchampagne.com](http://www.paysdechalonsenchampagne.com)



**Contact :**

Syndicat Mixte du SCoT & du Pays de Châlons-en-Champagne  
Hélène Pauly – Chargée de mission  
13 rue des Augustins  
51000 Châlons-en-Champagne  
tel 03.26.64.78.53 - [h.pauly@audc51.org](mailto:h.pauly@audc51.org)



## LEADER\* qu'est-ce-que c'est ?

LEADER est une démarche de développement local, associée à la gestion de fonds européens issus de la Politique Agricole Commune. Concrètement, un territoire organisé définit une stratégie de développement et identifie des opérations à financer.

En Champagne-Ardenne, ces opérations portent sur la création de services de qualité, le développement équilibré du territoire et la préservation du patrimoine naturel et du bâti.

L'Europe met à disposition des financements, gérés en autonomie par un groupe composé d'élus et de représentants de la société civile : entrepreneurs, salariés, associatifs, retraités, citoyens.

La démarche LEADER permet d'animer un territoire et de soutenir des actions qui contribuent à son développement. Elle se met en œuvre sur plusieurs années, selon le calendrier des fonds européens, actuellement pour la période de 2014 à 2020.

\*LEADER : Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

## La démarche LEADER est une méthode de développement qui repose sur 7 principes

**Espace de vie** : le programme se déploie sur un territoire de proximité, homogène, ayant une cohésion sociale, caractérisé par des traditions communes, une identité locale ou des besoins communs.

**Démarche ascendante** : les habitants du territoire participent à la définition de la stratégie de développement du territoire, à la sélection des priorités, au choix des actions à soutenir, au bilan des actions menées.

**Partenariat public-privé** : les élus locaux travaillent avec les représentants de la société civile dans un Groupe d'Action Locale (GAL).

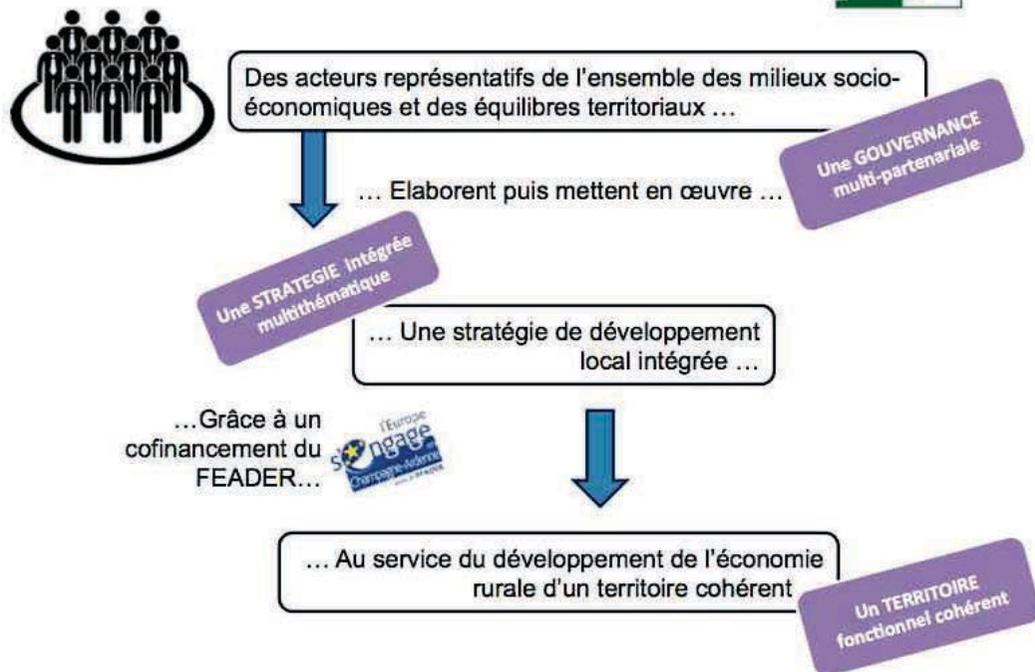
**Innovation** : LEADER accompagne des actions innovantes en matière économique, sociale ou environnementale sur le territoire : introduction d'un nouveau produit, processus, d'une nouvelle organisation ou marché.

**Actions intégrées et multisectorielles** : la stratégie de développement doit concerner plusieurs secteurs d'activité. Il faut exploiter au maximum les synergies existant entre activités et favoriser la multifonctionnalité.

**Mise en réseau** : la démarche LEADER met en réseau toutes les personnes intéressées à une action. Elle permet aussi d'échanger des expériences et du savoir-faire avec d'autres groupes, au niveau régional, national et européen.

**Coopération** : les territoires LEADER ont l'obligation de mener des actions communes avec d'autres territoires, qui peuvent être proches – départements ou région voisins – ou plus lointains : en France, en Europe et partout dans le monde.

### Qu'est-ce que LEADER ?



## ÉVÈNEMENT

# L'appel aux projets innovants est lancé

Ce soir, à 18 h 30, toutes les personnes souhaitant faire partager leurs idées pour redynamiser le territoire sont invitées à la réunion de présentation de Leader, à l'auditorium Pelloutier.

**O**yez Dyez citoyens, vous avez votre mot à dire pour l'avenir ! La démocratie participative a le vent en poupe. Après les conseils citoyens, voilà la société civile, à savoir les forces vives, chefs d'entreprise, associations, particuliers... sollicitée à nouveau, cette fois-ci dans le cadre d'une démarche de développement du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale et du Pays de Châlons. Autrement dit, concernant les habitants des communautés de communes de la région de Mourmelon, Suipe et Vesle, Moivre à la Coole et de la communauté d'agglomération de Châlons.

### Des pistes concrètes d'action

Nom de code de l'opération : Leader. Quesàco ? Acronyme signifiant « liaisons entre actions de développement de l'économie rurale », il s'agit d'un dispositif permettant d'obtenir des fonds européens issus de la politique agricole commune, pour redynamiser les territoires. Ou quand l'Europe peut trouver des applications concrètes dans le quotidien.

Piloté par le Pays de Châlons-en-Champagne, il vise à identifier les enjeux et proposer des pistes concrètes d'actions dans divers domaines : économique, social, sportif, tourisme, commerce, patrimoine naturel, santé, éducation et j'en passe.

« Il ne s'agit pas de financer de gros



Des bénévoles du Pays de Châlons en réunion sur la biodiversité.

équipement structurants mais de donner des coups de pouce à des projets novateurs. Nous espérons que les bonnes idées vont germer », indique Jean-Marc Choné, directeur d'études à l'agence d'urbanisme.

Déjà en place depuis quelques années dans les Ardennes, la Meuse ou plus proche encore, dans le Vitryat, concrètement, il a permis de

soutenir des écoélevements, ou encore la filière chanvre dans les Crêtes ardennaises, par exemple.

Pour le Pays de Châlons, c'est une première candidature. « Il était dans les limbes. La démarche Pays a été menée en 2009 et labellisée en 2010 », précise Jean-Marc Choné, directeur d'études à l'agence d'urbanisme et de souligner : « Des tas

d'expériences sont concluantes. Il est possible, également, dans la recherche de synergies entre territoires, d'envisager une coopération avec un autre territoire, voisin ou un autre Etat membre de la communauté européenne. »

Seule condition pour obtenir les financements, les projets doivent être éligibles, validés par l'autorité

« Il s'agit de coups de pouce à des projets novateurs. Espérons que les bonnes idées vont germer »

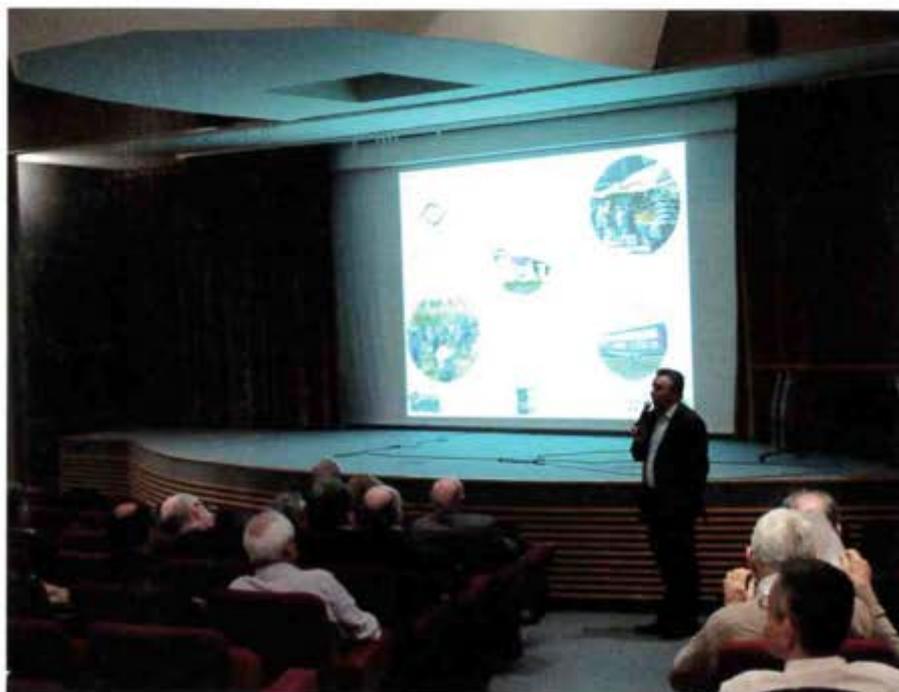
Jean-Marc Choné

de gestion qu'est la Région. En termes de calendrier, le dépôt de dossier est prévu le 30 octobre pour une mise en œuvre à partir de 2011 et jusqu'en 2020. Avec toutes les personnes intéressées, à condition de s'inscrire, un planning de réunions est établi. En avril, elle porteront sur le diagnostic et les enjeux, pour une validation par l'ensemble des participants début juin, suivies de rencontres pour déterminer les actions admissibles dans le cadre du programme Leader.

Dans l'optique de mobiliser un maximum de personnes, Jacques Jesson, président du Pays de Châlons et l'agence présenteront les intérêts et atouts de cette démarche ce soir, à 18 h 30 à l'auditorium Pelloutier. « Nous souhaitons que les gens soient force de proposition », espère Hélène Pauly, chargée de mission Leader au syndicat mixte.

Avis à celles et ceux qui souhaitent apporter leur pierre à l'édifice, ils sont les bienvenus.

CÉLINE SOUHAM



Jacques Jesson, Président du Pays de Châlons, présente la démarche.

## Le Pays de Châlons, c'est 90 Communes !

Ce vaste bassin de vie représente presque un quart du département avec 99 633 habitants dont les deux tiers habitent dans la Communauté d'Agglomération châlonnaise.

Le Pays de Châlons est porté par le Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons, compétent pour l'élaboration, l'animation, l'évaluation et le suivi du projet de territoire inscrit dans la Charte de développement durable du pays. Le Syndicat mixte s'appuie sur l'ingénierie de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons (AUDC) pour assurer la mise en œuvre et l'animation de la démarche du Pays.

# Europe

## Notre territoire candidat

**Le Pays de Châlons-en-Champagne s'est engagé dans la démarche LEADER en vue d'obtenir des fonds européens destinés au développement de son territoire.**

LEADER, Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, pour les non-initiés, est une démarche de développement local qui permet d'obtenir des fonds européens en vue de redynamiser les territoires. Ce programme soutient des actions innovantes, servant en quelque sorte de laboratoires d'expérimentation pour les territoires ruraux. Pour le financer, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) est mobilisé. Obtenir un financement LEADER, c'est bénéficier d'une subvention qui peut s'élever jusqu'à 80 % des financements publics déjà apportés au projet ! Le Pays de Châlons-en-Champagne a posé sa candidature. L'équipe du Pays est en train

d'établir un dossier qui sera présenté, en octobre, à la Région Champagne-Ardenne, gestionnaire du FEADER. Le 8 avril, Jacques Jesson, Président du Pays de Châlons, a présenté l'intérêt de cette démarche à une centaine de personnes. L'objectif est de sensibiliser le plus possible d'habitants au développement du territoire pour qu'ils apportent des idées innovantes. Car la démarche LEADER s'appuie obligatoirement sur la participation de la société civile : citoyens, entreprises, associations... Cette large concertation a pour but d'identifier les enjeux et les projets en matière de services, de développement touristique, d'artisanat, de commerce, de patrimoine naturel ou de bâti qui pourraient être financés ainsi. LEADER n'accompagne que les projets innovants : introduction d'un nouveau produit sur le territoire, processus ou nouvelle organisation ou marché...

## Participez aux groupes de travail !

Tout le monde peut faire part de ses idées. Des enjeux prioritaires seront identifiés, auxquels le programme LEADER pourra apporter une réponse. Les groupes de travail ouverts aux habitants mobilisent également les membres du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) de la Ville de Châlons-en-Champagne qui a fusionné avec le Conseil de développement du Pays de Châlons. Des réunions sont programmées en juin.

Pour y participer : Hélène Pauly, Syndicat Mixte du Pays de Châlons  
h.pauly@audc51.org ou Tél. 03 26 64 78 53

Toutes les dates de réunions et les informations sur [www.paysdechâlonsenchampagne.com](http://www.paysdechâlonsenchampagne.com)

### Programme LEADER : pour un territoire attractif !

Le Pays de Châlons-en-Champagne élabore depuis février 2015 sa candidature au programme européen LEADER. Suite à la conférence publique de présentation du dispositif le 8 avril dernier à la salle Pellouvier de Châlons-en-Champagne, le Pays poursuit activement l'élaboration du programme LEADER dont la concertation se prolongera jusqu'à la fin de l'année.

#### Partager un diagnostic et des enjeux de territoire

Une première série d'ateliers s'est tenue au printemps. L'objectif était de mettre à jour et de partager le diagnostic du territoire, puis d'identifier des enjeux de développement auxquels le programme LEADER peut apporter une réponse. LEADER peut intervenir sur tous les secteurs de développement du territoire. Les participants aux réunions ont ainsi travaillé sur les services aux personnes, la mobilité, les usages du numérique, le tourisme, les loisirs, la culture et le patrimoine, les ressources naturelles, les énergies, l'agriculture, l'économie, le commerce, l'artisanat, l'enseignement et la formation.

#### Quelques enjeux LEADER du Pays de Châlons-en-Champagne :

- la lutte contre l'isolement des personnes âgées
- l'appropriation des atouts et richesses du territoire, la fierté et la capacité des habitants à devenir des ambassadeurs du Pays de Châlons
- la reconquête de la biodiversité
- le maintien des services et commerces de proximité, etc.

#### Définir un programme d'actions locales

Une deuxième session d'ateliers a eu lieu en juin en vue d'identifier des opérations concrètes qui pourraient être financées par LEADER. De nombreuses opérations sont d'ores et déjà envisagées par les collectivités locales et les porteurs de projets privés (entrepreneurs, associations, citoyens, etc.) du Pays de Châlons.

Ces opérations doivent apporter de l'innovation sur le territoire, permettre la mise en réseau des personnes impliquées, concerner si possible plusieurs secteurs d'activité, faciliter la coopération entre les personnes et être mises en place sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

#### Place à la synthèse !

Le travail produit en ateliers doit maintenant être synthétisé pour déterminer la stratégie du programme LEADER du Pays de Châlons-en-Champagne. Un comité de pilotage, constitué d'élus et de personnes privées représentatives du territoire, se prononcera cet été sur la stratégie. La candidature LEADER devra ensuite être validée par l'assemblée délibérante du Syndicat mixte du Pays de Châlons-en-Champagne, avant son dépôt définitif à la Région Champagne-Ardenne au 30 octobre 2015. La mise en œuvre opérationnelle est prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Pour en savoir plus :  
h.pauly@audc51.org

1) Liaison entre actions de développement de l'économie rurale



#### Exemple d'opération LEADER : « Maison en partage »

- Maintenir à domicile les personnes âgées ou en perte d'autonomie
- Maintenir le lien social
- Conserver des villages dynamiques et solidaires



#### Calendrier prévisionnel 2015





Les fonds attendus pourront permettre de renforcer l'attractivité du territoire.

## ÉCONOMIE

# Le Pays de Châlons plus attractif grâce à ses vallées

Hier après-midi, la stratégie locale de développement du territoire a été actée en mairie de Châlons. Objectif : obtenir 1,5 million € de fonds.

**L**eader. Six lettres pour un outil de développement du territoire, grâce à la mise à disposition de fonds de l'Union européenne ou d'outils d'animation du pays de Châlons-en-Champagne. Derrière ce néologisme se cache en réalité un véritable projet sur lequel travaillent les représentants du territoire depuis le mois d'avril, et qui devrait aboutir début 2016. Après une trentaine de rendez-vous avec des porteurs de projets ou partenaires et une dizaine de groupes de travail ayant mobilisé 50 personnes différentes, la stratégie s'affine. L'enjeu pour le Pays de Châlons-en-Champagne est de déterminer des champs d'actions « sur lesquels on pourrait avoir des financements ou des appuis tech-

Les acteurs du territoire ont multiplié les rendez-vous et groupes de travail dans un esprit de démarche participative

niques », détaille Héléne Pauly, chargée de mission Leader. Des « projets qui permettent d'apporter de l'innovation, de mieux travailler ensemble, de coopérer et de développer économiquement le territoire », détaille la professionnelle. Ainsi, collectivités publiques comme entreprises privées pourront déposer leurs dossiers.

Le Pays de Châlons-en-Cham-

pagne espère obtenir 1,5 million € de subventions sur les 21 M € de fonds accordés pour la région et parmi quelque 18 projets déposés en Champagne-Ardenne. La stratégie du territoire châlonnais est audacieuse : renforcer son attractivité en travaillant au niveau de ses vallées. Quinze cours d'eau pour amener davantage de développement économique, valoriser le paysage, créer du lien social entre « des vallées vivantes et dynamiques qui coopèrent », avance Héléne Pauly.

Prochain rendez-vous pour les acteurs du projet : la fin septembre pour entériner le plan d'actions. Le 8 octobre se tiendra un dernier comité de pilotage de validation de la candidature.

GÉRALDINE BACHIN



## Le programme Leader du Pays de Chalons



Leader qui est l'acronyme de Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale, est une démarche de développement local, associée à la gestion de fonds européens issus de la Politique Agricole Commune. Concrètement, un territoire organisé définit une stratégie de développement et identifie des opérations à financer. En Champagne-Ardenne, ces opérations portent sur la création de services de qualité, le développement équilibré du territoire et la préservation du patrimoine naturel et du bâti. L'Europe met à disposition des financements, gérés en autonomie par un Groupe d'Action Locale (GAL) composé d'élus et de représentants de la société civile : entrepreneurs, salariés, associatifs, retraités, citoyens. La démarche Leader permet d'animer un territoire et de soutenir des actions qui contribuent à son développement. Elle sera mise en œuvre sur plusieurs années selon le calendrier des fonds européens soit pour la période 2014 - 2020.

- La démarche du Pays de Chalons
- Participer à la candidature
- Les 7 principes Leader
- A quoi sert Leader ?
- Travaux et publications
- Comptes-rendus des différents ateliers

CCFD-Terre Solidaire Organisation caritative

Médecins du Monde France Organisation à but non lucratif

Page Officielle du Chemin de Fer H... Organisation

Voir plus Organisations dans Châlons-en-Champagne

AIMÉ PAR CETTE PAGE

Le LABO - Champagne-Ardenne

Baconnes

Haussimont

François (France) · Confidentialité · Conditions d'utilisation · Cookies · Publicité · Choisir sa pub [x] · Plus · Facebook © 2015

Promouvoir

CETTE SEMAINE

6 Portées de publications

26 Interactions avec la publication

0 Clics vers le site web

Récent 2015

Pays de Châlons-en-Champagne 17 juillet

Comité de pilotage Leader cette après-midi : projet de stratégie validé ! Ce sera l'attractivité du Pays par des vallées qui relient et permettent de bien vivre ensemble. Y a plus qu'à 😊

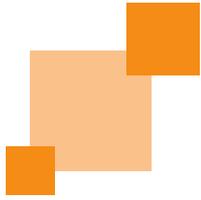


65 personnes atteintes

J'aime Commenter Partager

Pays de Châlons-en-Champagne, Sarah Magnière, Martine Georget Michaudet et Catherine Henry-Hall aiment ça.

Écrire un commentaire...



# **Annexe 7**

## **Diaporamas de présentation de la démarche LEADER**





## Démarche d'élaboration de la candidature Leader




## Qu'est-ce que LEADER ?

Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

Fonds européen FEADER, issu de la Politique Agricole Commune

Période de programmation 2014-2020

Méthode de développement local : mise en réseau, accompagnement technique et financier, décloisonnement des personnes, innovation, partenariats public/privé




**Autorité de Gestion : Région Champagne-Ardenne**

**Enveloppe : 21 millions d'€**

**18 territoires candidats**

**Dépôt de la candidature au 30 octobre 2015**




**Domaines d'intervention ouverts à Leader par la Région Champagne-Ardenne (PDR 2014-2020)**

Mise en place, amélioration, développement des services de base locaux pour la population rurale

Etudes et investissements pour l'entretien, la restauration, la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel dans les villages et des paysages ruraux

Investissements dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et la signalisation des sites touristiques

Soutien à l'artisanat et au commerce

**LES opérations doivent**

- être focalisées sur le Pays de Châlons
- être innovantes
- être intégrées
- être multi-partenariales



**Dépenses éligibles**

- temps passé
- prestation
- matériel
- équipement
- travaux
- communication
- études
- fournitures
- frais de location
- frais de fonctionnement
- frais d'hébergement
- frais de déplacement

état au 31/03/2015

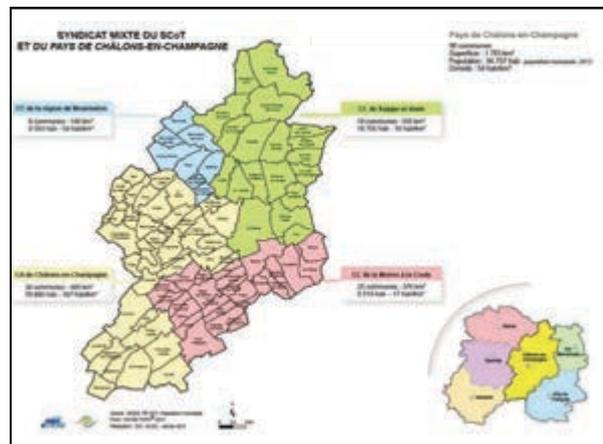




**Programme Leader 2014-2020**  
du Pays de Châlons-en-Champagne




Présentation en conseil communautaire de Suippe et Vesle  
Jeudi 11 Juin 2015 - Suippes



Fonds européen FEADER, issu de la Politique Agricole Commune

Méthode de développement local

Autorité de Gestion : Région Champagne-Ardenne

Enveloppe : 21 800 000 €

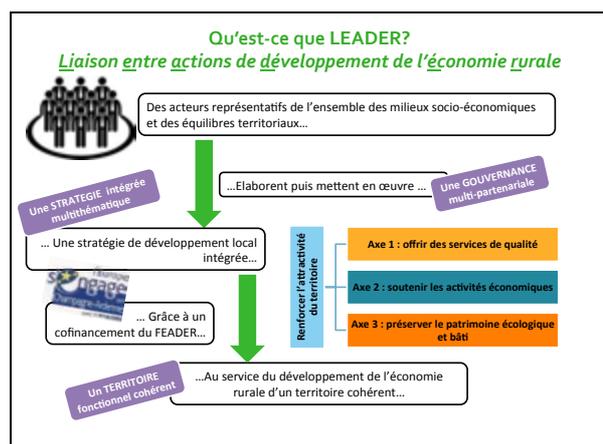
18 territoires candidats

Dépôt de la candidature au 30 octobre 2015





**Leader en Champagne Ardenne**





### Atelier 1

#### Services à la population

**DOMAINES D'INTERVENTION**  
Services à la population, de proximité, mobilité, usages du numérique

**2 SESSIONS DE TRAVAIL EN ATELIER 1**  
Partage du diagnostic et définition des priorités

*mardi 14 avril - 18h - St-Martin-sur-le-Pré*  
Elaboration du plan d'actions  
*mardi 9 juin 18h - Sommesous*

### Atelier 2

#### Attractivité et animation

**DOMAINES D'INTERVENTION**  
Tourisme, loisirs, culture, patrimoine, sports

**2 SESSIONS DE TRAVAIL EN ATELIER 2**  
Partage du diagnostic et définition des priorités

*mardi 21 avril - 18h - Haussimont*  
Elaboration du plan d'actions  
*mardi 16 juin 18h - Moncetz-Longevas*

### Atelier 3

#### Développement durable

**DOMAINES D'INTERVENTION**  
Environnement, ressources naturelles, énergie, habitat, circuits courts

**2 SESSIONS DE TRAVAIL EN ATELIER 3**  
Partage du diagnostic et définition des priorités

*mardi 19 mai - 18h - Haussimont*  
Elaboration du plan d'actions  
*mardi 23 juin - 18h - Juvigny*

Exemples d'opérations Leader

### Atelier 4 Economie, formation

**DOMAINES D'INTERVENTION**  
Développement économique,  
économie sociale et solidaire,  
éducation, formation

**2 SESSIONS DE TRAVAIL EN ATELIER 4**  
Contribution au diagnostic et à la  
définition des priorités  
*mardi 26 mai – 18h - Souain Perthes  
les Hurlus*  
Elaboration du plan d'actions  
*mardi 30 juin – 18h – St Hilaire au  
Temple*



Exemples d'opérations Leader

### Maison en partage

- Maintenir à domicile les personnes âgées ou en perte d'autonomie
- Maintenir le lien social
- Lutter contre la désertification en milieu rural



[www.lamaisonpartagee.fr](http://www.lamaisonpartagee.fr)

- Construction ou rénovation de logements adaptés aux personnes âgées
- Présence d'un(e) professionnel(le) qui sécurise les locataires, les assiste pour les courses, l'administratif et anime la résidence

Exemples d'opérations Leader

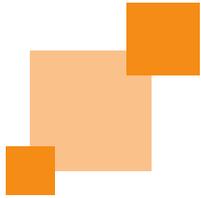
### Aménagement d'un sentier pédagogique

- Valoriser des ressources naturelles locales
- Apporter de l'attractivité au territoire



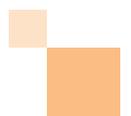
[www.pilat-tourisme.fr](http://www.pilat-tourisme.fr)

- Etudes de faisabilité pour l'aménagement du site
- Travaux, équipements, signalétique



# **Annexe 8**

## **Diaporamas et compte-rendu des Comités de Pilotage**

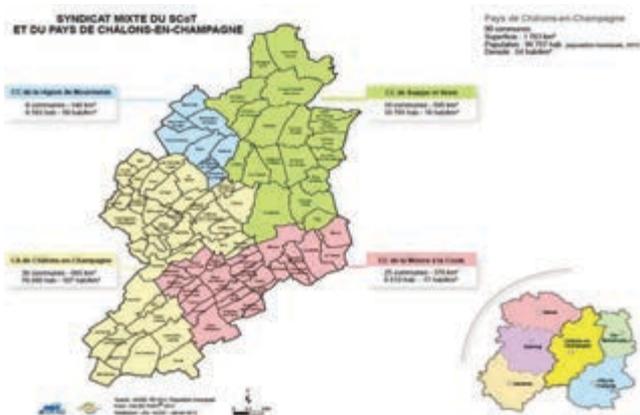




## ELABORATION DE LA CANDIDATURE LEADER



Comité de pilotage  
Vendredi 17 juillet 2015  
CHALONS-EN-CHAMPAGNE



## LEADER EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Fonds européen FEADER, issu de la Politique Agricole Commune

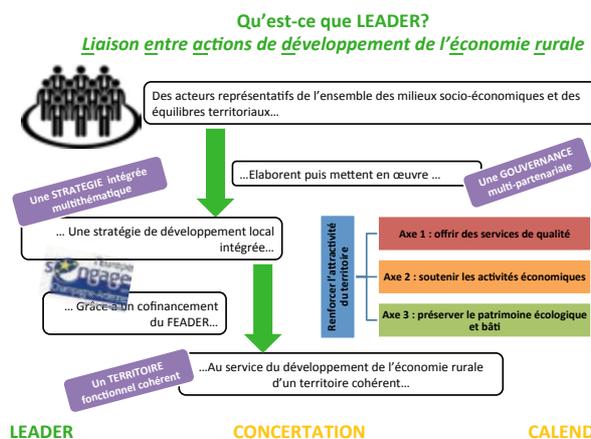
Méthode de développement local

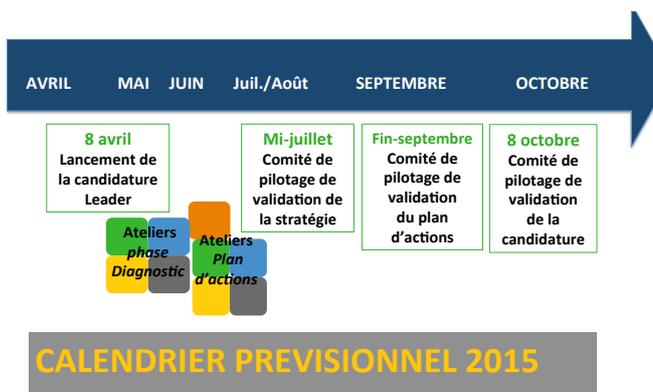
Autorité de Gestion : Région Champagne-Ardenne

Enveloppe : 21 millions d'€

18 territoires candidats

Dépôt de la candidature au 30 octobre 2015

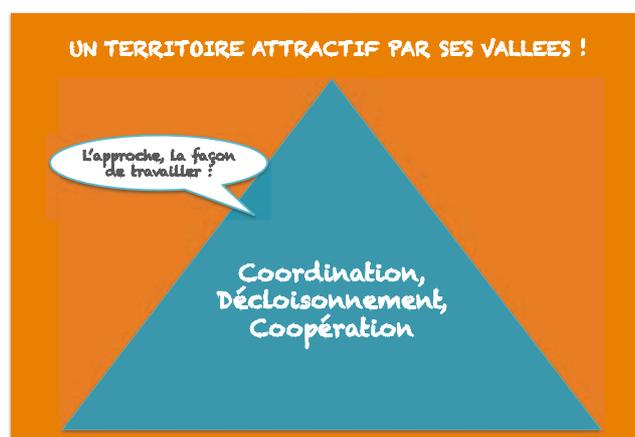


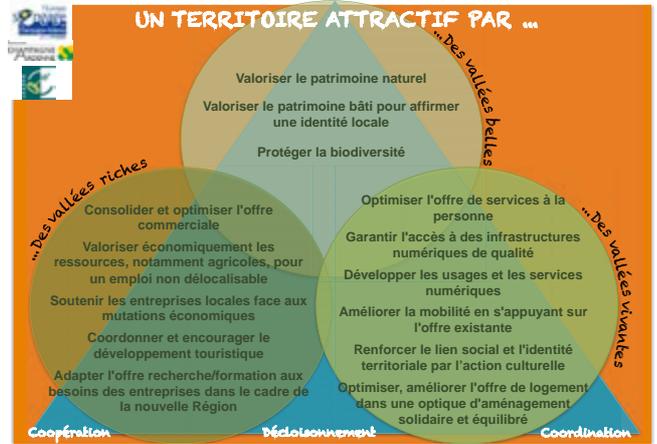
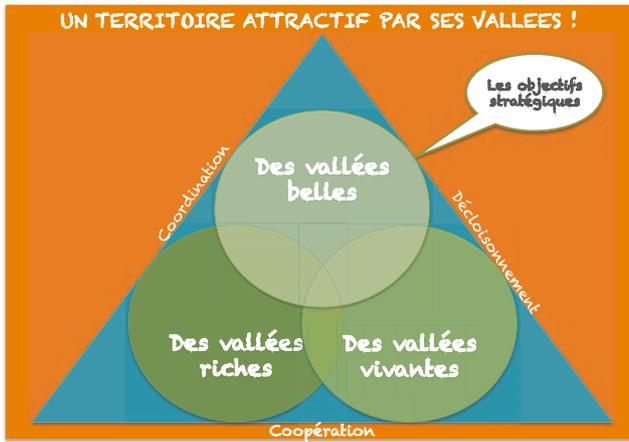


## Démarche participative

Depuis le 16 février 2015 :

- 30 rendez-vous avec des porteurs de projets ou partenaires
- 10 groupes de travail ayant mobilisé 50 personnes différentes, publiques et privées
- 2 interventions en Comité syndical du Pays
- 40 opérations potentielles remontées





**PROJET DE STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT LEADER DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

Fil conducteur	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Catégorie d'opérations	Exemples d'opérations	Critère d'éligibilité : Coordination / Coopération / Municipalité / Décloisonnement	
Un Pays attractif par ses vallées, qui sèment et permettent de bien vivre ensemble	Des vallées belles	Valoriser le patrimoine naturel	Engagement de sites	Rehabilitation d'une ancienne piscine avec escalier extérieur	Critère de sélection : usage numérique / reconquête de la biodiversité	
		Améliorer le patrimoine bâti parifier l'urbanisme	Structuration du bâti existant	Appropriation de terres agricoles / Développement d'un espace rural		Appropriation de terres agricoles / Développement d'un espace rural
		Améliorer le patrimoine bâti parifier l'urbanisme	Politique de friches	Structuration du bâti existant		Appropriation de terres agricoles / Développement d'un espace rural
	Des vallées vivantes	Optimiser l'offre de services à la personne sur tout le Pays	Apprentissage	Apprentissage		Apprentissage
			Apprentissage	Apprentissage		Apprentissage
			Apprentissage	Apprentissage		Apprentissage
	Des vallées riches	Favoriser le développement économique de territoire	Apprentissage	Apprentissage		Apprentissage
			Apprentissage	Apprentissage		Apprentissage
			Apprentissage	Apprentissage		Apprentissage

**Compte-rendu Comité de pilotage Leader**  
**vendredi 17 juillet 2015 – 14H00**  
**Ville de Châlons-en-Champagne**

**Liste des participants**

Nom	Prénom	Fonction	Présence
ARTZ	Martine	Directrice de la DDCSPP <sup>1</sup> 51	Présente
BERTHAUT	Hélène	Chef de mission Conseil appui au Tourisme à la DIRECCTE <sup>2</sup> Champagne Ardenne	Présente
CHOLLET-KOVACS	Marie-France	CESE <sup>3</sup> de Châlons-en-Champagne	Excusée
CHONÉ	Jean-Marc	Directeur des études - AUDC <sup>4</sup>	Excusé
COLPIN	Jean-Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint commune de Sommesous	Présent
DAUPHIN	Claire	Professeur de sport – DDCCSPP <sup>1</sup> 51	Présent
De VREGILLE	Henri-Bénigne	Chef de cabinet du Président de Cités en Champagne	Présent
DEBAR	Gilles	Directeur de l'Office des Seniors - CLIC <sup>5</sup> des Cités en Champagne	Excusé
DELVALLEE	Catherine	Directrice Générale des Services du CCAS <sup>6</sup> de Châlons-en-Champagne	Excusée
DRAB-SOMMESOUS	Emmanuelle	Directrice d'ATMO <sup>7</sup> Champagne Ardenne	Excusée
FONTAINE	Daniel	Président de Familles Rurales Marne	Présent
GERMEMONT	Danielle	Secrétaire de l'UNSA <sup>8</sup>	Présente
GOBIT	Johanna	Responsable information Eco et Développement des territoires - CCI <sup>9</sup> Châlons	Présente
HENRY	Catherine	Citoyenne	Excusée
HORY	Jean-Claude	CDL <sup>10</sup> Pays de Châlons	Présent
JACQUET	Michel	Président de la CC <sup>11</sup> de la Moivre à la Coole	Présent
JACQUIER	Michel	Maire de Saint Hilaire au Temple	Présent
JAZERON	Grégory	Responsable de pôle Ville et CC <sup>11</sup> de la Région de Mourmelon	Présent
JESSON	Jacques	Président du Pays de Châlons	Présent
LALLIER	Anne-Line	Responsable de pôle Bassin Argonne Mourmelon – Familles Rurales Marne	Présente

<sup>1</sup> Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

<sup>2</sup> Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

<sup>3</sup> Conseil Economique Social et Environnemental de Châlons-en-Champagne

<sup>4</sup> Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération et du Pays de Châlons-en-Champagne

<sup>5</sup> Centre Local d'Information et de Coordination

<sup>6</sup> Centre Communal d'Action Sociale

<sup>7</sup> Association agréée de surveillance de la qualité de l'air

<sup>8</sup> Union Nationale des Syndicats Autonomes

<sup>9</sup> Chambre de Commerce et d'Industrie

<sup>10</sup> Conseil de Développement Local

<sup>11</sup> Communauté de Communes

LONCOL	Fabrice	Président de la CC <sup>12</sup> de la Région de Mourmelon	Excusé
LOPEZ	Margaux	Chargée d'urbanisme et développement économique – CC <sup>12</sup> de Suippe et Vesle	Présente
MAGNIER	Brigitte	Directrice adjointe du lycée agricole de Somme-Suippe	Présente
MAINSANT	François	Président de la CC <sup>12</sup> de Suippe et Vesle	Présent
MAIRESSE	Marie-Christine	Association CLCV <sup>13</sup>	Présent
MOSSLER	Christine	Représentante du SGAR <sup>14</sup> Champagne-Ardenne	Présente
NICLET	Amélie	Directrice générale des services de la CC <sup>12</sup> de la Moivre à la Coole	Présent
OLLIER	Guillaume	Directeur général adjoint de la Ville de Châlons-en-Champagne	Excusé
PAULY	Hélène	Chargée de mission Leader au Pays de Châlons	Présente
PELTIER	Christophe	Directeur de cabinet du Président de Cités en Champagne	Excusé
PIANTONI	Clarisse	Chef de cellule Stratégie et Développement Territorial DDT <sup>15</sup> 51	Présente
PIASKOWSKI	Noémie	Chef du Pôle aménagement DREAL <sup>16</sup> Champagne Ardenne	Présente
REBIHA	Farida	Directrice du lycée agricole de Somme-Suippe	Présente
RIOLLET	Bérénice	Chargée de production – Association Furies	Présente
SAMY	Emeline	Responsable d'équipe Chambre d'Agriculture de la Marne	Présente
SONGY	Nicole	CDL <sup>17</sup> du Pays de Châlons	Présente
TASSIN	Patrick	Président du CESER <sup>18</sup> Champagne Ardenne	Excusé
THILLY	Jean-Paul	Maire honoraire de Saint Etienne au Temple	Présent
URTH	Jean-Claude	CDL <sup>17</sup> du Pays de Châlons	Présent
VINCENT	Pierre	Responsable Pôle Développement CDT <sup>19</sup> Marne	Excusé

<sup>12</sup> Communauté de Communes

<sup>13</sup> Consommation Logement Cadre de Vie

<sup>14</sup> Secrétariat Général aux Affaires Régionales

<sup>15</sup> Direction Départementale des Territoires

<sup>16</sup> Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

<sup>17</sup> Conseil de Développement Local

<sup>18</sup> Conseil Economique Social et Environnemental de la Région

<sup>19</sup> Comité Départemental du Tourisme

## Introduction

Le Président Jacques Jesson accueille les participants, fait un tour de table et rappelle l'intérêt pour le territoire du Pays de candidater au programme européen Leader.

Hélène Pauly rappelle l'objet de la réunion. Il s'agit de présenter les enjeux de développement local du territoire, issus de la concertation menée depuis février 2015 et de définir la stratégie locale de développement du futur programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne. [cf. diaporama joint.](#)



A l'issue de la présentation, les participants font les remarques suivantes :

### Tourisme :

Hélène Berthaut confirme qu'il est important d'identifier le tourisme comme outil de développement économique, que c'est ainsi qu'il est positionné par la DGE<sup>20</sup> depuis très longtemps.

Elle rappelle que le Contrat de destination Champagne a été signé, que le territoire du Pays de Châlons en fait partie et que c'est une opportunité à saisir en terme d'identité territoriale.

Il faudra travailler sur l'innovation dans la conception des produits touristiques et dans la façon de les commercialiser.

La mouvance actuelle dans le domaine du tourisme est la dématérialisation, le programme Leader doit en tenir compte, même s'il manque encore aujourd'hui une qualité de connexion en milieu rural.

Elle rappelle qu'un important Salon sur le tourisme et l'innovation se tiendra en mars 2016 et qu'il existe également des appels à projet sur le site de la DGE qui peuvent intéresser le territoire.

### Opérations éligibles :

François Mainsant demande à ce que soit communiqué le tableau récapitulatif de tous les projets qui remontent au Pays dans le cadre de l'élaboration de la candidature Leader, avec les coordonnées des porteurs de projets, afin de permettre le meilleur suivi possible.

En réponse à une question de Clarisse Piantoni, il est indiqué qu'il n'est pas envisagé de financer des dépenses de voiries et réseaux pour l'aménagement de lotissements avec des fonds Leader, d'une part parce que ce type de dépenses ne répond pas à la stratégie envisagée et d'autre part parce que l'enveloppe Leader est réduite et inadaptée pour financer ce type d'opérations.

### Environnement, paysages et vallées

Michel Jacquet indique que la stratégie proposée répond bien au territoire de la communauté de communes de la Moivre à la Coole, et que plusieurs opérations pourraient être déposées à Leader par des communes, notamment des opérations de liaisons piétonnières, de chemins verts et d'aménagement de sentiers.

<sup>20</sup> Direction Générale des Entreprises

Noémie Piaskowski indique que le concept de renforcer l'attractivité du territoire par la mise en valeur des vallées lui semble très intéressant, que ça répond bien aux enjeux identifiés au niveau régional par la DREAL et que cela mériterait d'être décliné de façon très opérationnelle dans l'ensemble des objectifs opérationnels et des fiches actions. Il serait opportun également d'aller plus loin que la préservation des ressources naturelles pour travailler sur la notion de paysage, ce qui est cohérent avec la stratégie proposée.

Les participants abondent à cette proposition et indiquent que le travail sur le paysage permettrait d'aborder la question de l'identité du territoire et de l'appropriation par les habitants.

### Services à la population

Farida Rebiha précise que le lycée agricole de Somme-Suippe dispose d'un internat qui peut être mis à disposition pendant les vacances scolaires, pour des opérations de développement local. Elle confirme que la question du transport reste une difficulté majeure pour les élèves.

Daniel Fontaine indique que la stratégie répond bien aux problématiques de l'association Familles Rurales sur le territoire du Pays, qui pourra être partenaire pour amener des projets sur le territoire.

Jean-Claude Urth indique que le travail à réaliser pour améliorer l'encadrement des activités hors temps scolaire est une action prioritaire à mener, car les besoins sont importants en milieu rural, il y a des difficultés pour avoir des animateurs qualifiés. Châlons-en-Champagne dispose d'un réseau, il y a l'association PSL qui forme et gère des animateurs, mais au niveau de toutes les communes de Cités en Champagne c'est difficile. Il faut mutualiser les forces et proposer des activités variées et de qualité. Il y a des problèmes de locaux, les équipements sportifs sont éloignés, le bénévolat est dur à pérenniser, Leader pourrait apporter une réponse à ces problèmes en favorisant l'innovation et la mutualisation de moyens.

### Agriculture et formation

Il est mentionné également la rénovation de la licence pro Machinisme Agricole, proposée par le département Génie Industriel et Maintenance de l'antenne chalonnaise de l'IUT, pour former sur la smart agriculture : former à l'utilisation d'agro-équipements connectés. Ce projet est fléché dans le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de Châlons-en-Champagne.

## **Conclusion**

M. Jesson indique qu'une dynamique est enclenchée, à l'échelle de l'agglomération comme à celle du Pays. Il faut qu'il y ait plus de communication entre tous les élus. A une autre échelle ça commence à se faire avec les SCOT<sup>21</sup> qui se mettent en réseau (Epernay, Reims, etc.).

Il faut faire connaître les bonnes pratiques : par exemple la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré a mis à disposition un terrain à l'Effort rémois, qui a réalisé des logements pour personnes âgées qui fonctionnent bien.

Il faut maintenir cette dynamique ; un courrier pour recenser projets en réflexion sur le territoire sera envoyé à tous les maires. Le site internet du Pays [www.paysdechalonenchampagne](http://www.paysdechalonenchampagne) est régulièrement mis à jour, avec tous les documents concernant Leader.

Un prochain comité de pilotage se réunira fin septembre pour formaliser le plan de développement du futur Groupe d'Action Locale du Pays de Châlons-en-Champagne.

---

<sup>21</sup> Schéma de COhérence Territoriale



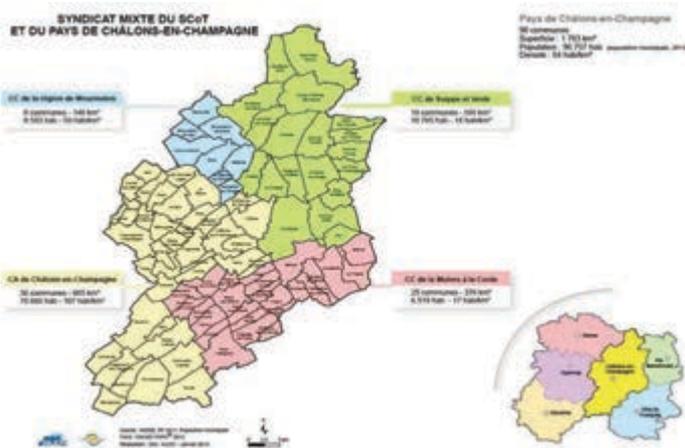
# ELABORATION DE LA CANDIDATURE LEADER



Comité de pilotage  
Mardi 6 octobre 2015  
SAINT-MEMMIE



## LE TERRITOIRE



## LEADER EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Fonds européen FEADER, issu de la Politique Agricole Commune

Méthode de développement local

Autorité de Gestion : Région Champagne-Ardenne

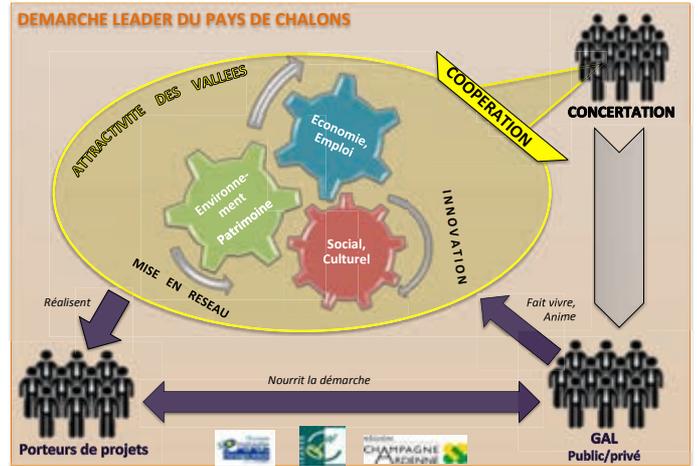
Enveloppe : 21 millions d'€

18 territoires candidats

Dépôt de la candidature au 30 octobre 2015



## LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT



## LE PLAN DE DEVELOPPEMENT



## MAQUETTE FINANCIERE

	Total général des dépenses éligibles	Taux fixe d'aides publiques	Total aide publique	Taux fixe Contre-partie nationale	Montant contre-partie nationale	Taux fixe FEADER	Montant FEADER	Auto-financement privé/public	Taux fixe d'auto-financement
PA 1-1 Environnement	343 750 €	80%	275 000 €	16%	55 000 €	64%	220 000 €	68 750 €	20%
PA 1-2 Bâtiment	328 125 €	80%	262 500 €	16%	52 500 €	64%	210 000 €	65 625 €	20%
PA 2-1 Services	468 750 €	80%	375 000 €	16%	75 000 €	64%	300 000 €	93 750 €	20%
PA 2-2 Action culturelle	312 500 €	80%	250 000 €	16%	50 000 €	64%	200 000 €	62 500 €	20%
PA 2-3 Animation Gestion	512 500 €	100%	512 500 €	0%	0 €	80%	410 000 €	102 500 €	20%
PA 3-1 Dvt éco	390 625 €	80%	312 500 €	16%	62 500 €	64%	250 000 €	78 125 €	20%
PA 3-2 Tourisme	390 625 €	80%	312 500 €	16%	62 500 €	64%	250 000 €	78 125 €	20%
PA 3-3 Coopération	250 000 €	80%	200 000 €	16%	40 000 €	64%	160 000 €	50 000 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>2 996 875 €</b>	<b>80%</b>	<b>2 500 000 €</b>	<b>16%</b>	<b>397 500 €</b>	<b>64%</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>599 375 €</b>	<b>20%</b>



## MODALITES FINANCIERES

**80 %** d'aides publiques

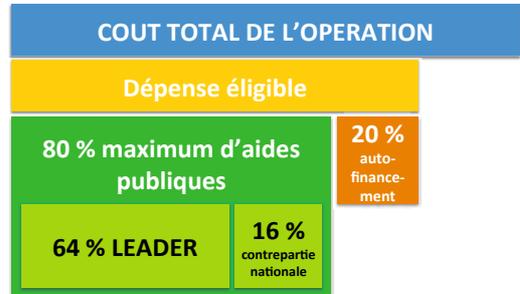
**20 %** d'auto-financement du maître d'ouvrage

Taux d'aide LEADER fixe à 80 % de l'aide publique

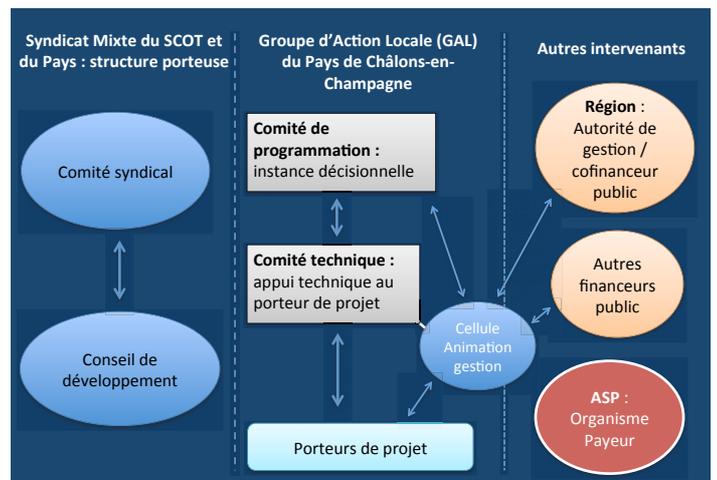
Le Comité de programmation pourra moduler son intervention financière en fonction de la réponse du porteur de projet aux critères de sélection, dans le respect de la réglementation européenne, et ce avant le conventionnement avec le maître d'ouvrage



## MONTAGE FINANCIER D'UNE OPERATION



## LA GOUVERNANCE





## FONCTIONNEMENT DU GAL

### Le Comité de programmation :

est composé d'un collège public et d'un collège privé (majoritaire)  
se réunit à l'initiative du Président du GAL  
est garant de la stratégie locale de développement  
examine les opérations et se prononce sur leur éligibilité  
programme les opérations, module les subventions  
dispose des avis techniques recueillis par l'animation  
suit, modifie et contrôle la maquette financière  
examine la mise en œuvre du programme, diligente les évaluations,  
réoriente si besoin la stratégie



## FONCTIONNEMENT DU GAL

### Le Comité technique :

est composé des techniciens des intercommunalités et des  
organisations compétentes sur la stratégie locale de développement  
se réunit à l'initiative de la cellule technique du GAL  
examine les opérations et donne un avis technique sur leur qualité



**Une réunion de chaque Comité par trimestre, sur toute la programmation, de 2016 à 2022**



## PRE-FIGURATION DU COMITE DE PROGRAMMATON

### Collège public :

#### 9 titulaires et 9 suppléants

Cités en Champagne (x4)  
CC de la Moivre à la Coole (x4)  
CC de la Région de Mourmelon (x4)  
CC de Suipe et Vesle (x4)  
Lycée agricole de Somme-Suipe (x1)  
Centre Communal d'Action Sociale  
de Châlons-en-Champagne (x1)

### Collège privé : 11 titulaires et 11 suppléants

Symbiose (x1)  
CIVAM de l'Oasis (x1)  
Conservatoire des Espaces Naturels de CA (x1)  
Comité Départemental de Randonnée Pédestre (x1)  
Maison de l'Architecture (x1)  
Agence d'Urbanisme (x1)  
Furies (x1)  
La Comète (x1)  
Familles Rurales (x2)  
Office des Seniors (x1)  
COMAL-SOLIHA (x1)  
Comité Départemental du Tourisme (x1)  
Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne (x1)  
Centre Alfor (x1)  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne (x1)  
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Châlons (x1)  
Chambre d'Agriculture de la Marne (x1)  
UNSA (x1) et CLCV (x1)  
Représentants des citoyens issus du CDL et CESE (x2)



## MODALITES D'INSTRUCTION

- ◆ Possibilité de pré-programmation des opérations
- ◆ Les dossiers de demandes de subvention sont envoyés aux membres du Comité de programmation avant les réunions. Ils comprennent une analyse permettant d'évaluer le respect des critères d'éligibilité et la mise en œuvre des critères de sélection

*Une grille d'analyse basée sur les critères d'éligibilité et de sélection sera élaborée par thème, pour chaque fiche action, d'ici au conventionnement*

- ◆ Le porteur de projet est invité à venir présenter son opération en Comité de programmation
- ◆ Dans le cas où un membre du Comité de programmation serait également maître d'ouvrage d'un projet examiné, ce dernier répondra aux questions nécessaires à la bonne compréhension et appréciation du projet. Au moment de la délibération, afin d'éviter d'éventuelles prises d'intérêt et de garder toute confidentialité, le membre concerné ne participera pas aux discussions ni au vote concernant son projet

## LE CALENDRIER



## CALENDRIER PREVISIONNEL 2015-2016

OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE JANVIER FEVRIER MARS AVRIL MAI JUIN

30 octobre  
Dépôt de la  
candidature

Sélection des  
GAL par la  
Région

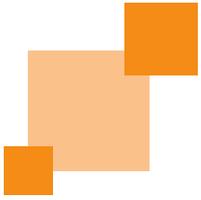
Signature de  
la convention

Ateliers  
Mode d'emploi  
Leader

Comité de  
programmation

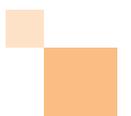
Comité de  
programmation





# **Annexe 9**

## **Feuilles de présence**



**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

**LEADER**

**Atelier 1 : Services à la population**

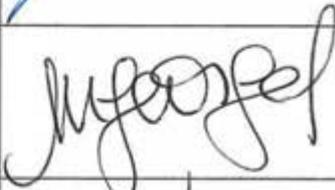
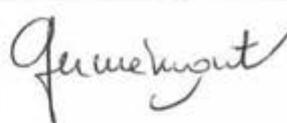
Mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré

---

**Mardi 14 avril 2015**

---

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Colpin Jean Pierre	1 <sup>er</sup> adjoint Sommesous	
Choller, Kovacs Marie-France	Ex CESE Conseillère municipale Nancy Longevad	
Vernut Renaud	Directeur Agema 51 Exc. CESE.	
Gilles Spoulet	Office des Services clie cotes' en doc. p. p. p.	
CHONE J. Marc	Directeur des études A UDC.	
GODART Pauline	Assistante d'études AUDC	
MARTINE GEOURGEL	CESE Conseil Alfes	
CHERRIER Eric	Responsable p. le commerce services. Cci Châlons.	
Danielle GERMEMONT	CESE. Responsable Syndicat UNSA CHALONS. en. Elgne	
Stéphanie Pouly	Chargée de mission Leader Pays de Châlons	

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

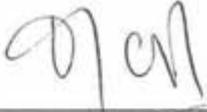
**LEADER**  
**Atelier 2 : ATTRACTIVITE**  
Mairie de Haussimont

---

**Mardi 21 avril 2015**

---

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
RIOUET Béatrice	Chargée de production Association FURIÉS	
CHONÉ Marc	Directeur d'études Agence d'urbanisme	
Vaut Renaud	Directeur Agenas7	
ROULOT Bruno	Maire Haussimont	
CHAUFFERT BERTRAND	C.MI S <sup>e</sup> PIERRE	
Pierre VINCENT	COT 51	
Athéna HENRY	Citoyenne	
Marie Christine MAIRESSE	Association de Consommateurs CACV	
Jean - Pierre SONNET	C.D. Rando de Parthenay	
Paulette Godaut	AUDC	
Ilhric Parly	Payot Châte	

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

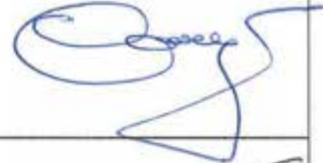
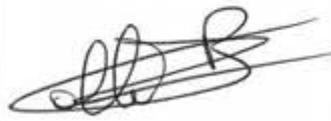
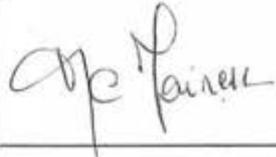
**LEADER  
Atelier 3 : DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

**Mardi 19 mai 2015**

---

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
GARNIER Marc	chargé de mission DD	
Hestruede Laurent	conseil communautaire environnement	
CHONE J Marc	directeur d'études AUDC	
VENAULT Guy	Vice président du Conseil Popa Maternel CA	
GODART Pauline	Assistante d'études AUDC	
Colard Benoit	Symbiose	
Mc Fainere	Association Consommateurs Cec 5	
HENRY Catherine	Citoyenne	
ROULOT Bruno	V.P. cdc	
Hélène Parly	Chargée de mission Leader	

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

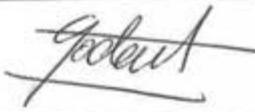
**LEADER  
Atelier 4 : ECONOMIE, FORMATION**

---

**Mardi 26 mai 2015  
18 heures  
Mairie de Souain-Perthes-lès-Hurlus**

---

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Moulin Christophe	Moulin Corrin	excusé
Chollet Kovacs Marie Françoise	Commune de Ronetz Longevas COSE	excusé
GODART Pauline	Assistante d'études AADC	
DE GRAMMONT Jean Marie	Maire de Souain Patricia de Humber	
PERARD Nathalie	1 <sup>er</sup> Adjointe de Souain Perthes les Hurlus	
LOPEZ Margaux	Chargée organisation, aménagement et développement économique de la communauté de communes Suisse et Vesle	
CHARLES-PAULLET Elodie	Stagiaire auprès de la communauté de communes de Suisse et Vesle	
CHONE Jean Marie	Directeur d'études AADC	
THILLY Jean-Paul	Maire Honoraire de SAINT Etienne au Temple	
CHERRIE Eric	CCI	présent
PAULY Hélène	Chargée de mission leader Rays de Châlons	

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

**LEADER  
Comité technique**

---

**Jeudi 28 mai 2015  
14 h - CCIT**

---

**LISTE DE PRESENCE**



ATELIER 1

09/06/2015

Sommes ou p

Nom

Prénom

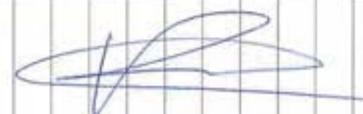
Fonction

Structure

Emplacement

PAULY

Hélène

Chargée de mission  
LeodaPays de Chabons en  
Champagne

REMY

Hélène

Chef de service

familles Rurales  
Fédération Départementale

Chigny

GODART

Paulette

Assistante d'études  
AUDC

AUDC

Godart

DEBAR

Gilles

directeur

Office de Services



LAURICOT

Lévy

Tracteur Eli. Belin Chauxes

-



LOPEZ

Margaux

chargée de mission aménagement  
~~et~~ suppléant  
ter adjoint Sommes

CC Surpe et Voile

suppléant - CAC



Colpin

Jean Pierre

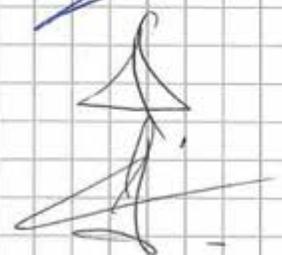
Conseillère Principale  
Arceuthy bourgeois

KOVACS

Marie France

CCI Responsable Mission  
Commerce

CCI



HERRIER

Euz

Directrice d'études

AUDC

Jean-Narc CHONE

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

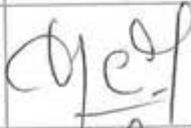
**LEADER  
Atelier 2 : ATTRACTIVITE**

---

**Mardi 16 juin 2015  
18 heures  
Mairie de Moncetz-Longevas**

---

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Mairéte Jc	Membre Association A.C.E.S	
FLOURIET Alain	Maire de SOUDRON	
Pierre DINCIM	CDT 51	
Vernit Renaud	Directeur Agena 51	
Pierre HUET	Membre du CDL Pays de Châtouais	
Jean-Pierre SONNET	CD RR (mouvement pédestre)	
Béatrice RIOLLÉ	Chargée de production association FURIÉS	
HENRY Catherine	Citoyen	
PAUL Y Heleni	Amnistie leader Pays de C.C	excusé
CHTONE J. Maria	Directeur d'études AADC	
Pedro Luis Lamance	Directeur OT Châtouais	excusé.

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

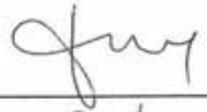
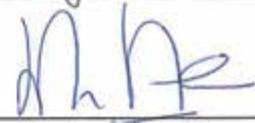
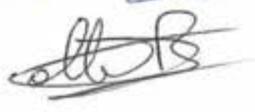
**LEADER  
Atelier de travail : AGRICULTURE**

---

**Mercredi 24 juin 2015**  
14 heures  
Chambre d'Agriculture de la Marne

---

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
GODART Paeline	- Assistante d'études - AUDC	
KAN DEL Beatrice	Agricultrice	
KORTEBIE Julie	Urgence Développement rural FDSEA 51	
Colard Benoit	<del>Secrétaire général</del> Symbiose	
DELAUERY Marie	FDSEA (Projet Symbiose)	
CELLIER Claude	Confédération Paysanne ARDEmploiAgriRural	
THOMAS Léa	Développeur de projet - Set Dynamique Projets FDSEA 51	
CHONE Marie	Direction d'études Agence d'Innovation Pop de CERS	
SANCY Grelina	responsable d'équipe GAS1	
PAULY Hélène	Chopie mini leader	

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

**LEADER  
Atelier 3 : DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

**LUNDI 29 JUIN 2015**  
18 heures  
Foyer Mangin à Juvigny

---

**LISTE DE PRESENCE**



**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

**LEADER**  
**Atelier 2 : ATTRACTIVITE**

*Economie et formation*

*30*

---

**Mardi 16 juin 2015**

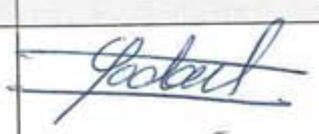
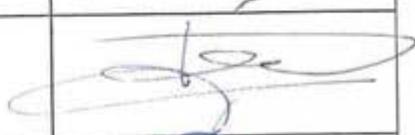
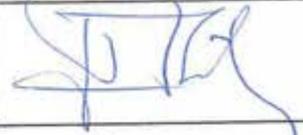
**18 heures**

**Mairie de Moncetz-Longevas**

*Saint Hilaire en Temple*

---

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
GODART Pauline	Assistante déléguée AUC	
JACQUIER Michel	Maire de St Hilaire au Temple	
ROUATI Abdallah	LRC formation	
Lelorrain Elodie	CMA 51	
THILLY Jean-Paul	Maire Honoraire de SAINT ETIENNE AU TEMPLE	
Christophe COURTIN	Monsieur COURTIN 51240 Fraucheville	
MARENGO Pascal	Maire de Livry-Loudrevy	
Lecique Françoise	L.R.C Formations	
Eric CHARRIER	CCI clubs	
PAULY Hélène	Chargée de mission Leader Pays de Châlons	

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

**LEADER  
COMITE DE PILOTAGE**

---

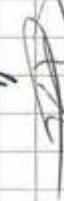
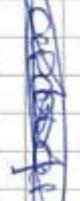
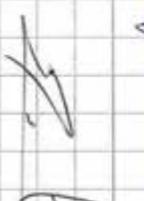
**VENDREDI 17 JUILLET 2015**  
14 heures  
Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne

---

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Christine ROSSIER	Représentante du SGIAR Champagne Ardennes	
Amélie NICLET	DGS CC Noire à la Coste	
Michel JACQUET	Président CCMC	
Jean-Paul THILLY	Maire Honoraire de SAINT ETIENNE AU TEMPLE	
Christine MAIRASSE	Association CLCJ	
Clara DAUPHIN	Professeur de sport - DDCSPP S1	
Mathie Anty	DDCSPP S1	
GERMEMONT Danielle	Secrétaire UMSA. (Le Pays - Essé)	
Songy Nicole	Membre du comité de Pays Tourisme	
JAZERON Gérald	Responsable de pôle Ville et CC de Nouvion	
FONTAINE Daniel	Président Familles Rurales Marne	
LALLIER Anne-Line	Responsable de Pôle Bassin Ardenne Nordmeuse FAMILLES RURALES MARNE	
Colpin Jean Pierre	1er adjoint Sommesous membre commission services personnes	
de VREGILLE Henri Bénigne	chef de cabinet de Bouconne BOURG-BROC, président de la CAC	

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
PIASKOWSKI NOÉMIE	DREAL CA - chef de pôle aménagement des territoires	
LOPEZ Margaux	chargée mission Aménagement CC Suppe et Vesle	
François MAINIANT	Pole CC Jupes et Vesle	
Michel JACQUIER	Maire de St Et. laire au T. Représentant de la CC fourmelois	
HATH Jean-Claude	représentant Somme - Tourne Atelier 3 Dével. +	
SAMY Arelire	Responsable d'équipe Chambre d'agriculture de la Marne	
RIOUET Béatrice	chargée de production Association FORIES	
PIANTONI Claire	chef de cellule Stratégie et Développement territorial DDT S1	
REBIHA Farida	Directrice du Lycée Agricole de Somme-Suippe	
MAGNIER Brigitte	Directrice adjointe du Lycée Agricole de Somme-Suippe	
HORY Isabelle		
JACQUES JESSOU		
Nellie BERTHAUT	DIRECTEUSE Champagne-Ardenne Chef mission Conseil Appui au Tourisme	
GOSIT Johanna	CCI Chi-Pays Resp. Information Eco et Dével. des Territoires	

NOM	Prénom	Fonction	signature	Contact (mail, adresse...)
FLEURY	Yannick	Amateur Pays d'Esp		flury@pays-epancy.fr
CHAMPETIER	Séverine	Chargée recrutement LEADER NORME/Pays d'Esp		s.champetier@pays-epancy.fr ladie@norme-champagne-indice.com
ABARIE	Rina	chargé de mission WV		maire@tours-sur-marne.fr
TOISEK	Annie	Maire Tours/Marne		galatande.raymond@neuf.fr
GALATAUD	Raymond	Président Association Tours de Champagne à vélo		raym.galataud@orange.com
LEFEVRE	Rémi	CCGVN (Pays)		nicholas@scop.fr
NARBELLE	Nicolas	Manager mission Touaine CCFE Adjointe Direction ORE		vincent.joillerep@vincetec.fr
TAILLEFER	Vincent	CCGVN (Vice-Pr Touaine, Culture, Sports)		p.viret@fourme-et-chaugny.com
VINCEN	Pascal	ADT S1		alice.parmenier@maeva.fr
Parmenier	Alice	Departement Norme		e.dolentrade@citadencampagne.net
DESTRADE	Clotilde	Dir. Sport Culture, Touaine		adava.leader@orange.fr
CARASSI	Paola	Pays d'Esp		h-paul@ordic51.org
PAULY	Helène	Chargée de mission Leader Pays d'Esp		mellier@cinthe@kisskiss.com
MEKKIER	André	Maire de Virey la Ville Vice Président de la com de la norme		

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

**Candidature LEADER Pays de Châlons**

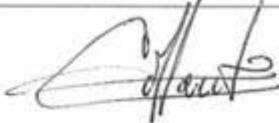
---

**mardi 28 juillet 2015**

09h00 - FA *Service à la population*  
AUDC - Châlons-en-Champagne

---

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
PAULY Hebe	Animatrice Leader Rays de Chalon	
LEROY Linee	Conseiller au Cabinet de B. ADAM - Jdl de Chalon	
HORY J. Claude	Président de la 2 <sup>ème</sup> Commission du Conseil de Dev <sup>pt</sup> du Pays de Chalon	
JACQUIER Michel	Maire de St Hilaire sur T	
MARCHAND Pascal	Pairie de Livry la Vallée	
JAZERON Gérald	Responsable de pôle Museum	

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

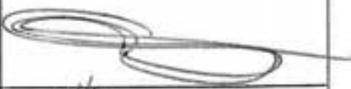
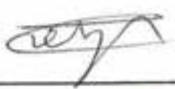
**Candidature Leader Pays de Châlons  
Fiche action Développement économique local**

---

**Mardi 25 août 2015 à 9 heures  
AUDC – Châlons-en-Champagne**

---

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
NICLET Amélie	DGS CC de la Nouvelle Cade	
Leccique Francine	Consultante LRC formation	
CHOPIN Valérie	Consultante LRC formation	
SAUSSUS Grégoire	DGA Ville CC et CAC	
VARQUIER Christophe	chargé Relations Entreprises et Associations	
LOPEZ Margaux	Chargée aménagement, usage et développement économique CC Soupe et Brele	
HORY J. Claude	Président de la Comm. du Conseil de Dépt Pays de Châlons	
SANY Emeline CHAUNERT	Responsable d'Equipe Chambre d'Agriculture de la Nappe	
MARLIER Elodie	Responsable des services à la population Mairie Nourmeton-le Grand	
CARRIEU Antoinette	Directrice du DEVCO CAC	
GOBIT Johann	Responsable Informatique Eco CC (Chilons)	
PAULY Helene	Animatrice Ruche Pays de Châlons	

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

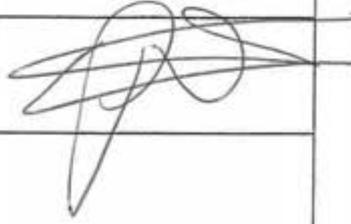
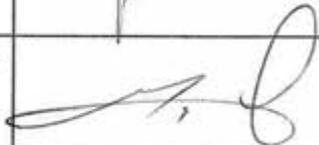
**Candidature Leader Pays de Châlons  
Fiche action Tourisme**

---

**Mardi 25 août 2015 à 14 heures  
AUDC – Châlons-en-Champagne**

---

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
SOTTAS Candice	Chargée d'infos Aude	
PADICU Laurence	Dir. OT Châlons	
VARQUIER Christophe	Ville de Châlons-en-Champagne	
HARLIER Elodie	Mairie Narmeton-le Grand	
Isabelle LANIESSE	CIC Châlons Champagne	
VIGOUROUS Julia	Dev Eco CAC.	
Anick MELLIER	Vice Président de la Cene communes de la noivre et la cooler	
M <sup>me</sup> Hainisse	Association Cher	
P. WATIER	Ville de Châlons-en-Ch.	
L. LEROY	L	

Syndicat Mixte du SCOT & du Pays de Châlons-en-Champagne

Candidature LEADER Pays de Châlons – fiche action Action culturelle

mercredi 26 août 2015  
14h  
AUDC – Châlons-en-Champagne

**LISTE DE PRESENCE**

NOM - PRENOM	FONCTION - STRUCTURE	MAIL	SIGNATURE
CHANE f-Marie	Présidente atitudes à l'Agence de Développement		
WESTRASE Clotilde	Directrice Sport, Culture, Tourisme Communauté de Agglo.	c.delestrade@ctscendchampagne.net	
VALEOUIER Christoph	Ville de Châlons-en-Champagne		
LEGRAS Fabrice	Directeur - Ville de Reims-en-Champagne	F.legras@villedelevalchampagne.fr	
COUGROT Céline	Présidente de l'architecture de Champagne - Andenne	mha.ca.rnm@gmail.com	
RIOLLET Béatrice	Chargée de production - FORIÉS	forieusement@wanadoo.fr	

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
&  
du Pays de la région de Châlons**

**CANDIDATURE LEADER PAYS DE CHALONS  
Fiche action Bâtiment – Urbanisme**

---

**JEUDI 27 AOUT 2015**

9 heures

AUDC - Châlons-en-Champagne

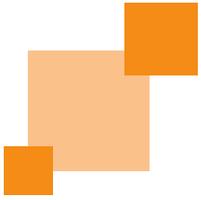
---

**LISTE DE PRESENCE**





NON	Réunion	Fonction	Structure	Engagement
FELIEN	Aman	V.P. Développement économique	CENE AC	
VIGOUROUS	Julia	Coordination Théâtre des routes	Fines	
Hermant	Gaëlle	<del>chargée</del> chargée de développement territorial	Caisse des Dépôts	
PRUNEVER	Stasra	Colind & APREV	Paris & Clats r. Dr.	
LEROY	Léaie	Druas-Angier	Cote d'Azur, Bretagne, Flandres (CARE)	
JUSNO	Ghislène	Dir	Champagne, Norme, Alsace	
CARNAK	Thierry	Architecte	Haïssa de l'Architecture CA	
PLANCHON	Patrick	Technicien chargé des E.N.	Conseil régional	
MAIOTET	Lodovic	Chef de service	Berry	
ZUBIN	Richard	Conseil Dir. Pays d'Alsace	CAC	
HATH	Jean-Claude	Act. chargée de mission D. Zubin, P. Maiotet et H. Hath	Vide -	
DUCHER	Estelle	Adite Joaze Qualité LESE	ARCAD	
SANTUSSA GEORGE L MACHINE	Fédérique Mokine	Chargée de missions subventionnelles	Rays de Volo	
MULLEN-DECHAYE	Hélène	Chargée de missions subventionnelles	Rays de Volo	
PAILLY	Hélène	Chargée de missions subventionnelles	Rays de Volo	



# **Annexe 10**

## **Délibération de la structure porteuse**





**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale  
et du Pays de Châlons-en-Champagne**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2015**

N° 170 : ACTE DE CANDIDATURE AU PROGRAMME EUROPEEN LEADER  
2014-2020 – PORTAGE DU GROUPE D’ACTION LOCALE ET MISE EN  
ŒUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

Le 28 octobre deux mille quinze, le Comité syndical s'est réuni salle des fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, Président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le dix-neuf octobre.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. ADAM – APPERT – BIAUX – BONNET – BRIGNOLI – CHAPPAT – COLLARD – DOUCET – DUBOIS – FURNE – GALICHET – GILLE – GIRARDIN – HERISSANT – JACQUET – JESSON – LAGUILLE – LEFORT – MAILLET – MAINSANT – MAIZIERES – MANDIN – MANGEART – PILLET – ROULOT – SCHULLER – SOUDANT – VAROQUIER. Mmes DROUIN – MARTIN-ZAMMIT – MOINEAU – PERSON – SZARZYNSKI.

**ETAIENT PORTEURS DE POUVOIR :**

M. *JESSON* pour M. BOURG-BROC  
M. *LAGUILLE* pour M. EGON  
M. *MAINSANT* pour Mme CHOCARDELLE  
M. *ROULOT* pour M. GOZE  
M. *SZARZYNSKI* pour M. MARCHAND  
M. *VAROQUIER* pour M. ARROUART

**ETAIENT ABSENTS :**

MM. APPARU – CHAUFFERT – COLLART – DEVAUX – GOURNAIL – LONCOL – MACHET – MAT – POUPART – VATEL.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

MM. *BOURG-BROC* – *EGON* – ERRE – *GOZE* – JACQUIER – LEBAS – LEFEBVRE – ROSSIGNON. Mmes GREGOIRE – NICLET – RAGETLY – SCHULTHESS.

<b>Nombre de délégués en exercice</b>	<b>:</b>	<b>58</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>:</b>	<b>33</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>39</b>

**M. Hervé MAILLET a été désigné secrétaire de séance.**

## **Rapport de Monsieur le Président :**

Par délibération en date du 29 septembre 2014, votre assemblée avait décidé de répondre favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Conseil régional de Champagne-Ardenne pour la mise en œuvre du programme LEADER dans la perspective de faire émerger des projets apportant une véritable plus-value au Pays de Châlons-en-Champagne.

Suite à cette première étape de lancement, une démarche d'élaboration de la candidature a été engagée dès le début de l'année 2015 sur l'ensemble du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne. Elle s'est concrétisée par une large concertation qui a mobilisé des représentants de la société civile, des élus et des personnels techniques des communes et intercommunalités du Pays de Châlons.

Cette démarche de travail participative a été notamment rythmée par plusieurs temps d'échange, d'analyse et de débat dont :

- 1 réunion de lancement le 8 avril 2015,
- 5 ateliers d'élaboration du diagnostic territorial et de définition des enjeux de développement local,
- 2 comités de pilotage, dont celui du 6 octobre 2015 qui a validé le contenu du projet de candidature,
- 10 groupes de travail pour identifier des opérations susceptibles de répondre à ces enjeux et des critères de sélection.

Parallèlement à ces temps forts, la chargée de mission LEADER a rencontré de très nombreux acteurs afin de diffuser le plus largement possible la démarche, d'en expliquer les principes et les valeurs et d'identifier les porteurs de projet potentiels.

Ces différents échanges et travaux ont permis de construire un dossier de candidature conforme aux clauses de recevabilité indiquées par l'Autorité de Gestion, la Région Champagne-Ardenne. Le fil conducteur de la candidature du Pays de Châlons repose sur le fonctionnement de notre territoire autour de ses vallées d'où cet intitulé : "un Pays attractif par ses vallées qui relient et permettent de bien vivre ensemble".

Cette ambition globale d'attractivité déclinée à travers le prisme des vallées permet d'exprimer tour à tour des objectifs fondamentaux en matière d'environnement et de patrimoine, de vie sociale et de culture, et d'emploi, d'économie et de tourisme.

Les projets qui répondront à cette stratégie devront être exemplaires et innovants, ne pas profiter qu'à eux-mêmes mais au contraire diffuser et entraîner une dynamique globale de développement local qui dépasse la simple sphère de leur activité selon le principe de stratégie intégrée.

Les actions soutenues et les modes de production de ces actions devront également permettre de décloisonner les acteurs locaux, de renforcer les coopérations entre les organisations, entre les personnes, de favoriser la mutualisation des moyens et la coordination des démarches.

La stratégie locale de développement se décline ainsi autour de 3 objectifs stratégiques et 8 objectifs opérationnels :

- **Des vallées belles**
  - ressources naturelles et environnement,
  - patrimoine, bâtiment urbanisme.
- **Des vallées vivantes**
  - services à la population,
  - action culturelle,
  - animation – gestion.
- **Des vallées "riches"**
  - développement économique local,
  - tourisme durable,
  - coopération.

D'un point de vue opérationnel, le Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons-en-Champagne sera la structure porteuse du Groupe d'Action Locale du Pays de Châlons-en-Champagne. A ce titre, il lui est demandé de s'engager à mettre en œuvre les moyens humains pour animer et gérer le dispositif LEADER pendant toute la programmation, à compter de la date de conventionnement avec l'Autorité de Gestion, si la candidature du Pays de Châlons est retenue. Ces moyens sont

dimensionnés à hauteur de 1,5 équivalent temps plein. Ils seront cofinancés via le FEADER sur l'enveloppe "animation-gestion" du Groupe d'Action Locale à hauteur de 80 %.

**LE COMITE SYNDICAL,**

**VU** les statuts du syndicat mixte,

**Vu** la délibération n° 153 en date du 29 septembre 2014 actant de la candidature du Pays de Châlons-en-Champagne suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du programme LEADER en Champagne-Ardenne,

**VU** le cahier des charges "Programme de Développement Rural 2014-2020 Appel à candidatures LEADER" de la Région Champagne-Ardenne,

**VU** le dossier de candidature élaboré et exposé,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la démarche LEADER pour favoriser le lien social dans les territoires, contribuer au développement local porté par les acteurs locaux et renforcer le dialogue entre les acteurs grâce au tissage d'un partenariat privé-public,

- **fait acte** de candidature au programme européen LEADER 2014-2020 auprès de la Région Champagne-Ardenne, Autorité de Gestion,
- **valide** le dossier de candidature au programme européen LEADER 2014-2020,
- **s'engage à porter le Groupe d'Action Locale du Pays de Châlons-en-Champagne**, sous réserve de la sélection de sa candidature,
- **s'engage** à mettre en œuvre les moyens humains nécessaires à l'animation et à la gestion du programme, sous réserve de la sélection de sa candidature,
- **autorise** le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.

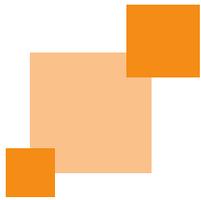
Le **PRESIDENT**,



**Jacques JESSON**

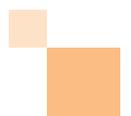


ACTE Reçu LE  
30 OCT. 2015  
PRÉFECTURE DE LA MARNE  
DRCL



# **Annexe 11**

## **Courriers des partenaires**





Châlons-en-Champagne, le **19 OCT. 2015**

**Direction Générale**  
**Secrétariat Général**

Nos Réf : SC/CV/D0965 2015- 178  
Dossier suivi par Christophe VAROQUIER  
Tél : 03 26 69 99 56

Vos Réf : AUDC.Pays/HP.JMC.KK/2015.61

Monsieur Jacques JESSON  
Président du Pays de Châlons-en-Champagne  
Syndicat Mixte du SCOT et du Pays de  
Châlons-en-Champagne  
13 rue des Augustins  
CS 60013  
51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

**Objet** : LEADER – Comité de programmation

Monsieur le Président,

Dans le cadre du programme LEADER, la Ville de Châlons-en-Champagne s'est fortement impliquée dans les différentes réunions de concertation organisées pour l'élaboration du dossier de candidature du Pays de Châlons. En tant que ville-centre, Châlons-en-Champagne a un rôle à tenir dans la cohérence du développement du territoire du Pays de Châlons et souhaite poursuivre son investissement.

Suite au Comité de pilotage du 6 octobre 2015 et à votre proposition faite par courrier en date du 9 octobre 2015, je vous confirme l'intérêt de la Ville de Châlons-en-Champagne de voir deux de ses représentants (un titulaire et un suppléant) siéger dans le collège public du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays de Châlons.

Une délibération sera soumise en ce sens au Conseil municipal, qui l'examinera lors de sa prochaine séance publique, prévue le jeudi 19 novembre prochain. Sa décision vous sera notifiée par courrier dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

**Le Maire**

**Benoist APPARU**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA RÉGION DE MOURMELON

Mourmelon-le-Grand, le 26 octobre 2015

4 rue du Maréchal Joffre  
BP 27  
51400 Mourmelon-le-Grand  
☎ : 03.26.66.55.13  
Fax : 03.26.66.83.05

Service administratif

Affaire suivie par :  
Grégory JAZERON  
☎ : 03.26.66.99.70  
Fax : 03.26.66.83.05  
gregory.jazeron@cc-region-mourmelon.fr

Syndicat mixte du SCoT  
et du Pays de Châlons-en-Champagne  
AUDC  
13 rue des Augustins - CS 60013  
51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

N/Réf. : 2015/0432/FL/GJ

Monsieur le Président, *Cher Jacques.*

Je fais suite à votre courrier du 7 octobre dans lequel vous me faites part d'une proposition faisant état du nombre de sièges que pourrait occuper la communauté de communes de la Région de Mourmelon au sein du comité de programmation du groupe d'action locale du Pays de Châlons-en-Champagne.

Ne pouvant pas délibérer avant le 30 octobre, je vous fais toutefois part de l'intérêt de la communauté de communes d'être représentée au sein de cette instance.

Aussi, votre proposition de désigner 4 représentants de l'intercommunalité dont 2 titulaires et 2 suppléments ainsi qu'un représentant de notre CIAS correspond à nos attentes.

Je vous informe également que nous procéderons à la nomination de ces représentants lors du prochain conseil de communauté du 2 décembre.

Je ne manquerai pas, dès lors, de vous transmettre la délibération y afférant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Be à la*

Le Président,  
Fabrice LONCOL





### EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de l'Association s'est réuni le 16 octobre 2015, au siège de l'Association, sous la Présidence de Monsieur Christian MODE, Président.

La majorité des membres étant présents, le Conseil d'Administration a pu valablement délibérer.

Sur proposition de Monsieur Christian MODE, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

Donne à Madame REBIHA, Directrice, délégation de représentation au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays de Chalons en Champagne.

Pour extrait, certifié conforme.

Fait à Somme Suipe, le 16 octobre 2015

Le Président

C. MODE





## La CHAMPAGNE

LA MARNE

**Monsieur Jacques JESSON**  
**Président**  
**Syndicat Mixte du SCOT et du Pays de**  
**Châlons en Champagne**  
**Agence d'Urbanisme et de Développement**  
**de l'Agglomération et du Pays de Châlons**  
**13 Rue des Augustins**  
**CS 60013**  
**51005 CHALONS EN CHAMPAGNE Cédex**

N/Réf : 0165/Pôle Développement/PV/SV  
Dossier suivi par : Pierre VINCENT – Coordinateur Pôle Développement  
Tél : 03 26 69 51 07 – 06 35 44 45 53

Châlons-en-Champagne, le 26 Octobre 2015

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre proposition de siège au Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays de Châlons en Champagne pour Pierre VINCENT, responsable du Pôle « Développement » à l'ADT Marne et je vous en remercie.

Je vous confirme mon accord d'autant plus que nous nous sommes fortement impliqués pour proposer des axes au Programme Leader et que nous continuerons à vous soutenir en lien avec les axes de développement touristique du Conseil Départemental.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Cordialement,*

**Philippe HARANT**  
Directeur



Monsieur le Président  
Syndicat Mixte du SCOT et du  
Pays de Chalons en Champagne

13 rue des Augustins  
CS 60013

51005 CHALONS en CHAMPAGNE  
Cedex

**Direction**

Nos réf : EG/FB/2015-524

Objet : Proposition de représentants au Comité de  
Programmation du groupe d'action locale

Courriel : [evelyne.grandremy@famillesrurales.org](mailto:evelyne.grandremy@famillesrurales.org)

Châlons en Champagne,  
le 26 octobre 2015

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité notre fédération pour proposer deux candidats au comité de programmation du groupe d'action locale du pays de Châlons en Champagne et nous vous en remercions.

Nous avons le plaisir de vous proposer :

Au poste de titulaire :

**Madame Antonia PAQUOLA,**

Vice- Présidente de FAMILLES RURALES  
Association de St Hilaire-Jonchery-Souain

Demeurant 34 rue de Reims

51600 ST HILAIRE LE GRAND

T : 03.26.70.33.76

Courriel : [antoniapaquola@yahoo.fr](mailto:antoniapaquola@yahoo.fr)

Au poste de suppléant :

**Monsieur Daniel FONTAINE**

Président de FAMILLES RURALES  
Fédération Marne

Demeurant 17 rue Champ Chevalier

51510 MATOUGUES

T : 03.26.70.98.63

Courriel : [dafontaine@wanadoo.fr](mailto:dafontaine@wanadoo.fr)

.../...

**Familles Rurales  
Fédération Marne**

41, rue Carnot  
BP 280  
51012 Châlons en Champagne Cedex  
Tél : 03 26 68 36 15  
Fax : 03 26 64 19 58  
[fd.marne@famillesrurales.org](mailto:fd.marne@famillesrurales.org)  
[www.marne.famillesrurales.org](http://www.marne.famillesrurales.org)

**Association loi 1901, agréée et habilitée pour son action :**

- famille	- jeunesse	- environnement
- consommation	- loisirs	- vie associative
- éducation	- formation	- tourisme

**Membre de Familles Rurales, fédération nationale, reconnue d'utilité publique**



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MARNE

HP



Monsieur le Président  
SYNDICAT MIXTE DU SCOT ET DU PAYS DE  
CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
Agence d'Urbanisme et de Développement de  
l'agglomération et du pays de Châlons  
13 rue des Augustins - CS 60013  
51005 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Châlons-en-Champagne, le 22 octobre 2015

Monsieur le Président,

**Nos références :**  
2015-243/FCL/MC/RT

**Affaire suivie par :**  
Florence CHEVANNE-LENGLET

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la délibération qui a été prise lors du dernier Bureau de la Chambre d'Agriculture de la Marne concernant le Comité de programmation du Groupe d'Action Locale désignant Monsieur Pascal COLLARD, membre élu, représentant notre instance.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,  
Maximin CHARPENTIER

**Siège Social**  
Complexe agricole du Mont Bernard  
Route de Sulppes - CS90525  
51009 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél : 03 26 64 08 13  
Fax : 03 26 64 95 00  
accueil-chalons@marne.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Siret 185 102 514 000 14  
APE 9411Z  
[www.marne.chambagri.fr](http://www.marne.chambagri.fr)

---

## Délibération n° B-2015-06

### du Bureau de la Chambre d'Agriculture de la Marne

---

Par la présente délibération, **les membres du Bureau de la Chambre d'Agriculture de la Marne**, réunis le neuf octobre deux mille quinze,

*Considérant que* le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale et du Pays de Châlons, par courrier en date du 7 octobre 2015,

- propose à la Chambre d'Agriculture de la Marne de siéger au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale chargé de la gestion des fonds européens Leader 2014-2020,
  - indique que le dossier de candidature du Pays de Châlons sera remis à la Région Champagne-Ardenne avant le 30 octobre prochain,
  - demande la désignation d'une personne représentant la Chambre d'Agriculture de la Marne, ainsi que le secteur d'activité,
- **acceptent de participer au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale,**
- **désignent Monsieur Pascal COLLARD pour représenter le président de la Chambre d'Agriculture de la Marne.**

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Le Président,  
Maximin CHARPENTIER





Syndicat Mixte du Pays  
de Châlons-en-Champagne  
AUDC  
13 rue des Augustins  
CS60013  
51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Troyes le 23 octobre 2015

Dossier suivi par : *Hélène Pauly,*  
*Chargée de mission LEADER*

Réf : PPG/FM108  
Objet : COPROG Leader

Monsieur le Président,

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne remercie le Syndicat Mixte du SCoT et du PAYS de Châlons-en-Champagne de cette proposition de siéger au Comité de programmation du Groupe d'Action Locale, et y réponds favorablement. C'est donc Guy VENAULT, Vice-Président du CENCA qui représentera notre association.

Afin de préparer au mieux les réunions du Comité de programmation, je vous demanderai de transmettre les informations par mail à Guy Venault [guy.venault@sfr.fr](mailto:guy.venault@sfr.fr) et à Pierre Detcheverry (Chargé de missions du CENCA sur le territoire du Pays de Châlons) [pdetcheverry@cen-champagne-ardenne.org](mailto:pdetcheverry@cen-champagne-ardenne.org). Si l'envoi de documents papier est nécessaire, merci de les adresser au siège du CENCA à Troyes.

Je vous adresse, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Le Directeur,  
  
Conservatoire  
d'espaces naturels  
Champagne-Ardenne  
Philippe PINON-GUERIN - 10000 TROYES  
Tél. : 03 25 80 50 50 - Fax : 03 25 80 50 51  
Mail : [secretariat@cen-champagne-ardenne.org](mailto:secretariat@cen-champagne-ardenne.org) - Site : [www.cen-ca.com](http://www.cen-ca.com) - APE 9499Z

Siège social : 33, boulevard Jules Guesde 10000 TROYES  
Tél. : 03 25 80 50 50 – Fax : 03 25 80 50 51 – mail : [secretariat@cen-champagne-ardenne.org](mailto:secretariat@cen-champagne-ardenne.org)  
Siret : 780 255 485 00077 – APE 9499Z

Antenne Ardennes  
Tél : 03.24.30.06.20

Antenne Aube  
Tél : 03.25.80.50.50

Antenne Haute-Marne  
Tél : 03.25.88.83.31

Antenne Marne  
Tél : 03.26.69.12.39



Jacques JESSON  
Président du Pays de Chalons  
Syndicat Mixte du SCOT et du Pays de Châlons-en-  
Champagne  
Agence d'Urbanisme et de Développement de  
l'agglomération et du pays de Châlons  
13 rue des Augustins – CS 60013 –  
51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Reims, le 9 octobre 2015

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier demandant de vous communiquer le nom de la personne qui représentera notre structure et secteur d'activité au sein du Comité de programmation du Groupe d'Action Locale, **je vous informe de la nomination de Benoit Collard, Secrétaire général de l'association Symbiose, agriculteur et membre de l'association FARRE.**

Le prochain comité directeur de l'association Symbiose se réunissant courant décembre, nous vous adresserons le procès-verbal confirmant cette nomination en fin d'année.

Nous vous remercions d'adresser votre correspondance conjointement aux adresses mails ci-dessous :

"Benoit Collard" : [benoitisabelle.collard@orange.fr](mailto:benoitisabelle.collard@orange.fr)

"Asso Symbiose" : [contact@symbiose-biodiversite.com](mailto:contact@symbiose-biodiversite.com)

Dans l'attente de vous retrouver je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

**Hervé Lapie**  
Président

Avec le soutien financier de :



Maison des agriculteurs – 2 rue Léon Patoux – 51 664 REIMS CEDEX

**Objet:** FW: Désignation membres COPROG Leader

**Date:** vendredi 23 octobre 2015 10:09:34 heure avancée d'Europe centrale

**De:** AUDC 51

**De :** Christophe TESTI <[Christophe.TESTI@centre-alfor.fr](mailto:Christophe.TESTI@centre-alfor.fr)>

**Date :** vendredi 9 octobre 2015 10:05

**À :** AUDC 51 <[h.pauly@audc51.org](mailto:h.pauly@audc51.org)>

**Cc :** Xavier FLAMBARD <[Xavier.FLAMBARDE@centre-alfor.fr](mailto:Xavier.FLAMBARDE@centre-alfor.fr)>, Philippe VANTHOURNOUT <[Philippe.VANTHOURNOUT@centre-alfor.fr](mailto:Philippe.VANTHOURNOUT@centre-alfor.fr)>

**Objet :** RE: Désignation membres COPROG Leader

Bonjour Hélène,

En vous remerciant pour cette sollicitation, je vous confirme suite à l'échange que je viens d'avoir avec Xavier FLAMBARD que nous répondrons favorablement au courrier qui va nous parvenir.

Vous pouvez donc compter sur la présence du CENTRE ALFOR pour le Comité de programmation de Leader.

Bien à vous.

Christophe TESTI

*Directeur des Systèmes et des Affaires Commerciales*



☎ 03.26.69.99.44 (Ligne directe)  
☎ 411 (Ligne interne)  
✉ 06.08.92.67.12  
✉ [christophe.testi@centre-alfor.fr](mailto:christophe.testi@centre-alfor.fr)



CENTRE ALFOR - 32 rue Benjamin Franklin - C570021 - 51016 Châlons-en-Champagne Cedex ☎ : 03 26 69 25 85 🌐 : 03 26 69 25 99 [www.centre-alfor.fr](http://www.centre-alfor.fr)

*Les formations dispensées bénéficient du soutien financier du Fonds Social Européen, de l'État, de la Région Champagne-Ardenne*



*PAfin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité*

**Objet:** Désignation membres COPROG Leader

**Date:** vendredi 23 octobre 2015 10:07:55 heure avancée d'Europe centrale

**De:** AUDC 51

Le 08/10/2015 21:07, « [daniella51@laposte.net](mailto:daniella51@laposte.net) » <[daniella51@laposte.net](mailto:daniella51@laposte.net)> a écrit :

Danielle GERMEMONT - UNSA CHALONS. Châlons, jeudi 08 octobre 2015.

Madame PAULY,

J'ai ouvert votre mail, j'en suis très honorée,

ce projet est très important pour notre secteur, ma participation était tout à fait naturelle.

Demain vendredi je vais trouver un moment pour appeler Pauline au sujet de la réunion de samedi sur Nancy.

A très bientôt,

Danielle GERMEMONT.

**Objet:** v/lettre du 7 octobre

**Date:** vendredi 9 octobre 2015 13:38:46 heure avancée d'Europe centrale

**De:** clcv châlons

**À:** Pauly Helene

Bonjour Madame,

Le courrier aurait dû être envoyé à l'union locale de la CLCV 19 avenue du général Sarrail à Châlons en Champagne.

Toutefois, je vous donne mon accord de principe pour participer au comité de programmation du groupe d'action locale du pays de Châlons en Champagne.

Si besoin, contactez-moi sur mon portable au 06 62 50 67 27.

Cordialement

MC Mairesse

CLCV CHALONS EN CHAMPAGNE



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

[www.avast.com](http://www.avast.com)

**Objet:** Bonsoir Madame,

**Date:** mardi 27 octobre 2015 22:11:18 heure normale d'Europe centrale

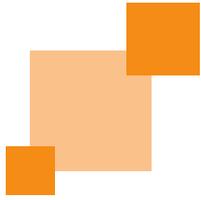
**De:** Gilles Priollet

**À:** Pauly Helene

J'ai convenu avec l'office des seniors qu'il pourrais s'avérer  
Utile que je participe a ce conseil.  
C'est pourquoi, je vous confirme officiellement ma candidature  
En tant que President de l'office, du Clic, et de la Maia de Chalons.  
Bien cordialement

[giprio@hotmail.com](mailto:giprio@hotmail.com)

06 09 43 02 49



# **Annexe 12**

## **Projet de règlement intérieur du GAL**



## REGLEMENT INTERIEUR DU GAL

### ARTICLE 1 : LES MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION

Afin d'étudier les demandes de subvention des porteurs de projets dans le cadre du programme Leader 2014-2020 du Pays de Châlons-en-Champagne et de répondre aux règles européennes, le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Châlons-en-Champagne met en place un Comité de programmation.

Le Comité de programmation est l'instance décisionnelle du GAL.

Conformément aux orientations fixées par la Commission européenne, le Comité de programmation du GAL du Pays de Châlons-en-Champagne comprend au moins 50 % de membres privés de la société civile, représentants socioprofessionnels du secteur privé, des associations, issus du territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

Il comprend également des membres composant le collège public, issus des intercommunalités et des établissements publics du territoire du Pays

Ainsi, le Comité de Programmation du GAL du Pays de Châlons-en-Champagne est constitué de **22 membres titulaires** et **22 membres suppléants** répartis en deux collèges :

Le **collège public** représenté par 10 membres titulaires et 10 membres suppléants,

Le **collège privé** représenté par 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

Le GAL invite systématiquement à assister à son Comité de programmation :

- La Région, Autorité de gestion
- Le Conseil Départemental de la Marne,
- L'association Champagne-Ardenne Active,
- L'ADEME Champagne Ardenne,
- Les porteurs de projet concernés.

Le GAL pourra inviter ponctuellement d'autres co-financeurs, organismes ou personnes - ressources intéressés aux projets présentés en Comité de programmation.

Cette liste peut faire l'objet de modifications en cours de programmation.

#### **Accueil de nouveaux membres**

L'accueil de nouveaux membres sera soumis au vote du Comité de programmation et sera notifié à l'Autorité de Gestion.

#### **Perte de la qualité de membre**

La qualité de membre se perd par démission, par décès ou par radiation prononcée par le Comité de Programmation pour une absence non excusée lors de trois réunions successives.

### ARTICLE 2 : PRESIDENCE DU GAL

La Présidence du GAL et du Comité de Programmation est déterminée par les membres du Comité de programmation et confirmée par le Comité syndical du Pays de Châlons-en-Champagne.

Le Président du GAL est signataire des conventions attributives d'aide (avec l'Autorité de gestion et le maître d'ouvrage). Il peut déléguer le cas échéant sa signature à un membre du Comité de programmation, afin de pallier son absence éventuelle et de faciliter la procédure juridique d'attribution des aides Leader.

## **ARTICLE 3 : DELIBERATIONS**

Le Comité de Programmation délibère valablement lorsque le principe du double quorum suivant est respecté :

- 50% des membres du Comité de programmation ayant voie délibérante sont présents au moment de la séance,
- 50% au moins des membres présents lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé présenté dans la liste mentionnée ci-dessus.

Un membre suppléant du collège privé peut suppléer n'importe quel membre titulaire du collège privé, de même pour le collège public. Par contre un membre suppléant du collège privé ne peut pas suppléer un membre titulaire du collège public, et vice versa.

## **ARTICLE 4 : FREQUENCE DES COMITES DE PROGRAMMATION**

Le Comité de Programmation se réunira sur l'initiative de son Président, en règle générale au moins une fois par trimestre, en fonction du nombre de projets soumis et instruits par les services du GAL. Dans les cas exceptionnels, le Président du GAL pourra consulter les membres du Comité de Programmation par écrit (modalités définies à l'article 7).

Dans le cas où le double quorum n'est pas atteint lors d'un Comité de Programmation, ce dernier sera légalement réuni dans le mois qui suit le Comité initialement prévu et le double quorum devra de nouveau être vérifié.

## **ARTICLE 5 : LES TACHES DU COMITE TECHNIQUE**

Un Comité technique se réunit à l'initiative de l'équipe technique du GAL, en préalable au Comité de Programmation, afin d'étudier les demandes de subvention.

Le Comité technique émet un avis technique sur les dossiers et peut demander des précisions ou documents complémentaires aux porteurs de projet.

Le Comité technique est composé :

- de l'équipe technique du GAL (animateur et gestionnaire du GAL),
- des agents de développement des collectivités territoriales membres du GAL,
- des experts et techniciens des organisations membres du GAL (associations, Chambres consulaires, etc.),
- des représentants des co-financeurs des projets (Conseil Départemental de la Marne, Conseil Régional, ...),
- du représentant de l'Autorité de Gestion,
- de toute personne susceptible d'apporter un avis technique sur les dossiers (déterminées à la discrétion du GAL en fonction des dossiers présentés).

Les documents nécessaires à la préparation des réunions du Comité technique sont envoyés à ses membres, par mail et/ou par courrier avant la date de la réunion.

Le Comité technique assure un examen technique des dossiers qui seront soumis à la programmation. Ce Comité constitue une instance administrative et technique de préparation des dossiers et de coordination des projets du GAL.

## ARTICLE 6 : LES TACHES DU COMITE DE PROGRAMMATION

Le Comité de programmation doit :

- Avoir l'initiative des propositions de programmation des projets.
- Examiner et approuver les critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des actions, eu égard notamment aux priorités retenues et aux objectifs fixés.
- Se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer et statuer sur chacun des projets.
- Evaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention.
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement (notamment les modalités des fiches actions et fiches dispositifs).
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes mesures, ainsi que l'évaluation à mi-parcours.
- Examiner le suivi financier.

## ARTICLE 7 : FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PROGRAMMATION

Le Président du GAL convoque les Comités de programmation.

Les membres du Comité de Programmation reçoivent dès que possible, par courrier ou par mail, les éléments nécessaires à la bonne appréciation des dossiers, fournis par l'équipe technique du GAL, sur la base des travaux du Comité technique du GAL.

Ainsi, l'ordre du jour et tous documents jugés nécessaires aux travaux du Comité de Programmation sont envoyés aux membres (titulaires et suppléants) du Comité de programmation, au plus tard une semaine avant sa tenue.

Les membres titulaires s'engagent à confirmer leur disponibilité afin que les membres suppléants puissent être contactés le cas échéant.

Par souci de réactivité, un ordre du jour complémentaire peut être diffusé en séance.

Lors de la réunion du Comité de Programmation, le Président et/ou de l'équipe technique du GAL peut fixer, en dernier point de l'ordre du jour, la date de réunion du Comité de Programmation suivant.

A la suite du Comité de Programmation, le Président du GAL adresse une notification (par voie postale) aux porteurs de projet, afin de les informer des décisions prises par cette instance concernant leurs opérations.

## ARTICLE 7 : CONSULTATION ECRITE DU COMITE DE PROGRAMMATION

A titre exceptionnel et pour une opération revêtant un caractère urgent, le GAL peut, à son initiative, consulter les membres titulaires du Comité de Programmation par écrit (voie postale uniquement, avec accusé de réception) avec l'accord de l'Autorité de Gestion. Les membres contactés devront donner leur avis dans un délai de **15 jours ouvrables** à compter de la date de réception du courrier de consultation.

La décision d'attribution ou de non attribution sera prise à la majorité absolue des avis, tout en respectant la règle du double quorum.

## ARTICLE 8 : LE DOSSIER DU COMITE DE PROGRAMMATION

Chaque dossier remis aux membres du Comité de programmation devra comprendre :

- l'ordre du jour de la réunion,
- le relevé de décisions du précédent Comité de Programmation,
- la maquette financière présentant l'état d'avancement de la programmation,
- le tableau récapitulatif financier des opérations à l'ordre du jour de la réunion,
- une fiche synthétique de chaque opération, présentant son contenu, son calendrier, son budget, ses indicateurs et son plan de financement, ainsi que l'avis et les conclusions du Comité Technique,
- tout autre document nécessaire à la réunion, compte-tenu de son ordre du jour.

## ARTICLE 9 : LES DECISIONS DU COMITE DE PROGRAMMATION

Lors de chaque réunion, le Comité de Programmation décide de l'attribution ou non d'une aide FEADER au porteur de projet dans le cadre du programme Leader. Chacune des décisions est prise à la **majorité absolue** des membres participants au vote. Dans le cas d'une égalité parfaite des voix, celle du Président du GAL est prépondérante, le double quorum ayant été dûment vérifié en amont.

Le vote a lieu à scrutin public. Il peut être voté au scrutin secret si un tiers des membres présents le réclame.

L'article 1 du présent règlement prévoit la présence des maîtres d'ouvrage lors des séances du Comité de Programmation. Le projet est présenté par le maître d'ouvrage ou par l'animateur du GAL.

Dans le cas où un membre du Comité de programmation serait également maître d'ouvrage d'un projet examiné, ce dernier répondra aux questions nécessaires à la bonne compréhension et appréciation du projet. Au moment de la délibération, afin d'éviter d'éventuelles prises d'intérêt et de garder toute confidentialité, le membre concerné ne participera pas aux discussions ni au vote concernant son projet.

Dans le cas où un membre délibérant des collèges privé ou public du Comité de programmation a des fonctions professionnelles, électives, ou associatives dans un organisme maître d'ouvrage, il est tenu de ne pas participer aux discussions ni vote concernant le projet de ce maître d'ouvrage.

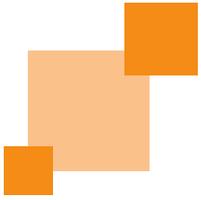
## ARTICLE 10: SECRETARIAT DU COMITE DE PROGRAMMATION

Le secrétariat du Comité de Programmation sera assuré par l'équipe technique du GAL du Pays de Châlons-en-Champagne :

**GAL du Pays-de-Châlons-en-Champagne**  
**AUDC**  
**13 rue des Augustins**  
**51000 Châlons-en-Champagne**

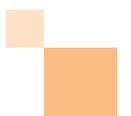
Il est chargé de :

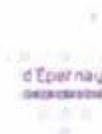
- la préparation de l'ordre du jour,
- l'envoi des convocations,
- la rédaction et l'envoi des comptes-rendus,
- le suivi des dossiers,
- l'établissement des états de paiements à transmettre à l'Autorité de Gestion,
- l'archivage des comptes-rendus et des dossiers.



# **Annexe 13**

## **Lettres d'intention de coopération**





## LETTRE D'INTENTION POUR UN PROJET DE COOPÉRATION INTER-TERRITORIALE

### **Territoires partenaires :**

Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims associé au Pays d'Épernay Terres de Champagne et au SCoTER) représenté par Mr Dominique LEVEQUE (Président)  
Pays de Châlons-en-Champagne représenté par Mr Jacques JESSON (Président)

Dans le cadre de l'élaboration de leurs candidatures au programme Leader 2014-2020, le Pays de Châlons-en-Champagne et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims associé au Pays d'Épernay Terres de Champagne et au SCoTER ont identifié de nombreuses opérations potentielles de réaménagement et de valorisation de sites naturels à vocation touristique et pédagogiques. Ils ont été sollicités par plusieurs porteurs de projets, en particulier des élus des collectivités, qui souhaitent notamment aménager des sentiers pédagogiques, des sentiers de randonnées (pédestres, équestres, cyclistes...), valoriser des bords de rivière, requalifier une ancienne pisciculture.

Ces opérations s'intègrent parfaitement dans les stratégies locales de développement respectivement élaborées par les deux structures porteuses, qui ont pointé notamment des enjeux et besoins de développement de l'attractivité de leurs territoires par la valorisation des ressources naturelles et de mise en tourisme du territoire.

Les chargés de mission sollicités ont constaté dans ces demandes d'accompagnement un besoin technique d'aide au montage de projet, de conseil pour la prise en compte des enjeux environnementaux et de mise en tourisme des opérations accompagnées.

Afin d'y répondre au mieux, de mettre en réseau les porteurs de projets et les futurs sites qui pourraient être soutenus financièrement par les fonds Leader (sous réserve de leur sélection par l'Autorité de Gestion), les deux territoires souhaitent s'associer dans une coopération inter-territoriale. Il s'agit de mettre en place une ingénierie mutualisée dont les missions seraient :

- aider au montage de projet : assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et l'équipement de valorisation de sites naturels, à haute valeur environnementale (biodiversité, préservation de la ressource en eau, favorisation et restauration des continuités écologiques, etc.)
- développer des actions d'éducation à l'environnement, mobilisant les sites accompagnés en support de sensibilisation
- animer les sites soutenus dans une démarche de mise en réseau, sur les deux territoires et au-delà, en partenariat avec d'autres organismes compétents dans le domaine (Conservatoire Régional des Sites Naturels de Champagne Ardenne,

LPO, Symbiose, etc.)

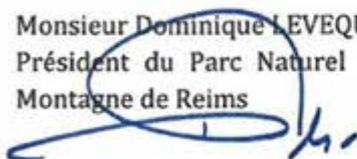
- promouvoir les sites soutenus et favoriser leur intégration dans des produits et opérations touristiques (courts séjours, tourisme de nature notamment)

L'action de coopération consisterait donc à mettre à disposition des porteurs de projets un(e) technicien(ne) capable d'apporter l'assistance, l'expertise et l'énergie nécessaire à faire émerger sur les deux territoires, des sites naturels à vocation touristique, pédagogique et capables d'accueillir du public de façon exemplaire. Les dépenses concernées porteraient sur du salaire et frais intégralement rattachés à l'action (déplacements, fournitures, actions de communication).

La mission serait encadrée par des représentants des deux territoires, dont des membres des Comités de programmation, afin de fixer des objectifs et une feuille de route qui répondent aux besoins de développement local du Pays de Châlons-en-Champagne et du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims associé au Pays d'Epernay Terres de Champagne et au SCoTER.

**Signatures :**

Monsieur Dominique LEVEQUE  
Président du Parc Naturel Régional de la  
Montagne de Reims



Monsieur Jacques JESSON  
Président du Syndicat Mixte du SCOT et du  
Pays de Châlons-en-Champagne



## LETTRE D'INTENTION POUR UN PROJET DE COOPÉRATION DÉPARTEMENTALE

### Territoires partenaires :

- Pays de Châlons-en-Champagne représenté par Mr Jacques JESSON
- Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims associé au Pays d'Épernay Terres de Champagne et au SCoTER) représenté par Mr Dominique LEVEQUE
- Pays Vitryat représenté par Mr Philippe HANNECART

Lors de l'élaboration des schémas touristique et des véloroutes et des voies vertes, le Conseil Départemental de la Marne et le Conseil Régional de Champagne Ardenne ont identifié le tourisme à vélo le long des canaux comme une opportunité intéressante de développement. En effet, en 2012, le tourisme à vélo représentait 2 milliards d'euros de chiffres d'affaires et 16 500 emplois selon France Vélo Tourisme. Ce secteur est en pleine expansion puisque les objectifs pour 2015 étaient de doubler le chiffre d'affaires et de créer 10 000 emplois supplémentaires.

Des travaux ont donc été initiés depuis plusieurs années pour proposer aux amateurs de mobilité douce permettant un déplacement optimal. Les itinéraires identifiés sont les abords des canaux de la Marne à la Saône, de la Marne au Rhin et celui latéral à la Marne. A ce jour, plusieurs portions sont déjà labellisées comme véloroutes ou voies vertes et signalées :

- Lac du Der à Vitry-le-François (V53) ;
- Chepy à Saint Martin sur le Pré (V52) ;
- Condé sur Marne à Damery (V52).

Des travaux sont en cours pour relier Damery à Dormans (V52) et continuer cette véloroute.

Pour la programmation LEADER 2014-2020, le Pays de Chalons en Champagne, le PNR de la Montagne de Reims (associé au Pays d'Épernay Terres de Champagne et au SCoTER) et le Pays Vitryat désirent s'impliquer dans cette démarche. En effet, les collectivités locales sont conscientes de l'intérêt que représente ce tourisme pour le développement économique et le dynamisme de leur territoire.

De plus, ces véloroutes et voies vertes seront empruntées par la population locale, ces investissements permettront donc une amélioration du cadre de vie et auront un impact en terme d'économie résidentielle et de santé.

Pour répondre à cela, les actions envisagées sont des initiatives d'animations, des investissements pour de l'équipement et de la signalétique le long de ces itinéraires.

La coopération de nos trois territoires sur cette thématique permettra une cohérence et une harmonisation des actions mises en œuvre. Cela a pour objectif de proposer une offre complète sur l'ensemble du parcours permettant une attractivité plus forte auprès des visiteurs et utilisateurs potentiels.

**Signatures :**

Mr Jacques JESSON  
Président du Pays de  
Châlons-en-Champagne



Mr Dominique LEVEQUE  
Président du Parc Naturel  
Régional de la  
Montagne de Reims

Mr Philippe HANNECART  
Président du Pays Vitryat

**ADEVA - Pays Vitryat**  
Centre d'affaires v La Fabrique  
6 Bis, avenue de la République  
51300 VITRY LE FRANCOIS  
Tél. 03 26 62 10 69 - Fax 03 26 62 10 62

24 SEPT 2015

673

LETTRE D'INTENTION DE COOPERATION POUR UN PROJET D'EVALUATION REGIONALE DU  
PROGRAMME EUROPEEN LEADER 2014-2020

GAL partenaires	Nom des représentants	Adresse
Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières / Sedan	M. Boris RAVIGNON Président de la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières / Sedan	Maison du Pays Sedanais 7 bis Promenoir des Prêtres 08200 SEDAN
Parc Naturel Régional des Ardennes	M. Claude WALLENDORFF Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ardennes	91 Place de Launet 08170 HARGNIES
Communauté de Communes des Portes du Luxembourg	M. Etienne WELTER Président de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg	37 ter Avenue du Général de Gaulle 08110 CARIGNAN
GAL Othe-Armance	M. Isabelle DICKIE Présidente du GAL Othe-Armance	9 bvd Eugène Belgrand 10130 ERVY-LE-CHATEL
Pays Seine et Pleine Champenoise	M. Gérard ANCELIN Président du Pays Seine et Pleine Champenoise	9 Place des Martyrs de la Libération 10100 ROMILLY SUR SEINE
Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient	M. Christian BRANLE Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient	Maison du Parc 10220 PINEY
GAL Côte des Bar	Mme. Marion QUARTIER Présidente de la Communauté des Communes du Barséquanais	Espace Jean Weinling 4 rue de la Résistance 10110 BAR-SUR-SEINE
GAL Pays de Chaumont	M. Jean-Yves ROY Président du Pays de Chaumont	4 bis, Avenue du Souvenir Français 52 000 CHAUMONT
GAL Pays de Langres	M. Didier JANNAUD Président du GAL Pays de Langres	10 rue Cardinal Morlot 52200 LANGRES
GAL du Nord Haute-Marne	M. Jean-Jacques BAYER Président du Pays Nord Haut-Marnais	9 avenue de la République 52100 SAINT-DIZIER
Association de Développement de Vitry et son Arrondissement	M. Philippe HANNECART Président de l'Association de Développement de Vitry et son Arrondissement	Centre d'affaires "La Fabrique" 6 bis, Avenue de la République 51300 VITRY LE FRANÇOIS
GAL Pays de Brie en Champagne	M. Patrice VALENTIN Président du Pays de Brie en Champagne	Mairie 10 Place du Général de Gaulle 51310 ESTERNAY
GAL Pays de Châlons-en-Champagne	M. Jacques JESSON Président du Pays de Châlons-en-Champagne	AUDC 13 Rue des Augustins. BP 13 51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise	M. Bertrand COUROT Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise	Groupe Buirette Rue Renard 51800 SAINT-MENEHOULD



GAL partenaires	Nom des représentants	Adresse
Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims	M. Dominique LEVEQUE Président du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims	Chemin de Nanteuil 51480 POURCY

Les personnes soussignées, représentant 1 Groupes d'Action Locale de la Région Champagne-Ardenne, suite aux différents échanges entre eux tout au long de l'élaboration de leur Stratégie de Développement Locale respective, souhaitent exprimer leur intérêt à mettre en œuvre une évaluation commune du programme LEADER 2014-2020.

L'évaluation des programmes de développement rural est une obligation réglementaire. Elle permet de juger de l'efficacité et de l'efficience d'une action en comparant les résultats obtenus aux objectifs qu'elle souhaitait atteindre et aux moyens utilisés. Elle doit permettre de tirer des enseignements en matière de politique de développement rural, y compris en ce qui concerne sa contribution à la politique agricole commune.

Il peut apparaître comme une nécessaire plus-value de mutualiser les efforts de réflexions et les moyens de chaque GAL afin de donner une dimension supplémentaire à ce travail d'évaluation. L'approche régionale et la démarche partenariale de cette évaluation permettent d'effectuer un travail cohérent et lisible, pour l'ensemble des partenaires institutionnels et associés au programme LEADER.

Nous souhaitons vivement l'aboutissement de nos premiers échanges par la mise en place de ces quelques actions. L'esprit du programme LEADER est de mettre en réseau et d'innover, quoi de mieux que de pouvoir respecter cette idée via la réalisation de projets de coopération ?

Signatures :

M. Boris RAVIGNON  
Communauté  
d'Agglomération de  
Charleville-Mézières  
/ Sedan

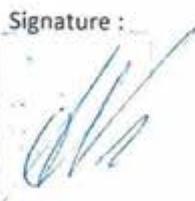
Date : 14/10/2015

Signature : 



M. Claude WALLENDORFF  
Syndicat mixte du Parc  
naturel régional des  
Ardennes

Date : 07/10/2015

Signature : 



M. Etienne WELTER  
Communauté de  
Communes des  
Portes du  
Luxembourg

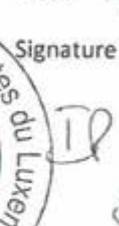
Date : 14/10/2015

Signature : 



M. Isabelle DICKIE  
GAL Othe-Armance

Date : 14/09/2015

Signature : 

Groupe Action Local  
« Othe-Armance »  
9 Boulevard Eugène Belgrand  
10130 Emry Le Châtel  
03 25 42 65 34 - 06 37 46 96 53

M. Gérard ANCELIN  
Pays Seine et Pleine  
Champenoise

Date :  
le 20.10.2015

Signature :

Association Seine en Plaine  
Champenoise Développement  
9 Place des Martyrs de la Libération  
10100 ROMILLY sur SEINE  
Tél. 03 25 25 20 70 / 03 25 25 20 71  
FAX 03 25 39 88 03

M. Christian BRANLE  
Syndicat Mixte du Parc  
Naturel Régional de la  
Forêt d'Orient

Date :  
20/10/2015

Signature :

SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA FORET D'ORIENT  
Maison du Parc - 10220 Piney  
T 03 25 43 81 90 - Télécopie 03 25 41 54 00  
N° SIRET 251 001 574 00010

Mme. Marion QUARTIER  
Communauté des  
Communes du  
Barséquanais

Date :

Signature :

M. Jean-Yves ROY  
Pays de Chaumont

Date :

Signature :



M. Didier JANNAUD  
GAL Pays de Langres

Date : 17/09/15

Signature :

M. Jean-Jacques BAYER  
Pays Nord Haut-Marnais

Date :

Signature :

52100 SAINTE-DIZIER  
9 Avenue de la République  
Espace Camille Guimet  
Pays Nord haut-marnais

M. Philippe HANNECART  
Association de  
Développement de Vitry  
et son Arrondissement

Date :

Signature :

ADEVA - Pays Vitryat  
Centre d'affaires La Fabrique  
6 Bis, avenue de la République  
51300 VITRY LE FRANCOIS  
Tél. 03 26 62 10 69 - Fax 03 26 62 10 62

M. Patrice VALENTIN  
Pays de Brie en  
Champagne

Date : 18/09/2015

Signature :

Pays de  
Brie et Champagne  
Mairie d'Esternay  
10 place du Gal de Gaulle  
51310 ESTERNAY

M. Jacques JESSON  
Pays de Châlons-en-  
Champagne

Date : 17/09/15

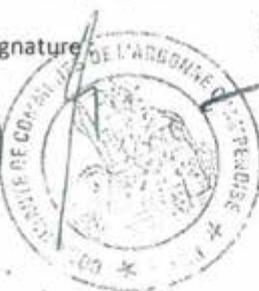
Signature :



M. Bertrand COUROT  
Communauté de  
Communes de  
l'Argonne Champenoise

Date : 24/09/15

Signature :



M. Dominique LEVEQUE  
Parc Naturel Régional de  
la Montagne de Reims

Date : 28/09/15

Signature :



Date :

Signature :

